

Ciments de l'Atlas SA



Note d'Information

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE COTE ET NON COTE

MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 3 000 000 000 MAD

	Tranche A : Obligations non cotées à taux révisable remboursable sur 5 ans	Tranche B : Obligations cotées à taux fixe remboursable sur 5 ans	Tranche C : Obligations non cotées à taux fixe remboursable sur 5 ans	Tranche D: Obligations non cotées à taux révisable remboursable sur 7 ans	Tranche E: Obligations cotées à taux fixe remboursable sur 7 ans	Tranche F : Obligations non cotées à taux fixe remboursable sur 7 ans
Plafond	3 000 000 KMAD					
Nombre maximum	30 000 Obligations					
Valeur nominale	100 000 MAD					
Maturité	5 ans	5 ans	5 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Taux	Révisable en référence au taux plein 52 semaines déterminé sur la base de la courbe secondaire, augmenté d'une prime de risque. Pour la 1 ^{ère} année, la référence est, le taux plein monétaire des BDT 52 semaines, calculé sur la base de la courbe secondaire qui sera publiée par Bank Al Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque.	Fixe en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al Maghrib, augmenté d'une prime de risque.	Fixe en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al Maghrib, augmenté d'une prime de risque.	Révisable en référence au taux plein 52 semaines déterminé sur la base de la courbe secondaire, augmenté d'une prime de risque. Pour la 1 ^{ère} année, la référence est, le taux plein monétaire des BDT 52 semaines, calculé sur la base de la courbe secondaire qui sera publiée par Bank Al Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque.	Fixe en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al Maghrib, augmenté d'une prime de risque.	Fixe en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al Maghrib, augmenté d'une prime de risque.
Prime de risque	125 pbs	135 pbs	135 pbs	135 pbs	145 pbs	145 pbs
Négociabilité	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré
Remboursement	In fine	In fine	In fine	In fine	In fine	In fine
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).					

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 26 JUI 2012 AU 28 JUI 2012

SOUSCRIPTION RESERVEE AUX INVESTISSEURS QUALIFIES DE DROIT MAROCAIN LISTES DANS LA NOTE D'INFORMATION

Organisme Conseil et Coordinateur Global			
Organisme Centralisateur et Chef de file du syndicat de placement	Co-Chef de file du syndicat de placement	Membres du syndicat de placement	
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca		Etablissement domiciliaire assurant le service financier de l'émetteur	

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été visé par le CDVM le 19 juin 2012 sous la référence VI/EM/023/2012.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	4
LEXIQUE	6
AVERTISSEMENT	8
PREAMBULE	9
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	10
I. LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	11
II. LE COMMISSAIRE AUX COMPTES	12
III. L'ORGANISME CONSEIL	25
IV. LE CONSEIL JURIDIQUE	26
V. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	27
PARTIE II. PRÉSENTATION DE L'OPERATION	28
I. CADRE DE L'OPERATION	29
II. OBJECTIFS DE L'OPERATION	30
III. ENGAGEMENT DE BLOCAGE DES COMPTES COURANTS D'ACTIONNAIRES	30
IV. STRUCTURE DE L'OFFRE	30
V. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE	31
VI. COTATION A LA BOURSE DE CASABLANCA	43
VII. CALENDRIER DE L'OPERATION	43
VIII. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS	44
IX. GARANTIE DE BONNE FIN	44
X. MODALITES DE SOUSCRIPTION	44
PARTIE III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE CIMENTS DE L'ATLAS	50
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	51
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE CIMAT	53
III. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT	56
IV. HISTORIQUE DES APPORTS EN COMPTES COURANTS D'ACTIONNAIRES	58
V. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	58
VI. NANTISSEMENT	59
VII. NOTATION	59
VIII. MARCHE DES TITRES DE CIMAT	59
IX. ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES	60
X. ORGANES D'ADMINISTRATION	60
XI. ORGANES DE DIRECTION	64
XII. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	68
PARTIE IV. ACTIVITE DE CIMAT	70
I. PRESENTATION DE CIMAT	71
II. PRESENTATION DES FILIALES DE CIMAT	72
III. CONVENTIONS REGLEMENTEES	77
IV. FLUX INTERVENUS ENTRE CIMAT ET SES FILIALES	81

V.	SECTEUR D'ACTIVITE DE CIMAT.....	82
VI.	PANORAMA DU SECTEUR CIMENTIER NATIONAL.....	89
VII.	ACTIVITE DU GROUPE CIMAT.....	113
VIII.	ORGANISATION DE CIMAT.....	134
IX.	MOYENS TECHNIQUES.....	148
PARTIE V. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DU GROUPE CIMAT.....		161
I.	AVERTISSEMENT.....	162
II.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	162
III.	COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE.....	163
IV.	ANALYSE BILANCIELLE.....	175
V.	EQUILIBRE BILANCIEL.....	188
VI.	INDICATEURS DE RENTABILITE.....	189
VII.	RATIOS DE LIQUIDITE.....	189
VIII.	ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT.....	191
PARTIE VI. PERSPECTIVES DE LA SOCIETE.....		193
I.	PERSPECTIVES DU MARCHE CIMENTIER MAROCAIN.....	194
II.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE CIMAT.....	196
III.	OBJECTIFS DE CIMAT.....	197
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES.....		198
I.	RISQUES RELATIFS AU SECTEUR DE L'IMMOBILIER ET DU BTP.....	199
II.	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SECURITAIRES.....	200
III.	RISQUES CONCURRENTIELS.....	201
IV.	RISQUES DE PRODUCTION.....	202
V.	RISQUES LIES AUX ACTIFS.....	202
VI.	RISQUE DE MARCHE.....	202
PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS.....		204
PARTIE IX. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....		206
PARTIE X. ANNEXES.....		208
I.	PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE.....	209
II.	ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE CIMAT.....	210
III.	PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE.....	239
IV.	ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES DE CIMAT.....	243
V.	MODELE DE BULLETIN DE SOUSCRIPTION.....	247

ABREVIATIONS

%	Pourcent
AELE	Association Européenne de Libre-Echange
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMIB	Association Marocaine de l'Industrie du Béton
APC	Association Professionnelle des Cimentiers
BDT	Bons du Trésor
BGM	Bétons et Granulats du Maroc
BPE	Béton Prêt à l'Emploi
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CA	Chiffre d'affaires
CAC	Commissaires aux Comptes
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEI	Communauté des Etats Indépendants
CGEM	Confédération Générale des Entreprises au Maroc
CIMAT	Ciments de l'Atlas
CIMAT Granulats	Ciments de l'Atlas Granulats
CIMR	Caisse Inter Professionnel Maorcaine de la Retraite
CIMPOR	Cimentos de Portugal
CIOR	Cimenterie de l'Oriental
CO	Monoxyde de Carbone
CO ₂	Dioxyde de Carbone
COMDIR	Comité de Direction
CPJ	Ciment Portland Composé (Cf. Section Définitions)
DAF	Direction Administration et Finance
Dh	Dirham
DPGA	Douja Promotion Groupe Addoha
E	Estimé
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EBITDA	Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization
ETIC	Etats des Informations Complémentaires
EUR	Euro
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
GES	Gaz à Effet de Serre
GMAO	Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur
Ha	Hectare
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
KDh	1 000 dirhams
Kg / Hab	Kilogramme par habitant

Kt	Mille tonnes
Kwh	Kilowatt-Heure
Ltd	Limited
M³	Mètre cube (unité de mesure du volume)
MAD	Dirham Marocain
MDh	Million de dirhams
M€	Million d'euros
Mm³	Million de mètres cube
MMDh	Milliard de dirhams
MPA	Méga pascal (Cf. Section Définitions)
Mt	Million de tonnes
MW	Mégawatt
N/A	Non Applicable
N/S	Non Significatif
NM	Normes Marocaines
NOX	Oxyde d'Azote
ODI	Office de Développement Industriel
OIP	Omnium des Industries et de la Promotion
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONDA	Office National des Aéroports
ONE	Office National de l'Electricité
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
P	Prévisionnel
PZI	Plateformes Industrielles Intégrées
PIB	Produit Intérieur Brut
PNEI	Pacte National pour l'Emergence Industrielle
Pt	Point (1%)
QSE	Qualité Sécurité Environnement
REX	Résultat d'Exploitation
RN	Résultat Net
SARL	Société à Responsabilité Limitée
S.A.	Société Anonyme
SFI	Société Financière Internationale
T	Tonne
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TIC	Taxe Intérieure de Consommation
USA	Les Etats-Unis d'Amérique
USD	Dollar des Etats-Unis
VA	Valeur Ajoutée

LEXIQUE

Alumine	Composé chimique utilisé pour la production de l'aluminium.
Béton	Mélange de granulats (sable et différentes classes granulaires) liés par une pâte constituée de ciment et d'eau. Cette pâte a un effet de liant entre les différents granulats et confère au béton ainsi formé ses performances mécaniques (résistances à la compression et à la traction).
Béton prêt à l'emploi	Béton livré au chantier et prêt à l'utilisation.
Caricamat	Camions servant à l'expédition des sacs de ciment.
Ciment	Le ciment est un liant hydraulique pulvérulent formant avec l'eau ou avec une solution saline une pâte plastique liante, capable d'agglomérer, en durcissant, des substances variées. Il désigne également, dans un sens plus large, tout matériau interposé entre deux corps durs pour les lier.
Ciment Portland	Produit cimentier composé principalement de silicates de calcium hydrauliques qui font prise et durcissent en vertu d'une réaction chimique à l'eau appelée hydratation.
Clinker	Le Clinker est un constituant du ciment, qui résulte de la cuisson d'un mélange composé de calcaire et d'argile, appelé farine crue. Ce procédé est appelé la clinkérisation.
Composants minéraux	Minéraux utilisés dans la production du ciment, tels que le Schiste, le Gypse, le Pouzzolane, le Silice, l'alumine, l'Oxyde de fer, etc.
Concassage	Opération de fragmentation de la matière jusqu'à quelques millimètres. Elle constitue la première phase de la chaîne de fabrication.
Consommation <i>per capita</i>	Consommation par habitant
<i>Drawback</i>	Régime douanier exonérant un importateur de matières premières ou consommables du paiement des droits de douane dans le cas où ces matières entrent dans la production de produits destinés en totalité ou en partie à l'exportation.
EUR	Euro. Au 31/12/2011, 1 EUR = 11,12 MAD.
Entreprises de préfabrication	Entreprises spécialisées dans la fabrication de structures produites en usine et montées sur chantier.
Facteur clinker sur ciment	Rapport entre les quantités produites de clinker et les quantités de ciment produites à partir desdites quantités produites de clinker
FBCF	La FBCF ou Formation Brute de Capital Fixe est l'agrégat qui mesure en comptabilité nationale l'investissement (acquisitions moins cessions) en capital fixe des différents agents économiques résidents.
Firewall	Serveur ou logiciel conçu pour protéger du piratage informatique un réseau ou ordinateur connecté à Internet. Ce serveur permet d'assurer la sécurité des informations internes au réseau local en filtrant les entrées et en contrôlant les sorties selon une procédure automatique bien établie.
Granulat	Fragment de roche destiné à entrer dans la composition des matériaux entrant dans la fabrication de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics.
Granulométrie	L'étude de la répartition des éléments selon leur taille, dans le cas d'un matériau fractionné.
Groupe CIMAT	Composé de CIMAT, CIMAT Granulats, BGM et Real Fly
Gypse	Minéral utilisé dans la fabrication de plâtres et de ciments.
Habitat insalubre	Un habitat est dit insalubre lorsqu'il présente, par lui-même ou par ses conditions, un danger pour la santé et la sécurité de ses occupants et du voisinage.
ISO 9001	La norme ISO 9001 fait partie de la série de normes ISO 9000, relatives aux systèmes de gestion de qualité. La norme 9001 donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

	<p>Mettre en œuvre un système de gestion de la qualité selon les exigences de la norme ISO 9001 consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer l'aptitude à fournir régulièrement un produit conforme aux exigences du client et aux exigences réglementaires applicables ; ▪ Chercher à accroître la satisfaction des clients par l'application efficace du système, et en particulier, mettre en œuvre un processus d'amélioration continue.
ISO 14001	La norme 14001 concerne le management environnemental et s'intéresse en particulier aux mesures mises en place par une organisation pour réduire au minimum les effets dommageables de ses activités sur l'environnement.
Matériaux réfractaires	Terme technique désignant une résistance chimique et physique à la chaleur. Dans l'industrie de ciment, les matériaux réfractaires sont utilisés dans les fours.
Méga Pascal	10 ⁶ Pascal, unité de mesure de la contrainte de la pression.
Opération	La présente émission obligatoire de 3 000 MDh par CIMAT.
Oxyde de fer	Molécule composée d'oxygène et de fer. Les oxydes de fer donnent aux sols leurs couleurs.
Palettiseur	Appareil servant à charger des marchandises sur des palettes.
Petcoke	Combustible produit à partir des résidus du processus de raffinage de pétrole. En effet, au terme de ce processus, ces résidus peuvent être de nouveau raffinés à de hautes températures et sous forte pression. Le produit résultant est le petcoke, une substance dure qui est semblable au charbon et est aussi utilisée par les centrales électriques.
Pouzolane	Roche naturelle constituée de projections volcaniques.
Précalcinateur	Réacteur dans lequel une grande quantité d'énergie thermique est produite par la combustion de solides pulvérisés à des températures modérées (entre 800 et 1100°C). Les cokes de pétrole sont la principale source d'énergie.
Schiste	Roches présentant un débit en feuillets plus ou moins minces suivant des plans de schistosité (plans où les minéraux constitutifs de la roche sont orientés parallèlement les uns par rapport aux autres sous l'influence de contraintes tectoniques).
Séparateurs SEPOL-LM / RM	Séparateurs à haut rendement utilisé dans la phase de broyage du ciment.
Silice	Minéral dur existant sous des formes variées dans la nature et ayant des propriétés de transparence élevées.
SIO 18000	Norme internationale décrivant une série de technologies RFID (<i>radio frequency identification</i>), chacune associée à une plage de fréquence unique. Les différents volets des standards ISO/CEI 18000 décrivent les communications par interface air à différentes fréquences radio.
Société	Désignant la société CIMAT.
Système Dalog	Système détectant les variables de mesure multi-sensorielles (telles que les valeurs de vitesse, d'accélération, de vibration, de température et de pression) lors du processus de fabrication du ciment et proposant des solutions de protection des machines.
Tour Dopol	Tour comprenant plusieurs étages de cyclones destinée à la cuisson du clinker, et permettant d'avoir des fours de longueur plus petite et de capacité plus grande.
USD	Au 31/12/2011, 1 USD = 8,58 MAD.
Ventomatic	Fournisseur de matériels d'ensachage et de palettisation.

AVERTISSEMENT

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission ou de cession d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission ou de la cession d'obligation, objet de la présente Note d'Information.

La présente Note d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite Note d'Information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les obligations, objet de la présente Note d'Information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni Ciments de l'Atlas n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente Note d'Information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite Note d'Information a été préparée par BMCE Capital Conseil conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°04/04 du 19/11/2004 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette Note d'Information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de Ciments de l'Atlas (ci-après dénommée la « Société » ou « CIMAT »), notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Les liasses fiscales et comptables sociales de la Société pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ;
- Les comptes consolidés relatifs aux exercices 2010 et 2011 ;
- La revue limitée du Commissaires aux Comptes relative aux comptes retraités de l'exercice 2009 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) et des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) tenus durant les exercices 2009, 2010, 2011 et l'exercice en cours jusqu'à la date du visa relatif à la présente Note d'Information ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ;
- Les rapports généraux des Commissaires Aux Comptes sur les comptes sociaux relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires Aux Comptes relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ;
- Les rapports généraux des Commissaires Aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2010 et 2011 ;
- Les informations sectorielles, notamment celles fournies ou publiées par l'Association Professionnelle des Cimentiers ;
- Le plan d'affaires prévisionnel de CIMAT.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette Note d'Information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de CIMAT et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - elle est disponible à tout moment à l'adresse suivante Km 7, Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca - Tél. : +212 5 22 67 75 00 ;
 - elle est disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement ;
 - elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I. Le Président Directeur Général

I.1. Représentant

Dénomination ou raison sociale	Ciments de l'Atlas
Représentant légal	M. Anas Sefrioui
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	Km 7, Route de Rabat - Aïn Sebâa Casablanca
Numéro de téléphone	+ 212 (0) 5 22 67 75 00
Numéro de fax	+ 212 (0) 5 22 35 26 53
Adresse électronique	President@cimat.ma

I.2. Attestation

Le Président Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la Note d'Information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Ciments de l'Atlas ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Anas Sefrioui

Président Directeur Général

II. Le Commissaire Aux Comptes

II.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	A. Saaïdi & Associés
Représentant légal	M. Nawfal Amar
Fonction	Associé
Adresse	4, Place Maréchal, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0) 5 22 27 99 16
Numéro de fax	+212 (0) 5 22 20 58 90
Adresse électronique	n.amar@saaïdi-associés.ma
1^{er} exercice soumis au contrôle	2007
Date de renouvellement du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2010
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur l'exercice 2013

II.2. Attestation relative aux comptes sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'Information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux annuels audités de Ciments de l'Atlas.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente Note d'Information, avec les états de synthèse sociaux annuels de Ciments de l'Atlas tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2009, 2010 et 2011.

Casablanca le 18 juin 2012.

Le Commissaire Aux Comptes

A. Saaïdi & Associés

Nawfal Amar

Associé

II.2.1. Rapport du Commissaire Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Ciments de l'Atlas S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 981 658 007,32 dont un bénéfice net de DH 196 014 278,37.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Ciments de l'Atlas S.A. au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous vous signalons que les comptes « Terrains » et « Immobilisations en cours – terrains » comprennent des soldes au 31 décembre 2011 qui s'élèvent respectivement à environ DH 176,3 millions et DH 37,1 millions. Nous avons été informés que certains compromis de ventes relatifs aux avances sur acquisitions des terrains sont toujours en possession des Adouls. Par ailleurs, nous vous signalons que le transfert de propriété au profit de Ciments de l'Atlas, matérialisé notamment par l'inscription dans le registre de la conservation foncière, est en cours.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la Société Ciments de l'Atlas S.A. a procédé aux acquisitions suivantes :

- 60% du capital de la société Real Fly pour KDH 9 000 ;
- 100% du capital de la société CIMAT Granulats pour KDH 100 ;

Casablanca, le 9 avril 2012.

A. Saaïdi & Associés
Commissaire aux Comptes

Nawfal Amar
Associé

II.2.2. Rapport du Commissaire Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Ciments de l'Atlas S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 635 643 728,95 dont un bénéfice net de DH 2 394 100,70.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Ciments de l'Atlas S.A. au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous vous signalons que les comptes « Immobilisations en cours – terrains » et « Terrains » comprennent des soldes au 31 décembre 2010 qui s'élèvent respectivement à environ DH 153,7 millions et DH 46,2 millions. Nous avons été informés que certains compromis de ventes relatifs aux avances sur acquisitions des terrains sont toujours en possession des Adouls. Par ailleurs, nous vous signalons que le transfert de propriété au profit de Ciments de l'Atlas, matérialisé notamment par l'inscription dans le registre de la conservation foncière, est en cours.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la Société Ciments de l'Atlas S.A. a procédé à la création de la Société Bétons et Granulats du Maroc S.A. (BGM), filiale détenue à hauteur de 51%, pour environ K Dh 4 845.

Casablanca, le 11 avril 2011.

A. Saaïdi & Associés
Commissaire aux Comptes

Nawfal Amar
Associé

II.2.3. Rapport du Commissaire Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Ciments de l'Atlas S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 583 249 628,25 dont une perte nette de DH 13 566 436,08.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Ciments de l'Atlas S.A. au 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

- Le compte « Immobilisations en cours – terrains » comprend un solde au 31 décembre 2009 qui s'élève à environ 173,6 millions. Nous avons été informés que certains compromis de ventes relatifs aux avances sur acquisitions des terrains sont toujours en possession des Adouls. Par ailleurs, nous vous signalons que le transfert de propriété au profit de Ciments de l'Atlas, matérialisé notamment par l'inscription dans le registre de la conservation foncière, est en cours ;
- La Société a pour pratique de procéder au transfert des charges à immobiliser par le crédit des comptes de charges au lieu du compte « Transferts de charges » en produits. Cette écriture n'a, toutefois, pas d'impact sur le résultat de la Société.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états financiers de la Société.

Casablanca, le 1^{er} juin 2010.

A. Saaïdi & Associés
Commissaire aux Comptes

Nawfal Amar
Associé

II.3. Attestation relative aux comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'Information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés annuels audités de Ciments de l'Atlas.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente Note d'Information, avec les états de synthèse consolidés annuels de Ciments de l'Atlas tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2010 et 2011.

Casablanca le 18 juin 2012.

Le Commissaire Aux Comptes

A. Saaïdi & Associés

Nawfal AMAR

Associé

II.3.1. Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Groupe CIMENTS DE L'ATLAS comprenant le bilan au 31 décembre 2011, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette note, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 971 488 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 184 244.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes nationales de consolidation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Les choix des procédures relèvent du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIMENTS DE L'ATLAS au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes nationales telles que prescrites par la méthodologie adoptée par le CNC du 15 juillet 1999.

Casablanca, le 8 mai 2012.

A. Saaïdi & Associés

Nawfal Amar

Associé

II.3.2. Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Groupe CEMENTS DE L'ATLAS comprenant le bilan au 31 décembre 2010, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette note, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 632 106 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 7 256.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes nationales de consolidation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Les choix des procédures relèvent du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CEMENTS DE L'ATLAS au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes nationales telles que prescrites par la méthodologie adoptée par le CNC du 15 juillet 1999.

Casablanca, le 8 mai 2012.

A. Saaïdi & Associés

Nawfal Amar

Associé

II.4. Attestation du Commissaire Aux Comptes sur les informations comptables et financières des comptes pro forma au 31 décembre 2009 contenues dans la note d'information relative à l'émission d'emprunt obligataire par la Société Ciments de l'Atlas S.A.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes pro forma, établis à partir de la situation comptable de la société Ciments de l'Atlas S.A. retraitée selon les normes nationales de consolidation, ayant fait l'objet de l'examen limité par nos soins.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes pro forma de Ciments de l'Atlas S.A. tels que revus par nos soins au titre de l'exercice 2009.

Casablanca, le 18 juin 2012.

Le Commissaire Aux Comptes

A. Saaïdi & Associés

Nawfal AMAR

Associé

II.4.1. Attestation d'examen limité sur les comptes pro forma au 31 décembre 2009

Aux Actionnaires de la Société
CIMENTS DE L'ATLAS
KM 7, Route de Rabat Aïn Sbâa
Casablanca

Mesdames, Messieurs,

Attestation d'examen limité sur les comptes pro forma au 31 décembre 2009

Nous avons procédé à un examen limité des informations comptables et financières pro forma couvrant la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, telles qu'elles sont jointes au présent rapport, établis à l'occasion de la préparation de la note d'information relative à l'émission d'emprunt obligataire par la société Ciments de l'Atlas S.A.

Ces comptes pro forma ont été établis à partir de la situation comptable de la société Ciments de l'Atlas S.A. arrêtée au 31 décembre 2009 et retraitée selon les normes nationales telles que prescrites par la méthodologie relative aux comptes consolidés et annexée à l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité de la société Ciments de l'Atlas, comprenant le bilan et le compte de résultat. Ces comptes pro forma font ressortir un montant de capitaux propres retraités totalisant KMAD 574 718, dont une perte nette retraitée de KMAD 10 969. Ils ont été préparés pour les besoins de première consolidation au titre de l'exercice 2010.

Ces comptes pro forma de la société Ciments de l'Atlas S.A. arrêtés au 31 décembre 2009 ont fait l'objet, de notre part, d'examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation du bilan et du compte de résultat retraités ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes pro forma, conformément aux normes nationales de consolidation précitées.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma pour évaluer les procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en œuvre des diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes pro forma de la société Ciments de l'Atlas S.A. au 31 décembre 2009.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause le caractère raisonnable des hypothèses dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée de ces hypothèses et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes pro forma de la société Ciments de l'Atlas S.A. au 31 décembre 2009.

Casablanca, le 8 mai 2012.

A. Saaïdi & Associés

Nawfal AMAR

Associé

III. L'Organisme Conseil

III.1. Représentant

Dénomination ou raison sociale	BMCE Capital Conseil
Représentant légal	M. Mehdi Jalil DRAFATE
Fonction	Président du Directoire
Adresse	63, boulevard Moulay Youssef, 20 000 Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0) 5 22 42 91 00
Numéro de fax	+212 (0) 5 22 43 00 21
Adresse électronique	mj.drafate@bmcek.co.ma

III.2. Attestation

La présente Note d'Information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Ciments de l'Atlas à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de Ciments de l'Atlas (ci-après dénommée la « Société » ou « CIMAT »), notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Les liasses fiscales et comptables sociales de la Société pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ;
- Les comptes consolidés relatifs aux exercices 2010 et 2011 ;
- La revue limitée du Commissaires aux Comptes relative aux comptes retraités de l'exercice 2009 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) et des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) tenus durant les exercices 2009, 2010, 2011 et l'exercice en cours jusqu'à la date du visa relatif à la présente Note d'Information ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ;
- Les rapports généraux des Commissaires Aux Comptes sur les comptes sociaux relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires Aux Comptes relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ;
- Les rapports généraux des Commissaires Aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2010 et 2011 ;
- Les informations sectorielles, notamment celles fournies ou publiées par l'Association Professionnelle des Cimentiers ;
- Le plan d'affaires prévisionnel de CIMAT.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. Mehdi Jalil Drafate

BMCE Capital Conseil

Président du Directoire

IV. Le Conseil Juridique

IV.1. Représentant

Dénomination ou raison sociale	KETTANI LAW FIRM
Représentant légal	Nadia KETTANI
Fonction	Senior Partner
Adresse	8, Rue Lahcen El Basri - Casablanca
Numéro de téléphone	+ 212 522 43 89 00
Numéro de fax	+ 212 522 20 59 25
Adresse électronique	nadia@kettlaw.com

IV.2. Attestation

L'émission d'obligations ordinaires, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la Société Ciments de l'Atlas et à la législation marocaine en matière du droit des sociétés.

Cette attestation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Casablanca, le 18 juin 2012

Nadia Kettani

Avocat Agréé près de la Cour de Cassation

KETTANI LAW FIRM

V. Le responsable de la communication financière

V.1. Identité

Prénom et nom	M. Omar Ameziane Hassani
Fonction	Directeur Administratif et Financier de Ciments de l'Atlas
Adresse	Km 7, Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 67 75 00
Numéro de fax	05 22 35 26 53
Adresse électronique	Omar.AMEZIANE-HASSANI@cimat.ma

Partie II. PRÉSENTATION DE L'OPERATION

I. Cadre de l'opération

Le Conseil d'Administration de Ciments de l'Atlas, réuni en date du 06 mars 2012, a approuvé le principe de recourir à un emprunt obligataire d'un montant global de 3 000 000 000 MAD (trois milliards de dirhams).

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée à l'effet de statuer sur ladite émission, une proposition visant à déléguer au Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 3 000 000 000 MAD (trois milliards de dirhams) et en arrêter les modalités.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, tenue en date du 21 mars 2012, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration approuve la proposition qui lui est faite concernant la diversification des sources de financement permettant d'optimiser le coût de la dette de la Société et ce, par l'émission d'un emprunt obligataire. Par conséquent, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide l'émission d'obligations d'un montant total maximum de 3 000 000 000 MAD et délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder, dans un délai de cinq ans, à une ou plusieurs émissions d'obligations et en arrêter les modalités.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration est valable pour une durée de cinq ans à compter du 21 mars 2012.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement en date du 21 mars 2012, le Conseil d'Administration, réuni en date du 18 juin 2012, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal global de 3 000 000 000 MAD (trois milliards de dirhams), qui se décompose en :

- Une tranche A remboursable *in fine* d'une maturité de 5 ans, à taux révisable annuellement avec une prime de 125 pbs. Ladite tranche sera négociable de gré à gré et portera sur un montant maximum de 3 000 000 000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par titre obligataire : Pour la 1^{ère} année, le taux d'intérêt facial est prédéterminé en référence au taux plein monétaire des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire qui sera publiée par Bank Al Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque de 125 pbs (la prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt) ;
- Une tranche B remboursable *in fine* d'une maturité de 5 ans, à taux fixe avec une prime de 135 pbs. Ladite tranche sera cotée à la Bourse de Casablanca et portera sur un montant maximum de 3 000 000 000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par titre obligataire : Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque de 135 pbs ;
- Une tranche C remboursable *in fine* d'une maturité de 5 ans, à taux fixe avec une prime de 135 pbs. Ladite tranche sera négociable de gré à gré et portera sur un montant maximum de 3 000 000 000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par titre obligataire : Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque de 135 pbs ;
- Une tranche D remboursable *in fine* d'une maturité de 7 ans, à taux révisable annuellement avec une prime de 135 pbs. Ladite tranche sera négociable de gré à gré et portera sur un montant maximum de 3 000 000 000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par titre obligataire : Pour la 1^{ère} année, le taux d'intérêt facial est prédéterminé en référence au taux plein monétaire des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire qui sera publiée par Bank Al Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque de 135 pbs (la prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt) ;
- Une tranche E remboursable *in fine* d'une maturité de 7 ans, à taux fixe avec une prime de 145 pbs. Ladite tranche sera cotée à la Bourse de Casablanca et portera sur un montant maximum de 3 000 000 000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par titre obligataire : Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque de 145 pbs ;
- Une tranche F remboursable *in fine* d'une maturité de 7 ans, à taux fixe avec une prime de 145 pbs. Ladite tranche sera négociable de gré à gré et portera sur un montant maximum de 3 000 000 000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par titre obligataire : Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque de 145 pbs.

- Etant entendu que le montant cumulé des tranches A, B, C, D, E et F sera de 3 000 000 000 MAD.

Ledit Conseil d'Administration a également fixé les modalités et caractéristiques de l'emprunt obligataire susvisé, telles qu'elles sont décrites dans la présente Note d'Information.

II. Objectifs de l'opération

Suite à sa création en juin 2007, Ciments de l'Atlas a signé une convention d'investissement avec le Gouvernement en juillet 2007 visant la construction de deux cimenteries d'une capacité totale de 3,2 millions de tonnes nécessitant un investissement d'une enveloppe globale de 5,8 milliards de dirhams.

Cet investissement a pour objectif de répondre à la croissance continue de la demande du ciment, principalement générée par l'essor du secteur de l'habitat et des infrastructures au Maroc durant ces dernières années.

La Société dispose de deux cimenteries :

- La première, située à Ben Ahmed, dont la ligne de production complète a été mise en service en décembre 2010 et dispose d'une capacité de 1,6 millions de tonnes ;
- La deuxième, située à Béni Mellal, dont la ligne de production complète a été mise en service en décembre 2011 et dispose d'une capacité de 1,6 millions de tonnes.

Ainsi, à travers la présente émission obligataire, la Société souhaite exclusivement refinancer une dette, s'élevant, à la veille de la présente Opération, à 3 milliards de dirhams et comprenant (i) une dette bancaire à long terme d'un encours de 2 739 millions de dirhams ainsi que (ii) un crédit relais d'un montant de 261 millions de dirhams. Lesdites dettes ont servi au financement d'une partie des investissements dédiés à la construction des deux cimenteries présentées ci-dessus.

Ce refinancement permettra à CIMAT de bénéficier de conditions avantageuses offertes par le marché de la dette privée notamment à travers une réduction de son coût de son financement.

III. Engagement de blocage des comptes courants d'actionnaires

M. Anas Sefrioui, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la Société, détient une créance en vers CIMAT sous forme de comptes courants d'actionnaires d'un montant de 900 793 785,86 MAD au 31 mai 2012.

Afin de renforcer les fonds propres de la Société, M. Anas Sefrioui s'engage à convertir un montant de 100 000 000,00 MAD de ces comptes courants en capital social de CIMAT avant le 31 décembre 2012.

Par ailleurs, et dans le but de permettre à CIMAT de maintenir un *gearing*¹ inférieur à 60% durant toute la durée de vie des titres obligataires objets de la présente note d'information, M. Anas Sefrioui s'engage à bloquer ses comptes courants d'actionnaires dans CIMAT selon les tranches suivantes :

- Une tranche de 650 000 000,00 MAD bloquée à compter de la date de règlement livraison de la présente émission obligataire et jusqu'au 31/12/2012 inclus ;
- Une tranche de 150 000 000,00 MAD bloquée à compter de la date de règlement livraison et jusqu'au 31/12/2013 inclus ».

La société OIP, actionnaire à hauteur de 18,2% dans le capital de CIMAT, souscrit aux engagements ci-dessus pris par M. Anas Sefrioui.

IV. Structure de l'offre

L'émission obligataire objet de la présente Note d'Information porte sur 30 000 obligations d'une valeur nominale de 100 000 MAD chacune et sur un montant total de 3 000 000 000 MAD. Elle se décompose en 6 tranches. Les caractéristiques desdites tranches sont détaillées ci-après.

¹ Dettes nettes / (dettes nettes + fonds propres)

V. Renseignements relatifs aux titres à émettre

V.1. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche A (obligations à taux révisable, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et négociables de gré à gré)

La tranche A est constituée d'obligations à taux révisable annuellement, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et négociables de gré à gré. Les caractéristiques de la tranche A se présentent comme suit :

Nature des titres	Obligations négociables non cotées, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	3 000 000 000 MAD.
Nombre maximum de titres à émettre	30 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD.
Maturité	5 ans.
Période de souscription	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
Date de jouissance	06 juillet 2012.
Date d'échéance	06 juillet 2017.
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 MAD.
Paiement d'intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit :</p> <p>[Nominal x taux facial x (nombre de jours exact / 360 jours)]</p>
Prime de risque	125 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
Taux d'intérêt facial	<p>Révisable annuellement</p> <p>Pour la 1^{ère} année, le taux d'intérêt facial est prédéterminé en référence au taux plein monétaire des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire qui sera publiée par Bank Al Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque de 125 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial pour la 1^{ère} année sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales.</p> <p>Au delà de la première année, à chaque date de paiement du coupon, le taux de référence 52 semaines monétaire sera déterminé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date de paiement du coupon.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté d'une prime de risque de 125 points de base.</p>
Mode de calcul	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
Remboursement du principal	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission</p>

	<p>universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de l'Atlas.</p>
Remboursement anticipé	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p>
Clause d'assimilation	<p>Les obligations de la tranche A ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
Rang/Subordination	<p>Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.</p>
Notation	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
Garantie de remboursement	<p>Aucune garantie.</p>
Représentation des Obligataires	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
Négociabilité des titres	<p>De gré à gré (hors bourse).</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche A.</p>
Droit applicable	<p>Droit marocain.</p>
Juridiction compétente	<p>Tribunal de Commerce de Casablanca.</p>

V.2. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche B (obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et cotées à la Bourse de Casablanca)

La tranche B est constituée d'obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et cotées à la Bourse de Casablanca. Les caractéristiques de la tranche B se présentent comme suit :

Nature des titres	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	3 000 000 000 MAD.
Nombre maximum de titres à émettre	30 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD.
Maturité	5 ans.
Période de souscription	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
Date de jouissance	06 juillet 2012.
Date d'échéance	06 juillet 2017.
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 MAD.
Paiement d'intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p>
Prime de risque	135 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
Taux d'intérêt facial	<p>Taux fixe.</p> <p>Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al-Maghrib, augmenté d'une prime de risque de 135 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales et transmis à la Bourse de Casablanca le même jour.</p>
Mode de calcul	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 5 ans (base actuarielle).
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
Remboursement du principal	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de l'Atlas.</p>
Remboursement anticipé	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions</p>

	<p>légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p>
Clause d'assimilation	<p>Les obligations de la tranche B ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
Procédure de première cotation	<p>La cotation de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.</p>
Rang/Subordination	<p>Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.</p>
Notation	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
Garantie de remboursement	<p>Aucune garantie.</p>
Représentation des Obligataires	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
Négociabilité des titres	<p>Les obligations de la tranche B sont négociables sur le marché de la Bourse de Casablanca.</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche B.</p>
Cotation des titres	<p>Les obligations de la tranche B seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 03 juillet sur le compartiment obligataire, sous le code OB159 et le <i>ticker</i> 990159.</p> <p>Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B et E doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD.</p> <p>Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B et E est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.</p>
Droit applicable	<p>Droit marocain.</p>
Juridiction compétente	<p>Tribunal de Commerce de Casablanca.</p>

V.3. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche C (obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et négociables de gré à gré)

La tranche C est constituée d'obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et négociables de gré à gré. Les caractéristiques de la tranche C se présentent comme suit :

Nature des titres	Obligations négociables non cotées, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	3 000 000 000 MAD.
Nombre maximum de titres à émettre	30 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD.
Maturité	5 ans.
Période de souscription	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
Date de jouissance	06 juillet 2012.
Date d'échéance	06 juillet 2017.
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 MAD.
Paie ment d'intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p>
Prime de risque	135 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
Taux d'intérêt facial	<p>Taux fixe.</p> <p>Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al-Maghrib, augmenté d'une prime de risque de 135 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales.</p>
Mode de calcul	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 5 ans (base actuarielle).
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
Remboursement du principal	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de l'Atlas.</p>
Remboursement anticipé	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un</p>

	souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	<p>Les obligations de la tranche C ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
Rang/Subordination	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie	Aucune garantie.
Représentation des Obligataires	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
Négociabilité des titres	<p>De gré à gré (hors bourse).</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche C.</p>
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

V.4. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche D (obligations à taux révisable, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et négociables de gré à gré)

La tranche D est constituée d'obligations à taux révisable annuellement, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et négociables de gré à gré. Les caractéristiques de la tranche D se présentent comme suit :

Nature des titres	Obligations négociables non cotées, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	3 000 000 000 MAD.
Nombre maximum de titres à émettre	30 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
Date de jouissance	06 juillet 2012.
Date d'échéance	06 juillet 2019.
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 MAD.
Paiement d'intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit :</p> <p>[Nominal x taux facial x (nombre de jours exact / 360 jours)]</p>
Prime de risque	135 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
Taux d'intérêt facial	<p>Révisable annuellement</p> <p>Pour la 1^{ère} année, le taux d'intérêt facial est prédéterminé en référence au taux plein monétaire des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire qui sera publiée par Bank Al Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque de 135 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial pour la 1^{ère} année sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales.</p> <p>Au delà de la première année, à chaque date de paiement du coupon, le taux de référence 52 semaines monétaire sera déterminé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date de paiement du coupon.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté d'une prime de risque de 135 points de base.</p>
Mode de calcul	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
Remboursement du principal	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de</p>

l'Atlas.

Remboursement anticipé	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p>
Clause d'assimilation	<p>Les obligations de la tranche D ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
Rang/Subordination	<p>Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.</p>
Notation	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
Garantie de remboursement	<p>Aucune garantie.</p>
Représentation des Obligataires	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
Négociabilité des titres	<p>De gré à gré (hors bourse).</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche D.</p>
Droit applicable	<p>Droit marocain.</p>
Juridiction compétente	<p>Tribunal de Commerce de Casablanca.</p>

V.5. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche E (obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et cotées à la Bourse de Casablanca)

La tranche E est constituée d'obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et cotées à la Bourse de Casablanca. Les caractéristiques de la tranche E se présentent comme suit :

Nature des titres	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	3 000 000 000 MAD.
Nombre maximum de titres à émettre	30 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
Date de jouissance	06 juillet 2012.
Date d'échéance	06 juillet 2019.
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 MAD.
Paie ment d'intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p>
Prime de risque	145 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
Taux d'intérêt facial	<p>Taux fixe.</p> <p>Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al-Maghrib, augmenté d'une prime de risque de 145 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales et transmis à la Bourse de Casablanca le même jour.</p>
Mode de calcul	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 7 ans (base actuarielle).
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
Remboursement du principal	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de l'Atlas.</p>
Remboursement anticipé	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions</p>

	<p>légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p>
Clause d'assimilation	<p>Les obligations de la tranche E ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
Procédure de première cotation	<p>La cotation de la tranche E sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.</p>
Rang/Subordination	<p>Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.</p>
Notation	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
Garantie de remboursement	<p>Aucune garantie.</p>
Représentation des Obligataires	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
Négociabilité des titres	<p>Les obligations de la tranche E sont négociables sur le marché de la Bourse de Casablanca.</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche E.</p>
Cotation des titres	<p>Les obligations de la tranche E, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 03 juillet 2012 sur le compartiment obligataire, sous le code OB160 et le <i>ticker</i> 990160.</p> <p>Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B et E doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD.</p> <p>Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B et E est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.</p>
Droit applicable	<p>Droit marocain.</p>
Juridiction compétente	<p>Tribunal de Commerce de Casablanca.</p>

V.6. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche F (obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et négociables de gré à gré)

La tranche F est constituée d'obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et négociables de gré à gré. Les caractéristiques de la tranche F se présentent comme suit :

Nature des titres	Obligations négociables non cotées, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	3 000 000 000 MAD.
Nombre maximum de titres à émettre	30 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
Date de jouissance	06 juillet 2012.
Date d'échéance	06 juillet 2019.
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 MAD.
Paie ment d'intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p>
Prime de risque	145 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
Taux d'intérêt facial	<p>Taux fixe.</p> <p>Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al-Maghrib, augmenté d'une prime de risque de 145 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales.</p>
Mode de calcul	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 7 ans (base actuarielle).
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
Remboursement du principal	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de l'Atlas.</p>
Remboursement anticipé	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un</p>

	souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	<p>Les obligations de la tranche F ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
Rang/Subordination	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie	Aucune garantie.
Représentation des Obligataires	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
Négociabilité des titres	<p>De gré à gré (hors bourse).</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche F.</p>
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

VI. Cotation à la Bourse de Casablanca

Seules les obligations des tranches B et E objet de la présente Note d'Information sont négociables sur le marché de la Bourse de Casablanca :

Tableau 1. Cotation à la Bourse de Casablanca

Catégorie	Tranche B	Tranche E
Date prévue pour la cotation des titres	03 juillet 2012	
Code des obligations	990159	990160
Ticker	OB159	OB160
Procédure de première cotation	Cotation directe	
Etablissement centralisateur	BMCE Bank	
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	BMCE Capital Bourse	

VII. Calendrier de l'opération

La souscription est ouverte auprès des organismes chargés du placement. Le calendrier de l'opération se présente ainsi :

Tableau 2. Calendrier de l'émission obligataire

Ordre	Etapes	Au plus tard
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération.	19 juin 2012
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation et du calendrier de l'opération.	19 juin 2012
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'Information visée par le CDVM.	19 juin 2012
4	Publication au bulletin de la cote par la bourse de Casablanca de l'annonce relative à l'émission obligataire.	19 juin 2012
5	Publication d'un extrait de la Note d'Information dans un journal d'annonces légales.	21 juin 2012
6	Publication des taux d'intérêts faciaux par tranche dans un journal d'annonces légales.	26 juin 2012
7	Ouverture de la période de souscription.	26 juin 2012
8	Clôture de la période de souscription.	28 juin 2012
9	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération.	29 juin 2012 Avant 10h00
10	Cotation des obligations ; Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote ; Enregistrement de la transaction en bourse.	03 juillet 2012
11	Règlement / Livraison.	06 juillet 2012
12	Annonce des résultats de l'opération par la Société dans un journal d'annonces légales.	09 juillet 2012

VIII. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Le syndicat de placement et les intermédiaires financiers intervenant dans le cadre de la présente émission obligataire se présentent comme suit :

Tableau 3. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Syndicat de placement et intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseiller et Coordinateur Global	BMCE Capital Conseil	63, Boulevard My Youssef, Casablanca
Chef de file du syndicat de placement	BMCE Bank	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Co-Chef de file du syndicat de placement	Banque Centrale Populaire	101, Boulevard Zerktouni, Casablanca
Membre du syndicat de placement	CDG Capital	Immeuble Mamounia, Place Moulay El Hassan - Rabat
Membre du syndicat de placement	Société Générale	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Centralisateur de l'opération	BMCE Bank	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	BMCE Capital Bourse	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Etablissement domiciliaire assurant le service financier de l'émetteur	BMCE Bank	140, Boulevard Hassan II, Casablanca

IX. Garantie de bonne fin

L'émission est assortie d'une garantie de bonne fin, consentie au bénéfice de l'émetteur, à titre purement et strictement individuel par BMCE Bank pour un montant de 3 000 000 000 MAD.

A ce titre, BMCE Bank s'engage envers l'émetteur irrévocablement et inconditionnellement à souscrire l'intégralité des obligations non placées par les établissements placeurs au terme de la période de souscription.

X. Modalités de souscription

X.1. Période de souscription

La période de souscription est ouverte auprès des organismes chargés du placement, du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.

Il reste entendu que tout investisseur désirent acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

X.2. Souscripteurs

La souscription des obligations, objet de la présente Note d'Information, est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain, définis ci-après :

- Les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-05-178 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n°17-99 portant Code des Assurances sous réserve du respect des dispositions statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelque soit la catégorie de souscripteurs.

X.3. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. Ils doivent joindre une copie du document d'identification des souscripteurs au bulletin de souscription conçu pour l'opération.

Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Tableau 4. Documents d'identification par catégorie de souscripteurs

Catégorie	Document à joindre
Investisseurs qualifiés de droit marocain autres que les OPCVM	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément ; Pour les Fonds Commun de Placement (FCP), le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), le modèle des inscriptions au Registre de Commerce.

X.4. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, la tranche et le taux souscrits. A moins d'être frappées de nullité, les souscriptions sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations, objet de la présente Note d'Information.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt à taux fixe et/ou à taux révisable, coté et/ou non coté, à maturité 5 ans et/ou 7 ans.

Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle joint en Annexe V.

Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis au membre du syndicat de placement de son choix.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres : Chaque souscripteur devra formuler ses ordres de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant de sa souscription ainsi que la tranche souhaitée.

Chaque souscripteur devra remettre à 16h00 au plus tard tout au long de la période de souscription un bulletin de souscription ferme et irrévocable selon le modèle joint en Annexes V au membre du syndicat de son choix et qui se chargera de le transmettre à l'établissement centralisateur.

Par ailleurs, les membres du syndicat de placement s'engagent à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité ne faisant pas partie du syndicat de placement et à annuler, à la fin de la période souscription, les souscriptions ne respectant pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées.

X.5. Modalités de traitement des ordres et d'allocation

X.5.1. Modalités de centralisation des ordres

Au cours de la période de souscription, chaque membre du syndicat de placement devra transmettre quotidiennement au plus tard à 17h00, un état récapitulatif et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues pendant la journée, à BMCE Bank.

L'état quotidien de souscription doit parvenir par fax au N° +212 (0) 522 49 29 58 et au plus tard à 17h00 au centralisateur de l'émission objet de la présente Note d'Information.

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être transmis avec la mention « Néant ».

A la clôture de la période de souscription, soit le 28 juin 2012 à 17h00, chacun des membres du syndicat de placement devra remettre au centralisateur, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues.

BMCE Bank s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité ne faisant pas partie du syndicat de placement.

X.5.2. Modalités d'allocation

L'allocation des obligations se fera à la clôture de la période de souscription, à partir de 18h00, selon les souscriptions présentées par les membres du syndicat de placement.

Il sera alors procédé après 18h00 à :

- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- L'allocation selon la méthode définie ci-après.

Les demandes exprimées seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint. Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de trois milliards de dirhams (3 000 000 000 MAD), le montant adjugé pour les six tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser trois milliards de dirhams (3 000 000 000 MAD) pour l'ensemble de l'émission.

Les tranches A et D seront servies en priorité par rapport aux tranches B, C, E et F dans la limite du montant maximum de l'émission.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches A et D est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches B, C, E et F. Dans ce cas, le montant alloué à chacune des tranches A et D sera déterminé sur la base d'un taux d'allocation au prorata de la demande exprimée pour chacune de ces tranches. Le taux d'allocation sera déterminé par le rapport : « **Quantité totale offerte / Quantité totale demandée** »

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches A et D est inférieur au montant maximum de l'émission, les obligations seront allouées en priorité à hauteur du montant total des souscriptions reçues pour les tranches A et D. Dans la limite du montant maximum de l'émission, le reliquat du montant offert sera alloué aux tranches B, C, E et F sur la base d'un taux d'allocation au prorata de la demande exprimée pour chacune de ces tranches. Le taux d'allocation sera déterminé par le rapport : « **(Quantité totale offerte - Quantité allouée aux tranches A et D) / (Quantité totale demandée - Quantité allouée aux tranches A et D)** »

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscription par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B et E est inférieur à 20 000 000 MAD, les allocations relatives à ces tranches seront annulées. Dans ce cas, l'allocation des souscriptions reçues déduction faite des souscriptions annulées des tranches B et E se fera au prorata sur la base du taux d'allocation suivant : « **(Quantité totale offerte - Quantité allouée aux tranches A et D) / (Quantité totale demandée - Quantité allouée aux tranches A et D)** ».

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscription par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

A l'issue de la séance d'allocation à laquelle assisteront les représentants dûment désignés par chacun des membres du syndicat de placement, l'Émetteur, le Chef de file et le Co-Chef de file, un procès-verbal d'allocation (détaillé par catégorie de souscription, par tranche, et par membre du syndicat de placement, Chef de file et Co-Chef de file) sera établi par BMCE Bank.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » par le Chef de file, le co-Chef de file et l'Émetteur dès la signature par les parties dudit procès-verbal.

X.5.3. Modalités d'annulation des ordres

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente Note d'Information est susceptible d'annulation par les membres du syndicat de placement.

X.6. Modalités de règlement et de livraison des titres

X.6.1. Règlement - livraison

Le règlement livraison interviendra selon la procédure en vigueur et se fera à la date de jouissance prévue le 06 juillet 2012.

Les titres sont payables au comptant en un seul versement et inscrits au nom du souscripteur le même jour, à savoir le 06 juillet 2012.

BMCE Bank se chargera, à la date de jouissance, de l'inscription en compte des titres de Ciments de l'Atlas.

X.6.2. Domiciliaire de l'émission

BMCE Bank est désignée en tant que banque domiciliaire des obligations émises dans le cadre de cette Opération.

A ce titre, elle représentera Ciments de l'Atlas auprès du dépositaire central Maroclear et exécutera pour son compte toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission de cet emprunt obligataire.

X.6.3. Procédure d'enregistrement des titres

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est la société de bourse BMCE Capital Bourse.

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du Règlement/Livraison.

X.6.4. Résultats de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au bulletin de la cote le 03 juillet 2012 et par la Société dans un journal d'annonces légales au plus tard le 09 juillet 2012.

X.6.5. Négociabilité

A compter du 03 juillet 2012, les obligations émises par la Société dans le cadre de cette opération seront admises aux négociations auprès :

- De la Bourse de Casablanca pour les tranches B et E ;
- Des salles des marchés du réseau placeur pour les tranches A, C, D et F.

X.7. Régime fiscal de l'Opération

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est détaillé ci-après.

X.7.1. Fiscalité des revenus

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

Personnes morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur l'IS. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du Registre du Commerce et celui de l'article d'imposition à l'Impôt sur les Sociétés.

Personnes morales soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales.

X.7.2. Fiscalité des plus-values

Pour les personnes soumises à l'IR :

- Pour les titres non-inscrits à l'actif professionnel, le taux d'imposition est de 15% pour les profits nets résultant des cessions d'obligations et autres titres de créance ;
- Pour les titres inscrits à l'actif professionnel, les plus-values sur cession de titres de créances sont comprises dans le résultat imposable imposé à l'IR au taux de barème progressif.

Pour les personnes soumises à l'IS, les plus-values issues de la cession d'obligations sont comprises dans les produits de la société et imposées à l'IS au taux de droit commun.

X.8. Charges relatives à l'Opération

Le montant total des charges relatives à cette opération est estimé à environ 0,9% du montant de l'émission. Ces charges comprennent les commissions :

- Du conseil financier ;
- Du conseil juridique ;
- Relatives au visa du CDVM ;
- Relatives à l'admission à la Bourse de Casablanca ;
- De placement ;
- De communication ;
- Du dépositaire.

Partie III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE CIMENTS DE L'ATLAS

I. Renseignements à caractère général

Tableau 5. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Ciments de l'Atlas
Siège social	Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca.
Téléphone	+212 5 (0) 22 67 75 00.
Télécopie	+212 5 (0) 22 35 26 53.
Site Internet	www.cimat.ma
Adresse électronique	oah@ciamat.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration, régie par la loi n° 17-95 sur les Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.
Date de constitution	04 Juin 2007.
Durée de vie	99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi.
Capital social à ce jour	1 100 000 000 MAD composé de 11 000 000 d'actions de 100 MAD de valeur nominale chacune, représentant des apports en numéraires et numérotées de 1 à 11 000 000, toutes de mêmes catégories et entièrement libérées.
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre.
Registre de Commerce	CIMAT est immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro RC 166 227.
Lieu de consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts peuvent être consultés au siège social de CIMAT.
Objet social	<p>Selon l'article 5 des statuts, la Société a pour objet social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La production, la distribution, l'achat, la vente, l'import, l'export et la commercialisation de ciment, de ses produits dérivés et des matières y afférentes ; ▪ Toutes activités liées au ciment et béton normalisés, bétons spéciaux et granulats ; ▪ L'exploitation des cimenteries, des centres de broyage, d'ensachage et de distribution ; ▪ L'exploitation de toute carrière et l'extraction des matières premières, notamment, celles nécessaires à la production du ciment ; ▪ La livraison, le pompage de béton et toute activité y liée ; ▪ Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.

Textes législatifs applicables à la Société

De part sa forme juridique et ses relations avec les tiers, la Société est régie par le droit marocain et notamment, la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05.

De par son activité, elle est régie par les Dahirs suivants :

- Les circulaires particulières relatives à l'attribution du droit d'usage de la marque de conformité aux normes marocaines sur les liants hydrauliques :
 - NM 10.1.004-2003 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques – Ciments – Composition, spécifications et critères de conformité ;
 - NM 10.1.005-2008 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Techniques des essais ;
 - NM 10.1.156-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques – Ciment pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ;
 - NM 10.1.157-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques – Ciment pour travaux à la mer ;
 - NM 10.1.187-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques – Ciment à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ;
 - NM 10.1.162-1996 : La norme marocaine sur les méthodes d'essais des ciments - Détermination quantitative des constituants ;
 - NM 10.1.213-1998 : La norme marocaine sur les liants Hydrauliques - Contenu net des préemballages ;
 - NM 10.1.011-1990 : Le Béton Prêt à l'Emploi préparé en usine ;
 - NM 10.1.008-2009 : Le béton – Spécification, performances, production et conformité ;
 - NM 10.271 : Les normes de spécification des Granulats.
- Le Dahir N° 1-03-59 du 12 mai 2003, portant loi N° 11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- Le Dahir N° 1-02-130 du 13 juin 2002, portant loi N° 08 - 01 relative à l'exploitation des carrières ;
- Le Dahir N° 1-06-153 du 22 novembre 2006, portant loi N° 28 - 00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- Le Dahir N° 1-03-61 du 12 mai 2003, portant loi N° 13 - 03 relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- Le Dahir N° 1-03-60 du 12 mai 2003, portant loi N° 12 - 03 relative aux études d'impact sur l'environnement ;
- La réglementation relative à la sécurité dans les sites industriels, et notamment :
 - L'arrêté du 04 novembre 1952 déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
 - L'arrêté du 09 septembre 1953 fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;
 - Le Dahir du 22 juillet 1953 portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre, complété par le Dahir N° 1-62-301 du 9 novembre 1962 ;
 - L'arrêté du 28 juin 1938 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
 - Le Dahir du 30 janvier 1912 réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
 - L'Arrêté viziriel du 29 janvier 1932 relatif à l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

De part l'opération d'émission d'obligations, objet de la présente Note d'Information, la Société sera régie par les textes suivants :

- Le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 ;
- Le Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 Septembre 1993 relatif à la bourse de

Casablanca tel que modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;

- Le Règlement Général de la bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté 1268-08 du 07 juillet 2008 ;
- Le Dahir portant loi n° 1-96-246 du 9 Janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ;
- Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2011 et par l'arrêté n° 077-05 du 17 mars 2005 ;
- Le Règlement général du CDVM tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 Avril 2008 ;
- La circulaire du CDVM.

Régime fiscal

CIMAT est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 30% et à la taxe spéciale sur le ciment (150 Dh/tonne de ciment vendue à partir de l'exercice 2012 contre 100 Dh/tonne précédemment).

Tribunal compétent en cas de litiges

Le tribunal de commerce de Casablanca.

Source : CIMAT

II. Renseignements sur le capital social de CIMAT

II.1. Renseignements à caractère général

A la date d'établissement de la présente Note d'Information, le capital social de la Société s'établit à 1 100 000 000 MAD, intégralement libéré. Il se compose de 11 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, toutes de même nature, portant des droits de vote simples.

II.2. Evolution du capital social

L'évolution du capital social de CIMAT depuis sa création se présente comme suit :

Tableau 6. Evolution du Capital Social

Date ²	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal (en MAD)	Prix de l'émission (en MAD)	Montant du capital avant l'opération (en MAD)	Montant de l'opération (en MAD)	Montant du capital social après l'opération (en MAD)
04/06/2007	Apport à la constitution	3 000	100	100	-	300 000	300 000
08/04/2009	Augmentation de capital par apport en numéraire libéré par compensation de créances	497 000	100	100	300 000	49 700 000	50 000 000
28/10/2009	Augmentation de capital par apport en numéraire libéré par compensation de créances	5 500 000	100	100	50 000 000	550 000 000	600 000 000
30/06/2010	Augmentation de capital par apport en numéraire libéré par versement d'espèces	2 000 000	100	100	600 000 000	200 000 000	800 000 000
19/04/2012	Augmentation de capital par apport en numéraire libéré par compensation de créances	3 000 000	100	100	800 000 000	300 000 000	1 100 000 000

Source : CIMAT

La Société a été constituée avec un capital de 300 KMAD, réparti en 3 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune. La répartition du capital social de CIMAT au moment de la constitution se présente comme suit : 2 992 actions détenues par M. Anas Sefrioui (soit 99,7% du capital), le reste, soit 8 actions, est détenu à parts égales par (i) Mme Kenza Sefrioui, (ii) M. Mohamed Benzekri, (iii) M. Nouraddine El Ayoubi et (iv) la société Omnium des Industries et de la Promotion.

Depuis, la Société a réalisé quatre augmentations de capital autorisées par les Assemblées Générales Extraordinaires tenues respectivement le 25 février 2009, le 21 octobre 2009, le 30 juin 2010 et le 18 avril 2012 :

- La première augmentation de capital porte le capital de la Société à 50 000 000 MAD, suite à la création de 497 000 actions nouvelles à un prix d'émission égal à la valeur nominale (soit 100 MAD). La souscription à cette augmentation de capital a été réservée à M. Anas Sefrioui qui a été appelé à exercer ses droits préférentiels de souscription (tant à titre irréductible que réductible) et qui a entièrement souscrit aux nouvelles actions par compensation de créances liquides et exigibles détenues sur la Société dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2009.

² Date du PV du Conseil d'Administration constatant l'augmentation de capital.

Suite à cette opération, M. Anas Sefrioui détient 499 992 actions et droits de vote dans le capital de CIMAT. Le reste, soit 8 actions, est détenu à parts égales par (i) Mme Kenza Sefrioui, (ii) M. Mohamed Benzekri, (iii) M. Nouraddine El Ayoubi et (iv) la société Omnium des Industries et de la Promotion³.

- La deuxième augmentation de capital porte le capital de la Société à 600 000 000 MAD, suite à la création de 5 500 000 actions nouvelles à la valeur nominale. La souscription à cette augmentation de capital a été réservée à M. Anas Sefrioui qui a été appelé à exercer ses droits préférentiels de souscription (tant à titre irréductible que réductible) et qui a entièrement souscrit aux nouvelles actions par compensation de créances liquides et exigibles détenues sur la Société dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2009.

Suite à cette opération, M. Anas Sefrioui détient 5 999 992 actions et droits de vote dans le capital de CIMAT. Le reste, soit 8 actions, est détenu à parts égales par (i) Mme Kenza Sefrioui, (ii) M. Mohamed Benzekri, (iii) M. Nouraddine El Ayoubi et (iv) la société Omnium des Industries et de la Promotion.

- La troisième augmentation de capital porte le capital de la Société à 800 000 000 MAD, suite à la création de 2 000 000 actions nouvelles à la valeur nominale. La souscription à cette augmentation de capital a été réservée à l'actionnaire « Omnium des Industries et de la Promotion » qui souscrit à 2 000 000 actions par apport en numéraire suite à la décision des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2010 de renoncer individuellement et totalement à leurs droits préférentiels au profit de la société susmentionnée.

Suite à cette opération, M. Anas Sefrioui détient 5 999 992 actions et droits de vote dans le capital de CIMAT et la société Omnium des Industries et de la Promotion en détient 2 000 002 actions. Le reste, soit 6 actions, est détenu à parts égales par (i) Mme Kenza Sefrioui, (ii) M. Mohamed Benzekri et (iii) M. Nouraddine El Ayoubi.

- La quatrième augmentation de capital porte le capital de la Société à 1 100 000 000 MAD, suite à la création de 3 000 000 actions nouvelles à la valeur nominale. La souscription à cette augmentation de capital a été réservée à M. Anas Sefrioui qui a été appelé à exercer ses droits préférentiels de souscription (tant à titre irréductible que réductible) et qui a entièrement souscrit aux nouvelles actions par compensation de créances liquides et exigibles détenues sur la Société dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2012.

Suite à cette opération, M. Anas Sefrioui détient 8 999 994 actions et droits de vote dans le capital de CIMAT et la société Omnium des Industries et de la Promotion en détient 2 000 002 actions. Le reste, soit 4 actions, est détenu par (i) Mme Kenza Sefrioui (2 actions), (ii) M. Malik Sefrioui (1 action) et (iii) Mlle Alia Sefrioui (1 action).

La sortie de M. Mohamed Benzekri et de M. Nouredine El Ayoubi du capital de CIMAT résulte de leur départ du groupe de sociétés détenues par M. Anas Sefrioui. Il convient de noter que lesdites personnes détenaient 2 actions chacun avant leur départ en 2011.

Tableau 7. Date de libération du capital social de CIMAT

En Dh	Libérations du capital social
Apport Initial	300 000
25/02/2009	49 700 000
21/10/2009	550 000 000
30/06/2010	50 000 000
31/12/2011	150 000 000
18/04/2012	300 000 000
Capital social à la veille de l'émission obligataire	1 100 000 000

Source: CIMAT

³ Omnium des Industries et de la Promotion est une société représentée par Anas Sefrioui et regroupant certaines de ses participations.

III. Structure de l'actionariat

III.1. Historique de la structure du capital

Le tableau ci-après présente l'historique de l'actionariat de CIMAT sur la période allant du 31 décembre 2008 à la date de publication de la Note d'Information.

Tableau 8. Historique de l'actionariat

Actionnaires	31/12/2008		31/12/2009		31/12/2010		31/12/2011		Situation actuelle	
	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote
M. Anas Sefrioui	2 992	99,7%	5 999 992	100,0%	5 999 992	75,0%	5 999 994	75,0%	8 999 994	81,8%
Omnium des Industries et de la Promotion	2	0,1%	2	0,0%	2 000 002	25,0%	2 000 002	25,0%	2 000 002	18,2%
Mme Kenza Sefrioui	2	0,1%	2	0,0%	2	0,0%	2	0,0%	2	0,0%
M. Noureddine El Ayoubi	2	0,1%	2	0,0%	2	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
M. Mohamed Benzekri	2	0,1%	2	0,0%	2	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
M. Malik Sefrioui	-	-	-	-	-	-	1	-	1	0,0%
Mlle Alia Sefrioui	-	-	-	-	-	-	1	-	1	0,0%
Total des actions	3 000	100,0%	6 000 000	100%	8 000 000	100%	8 000 000	100%	11 000 000	100%

Source : CIMAT

A la date de publication de la présente Note d'Information, les actionnaires de référence de CIMAT sont (i) M. Anas Sefrioui et (ii) la société Omnium des Industries et de la Promotion qui détiennent directement et respectivement 81,8% et 18,2% des actions et droits de vote constituant le capital social de la Société.

Durant les quatre dernières années, l'actionariat de la Société connaît une montée en 2010 de la société Omnium des Industries et de la Promotion (OIP) dans le capital de CIMAT à hauteur de 25%.

Il est à préciser que la Société Omnium des Industries et de la Promotion est détenue à hauteur de 50% par la famille Sefrioui et regroupe certaines de ses participations.

A ce jour, aucun des actionnaires présentés ci-dessus ne détient d'actions à droit de vote double ou d'actions préférentielles sur la période allant du 31 décembre 2008 à la date de publication de la Note d'Information.

III.1.1. CV de M. Anas Sefrioui

M. Anas Sefrioui, âgé de 54 ans, a débuté sa carrière professionnelle au début des années 80 dans le secteur de la fabrication et la transformation de papier avec la création de plusieurs unités industrielles à Casablanca, Tanger, Fès et Agadir (aujourd'hui toutes cédées). Il a également créé, en partenariat avec deux groupes internationaux, une société industrielle de fabrication de carbonate.

Parallèlement à ses activités industrielles, M. Anas Sefrioui a fondé en 1988 Douja Promotion Groupe Addoha dont il assure depuis la fonction de Président Directeur Général. M. Sefrioui est également administrateur dans plusieurs autres sociétés (Cf. tableau 11 relatif aux mandats de M. Anas Sefrioui).

En juin 2007, M. Anas Sefrioui fonde la société Ciments de l'Atlas (dédiée à la production de ciment) au sein de laquelle il occupe la fonction de Président Directeur Général.

III.1.2. Présentation de la société Omnium des Industries et de la Promotion (OIP)

La société Omnium des Industries et de la Promotion est une société représentée par M. Anas Sefrioui et regroupant certaines de ses participations.

Tableau 9. Fiche de la société Omnium des Industries et de la Promotion

Dénomination sociale	Omnium des Industries et de la Promotion
Date de création	1990
Adresse	Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Activité	Holding d'investissement et de gestion de portefeuilles de titres
Principaux actionnaires au 31/03/2011 (en % de détention du capital)⁴	
<i>Famille Sefrioui</i>	50,0%
<i>ICC Limited⁵</i>	50,0%

Source : CIMAT

Les principaux agrégats financiers de la société Omnium des Industries et de la Promotion durant la période 2009-2011 se présentent comme suit :

Tableau 10. Principaux agrégats financiers d'Omnium des Industries et de la Promotion (2009-2011)

En K Dh	31/03/2009	31/03/2010	31/03/2011
Chiffre d'affaires	3 327,2	5 918,2	63,6
Résultat net	-3 977,8	-4 042,6	-200,1
Fonds propres	13 008,3	11 586,9	37 386,9

Source: CIMAT

Le chiffre d'affaires d'OIP s'élève à 63,6 K Dh au 31/03/2011 (vs 3 327,2 K Dh au 31/03/2009) pour un résultat net de 63,6 K Dh au 31/03/2011 (vs 13 008,3 au 31/03/2009).

⁴ Au 31 décembre 2011.

⁵ ICC Limited est une société de participations financières dont le siège est à Dubaï. La majorité du capital est détenue par M. Ayman Hatahet.

III.1.3. Appartenance de CIMAT au groupe de sociétés détenues par M. Sefrioui

CIMAT est détenue majoritairement par M. Anas Sefrioui (à hauteur de 81,8%) qui détient des participations directes ou indirectes dans des sociétés de promotion immobilière, notamment la société Douja Promotion Groupe Addoha dans laquelle il détient une participation de 56,01%.

CIMAT n'interagit pas directement avec les sociétés immobilières détenues par M. Anas Sefrioui mais avec certains fournisseurs de ces sociétés, notamment les sociétés de construction, les distributeurs et négociants et les producteurs de BPE. Ces derniers sélectionnent les opérateurs cimentiers auprès desquels elles s'approvisionnent.

En 2011, CIMAT réalise 14,1% de son chiffre d'affaires avec les sociétés de construction, les distributeurs et négociants et les producteurs de BPE opérant pour le compte de Douja Promotion Groupe Addoha.

IV. Historique des apports en comptes courants d'actionnaires

Le tableau ci-après présente l'historique des flux reçus et donnés en comptes courants d'actionnaires (CCA) depuis la création de CIMAT :

Tableau 11. Historique des apports en comptes courants d'actionnaires de CIMAT – En K Dh

Année	Solde en début de période	Augmentation des CCA	Diminution des CCA		Solde en fin de période
			Remboursement	Augmentation de capital	
2007	-	13 312	-	-	13 312
2008	13 312	404 700	-	-	418 012
2009	418 012	238 782	9 700	599 700	47 394
2010	47 394	877 400	-	50 000	874 794
2011	874 794	476 000 ⁶	-	150 000	1 200 794
Fin mai 2012	1 200 794	-	-	300 000	900 794

Source : CIMAT

Depuis la création de CIMAT, les apports en comptes courants d'actionnaires ont considérablement évolué pour s'établir à 900,8 MDh à fin mai 2012 (vs 13,3 MDh en 2007). Lesdits apports sont destinés au financement des investissements de CIMAT.

V. Politique de distribution de dividendes

V.1. Dispositions statutaires

L'article 23 des statuts de la Société stipule qu'« après approbation des états de synthèse de l'exercice, l'Assemblée Ordinaire détermine, conformément aux lois en vigueur, la répartition du résultat net de l'exercice. ».

A titre indicatif, il convient de noter que la répartition des bénéfices est régie par les articles 329, 330, 331 et 332 de la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05.

V.2. Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

La société CIMAT n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa création.

⁶ Comprenant un montant net de 420 MMAD apporté par M. Anas Sefrioui et 56 MMAD apporté par OIP.

VI. Nantissement

VI.1. Nantissement d'actions

A la date de publication de la présente Note d'Information, aucune action de CIMAT ne fait l'objet d'un nantissement.

VI.2. Nantissement d'actifs

Au titre du crédit bancaire à long terme de CIMAT, cette dernière a consenti, au profit du consortium de banques, une hypothèque sur les titres fonciers, un nantissement des soldes bancaires ainsi qu'un nantissement des créances professionnelles. Ces nantissements/hypothèques seront levés à la suite du remboursement anticipé de ladite dette bancaire.

Au 15 juin 2012, la Société a consenti des nantissements sur actifs consolidant 1,4 milliards de dirhams comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 12. Nantissement d'actifs de CIMAT

Actif nanti	Montant total des nantissements (en MAD)
Fonds de commerce	1 012 579 614,8
Matériel et outillage	387 457 743,2

Source : CIMAT

Lesdits nantissements ont été consentis par la Société au profit du consortium de banques ayant contribué au financement de la construction des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal.

VII. Notation

La société CIMAT n'a fait l'objet d'aucune notation.

VIII. Marché des titres de CIMAT

A la date de publication de la présente Note d'Information, la Société n'a procédé à aucune émission de titres de capital ou de créances sur le marché marocain ou étranger.

IX. Assemblée d'actionnaires

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de CIMAT sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, sous réserve des stipulations statutaires particulières présentées ci-après.

IX.1. Mode de convocation

Selon l'article 20 des statuts de CIMAT, les actionnaires de la Société se réunissent en Assemblées Générales, Ordinaires ou Extraordinaires, et en Assemblées Spéciales dans les conditions fixées par la loi sous réserve des dispositions particulières ci-après.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par un autre administrateur délégué par le Conseil d'Administration.

IX.2. Conditions d'admission

L'article 20 des statuts de la Société stipule que seuls les titulaires d'actions inscrites sur les registres des actions de la Société dans les cinq jours au plus qui précèdent l'assemblée, peuvent y assister.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous les moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'assemblée.

IX.3. Conditions de délibération et d'exercice des droits de vote

L'article 20 des statuts de la Société stipule que pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou réunie extraordinairement, doit réunir un nombre d'actionnaires représentant au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Les délibérations sont prises au moins à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins 50% du capital social.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

X. Organes d'administration

Les articles 11 à 18 des statuts de CIMAT relatifs à la composition, aux modes de convocations, aux attributions, aux fonctionnements et aux quorums du Conseil d'Administration de CIMAT sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

X.1. Composition du Conseil d'Administration

Selon l'article 11 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à douze membres au plus, sauf dérogation en cas de fusion.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique, et fixe la durée de sa fonction, qui ne peut toutefois excéder celle de son mandat.

Il désigne également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être choisie en dehors de ses membres et actionnaires.

La composition du Conseil d'Administration de CIMAT, au 30 avril 2012, se décline de la manière suivante :

Tableau 13. Composition du Conseil d'Administration de CIMAT au 30 avril 2012

Membre du Conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de nomination ou de renouvellement	Expiration du mandat	Lien avec la Société	Nombre d'actions détenues	Lien de parenté avec le Président
M. Anas Sefrioui	Président	2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	Actionnaire	8 999 994	Lui-même
Omnium des Industries et de la Promotion ⁷	Administrateur	2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	Actionnaire	2 000 002	N/A
Mme Kenza Sefrioui	Administrateur	2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	Actionnaire	2	Fille

Source : CIMAT

X.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

X.2.1. Actions de garantie

Selon l'article 12 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une (1) action pendant toute la durée de ses fonctions au sein du Conseil d'Administration.

X.2.2. Durée des fonctions des administrateurs

Selon l'article 13 des statuts de la Société, la durée de fonction d'un administrateur est de six (6) années, sauf si le conseil décide de renouveler son mandat.

X.2.3. Allocations du Conseil d'Administration

L'article 14 des statuts de la Société stipule que les administrateurs peuvent recevoir toutes rémunérations autorisées dans les conditions fixées par la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

Selon les articles 92 et 93 de la loi relative aux Sociétés Anonymes, le Conseil d'Administration peut utiliser comme mode de rémunération pour ses membres des jetons de présence ou des rémunérations exceptionnelles pour certaines missions et mandats.

X.2.4. Réunions du Conseil d'Administration

D'après l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que la loi ou l'intérêt de la Société l'exige.

X.2.5. Quorum, majorité et procès-verbaux

Selon l'article 16 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont effectivement présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

Par ailleurs, les pouvoirs de représentation d'un administrateur par un autre administrateur doivent être donnés par lettre (ou sous réserve de confirmation par lettre par la suite) par télécopie ou par courrier électronique.

⁷ Représentée par Mme Kenza Sefrioui.

X.2.6. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

En outre, le Conseil d'Administration peut conférer à l'un de ses membres ou à des tiers actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et avec ou sans faculté pour les mandataires de consentir eux-mêmes toutes substitutions totales ou partielles dans la limite qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Le Conseil peut décider de la création des comités d'études chargés d'étudier les questions que le conseil ou son président lui soumet.

X.3. Mandats d'administrateur du Président

Au 30 avril 2012, M. Anas Sefrioui, Président Directeur Général de la Société occupe les fonctions suivantes au sein des sociétés déclinées ci-après :

Tableau 14. Les mandats de M. Anas Sefrioui

Sociétés	Activités	Fonction
Douja Promotion Groupe Addoha	Promotion Immobilière	Président
Cita	Promotion Immobilière	Président
Tanger Sakane	Promotion Immobilière	Président
Addoha Essalam	Promotion Immobilière	Gérant
Dar Jawda	Promotion Immobilière	Gérant
Marrakech Golden Resorts	Promotion Immobilière	Président
Promif	Promotion Immobilière	Gérant
Promolog	Promotion Immobilière	Gérant
Optim Immobilier	Promotion Immobilière	Président
Maroc Villages & Résidences	Promotion Immobilière	Président
Trade Management	Services	Président
Immolog	Promotion Immobilière	Président
Mabani Détroit	Promotion Immobilière	Président
General Firm Of Morocco	Promotion Immobilière	Président du Directoire
Al Qudrah Addoha	Promotion Immobilière	Président
Mabani Zellidja	Promotion Immobilière	Président du Directoire
Beladi Hadj Fatah	Promotion Immobilière	Co-gérant
Awal Sakane	Promotion Immobilière	Déléataire de pouvoirs
Ciments de l'Atlas	Production de ciment, béton et granulats	Président
O.I.P	Holding	Gérant
Marina Blanca	Complexe balnéaire	Gérant
LASRY Maroc	Transit maritime	Administrateur
Bétons et Granulats du Maroc	Béton Granulat	Président
CAP Spartel	Promotion Immobilière	Président

Source : CIMAT

XI. Organes de direction

XI.1. Stipulations statutaires relatives à la Direction Générale

XI.1.1. Direction Générale de la Société

L'article 18 des statuts de la Société stipule que la Direction Générale de la société est assumée sous la responsabilité du Conseil d'Administration, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'Administration, ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'administration, le Président ou un Directeur Général assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

XI.1.2. Responsabilités du Directeur Général

Selon l'article 18 bis, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social.

Le Directeur Général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. La révocation du Directeur Général non Président peut donner lieu à des dommages et intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

XI.2. Direction Générale de CIMAT

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration décide que la Direction Générale de la Société sera assurée par le Président du Conseil d'Administration, prenant le titre de Président Directeur Général. Celui-ci bénéficiera des pouvoirs les plus étendus.

XI.2.1. Organes de direction de la Société

Les organes de direction de CIMAT regroupent en plus du Président Directeur Général l'ensemble des directeurs de département de la Société à savoir (i) la Direction d'Exploitation, (ii) la Direction Marketing & Commercial et (iii) la Direction Administration et Finance ainsi qu'un Vice-président et un Conseiller du Président.

Le tableau suivant fournit une présentation des organes de direction de CIMAT au 30 avril 2012 :

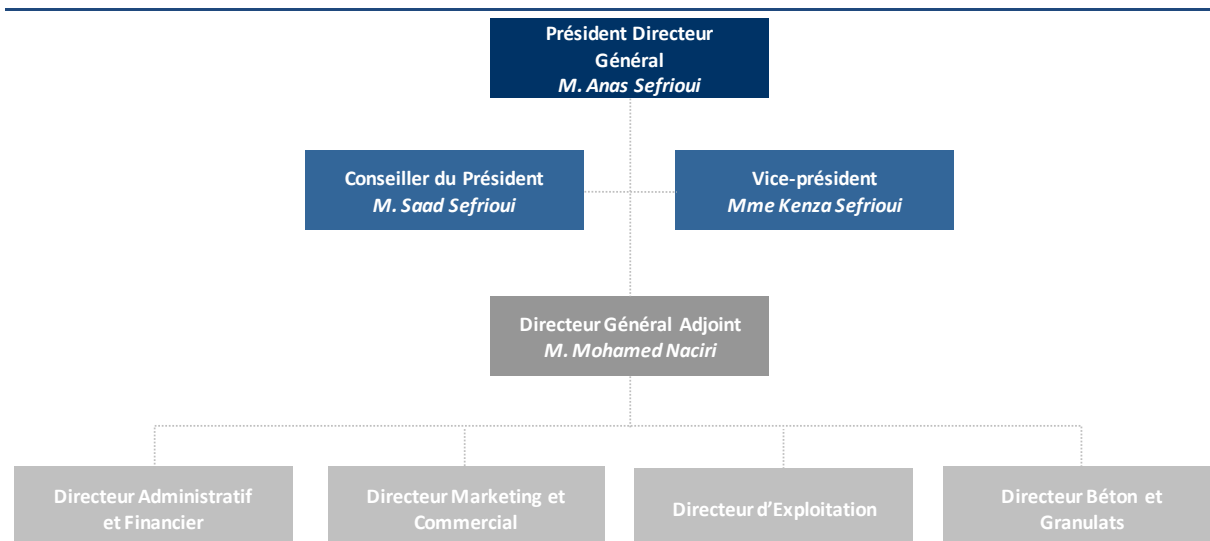
Tableau 15. Principaux dirigeants de CIMAT

Principaux dirigeants de CIMAT	Fonction
M. Anas Sefrioui	Président Directeur Général
Mme Kenza Sefrioui	Vice Président
M. Saad Sefrioui	Conseiller du Président
M. Mohamed Naciri	Directeur Exploitation et Directeur Général Adjoint
M. Omar Ameziane El Hassani	Directeur Administratif et Financier
M. Hatim Khattabi	Directeur Marketing et Commercial
M. Adil Chennouf	Directeur Béton et Granulat

Source : CIMAT

L'organigramme suivant présente l'organisation des principales directions de CIMAT :

Figure 1. Organigramme de CIMAT



Source : CIMAT

XI.2.2. CVs du Président Directeur Général de la Société

La Direction Générale de la Société est assurée par son Président du Conseil d'Administration, M. Anas Sefrioui, en sa qualité de Président Directeur Général.

Le Curriculum Vitae de M. Anas Sefrioui se présente comme suit :

M. Anas Sefrioui, 54 ans

M. Anas Sefrioui, âgé de 54 ans, a débuté sa carrière professionnelle au début des années 80 dans le secteur de la fabrication et la transformation de papier avec la création de plusieurs unités industrielles à Casablanca, Tanger, Fès et Agadir (aujourd'hui toutes cédées). Il a également créé, en partenariat avec deux groupes internationaux, une société industrielle de fabrication de carbonate.

Parallèlement à ses activités industrielles, M. Anas Sefrioui a fondé en 1988 Douja Promotion Groupe Addoha dont il assure depuis la fonction de Président Directeur Général. M. Sefrioui est également administrateur dans plusieurs autres sociétés (Cf. tableau 11 relatif aux mandats de M. Anas Sefrioui).

En juin 2007, M. Anas Sefrioui fonde la société Ciments de l'Atlas (dédiée à la production de ciment) au sein de laquelle il occupe la fonction de Président Directeur Général.

XI.2.3. CVs des dirigeants de CIMAT

M. Mohamed Naciri, 39 ans

M. Mohamed Naciri est diplômé en 1994 de la Haute Ecole de la Communauté française « Paul Henri Spaak » à Bruxelles en tant qu'Ingénieur industriel. Il a également suivi des études d'ingénieur mécanique à la l'École de Mohammedia d'Ingénieurs dont il est diplômé en 1996.

De septembre 1996 à septembre 2008, il exerce diverses responsabilités au sein du groupe Holcim (Maroc), notamment en tant que Chef de département Maintenance, Consultant en Maintenance, Chef de département de Production et enfin Directeur d'usine.

En octobre 2008, M. Mohamed Naciri intègre CIMAT en tant que Directeur d'Exploitation avant d'être nommé en décembre 2010 Directeur Général Adjoint de CIMAT. Ses principales fonctions consistent en la gestion de l'ensemble du volet opérationnel de la Société. Ce dernier inclut le pilotage de : (i) la Direction Commerciale de CIMAT, (ii) la Direction Administrative et Financière, (iii) la Direction des Ressources Humaines et (iv) la Direction des Achats.

M. Hatim Khattabi, 37ans

M. Hatim Khattabi est diplômé en 1996 de l'École Hassania des Travaux publics de Casablanca en tant qu'Ingénieur en génie civil. Il obtient en 2010 un MBA International de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris.

Entre 2004 et 2008, Il occupe le poste de Directeur Commercial Régional au sein du groupe Holcim (Maroc). Ses responsabilités et missions concernent essentiellement (i) l'élaboration et réalisation des budgets de vente pour les régions prises en charge, (ii) l'optimisation des performances commerciales opérationnelles et (iii) la garantie de la pérennité des relations de l'entreprise avec son milieu commercial dans les régions ciblées.

En janvier 2008, il intègre Rimal (filiale du groupe Drapor), en tant que Président de Directoire, poste qu'il occupe jusqu'en 2009.

En juillet 2009, il rejoint Ciment de l'Atlas en tant que Directeur Commercial et Marketing. Sa principale mission consiste à (i) définir et mettre en œuvre la stratégie commerciale et marketing de la Société, (ii) garantir des performances commerciales fixées par la direction générale et (iii) construire une organisation ainsi que des processus marketing et commerciaux efficaces.

M. Omar Ameziane El Hassani, 39 ans

Diplômé d'une licence en informatique en 1995 à l'Université de Fès, M. Omar Ameziane El Hassani obtient en 1999 un MBA en finance à l'Université Al Akhawayn.

En avril 2000, il intègre Holcim (Maroc) où il occupe le poste de Responsable Contrôle de Gestion pendant sept ans, jusqu'en juillet 2007.

En juillet 2007, il occupe le poste de Directeur du Risque Management au sein de CDG Développement, où il est chargé de mettre en place la première structure du risque management au sein de la Holding et d'élaborer la cartographie des risques opérationnels de la Holding et de ses filiales.

En janvier 2008, il intègre CIMAT en tant que Directeur Administratif et Financier où Il a notamment (i) piloté la préparation du Business Plan initial de CIMAT et sa filiale Bétons et Granulats du Maroc et (ii) participé aux négociations des différents contrats de construction des deux cimenteries de Ben Ahmed et Béni Mellal.

M. Omar Ameziane El Hassani a également mis en place les fonctions de support suivantes : comptabilité générale, trésorerie, contrôle de gestion, administration des ventes et crédit management, système d'information et administration du personnel.

Mme Kenza Sefrioui, 28 ans

Mme Kenza Sefrioui est titulaire d'un Bachelor en Business Administration en Finance et Commerce international, et d'un Master en Comptabilité de l'université George Washington.

En janvier 2005, elle intègre la Banque d'affaires « Exane BNP Paribas » à New York. Par la suite, elle continue ses études à George Washington University pour obtenir un master en comptabilité, et effectue un stage au sein du cabinet d'avocat « Kettani Law Firm ».

En 2007, Mme Kenza Sefrioui intègre Douja Promotion Groupe Addoha, et est nommée en juillet 2011 Directeur Général Délégué.

Par ailleurs, Mme Kenza Sefrioui occupe le poste de Vice-Président de CIMAT.

M. Saad Sefrioui, 30 ans

M. Saad Sefrioui est diplômé en Droit des affaires de l'université Panthéon Assas Paris II. Il a également obtenu un *Bachelor* en Administration des Affaires à l'école HEC Montréal. Dès son retour au Maroc en 2005, M. Saad Sefrioui a dirigé plusieurs sociétés (Ghassoul, Morocco Tourist Refund SA, etc.).

En mars 2011, M. Saad Sefrioui rejoint le Groupe Addoha en qualité de Directeur Chargé de Missions et occupe également au sein de Ciments de l'Atlas la fonction de Conseiller du Président.

En 2009, M. Saad Sefrioui est élu à la Présidence de la Fédération des Entreprises d'Artisanat du Maroc. En Juillet 2010, il est nommé Consul Honoraire de la République de Pologne au Maroc et a été nommé le 21 Février 2011, Conseiller au Conseil Economique et Social du Maroc.

Par ailleurs, M. Saad Sefrioui est Administrateur à la CGEM, Président du Conseil d'Affaire Maroc-Canada et membre de plusieurs associations.

M. Adil Chennouf, 43 ans

Diplômé de l'école de Mohammadia d'ingénieurs en tant que Ingénieur d'Etat en génie civil, M. Adil Chennouf dispose également d'un master puis d'un doctorat en Sciences Appliquées en génie civil de l'Université de Sherbrooke au Canada où il occupe un poste d'attaché de recherche et d'enseignement entre 1994 et 1998.

En 1998, Il occupe le poste de chargé d'études au sein du cabinet du Ministère de l'Energie et des Mines pendant une année, avant d'intégrer en 1999 le groupe Holcim (Maroc) où il est désigné en tant que Responsable Etudes et Développement jusqu'en 2004 avant de devenir Responsable Qualité du groupe (jusqu'en 2007). Durant sa dernière année à Holcim (Maroc), Il occupe la fonction de Directeur d'Exploitation Béton.

En mai 2008, M. Adil Chennouf intègre CIMAT en tant que Directeur Développement avant d'occuper, entre septembre 2009 et janvier 2012, le poste de Directeur Général Adjoint au sein de la société General Firm of Morocco. Actuellement, il occupe le poste de Directeur Béton et Granulats au sein de CIMAT.

XII. Gouvernance d'entreprise

XII.1. Comités instaurés par la Société

Les statuts de la Société ne prévoient pas la création de comités d'entreprise. Par ailleurs, CIMAT bénéficie d'outils d'encadrement mis en place au sein des différents comités de suivi interne. Lesdits instruments de pilotage portent notamment sur la gestion stratégique, opérationnelle, commerciale et financière de CIMAT.

Les différents comités de CIMAT se présentent comme suit :

Tableau 16. Comités internes de CIMAT⁸

Objet	Composition	Objet	Fréquence de réunion
Réunion Résultats CIMAT	Directeur Général Adjoint Directeur Administratif et Financier Directeur Marketing et Commercial Contrôle de gestion	Suivi des résultats de CIMAT	Mensuel
Comité de Crédit	Directeur Général Adjoint Directeur Administratif et Financier Directeur Marketing et Commercial Crédit Manager Responsables Commerciaux	Assurance crédit, balance des règlements des factures, etc.	Mensuel
Comité Technique	Directeur d'Exploitation Direction de la Politique Industrielle Directeurs des usines	Suivi des dossiers techniques, investissements, etc.	Mensuel
Comité Qualité	Directeur d'Exploitation Direction de la Politique Industrielle Directeurs usines	Suivi des dossiers relatifs à la qualité	Mensuel
Réunion Usines Ben Ahmed et Béni Mellal	Directeur Général Adjoint Directeur Administratif et Financier Directeur Marketing et Commercial Contrôle de gestion Directeurs des usines	Suivi des performances techniques et prix de revient de l'usine	Mensuel
Réunion Commerciale	Directeur Marketing et Commercial Equipe commerciale	Développement et réalisations commerciales	Mensuel
Réunion Direction Administration et Finance (DAF)	Directeur Administratif et Financier Responsables du service de la DAF	Suivi du plan d'action de la DAF	Trimestriel
Management Meeting	Comité de Direction (COMDIR) Responsables des services	Suivi des performances de CIMAT et partage des activités de chaque direction	Trimestriel

Source : CIMAT

⁸ Les comités présentés ne font pas l'objet de Procès Verbaux écrits.

XII.2. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration

Pour rappel, l'article 14 des statuts de la Société stipule que les administrateurs peuvent recevoir toutes rémunérations autorisées dans les conditions fixées par la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

Selon les articles 92 et 93 de la loi relative aux Sociétés Anonymes, le Conseil d'Administration peut utiliser comme mode de rémunération pour ses membres des jetons de présence ou des rémunérations exceptionnelles pour certaines missions et mandats.

Sur la période 2009-2011, les administrateurs de CIMAT n'ont perçus aucune rémunération.

XII.3. Rémunérations attribuées aux organes de directions

En 2011, l'enveloppe de salaires bruts des principaux directeurs de CIMAT s'élève à 5 091 KDh.

XII.4. Rémunérations (hors jetons de présence) attribuées au Président Directeur Général

CIMAT ne verse aucun salaire à son Président Directeur Général.

XII.5. Conventions entre la Société, ses administrateurs et son Président Directeur Général

CIMAT bénéficie d'apports en compte courant de la part de M. Anas Sefrioui et de la société O.I.P (administrateurs de CIMAT).

Les modalités et flux financiers engendrés par les conventions susmentionnées font l'objet d'une présentation plus détaillée au niveau du chapitre relatif aux conventions réglementées.

XII.6. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

A ce jour, aucun prêt n'a été accordé par CIMAT à ses administrateurs ou dirigeants.

XII.7. Intéressement et participation du personnel

A ce jour, il n'existe pas de schéma d'intéressement et de participation du personnel appliqué au sein de CIMAT.

Partie IV. ACTIVITE DE CIMAT

I. Présentation de CIMAT

Créée en juin 2007, CIMAT est spécialisée dans la production et la commercialisation de tous les liants hydrauliques employés dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker, le ciment, le béton et les granulats.

A fin 2011, les principales activités de CIMAT se concentrent autour de la production et la vente de ciment et du Béton Prêt à l'Emploi (à travers sa filiale Bétons et Granulats du Maroc).

A ce jour, CIMAT détient et exploite deux cimenteries d'une capacité globale de 3,2 millions de tonnes situées à Ben Ahmed et Béni Mellal et respectivement mises en service en avril 2010 et janvier 2011.

I.1. Historique de CIMAT

Les événements clés ayant caractérisé l'activité de CIMAT depuis sa création se résument comme suit :

Tableau 17. Historique de CIMAT

2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Juin : Création de CIMAT par M. Anas Sefrioui avec un capital social de 300 KDh. ▪ Juillet : Signature par CIMAT d'une convention d'investissement avec l'Etat.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avril : Signature par CIMAT du contrat de construction de deux cimenteries avec le maître d'œuvre allemand Polysius.
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Février et Octobre : Réalisation de deux augmentations de capital par compensation de créances par Anas Sefrioui et portant le capital de CIMAT à 50 MDh puis 600 MDh.
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avril : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage du 1^{er} broyeur à ciment à Ben Ahmed ; - Vente du 1^{er} sac de ciment de l'usine de Ben Ahmed ; - Démarrage du logiciel SAP ; ▪ Juin : Réalisation d'une augmentation de capital par apport en numéraire réservée à l'actionnaire Omnium des Industries et de la Promotion (OIP) portant le capital de CIMAT à 800 MDh ; ▪ Décembre : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage du four et du 2^{ème} broyeur à ciment de l'usine de Ben Ahmed ; - Démarrage de la production de clinker à Ben Ahmed ; - Démarrage des ventes de ciment à partir de l'usine de Béni Mellal ; - Création de la filiale Bétons et Granulats du Maroc (BGM) détenue à hauteur de 51% par CIMAT.
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Janvier 2011 : Démarrage des ateliers Ensachage et Expédition de l'usine de Béni Mellal. ▪ Juin : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage du 1er broyeur à ciment à Béni Mellal ; - Création de la filiale Ciments de l'Atlas Granulats (CIMAT Granulats) détenue à hauteur de 100% par CIMAT ; ▪ Décembre : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage du four de l'usine de Béni Mellal ; - Démarrage de la production de clinker à Béni Mellal. ▪ Entrée de CIMAT dans le capital de la société Real Fly (créée en novembre 2010) à travers des augmentations de capital réservées à CIMAT.

- 2012**
- Avril : Réalisation d'une augmentation de capital par incorporation des comptes courants d'associés portant le capital de CIMAT à 1 100 MDh.

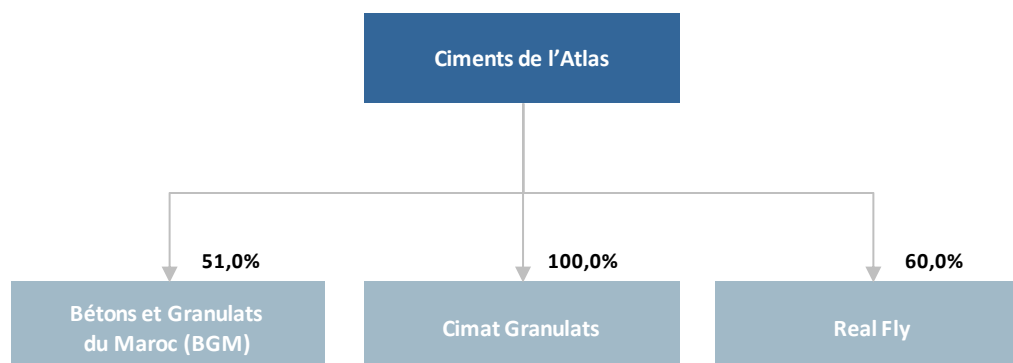
Source : CIMAT

II. Présentation des filiales de CIMAT

II.1. Organigramme juridique de CIMAT

Au 30 avril 2012, l'organigramme juridique de CIMAT se présente comme suit :

Figure 2. Organigramme juridique de CIMAT



Source : CIMAT

A ce jour, CIMAT détient (i) 51,0% du capital de la société Bétons et Granulats du Maroc, (ii) 100% du capital de la société CIMAT Granulats (créée en 2011) et (iii) 60,0% de la société Real Fly (participation acquise par CIMAT en 2011).

II.2. Présentation de Bétons et Granulats du Maroc (BGM)

Détenue à hauteur de 51% par CIMAT, Bétons et Granulats du Maroc est une Société Anonyme créée le 17 décembre 2010 et spécialisée dans la production et commercialisation de granulats et bétons prêts à l'emploi au Maroc.

La société, issue d'un partenariat entre CIMAT et M. Khalid Lahlou (dirigeant de la Société Béton Chantiers⁹) dispose aujourd'hui de cinq centrales à béton ; une centrale « de ville » à Marrakech et quatre centrales « de chantier » à Salé (Plage des Nations), Bouskoura, Casablanca (Rahma) et Fkih Bensaleh.

L'activité de BGM a réellement débuté en mars 2011 suite à l'installation et la mise en exploitation de quatre centrales à béton (i) à Marrakech, (ii) au niveau du projet immobilier Plage des Nations de Douja Promotion Groupe Addoha, (iii) à Bouskoura et (iv) à Fkih Bensaleh. La centrale à béton située à Rahma a été créée en 2012.

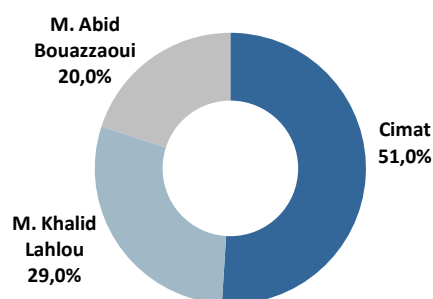
⁹ SARL créée en 2004 par M. Khalid Lahlou, au capital social de 6 MDh et spécialisée dans la vente de béton au Maroc.

La fiche suivante présente les principales informations juridiques de BGM :

Tableau 18. Fiche signalétique de BGM

Dénomination sociale	Bétons et Granulats du Maroc
Date de création	17 Décembre 2010
Siège social	Km 7 Route de Rabat, Aïn Sebaâ, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Domaine d'activité	Production et commercialisation de bétons et de granulats
Capital social	9 500 000 MAD au 31 décembre 2011, composé de 95 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune
Objet social	<p>Selon l'article 2 des statuts de BGM, la société a pour objet social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La production, la distribution, l'achat, l'import, l'export et la commercialisation du ciment, du béton, des granulats, de leurs produits dérivés et des matières y afférentes ; ▪ Toutes activités liées au ciment, bétons normalisés, bétons spéciaux et granulats ; ▪ L'exploitation des centrales à béton, la livraison, le pompage de bétons et toute activité y liée ; ▪ Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre

Répartition du capital social et des droits de vote de BGM au 31 Décembre 2011



Par ailleurs, chacun des actionnaires suivants détient une action de BGM :

- M. Anas Sefrioui ;
- Mme Mounia Benzakri ;
- Mme Kenza Sefrioui ;
- La société Béton Chantier.

Source: CIMAT

Il est à préciser que M. Khalid Lahlou est un professionnel opérant dans le secteur du BPE, il est architecte de formation et a occupé le poste de Directeur Commercial au sein de Lafarge Béton puis le poste de Directeur au sein de Holcim Béton. Il est le co-fondateur de la société Béton Chantier le 4^{ème} bétonnier au sein du marché marocain.

Quant à M. Abid Bouazzaoui, il est entrepreneur et promoteur immobilier au Maroc. Il est également le co-fondateur de la société Béton Chantier.

Les principaux agrégats financiers de BGM durant la période 2010-2011 se présentent comme suit :

Tableau 19. Principaux agrégats financiers de BGM durant la période 2010-2011

En Kdh	2010	2011
Chiffre d'affaires	-	54 885
Capital social	9 500	9 500
Fonds propres	9 273	10 961
Endettement net	-9 500	29 162
Résultat net	-227	1 688
Dividendes versés à CIMAT	-	Néant

Source: CIMAT

En 2011, BGM réalise un chiffre d'affaires s'élevant à 54,8 MDh correspondant à un volume de BPE de 81 Km³ essentiellement commercialisé auprès des entreprises de BTP (à hauteur de 92,5%) et aux producteurs de BPE (7,5%)¹⁰ au niveau des régions du Grand Casablanca, de Rabat-Salé et de Tadla Azilal.

La marge d'exploitation et la marge nette de BGM s'établissent respectivement à 4,8% et 3,1% en 2011 et l'endettement net ressort à 29,2 MDh, soit un *gearing net*¹¹ de 72,7%.

II.3. Présentation de CIMAT Granulats

CIMAT Granulats est une société créée en 2011 et détenue à 100% par CIMAT. Elle a pour objet l'extraction, le broyage, l'achat et la vente des granulats sur le marché marocain.

La société CIMAT Granulats n'envisage à ce jour aucun projet de développement ou d'acquisition de carrières.

¹⁰ Les ventes réalisées auprès des autres producteurs de BPE présentent un caractère exceptionnel lorsque lesdits producteurs sont en sous capacité ou lorsque leurs outils de production est en arrêt pour maintenance.

¹¹ *Gearing net* = Endettement net / (endettement net + capitaux propres)

Tableau 20. Fiche signalétique de CIMAT Granulats

Dénomination sociale	Ciments de l'Atlas Granulats (CIMAT Granulats)
Date de création	24 juin 2011
Siège social	Km 7 Route de Rabat, Aïn Sebaâ, Casablanca
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Domaine d'activité	Extraction, broyage, achat et vente de granulats
Capital social	100 000 MAD au 31 décembre 2011, composé de 1 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune
Objet social	<p>Selon l'article 2 des statuts de Ciments de l'Atlas Granulats, la société a pour objet social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La production, la distribution, l'achat, l'import, l'export et la commercialisation des granulats, de leurs produits dérivés et des matières y afférentes ; ▪ L'exploitation de toute carrière et l'extraction des matières premières, notamment celles nécessaires à la production du ciment, des granulats ainsi que tout matériau de construction ; ▪ Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Répartition du capital social et des droits de vote au 31 Décembre 2011	Ciments de l'Atlas : 100,0%

Source: CIMAT

Les principaux agrégats financiers de CIMAT Granulats en 2011 se présentent comme suit :

Tableau 21. Principaux agrégats financiers de CIMAT Granulats en 2011

En K Dh	2011
Chiffre d'affaires	-
Capital social	100
Fonds propres	100
Endettement net	-100
Résultat net	-
Dividendes versés à CIMAT	-

Source: CIMAT

CIMAT Granulats est une société récemment créée et n'a pas encore débuté son activité. Elle dispose d'un capital social de 100 K Dh à fin 2011.

II.4. Présentation de Real Fly

Créée en novembre 2010, la société Real Fly est détenue à hauteur de 60,0% par CIMAT et à 33,3% par Douja Promotion Groupe Addoha à fin 2011. Real Fly est une compagnie d'aviation d'affaires.

A ce jour, Real Fly dispose d'un avion. Son chiffre d'affaires se compose des loyers générés par la mise à disposition de cet avion aux autres sociétés détenues par M. Sefrioui.

En 2011, les loyers facturés par Real Fly à CIMAT s'élèvent à 1,4 MDh.

Tableau 22. Fiche signalétique de Real Fly

Dénomination sociale	Real Fly
Date de création	09 novembre 2010
Siège social	Km 7 Route de Rabat, Aïn Sebaâ, Casablanca
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Domaine d'activité	Location de jets privés pour des voyages d'affaires
Capital social	15 000 000 MAD au 31 décembre 2011, composé de 150 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts de Real Fly, la société a pour objet social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le service aérien de transport public régulier ou non régulier de passagers (domestique et international) à des fins touristiques ou autres ; ▪ Le service aérien de transport de marchandise domestique et international ; ▪ Plus généralement, toute activité de transport aérien ; ▪ L'achat, l'affrètement et la location de tout matériel et de toute fourniture afférents à l'exploitation des services aériens et à toute activité de transport aérien ; ▪ La conclusion de tout accord et l'exécution de toute opération commerciale et financière utile à la réalisation de son objet social ; ▪ Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent, directement ou indirectement, aux missions définies ci-dessus ou de nature à favoriser leur développement.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Répartition du capital social et des droits de vote au 31 Décembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CimENTS de l'Atlas : 60,0% ▪ Douja Promotion Groupe Addoha : 33,3% ▪ O.I.P : 5,3% ▪ Anas Sefrioui : 1,3%

Source: CIMAT

Les principaux agrégats financiers de Real Fly durant la période 2010-2011 se présentent comme suit :

Tableau 23. Principaux agrégats financiers de Real Fly durant la période 2010-2011

En Kdh	2010	2011
Chiffre d'affaires	-	2 300
Capital social	1 000	15 000
Fonds propres	-12	- -1 920
Comptes courants d'associés (Passif)	-	18 614
Etat - Crédeur	-	20 754
Endettement net	-1 000	-40 241
Résultat net	-12	-16 908
Dividendes versés à CIMAT	Néant	Néant

Source: CIMAT

En 2011, Real Fly réalise un chiffre d'affaires s'élevant à 2,3 MDh correspondant aux produits de location du jet privé par la société à travers une opération de « Sale & lease-back » réalisée en 2011.

Le résultat net de la société affiche un déficit de 16,9 MDh au titre de l'exercice 2011, principalement en raison des facteurs suivants :

- Un résultat d'exploitation négatif (-5,6 MDh) comprenant notamment (i) les redevances de leasing du jet privé (1,4 MDh), (ii) les dotations aux amortissements comptabilisées avant la réalisation du *lease-back* (1,7 MDh), (iii) les frais de fonctionnement de l'avion (4,2 MDh) et (iv) les charges de personnel (0,7 MDh) ;
- Un résultat financier déficitaire (-4,2 MDh) lié à la rémunération des comptes courants d'associés d'un montant de 18,6 MDh au 31/12/2011 ;
- Un résultat non courant de -7,0 MDh relatif à la moins-value réalisée sur la cession du jet privé suite à une opération de *sale and lease-back*. Real Fly réalise en effet en 2011 une cession de l'avion suivie d'une reprise de cet actif financée par leasing. Le contrat de crédit-bail porte sur une durée de 10 ans pour une redevance annuelle de 17,0 MMAD et une valeur résiduelle de 1,3 MMAD.

Par ailleurs, Real Fly affiche une trésorerie excédentaire à fin 2011 de 40,2 MDh.

III. Conventions réglementées

III.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2011

III.1.1. Mise à disposition d'un salarié de CIMAT à la société Douja Promotion Groupe Addoha (non écrite)

En 2011, CIMAT a mis un salarié à disposition de la société Douja Promotion Groupe Addoha.

Le montant facturé par CIMAT à Douja Promotion Groupe Addoha au titre de cette convention s'élève à 925 278,0 MAD à fin 2011.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Douja Promotion Groupe Addoha au titre de cette convention s'établit à 1 110 333,04 au 31 décembre 2011.

III.1.2. Convention relative au contrat de sous-location d'une partie des locaux du siège de CIMAT à la société Bétons et Granulats du Maroc

En date du 16 septembre 2011, CIMAT signe un contrat de sous-location d'une partie des locaux abritant son siège à la société Bétons et Granulats du Maroc, détenue à hauteur de 51% par CIMAT.

Le montant facturé par CIMAT à Bétons et Granulats du Maroc au titre de cette convention s'élève à 100 000,0 MAD à fin 2011.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Bétons et Granulats du Maroc au titre de cette convention s'établit à 120 000,0 au 31 décembre 2011.

III.1.3. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Bétons et Granulats du Maroc (non écrite)

En 2011, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement qu'elle a supportées pour le compte de Bétons et Granulats du Maroc.

Le montant facturé par CIMAT à Bétons et Granulats du Maroc au titre de cette convention s'élève à 1 243 376,95 MAD à fin 2011.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Bétons et Granulats du Maroc au titre de cette convention s'établit à 1 492 052,34 au 31 décembre 2011.

III.1.4. Convention d'assistance technique conclue entre CIMAT et la société Bétons et Granulats du Maroc (non écrite)

En 2011, CIMAT assiste Bétons et Granulats du Maroc au niveau administratif, commercial et/ou comptable.

La facturation au titre de ladite convention représente 2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes de Bétons et Granulats du Maroc.

Le montant facturé par CIMAT à Bétons et Granulats du Maroc au titre de cette convention s'élève à 1 097 709,30 MAD à fin 2011.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Bétons et Granulats du Maroc au titre de cette convention s'établit à 1 317 251,16 au 31 décembre 2011.

III.1.5. Avances en compte courant consenties à la société Real Fly (non écrite)

En 2011, CIMAT consent à la société Real Fly, filiale détenue à 60% par CIMAT, des avances de trésorerie

La rémunération relative à ladite convention représente 6,5% des avances accordées par CIMAT à Real Fly.

Les intérêts comptabilisés par CIMAT au titre de cette convention s'établissent à 1 640 000,0 à fin 2011.

Le solde des avances accordées par CIMAT à Real Fly au titre de cette convention s'établit à 10 000 000,0 MAD au 31 décembre 2011 (soient un montant total versé de 54 MMAD et un montant total récupéré de 44 MMAD).

III.1.6. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Guinée (non écrite)

En 2011, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement qu'elle a supportées pour le compte de Ciments de l'Afrique Guinée.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Guinée au titre de cette convention s'élève à 636 419,05 MAD à fin 2011.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de la société Ciments de l'Afrique Guinée au titre de cette convention s'établit à 763 702,86 au 31 décembre 2011.

III.1.7. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Côte d'Ivoire (non écrite)

En 2011, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement qu'elle a supportées pour le compte de Ciments de l'Afrique Côte d'Ivoire.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Côte d'Ivoire au titre de cette convention s'élève à 2 343 642,65 MAD à fin 2011.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de la société Ciments de l'Afrique Côte d'Ivoire au titre de cette convention s'établit à 2 812 371,18 au 31 décembre 2011.

III.1.8. Convention d'assistance par la société Douja Promotion Groupe Addoha

En date du 15 juillet 2011, CIMAT signe une convention d'assistance d'une durée d'un an avec Douja Promotion Groupe Addoha dans les domaines suivants : affaires juridiques, finances et comptabilité, ressources humaines, foncier, dossiers de financement, etc.

La rémunération liée à cette convention est forfaitaire, s'élève à 45 000 000,0 MAD et compte un délai de paiement de 60 jours suivant la date de facturation.

Le montant facturé par Douja Promotion Groupe Addoha à CIMAT au titre de cette convention s'élève à 45 000 000,0 MAD à fin 2011.

Le solde de la dette qu'enregistre CIMAT vis-à-vis de Douja Promotion Groupe Addoha au titre de cette convention s'établit à 30 000 000,0 MAD au 31 décembre 2011.

III.1.9. Convention relative aux prestations de services non rémunérées avec les sociétés Real Fly et CIMAT Granulats

Les services rendus par CIMAT aux sociétés Real Fly et CIMAT Granulats (détenue à 100% par CIMAT) sur les plans administratif, commercial, technique et/ou comptable n'ont pas fait l'objet de rémunération au titre de l'exercice 2011.

III.1.10. Cautionnement par CIMAT au profit de la société Real Fly

CIMAT a accordé une caution en faveur de la société Real Fly auprès de la société Wafabail à concurrence de 125 150 000,0 MAD, et ce dans le cadre de l'opération de crédit-bail relative à l'aéronef CESSNA Sovereign 680.

Cette caution n'a pas fait l'objet de rémunération au titre de l'exercice 2011.

III.1.11. Cautions consenties par CIMAT au profit de la société Bétons et Granulats du Maroc

CIMAT a consenti des cautions pour des montants de 28 130 000,0 MAD et 2 000 000,0 au profit d'Attijariwafa Bank et ce en garantie des lignes de financement de la société Bétons et Granulats du Maroc.

Ces cautions n'ont pas fait l'objet de rémunération au titre de l'exercice 2011.

III.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2011

III.2.1. Convention relative au compte courant d'associé non rémunéré de M. Anas Sefrioui (non écrite)

Au 31 décembre 2011, le compte courant associé de M. Anas Sefrioui, Président du Conseil d'Administration et détenant 75% du capital de CIMAT à fin 2011, présente un solde créditeur non rémunéré de 1 200 793 785,86 MAD dont un montant de 420 000 000,0 MAD encaissé par CIMAT au cours de l'exercice.

III.2.2. Convention relative au compte courant d'associé non rémunéré de la société O.I.P (non écrite)

Au 31 décembre 2011, le compte courant associé de la société O.I.P (actionnaire à hauteur de 25% dans CIMAT à fin 2011 et administrateur) présente au cours de l'exercice des mouvements non rémunérés.

Il est à préciser qu'au cours de l'exercice, CIMAT a inscrit dans ce compte courant un montant de 95 000 000,0 MAD (56 000 000 MAD encaissés et 39 000 000 MAD par acquisition de la créance sur M. Anas Sefrioui) qui a servi à la libération du capital souscrit.

Le solde du compte courant au 31 décembre 2011 est nul.

III.2.3. Convention relative au contrat de fourniture de moyens humains et organisationnels par la société Douja Promotion Groupe Addoha

Un contrat de fourniture de moyens humains et organisationnels a été signé en date du 07 mai 2007 (modifié par avenant le 2 janvier 2009 et annulé le 8 janvier 2011) avec Douja Promotion Groupe Addoha en vue de mener des négociations et de conclure des contrats clés en main relatifs à la construction des cimenteries de Ben Ahmed et Béni Mellal.

La rémunération liée à cette convention est forfaitaire, s'élève à 20 000 000,0 MAD et compte un délai de paiement de 30 jours suivant la date de facturation.

Le solde de la dette de CIMAT vis-à-vis de Douja Promotion Groupe Addoha au titre de cette convention est nul au 31 décembre 2011.

III.2.4. Convention de sous-location d'une partie des locaux afférents à l'extension du siège de la société Douja Promotion Groupe Addoha

En date du 29 septembre 2008, CIMAT signe avec la société Douja Promotion Groupe Addoha une convention de sous-location d'un ensemble de bureaux et locaux divers d'une superficie totale de 1 407 m², situé à Casablanca, Km 7 route de Rabat Aïn Sbaâ.

Le loyer annuel relatif à cette convention, payable d'avance le 1^{er} de chaque trimestre, s'élève à 1 519 560,0 MAD TTC. Ce montant exclut les charges que le locataire principal doit rembourser à la société de leasing.

Les loyers facturés par Douja Promotion Groupe Addoha à CIMAT au titre de cette convention s'élève à 1 266 300,0 MAD à fin 2011.

Le solde de la dette de CIMAT vis-à-vis de Douja Promotion Groupe Addoha au titre de cette convention s'élève à 759 780,0 MDh au 31 décembre 2011.

III.3. Charges découlant des conventions réglementées

Le tableau suivant présente les charges constatées par CIMAT au titre des conventions réglementées présentées ci-dessus :

Tableau 24. Charges constatées par CIMAT durant la période 2009-2011

En MDh	2009	2010	2011
Charges constatées par CIMAT			
Fourniture de moyens humains et organisationnels par DPGA ¹²	35,0	20,0	-
Sous-location d'une partie des locaux afférents au siège de DPGA	1,7	1,3	1,3
Convention d'assistance par Douja Promotion Groupe Addoha	-	-	45,0
Produits constatés par CIMAT			
Fourniture de moyens humains à DPGA	-	-	0,9
Sous-location d'une partie des locaux à BGM	-	-	0,1
Refacturation à l'identique des charges supportées pour le compte de BGM	-	-	1,2
Assistance technique de BGM	-	-	1,1
Avances en compte courant consenties à Real Fly	-	-	1,6
Refacturation à l'identique des charges supportées pour le compte de Ciments de l'Afrique Guinée	-	-	0,6
Refacturation à l'identique des charges supportées pour le compte de Ciments de l'Afrique Côte d'Ivoire	-	-	2,3

Source: CIMAT

¹² Douja Promotion Groupe Addoha

III.4. Soldes des dettes et des créances découlant des conventions réglementées

Le tableau suivant présente les soldes des dettes et créances enregistrés par CIMAT au titre des relations réglementées présentées plus-haut :

Tableau 25. Solde des dettes et créances durant la période 2009-2011

En MDh	2009	2010	2011
Créances - Soldes débiteurs			
Fourniture de moyens humains à DPGA	-	-	1,1
Sous-location d'une partie des locaux à BGM	-	-	0,1
Refacturation à l'identique des charges supportées pour le compte de BGM	-	-	1,5
Assistance technique de BGM	-	-	1,3
Avances en compte courant consenties à Real Fly	-	-	10,0
Refacturation à l'identique des charges supportées pour le compte de Ciments de l'Afrique Guinée	-	-	0,7
Refacturation à l'identique des charges supportées pour le compte de Ciments de l'Afrique Côte d'Ivoire	-	-	2,8
Dettes - Soldes créditeurs			
Fourniture de moyens humains et organisationnels par DPGA ¹³	-	-	-
Compte courant d'associé – Anas Sefrioui	47,3	819,8	1 200,8
Compte courant d'associé – OIP	9,7	55,0	-
Assistance technique par DPGA	-	-	30,0
Sous-location d'une partie des locaux de DPGA	-	-	0,8

Source: CIMAT

IV. Flux intervenus entre CIMAT et ses filiales

Le tableau suivant présente les flux découlant des opérations normales intervenues entre CIMAT et ses filiales BGM et Real Fly sur la période 2010-2011. Lesdites opérations ne font pas l'objet de conventions réglementées car elles sont réalisées selon les conditions du marché.

Tableau 26. Flux intervenus entre CIMAT et ses filiales

En Kdh	2011
Vente de ciment à BGM	22 556
Facturation d'heures de vol par Real Fly	1 400

Source: CIMAT

Les flux financiers entre CIMAT et ses filiales comprennent (i) les ventes de ciment par CIMAT à BGM d'un montant de 22,6 MDh en 2011 et (ii) la facturation par Real Fly d'heures de vol à CIMAT d'un montant de 1,4 MDh.

¹³ Douja Promotion Groupe Addoha

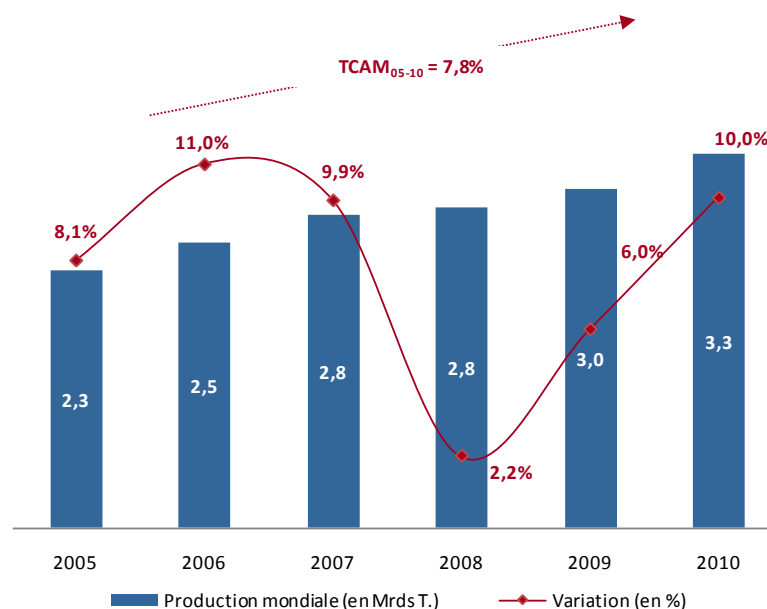
V. Secteur d'activité de CIMAT

V.1. Panorama du secteur mondial du ciment

V.1.1. Evolution et structure du marché mondial

Sur la période 2005-2010, la production mondiale de ciment se présente comme suit :

Figure 3. Evolution de la production mondiale du ciment entre 2005 et 2010 (en milliards de tonnes)



Source : Cembureau

La production mondiale de ciment s'établit à 3,3 milliards de tonnes en 2010 (vs 2,3 milliards de tonnes en 2005), enregistrant ainsi une croissance annuelle moyenne de 7,8% sur la période.

Cette progression s'explique essentiellement par l'essor du secteur du Bâtiments et Travaux Publics (BTP) dans la plupart des pays émergents (notamment les pays asiatiques) sous l'effet (i) d'une forte croissance démographique stimulant l'offre immobilière ainsi que (ii) l'émergence de projets structurants visant l'extension et la rénovation des infrastructures publiques.

Sur la période 2008-2009, le secteur du ciment connaît un ralentissement conséquent de sa croissance avec une augmentation modérée de la production s'établissant à 2,2% en 2008 et 6,0% en 2009 (vs 8,1% en 2005, 11,0% en 2006 et 9,9% en 2007). Cette évolution est due à une conjoncture économique difficile entre 2008 et 2009 marquée par (i) un ralentissement de la distribution des crédits par les établissements bancaires, (ii) une baisse des revenus des ménages et (iii) un recul des investissements dans le secteur de l'immobilier.

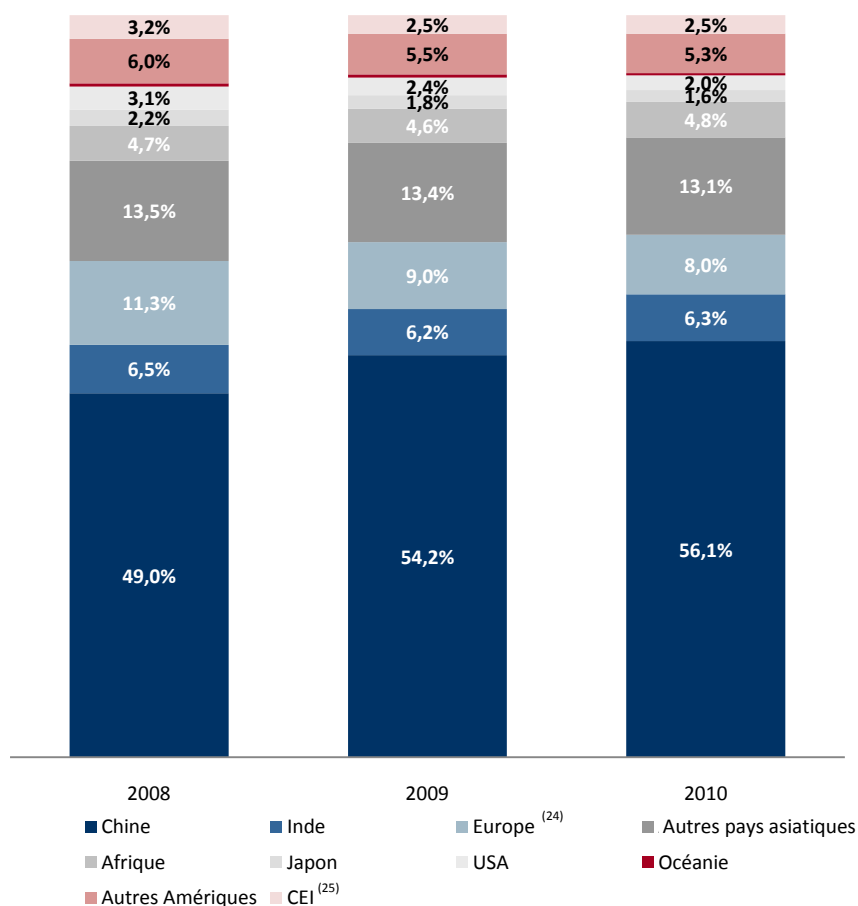
En 2010, la croissance du secteur mondial du ciment se renforce grâce au développement de la consommation dans les pays émergents¹⁴. Cette dernière est principalement tirée par (i) la croissance démographique, (ii) la forte croissance économique et (iii) le renforcement du secteur de l'habitat et des infrastructures dans lesdits pays, engendrant ainsi une hausse de 10,0% de la production mondiale de ciment (vs 2,2% en 2008 et 6,0% en 2009).

¹⁴ Source : Cembureau.

V.1.2. Répartition régionale de la production mondiale de ciment

Sur la période 2008-2010, la répartition régionale de la production mondiale de ciment se présente comme suit :

Figure 4. Répartition de la production mondiale de ciment par région



Source : Cembureau

L'évolution de la structure du marché mondial de ciment révèle une montée en puissance des sites implantés en Asie¹⁷ qui concentrent en 2010 près de 75,5% de la production mondiale de ciment. La demande de ciment est quant à elle accaparée à près de 70% par les pays émergents¹⁸.

L'Asie s'inscrit dans une dynamique favorable et renforce sa contribution à la production mondiale qui marque une hausse de 5,9 points entre 2008 et 2010, pour s'établir à 75,5% en 2010 (vs. 69,0% en 2008).

En particulier, la Chine réalise 56,1% de la production mondiale en 2010 et affiche une croissance annuelle moyenne de 16,0% de sa production sur la période 2008-2010 pour atteindre 1,9 milliards de tonnes en 2010 (vs 1,4 milliards de tonnes en 2008). Cette évolution s'explique par l'effet combiné de (i) l'accroissement de la population, (ii) la forte croissance économique (avec un taux de croissance du PIB de 10,4 % en 2010) et (iii) l'émergence de projets urbanistiques et infrastructurels d'envergure¹⁹.

¹⁵Pays de l'Union Européenne membres et non membres de Cembureau.

¹⁶Communauté des Etats Indépendants (Russie, Biélorussie, Kazakhstan, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Arménie, Kirghizistan, Moldavie et Ouzbékistan).

¹⁷Comprend la Chine, l'Inde et les autres pays asiatiques.

¹⁸Source : Note sectorielle sur le ciment réalisée par BMCE Capital Bourse en décembre 2010.

¹⁹Source : Cembureau.

L'Inde arrive au second rang des principaux producteurs de ciment au monde, avec 210 millions de tonnes produites en 2010 (vs 183 millions de tonnes en 2008), représentant ainsi 6,3% de la production mondiale (vs 6,5% en 2008). Dans un contexte économique favorable où le BTP est considéré comme un réel vecteur de développement social et d'amélioration des conditions de vie, la production de ciment en Inde enregistre une croissance annuelle moyenne de 7,0% sur la période étudiée.

Les économies avancées telles que l'Europe, le Japon et les Etats-Unis, demeurent quant à elles impactées par le ralentissement économique mondial qui a provoqué une baisse de la consommation et la production de ciment sur la période 2008-2010. En effet, la contribution des pays susmentionnés dans la production mondiale marque un recul de 5 points pour s'établir à 11,6% en 2010 (vs 16,6% en 2008).

V.2. Evolution du marché cimentier en Afrique

V.2.1. Evolution de la production et la consommation de ciment en Afrique

Le graphique suivant présente l'évolution de la production et de la consommation de ciment en Afrique sur la période 2008-2010 :

Figure 5. Evolution de la consommation et production de ciment en Afrique entre 2008 et 2010 (en Mt)



Source : Cembureau et Note de recherche « L'Afrique » de BMCE Capital

Durant les dernières années, Le secteur cimentier africain demeure soutenu par un fort développement économique et une importante croissance démographique qui se traduit par la progression des besoins en matière de logements.

Par ailleurs, l'accroissement de la demande de ciment en Afrique est également stimulé par l'émergence des programmes de développement des infrastructures de base, généralement initiés dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord (notamment au Nigéria, au Cameroun et au Maroc) et visant à accompagner leur développement socioéconomique.

Dans ce contexte, la production de ciment en Afrique enregistre une croissance annuelle moyenne de 9,1% sur la période 2008-2010 pour s'établir à 158 millions de tonnes en 2010 (vs 133 millions de tonnes en 2008).

Toutefois, l'accroissement continu de la demande de ciment en Afrique nécessite le recours à l'importation afin de combler le déficit des capacités de production²⁰ mises en place (estimé à environ 35 millions de tonnes). Ces importations sont notamment réalisées auprès de la Chine, la Turquie et plus récemment l'Espagne et le Maroc et s'établissent à 25 millions de tonnes en moyenne sur la période 2008-2010.

²⁰ Les capacités théoriques installées s'élèvent à 177 Mt en clinker et ciment en 2010.

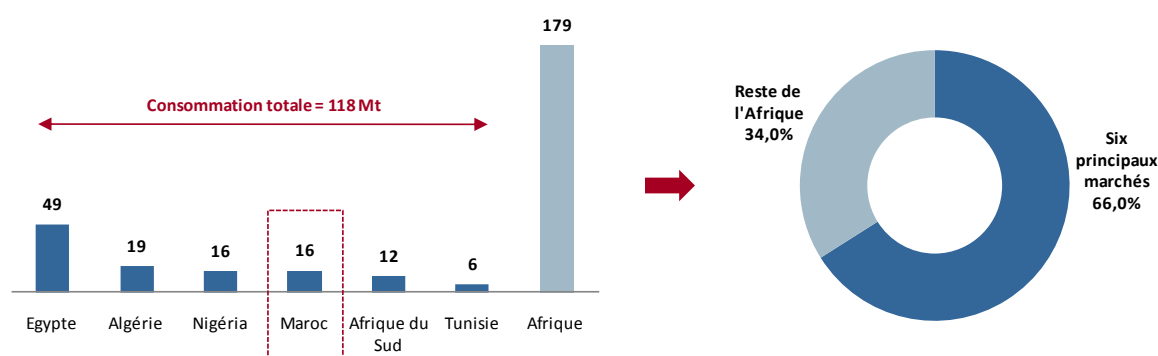
En outre, selon la Société Financière Internationale (SFI), le recours à l'importation de ciment par les pays africains devrait perdurer et le taux de croissance annuel moyen de la demande en Afrique subsaharienne serait estimé à 7,8% sur la période 2009-2014²¹. Par conséquent, ce contexte représente une réelle opportunité d'implantation pour les opérateurs cimentiers mondiaux.

En effet, la nature particulière de la géologie de l'Afrique subsaharienne (absence de calcaire dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, ou présence de calcaire de mauvaise qualité - calcaire phosphaté notamment au Togo) empêche l'implantation de cimenteries à cycle complet, obligeant ainsi les grands opérateurs internationaux (tels que Heidelberg Cement et Lafarge) à importer du clinker et à utiliser localement des broyeurs (capacités estimées de l'ordre de 17 Mt⁵).

V.2.2. Benchmarks de consommation dans les principaux marchés Africains

La consommation de ciment dans les six principaux pays africains en 2010 se présente comme suit :

Figure 6. Consommation de ciment dans les six principaux pays africains en 2010 (en Mt)



Source : Notes de Recherche « L'Afrique » de BMCE Capital et Cement de Jefferies

En 2010, la consommation de ciment en Afrique est dominée à 66% par six principaux marchés : l'Égypte (se situant en première position avec une consommation de 49 Mt), l'Algérie (19 Mt), le Nigéria (16 Mt), le Maroc (16 Mt), l'Afrique du Sud (12 Mt) et la Tunisie (6 Mt). Ces derniers totalisent une consommation de 118 millions de tonnes (vs 179 Mt pour le continent africain).

Par ailleurs, à l'exception de l'Afrique du Sud, tous les pays d'Afrique Subsaharienne sont structurellement importateurs de ciment, en particulier les pays de l'Afrique de l'Ouest (9 Mt pour le Nigéria, 1 Mt pour le Cameroun, 1 Mt pour le Ghana, 1 Mt pour le Togo et 1 Mt pour la Côte d'Ivoire) et certains pays du sud de l'Afrique (avec plus de 4 Mt pour l'Angola). Ces importations proviennent principalement de la Chine (5 à 6 Mt), la Turquie (pays fortement excédentaire avec 2 à 2,5 Mt d'exportations), et plus récemment l'Espagne, qui affiche un excédent de production de 20 Mt qu'elle exporte en partie, profitant de son avantage compétitif en terme de proximité géographique.

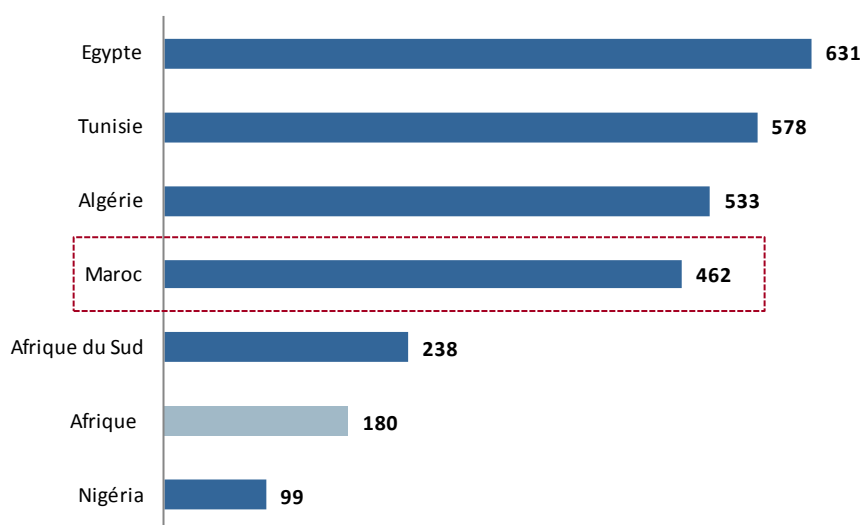
En 2010, l'Algérie est marquée par une pénurie de ciment contraignant le pays à reprendre les importations. Cette situation est notamment causée par l'accélération de la croissance de la demande, combinée à certaines difficultés au niveau de l'offre (incidents de production, stockage excessif en vue de la spéculation, notamment en Oranie).

En Tunisie, second principal marché en terme de consommation de ciment par habitant en 2010, la demande enregistre au cours des trois dernières années une accélération supérieure à celle de la production. Cette situation aurait engendré la baisse des exportations (notamment vers les marchés algérien et lybien), ainsi que le lancement de programmes d'extension de capacités dans la majorité des cimenteries tunisiennes.

²¹ Source : Note de recherche « L'Afrique » réalisée par BMCE Capital Bourse en novembre 2011.

La consommation de ciment par habitant dans les cinq principaux marchés africains en 2010 se présente comme suit :

Figure 7. Consommations *per capita* en 2010 (Kg/Hab)



Source : Notes de Recherche « L'Afrique » de BMCE Capital et Cement de Jefferies, sites de la Banque Mondiale et l'APC

Sur la base de la consommation par habitant en 2010, l'Égypte se positionne en première place avec 631 Kg/hab, suivie de la Tunisie (578 Kg/hab) puis l'Algérie (533 Kg/hab). Le Maroc quant à lui se situe en quatrième position avec une consommation *per capita* en 2010 s'élevant à 462 Kg/hab.

V.2.3. Principaux opérateurs de ciment en Afrique

Le secteur cimentier africain est dominé par les *leaders* internationaux, notamment Lafarge, Holcim, Cemex, Heidelberg Cement, Italcementi ainsi que le groupe nigérian, Dangote.

Les groupes Lafarge et Dangote consolident près de 78 millions de tonnes de capacité de production (47 Mt pour Lafarge et 31 pour Dangote²²) et représentent, de ce fait, les deux principaux producteurs du continent africain.

Répondant aux besoins accrus en infrastructures, à un déficit de logements à combler ainsi qu'à la progression soutenue du taux d'urbanisation, le secteur cimentier africain devrait afficher une croissance annuelle moyenne de 8,7% sur la période 2010-2014 en développant des capacités de production à l'horizon 2015²³.

Dans ce cadre, des projets de construction d'unités de broyage de ciment en Côte d'Ivoire, en Guinée Conakry au Cameroun et au Gabon sont lancés par M. Anas Sefrioui. La construction de centres de broyage dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest est à l'étude.

²² Source : Note de recherche « L'Afrique » de BMCE Capital.

²³ Source : Note de Recherche « L'Afrique » de BMCE Capital.

V.3. Caractéristiques du secteur mondial du ciment

V.3.1. Une industrie intensément capitalistique

Le coût de l'investissement représente un facteur prédominant dans l'industrie mondiale du ciment. En effet, le coût d'édification d'une implantation industrielle de production de ciment est estimé à environ 150 millions d'euros pour un million de tonnes de capacité annuelle créée.

De plus, afin d'améliorer leur rendement et de préserver leur compétitivité dans un contexte de marché concurrentiel, les industriels de ciment sont contraints d'investir constamment dans les nouvelles technologies et la protection de l'environnement.

V.3.2. Une industrie fortement consommatrice en énergie

L'industrie de ciment consomme des quantités importantes de combustibles et d'électricité, utilisées dans la cuisson des matières premières afin de produire le clinker, semi-produit cimentier. En effet, l'énergie représente en moyenne près des deux tiers des coûts variables et environ 30% du coût total de la production du ciment.

Selon Cembureau, association européenne des industriels de ciment en Europe, chaque tonne de ciment produite nécessite entre 60 et 130 kilogrammes de fuel ou équivalents et près de 105 Kwh d'électricité, selon le processus de production utilisé.

La hausse du coût de ces éléments sur les marchés internationaux des combustibles et de l'énergie impacte donc considérablement les coûts de production du ciment.

V.3.3. Une industrie faiblement consommatrice en ressources humaines

Avec le développement de standards industriels modernes et automatisés, l'industrie du ciment utilise des ressources humaines limitées. En effet, dans les exploitations cimentières modernes, le nombre de travailleurs ne dépasse pas 150 personnes par site de production.²⁴

V.3.4. Un produit homogène

Le ciment est un produit à caractéristiques homogènes, indépendamment des matières premières utilisées pour sa fabrication. En effet, il existe peu de variétés de ciment et pour chaque variété, les produits provenant de différents fabricants, sont généralement inter-substituables.

V.3.5. Un produit pondéreux







Produit pondéreux, le ciment se transporte difficilement par voie terrestre. Au-delà d'un périmètre de 300 Km, le coût de transport du ciment devient prohibitif.

Cependant, pour les longues distances, le ciment peut se transporter par voie maritime ou ferroviaire.

V.4. Intervenants du secteur international

A fin 2010, les principaux opérateurs cimentiers internationaux se présentent comme suit:

²⁴ Source : Cembureau

Opérateur	Pays d'origine	Description	Volume d'activité en 2010	CA consolidé 2011 (en M€)	EBITDA consolidé 2011 (en M€)	Résultat net consolidé en 2011 (en M€)	Capitalisation au 09/03/2012 (en M€)
 Holcim	Suisse	Fondé en 1912, le Groupe Holcim est le leader mondial du secteur cimentier dans le monde à fin 2011 avec une présence dans plus de 70 pays.	Ciment : 137 Mt ; BPE : 46 Mm ³ ; Granulats : 158 Mt.	17 083	3 266	226	16 113
 LAFARGE	France	Fondé en 1833, le Groupe Lafarge est l'un des principaux producteurs mondiaux de ciment, et ce à travers un dispositif industriel implanté dans plus de 78 pays.	Ciment : 136 Mt ; BPE : 34 Mm ³ ; Granulats : 193 Mt.	15 284	3 125	593	10 071
 HEIDELBERGCEMENT	Allemagne	Fondé en 1873, le groupe Heidelberg Cement est présent dans près de 50 pays.	Ciment : 78 Mt ; BPE : 35 Mm ³ ; Granulats : 240 Mt.	12 917	2 191	348	7 819
 CEMEX	Mexique	Le groupe Cemex est fondé en 1906 et opère aujourd'hui dans près de 50 pays à travers le monde.	N.D	10 432	1 607	-1 056	6 414
 CONCH	Chine	Fondé en 1997, le groupe Anhui Conch Cement s'engage dans la fabrication et la vente de clinker et de ciment en Chine et à l'étranger.	Ciment : 110 Mt.	5 490	2 096	1 406	11 552
 Italcementi Italcementi Group	Italie	Le Groupe Italcementi est fondé en 1864. Il est actuellement présent dans plus de 20 pays.	Ciment : 54 Mt ; BPE : 11 Mm ³ ; Granulats : 37 Mt.	4 721	685	-3	1 222

Source : Capital IQ et rapports annuels des sociétés

VI. Panorama du secteur cimentier national

VI.1. AVERTISSEMENT

Ciments de l'Atlas est exclusivement actif dans le domaine des ventes en local de ciment, béton et granulats.

Les informations contenues dans la présente section, relative au marché cimentier marocain, sont essentiellement basées sur des éléments recueillis auprès de l'Association Professionnelle des Cimentiers, Ciments de l'Atlas, et les différentes publications des cimentiers marocains.

Ces statistiques sont uniquement relatives aux ventes de ciment et exclut le segment des granulats et du Béton Prêt à l'Emploi qui demeure dominé par l'informel.

Eu égard à (i) la part marginale que présente l'activité de production et commercialisation des granulats dans le volume d'activité des cimentiers marocains, (ii) la ressemblance des déterminants du secteur du Béton Prêt à l'Emploi par rapport au secteur cimentier (le BPE étant un dérivé du ciment) et (iii) l'absence d'éléments probants relatifs au marché du béton et des granulats, la présente analyse portera essentiellement sur le marché du ciment.

VI.2. Dates clés du secteur cimentier au Maroc

Date	Événements clés
1913	<ul style="list-style-type: none"> Installation de la première cimenterie marocaine à Casablanca par la société Chaux de Ciments du Maroc.
1915	<ul style="list-style-type: none"> Début de la production du ciment au Maroc avec une capacité de production de 20 000 tonnes par an.
1928	<ul style="list-style-type: none"> Création de la Société Marocaine des Ciments Lafarge par le groupe Lafarge.
1929	<ul style="list-style-type: none"> Lafarge passe un accord d'association avec Chaux et Ciments du Maroc. Au terme des négociations, la Société Marocaine des Ciments Lafarge détient 27 % du capital de la société Chaux et Ciments du Maroc.
1930	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage du premier four rotatif au Maroc avec une capacité de 120 000 tonnes par an.
1950-1968	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur cimentier entame un cycle d'investissements visant à accompagner la croissance de la demande induite par la mise à niveau économique du Royaume par le protectorat français : <ul style="list-style-type: none"> 1950 : Démarrage de l'usine de Meknès construite par la société Chaux et Ciments du Maroc. 1951 : Démarrage de la cimenterie d'Agadir mise en place par la société Ciments d'Agadir, filiale à 100% de la société Ciments Français. 1953 : Démarrage de la cimenterie de Tétouan, construite par la société Chaux et Ciments du Maroc. 1960 : Tremblement de terre à Agadir. Epargnée, l'usine de Ciments d'Agadir contribue à la reconstruction de la ville. 1968 : Création de la société Lafarge Maroc. Chaux et Ciments du Maroc est le principal actionnaire.
1976-1979	<ul style="list-style-type: none"> Phase marquée par une pénurie importante du ciment qui a déclenché la mise en place par l'Etat d'une politique de zoning, de quotas et d'administration des prix pour une répartition régionale de la production. Afin de réduire le déficit de l'offre de ciment, le Maroc est forcé d'importer le ciment. <ul style="list-style-type: none"> 1976 : L'Office de Développement Industriel (ODI) crée une société anonyme, la Cimenterie de l'Oriental (CIOR), avec pour objet la réalisation d'une cimenterie dans la région d'Oujda. 1976 : Démarrage de la cimenterie de Marrakech par Ciments du Maroc. 1978 : Mise en place d'une cimenterie à Oujda par la société Cimenterie de l'Oriental (CIOR).
1980-1987	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt de la politique de zoning et libéralisation du secteur cimentier. <ul style="list-style-type: none"> 1982 : Mise en service de la cimenterie de Bouskoura par Lafarge Maroc.

capacité de 1,6 Mt.

Cession par Ciment du Maroc de sa Filiale Axim Maroc à la société Sika Maroc.

Arrêt définitif par Ciment du Maroc de son usine à Agadir.

- **2012** : Le projet de Loi de Finance 2012 augmenterait la taxe spéciale sur le ciment de 50% en la portant de 100 Dh/tonne actuellement à 150 Dh/tonne. Les bénéficiaires seront affectés à la réalisation des programmes de résorption de l'habitat insalubre, notamment le programme «Villes sans bidonvilles».

VI.3. Cadre réglementaire

VI.3.1. Libéralisation du marché

Le cadre réglementaire du secteur cimentier a connu des évolutions notables au cours des dernières années. En effet, jusqu'à la fin des années 1970, le marché marocain du ciment était marqué par une production nationale insuffisante et des prix réglementés. Cette situation a induit une pénurie du ciment au niveau du marché national et a astreint le Royaume à combler le déficit de l'offre par l'importation.

Dans ce contexte et face au déficit de l'offre, les pouvoirs publics ont adopté une politique dirigiste fixant les prix et les zones de production.

En 1986, le secteur a fait l'objet d'une libéralisation conférant aux cimentiers la liberté de déterminer leurs prix de vente. Ces tarifs sont estimés en fonction (i) des coûts de transport et de l'énergie et (ii) du niveau de la concurrence.

VI.3.2. Droits de douane

Importation du ciment et du clinker

En vertu des accords de libre échange et des conventions signés par le Maroc avec différents pays, les droits de douane actuellement en vigueur sur les importations de ciment et de clinker se déclinent comme suit :

Tableau 27. Droits de douane applicables aux importations de clinker et de ciment au Maroc

Droits de douane	Clinker	Ciment
Droits de douane en vigueur	2,5%	17,5%
Droits de douane appliqués dans le cadre d'Accords et Conventions :		
AELE ²⁵	0%	0%
Algérie	0%	0%
Arabie Saoudite	0%	0%
Egypte	0%	0%
Emirats Arabe Unis	0%	0%
Etats-Unis	2,5%	7,2%
Iraq	0%	0%
Jordanie	0%	0%
Ligue Arabe	0%	0%
Lybie	0%	0%
QUAD ²⁶	0%	0%
Tunisie	0%	0%
Turquie	2,5%	5,3%
Union Européenne	0%	0%

Source : Administration des douanes

²⁵ L'Association Européenne de Libre-Echange (en anglais *European Free Trade Association* : EFTA) est une association fondée en 1960 ET visant à établir une zone de libre-échange en Europe. Elle est composée des membres suivants : Suisse, Islande, Liechtenstein et Norvège.

²⁶ Accord d'Agadir signé en 2004 entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie et portant sur l'établissement d'une zone de libre-échange entre les Etats arabes du pourtour méditerranéen.

Importation du petcoke

En janvier 2006, au titre de la mise à jour des tarifs douaniers à l'importation, l'administration douanière a porté les droits de douane sur les importations de petcoke à 2,5%.

Par ailleurs, les importations du petcoke sont assujetties à une Taxe Intérieure de Consommation (TIC) de 83,5 dirhams par tonne.

Exportation du ciment et du clinker

Afin d'encourager les exportations du ciment et du clinker, les cimenteries se sont vues accorder le régime économique du *Drawback*, permettant de récupérer la TIC versée sur les combustibles.

VI.3.3. Fiscalité spécifique

La Loi de Finances 2002 a fixé une taxe conjoncturelle de 50 dirhams par tonne sur les ventes du ciment (instaurée dès janvier 2002). Cette taxe a été doublée à partir de 2004 pour s'établir à 100 dirhams par tonne.

Par ailleurs, suite au projet de la Loi de Finance 2012, le gouvernement se propose d'augmenter de 50% la taxe spéciale sur le ciment en la portant de 100 Dh/tonne à 150 Dh/tonne.

Les bénéfices de la taxe sur le ciment sont affectés à un fond d'aide pour la réalisation de programmes de résorption de l'habitat insalubre, notamment le programme « Villes sans bidonvilles ».

VI.3.4. Normalisation du secteur

La production des liants hydrauliques en général, et notamment la production du ciment et des bétons, est régie par des normes de fabrication faisant l'objet de circulaires spécifiques dont le respect implique l'attribution de marques de conformité.

La liste des normes applicables au Maroc est la suivante :

- **La norme NM 10.1.004-2003** relative aux liants hydrauliques – ciments : La norme NM 10.1.004 définit les constituants du ciment, délimite les différents types de ciments et leurs classes de résistances ;
- **La norme NM 10.01.162-1996** relative aux constituants du ciment : Cette norme définit les différentes règles et modalités normatives de la détermination quantitative des constituants du ciment ;
- **La norme NM 10.01.008-1990** relative aux bétons de ciment usuel : Cette norme définit les différents types de bétons et leurs constituants, fixe les classes de résistance, ainsi que les règles normatives de production, d'essai et de contrôle ;
- **La norme NM 10.01.011-1990** relative au Béton Prêt à l'Emploi préparé en usine : Cette norme définit la consistance, la classe de résistance et la teneur en granulats des bétons prêt à l'emploi, ainsi que la quantité et la qualité du ciment utilisé dans leur production ;
- **La norme NM 10.01.213-1998** déterminant les règles et modalités à suivre pour la préparation du préemballage (emballages préparés en avance) et notamment en ce qui concerne leur contenu net ;
- **La norme NM 10.01.005-2008** relative aux techniques des essais des liants hydrauliques ;
- **La norme NM 10.1.156-2007** relative aux liants hydrauliques – Ciment : La norme définit les ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ;
- **La norme NM 10.1.157-2007** relative aux liants hydrauliques – Ciment : La norme définit les ciments pour travaux à la mer ;
- **La norme NM 10.1.187-2007** relative aux liants hydrauliques – Ciment : La norme définit les ciments à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ;
- **La norme NM 10.01.271** relative aux spécifications des granulats.

Ces normes régulent la production des matériaux de construction au Maroc et contribuent par conséquent à l'amélioration des conditions sociales et de sécurité du logement et des infrastructures.

Par ailleurs, ces normes affichent des conditions de qualité équivalentes à celles prévalant en Europe, dissuadant de fait les importations de ciment de qualité inférieure à des conditions de prix attractives.

En outre, bien que le dispositif réglementaire national n'ait pas prévu à ce jour des dispositions environnementales spécifiques à l'industrie de ciment, les opérateurs locaux bénéficient pour la plupart de la certification ISO 9 001 et 14 001.

VI.3.5. Autres lois applicables au secteur cimentier

Les principales lois afférentes notamment au secteur cimentier se présentent comme suit :

- **Loi N° 11 – 03** relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- **Loi N° 08 – 01** relative à l'exploitation des carrières ;
- **Loi N° 28 – 00** relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- **Loi N° 13 – 03** relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- **Loi N° 12 – 03** relative aux études d'impact sur l'environnement.
- La réglementation relative à la protection et la sécurité des travailleurs dans les sites industriels, et notamment :
 - ✓ L'arrêté déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
 - ✓ L'arrêté fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;
 - ✓ Le Dahir portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre ;
 - ✓ L'arrêté relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
 - ✓ Dahir réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
 - ✓ Arrêté viziriel réglementant l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

Ces lois fournissent un cadre réglementaire au secteur cimentier et contribuent ainsi à la pérennité des bonnes pratiques industrielles et professionnelles et à l'organisation des relations entre les différents intervenants de ce secteur.

VI.3.6. Groupements professionnels

L'Association Professionnelle des Cimentiers (APC)

L'Association Professionnelle des Cimentiers regroupe les producteurs de ciment au Maroc tels que Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Ciment du Maroc, Ciments de l'Atlas et Asment Temara.

Sa mission centrale consiste en la valorisation de l'effort accompli par la profession cimentière en matière d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la protection de l'environnement et ce en application de la législation et de la réglementation en vigueur.

Ainsi, l'APC diffuse auprès de ses membres, de leurs clients et des sous-traitants, les solutions et les bonnes pratiques dans les domaines de production et d'utilisation du ciment.

Elle entretient à cet effet, des relations de partenariat avec les administrations et organisations concernées par le secteur de la construction, la CGEM, la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics et les professionnels de la construction et de l'habitat.

Les conventions APC passées avec des partenaires institutionnels et professionnels sont de deux types :

- Conventions et accords de base conclus entre les membres de l'APC visant la promotion de la qualité, la sécurité, la protection de l'environnement et le développement durable, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques dans l'usage du ciment et du béton.
- Conventions à durée limitée et à but précis :
 - Réalisation d'études et de prospection macroéconomique et environnementales pour le compte des membres de l'association ;
 - Organisation de manifestations ad-hoc, de formation en matière de qualité, de sécurité, d'audit social, etc. ;
 - Sponsoring d'événements sur les changements climatiques, Intégrales des investissements, etc.

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton (AMIB)

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton, représente l'industrie du béton qui regroupe les entreprises produisant en usines fixes des bétons destinés aux marchés du BTP.

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton a comme missions de :

- Créer et entretenir entre ses membres des liens professionnels susceptibles de favoriser la communication et le partage des expériences relatives aux bonnes pratiques de la profession ;
- Etudier les questions économiques, sociales, administratives, juridiques, fiscales ou autres, intéressant tous les travaux se rattachant à la profession et de fournir à ses membres et à tout organisme public ou privé, tous renseignements et documentations se rapportant à ces questions ;
- Développer des partenariats avec des groupements nationaux ou internationaux et les associations à vocation proche ou connexe, telles que les fédérations d'entreprises et les associations relatives à l'industrie des produits en béton.

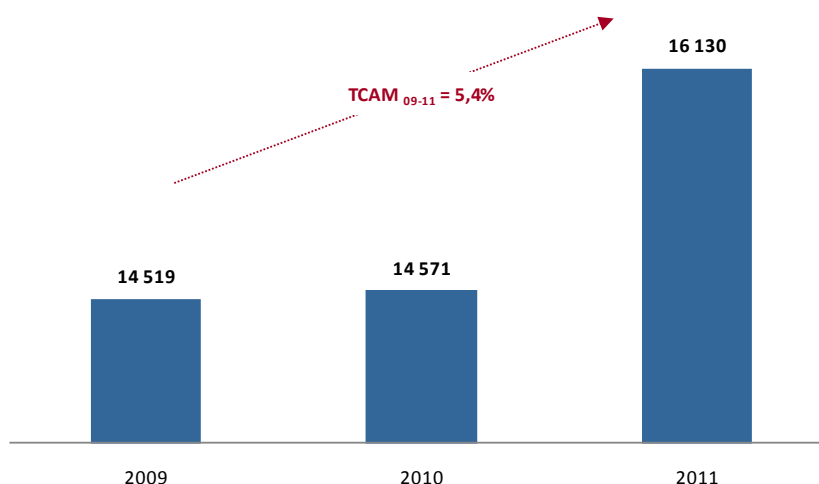
VI.4. Evolution du marché cimentier au Maroc

La consommation étant l'indicateur de référence de l'Association Professionnelle des Cimentiers et les stocks de produits finis étant très minimes chez les opérateurs du secteur, les indicateurs présentés dans cette partie correspondront aux ventes nationales de ciment qui demeurent quasi - équivalentes à la production nationale de ciment.

VI.4.1. Evolution des ventes de ciment

Sur la période 2009-2011, les ventes de ciment au Maroc marquent une croissance annuelle moyenne de 5,4% pour s'établir à 16,1 millions de tonnes à fin 2011 (vs 14,5 millions de tonnes en 2009). Ces dernières évoluent comme suit :

Figure 8. Evolution des ventes de ciment entre 2009 et 2011 (en Kt)



Source : Association Professionnelle des Cimentiers

Entre 2009 et 2010, les tonnages de ciment vendus au niveau national affichent une quasi-stagnation (+0,4%), principalement en raison de l'effet combiné de :

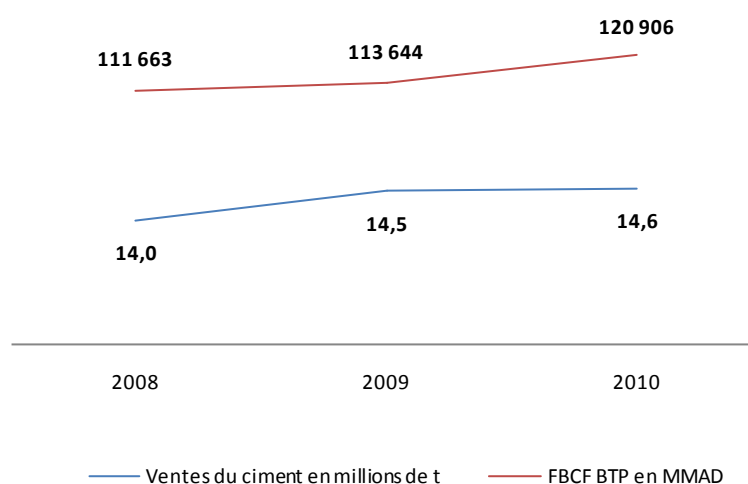
- La baisse de la production globale de logements sur la période (-12,7%). Cette dernière étant affectée par (i) l'arrêt en 2009 des mesures incitatives mises en place par l'Etat relatives aux logements sociaux, (ii) le ralentissement du rythme des investissements immobiliers des MRE suite à la crise économique internationale et (iii) les intempéries observées au 1^{er} trimestre 2010 causant la suspension des constructions ;
- Le ralentissement de la croissance des constructions en infrastructures (hôtelières notamment) sur la période étudiée.

En 2011, les ventes de ciment enregistrent un taux de croissance significatif s'établissant à 10,7% et portant les ventes de 14,6 Mt en 2010 à 16,1 Mt en 2011. Cette évolution s'explique par l'effet combiné des facteurs suivants :

- La relance de l'habitat social suite aux mesures fiscales incitatives instaurées par la Loi de Finances 2010. Les mises en chantier progressent ainsi de 26,4% pour s'établir à 474 000 unités en 2011 et la production de logements s'accroît de 21,7% pour atteindre 275 508 logements achevés en 2011 ;
- La hausse des investissements dans le secteur du BTP et infrastructures²⁷.

L'évolution des ventes de ciment demeure fortement corrélée au dynamisme du secteur du BTP. En effet, unique débouché du secteur cimentier, le secteur du BTP exerce un effet d'entraînement positif sur le secteur cimentier comme le montre le graphique suivant pour la période 2008 - 2010 :

Figure 9. Croissance comparée du secteur cimentier au dynamisme du secteur du BTP entre 2008-2010

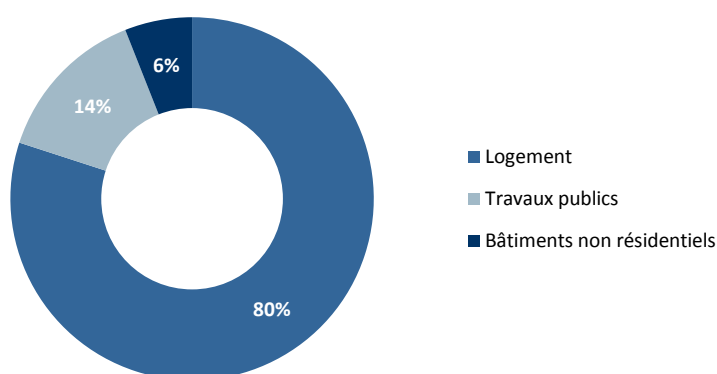


Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Ministère de l'Habitat, l'Urbanisme et l'Aménagement de l'Espace

VI.4.2. Répartition du marché national de ciment par type de clientèle

Selon l'Association Professionnelle des Cimentiers, le marché du ciment est segmenté comme suit :

Figure 10. Répartition du marché national de ciment par type de clientèle en 2011²⁸



Source : Association Professionnelle des Cimentiers

²⁷ Source : Association Professionnelle des Cimentiers.

²⁸ Source : Site : Association Professionnelle des Cimentiers

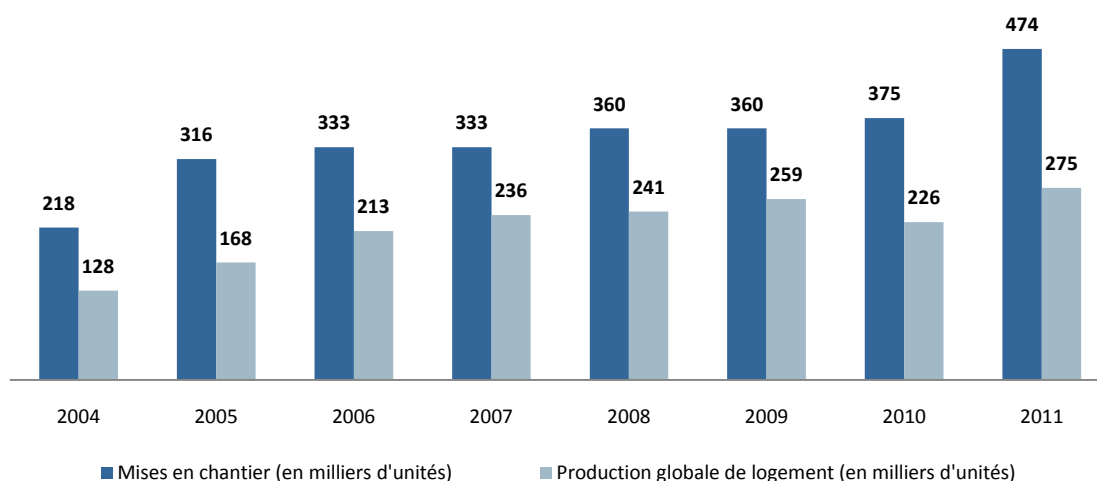
La segmentation du marché marocain par catégorie de clientèle diffère d'une région à une autre. Toutefois, le marché du logement demeure le segment cible dominant au Maroc, avec une consommation allant jusqu'à 80% de la demande nationale.

VI.4.3. Dynamiques et caractéristiques du secteur du logement sur la période 2008-2010 :

Evolution et caractéristiques du secteur de l'habitat

Le marché de l'habitat affiche un dynamisme caractérisé par la hausse de la production de l'habitat social et résidentiel comme l'indique le graphique suivant sur la période 2004-2011 :

Figure 11. Evolution des mises en chantier et de la production de logements entre 2004 et 2011



Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Ministère de l'Habitat, l'Urbanisme et l'Aménagement de l'Espace

La production de logements au Maroc affiche une croissance annuelle moyenne de 11,5% sur la période 2004-2011 passant de 128 000 unités produites en 2004 à 275 508 en 2011. Par ailleurs, les mises en chantiers progressent considérablement sur la période pour s'établir à 473 894 unités (vs 218 000 unités en 2004).

Cette évolution s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- L'urbanisation et l'accroissement de l'exode rural ;
- La croissance démographique enregistrée par le Maroc durant ces dernières années ;
- La lutte contre l'habitat insalubre à travers l'accroissement de l'offre de logements sociaux ;
- La facilitation de l'accès aux crédits immobiliers.

Cette dynamique est soutenue par une politique volontariste de la part de l'Etat visant à lutter contre l'habitat insalubre et promouvoir le logement social. Ainsi, plusieurs mesures ont été mises en place dans ce cadre, incluant notamment :

- Le lancement de plusieurs programmes de construction de logements sociaux, combiné à une mobilisation de fonds financiers (à travers notamment le Fonds de Solidarité Habitat et le Fonds Hassan II) ;
- Le lancement du Programme « villes sans bidonvilles » visant à éradiquer le logement insalubre. A ce jour, ledit programme a permis d'éradiquer le logement insalubre dans plus de 30 villes et a aidé à la relocalisation de 136 000 ménages ;
- La poursuite de l'harmonisation accrue au bénéfice des populations à faibles revenus afin d'accéder au logement, notamment à travers (i) la création de mécanismes et fonds de garantie permettant d'élargir l'accès aux crédits et la baisse des coûts de financement (Daman Assakane), (ii) le prolongement de la durée des remboursements des prêts accordés et (iii) la mise en place d'incitations fiscales au profit des ménages (notamment le versement par l'Etat du montant de la TVA sur les logements sociaux permettant de réduire le prix effectif du bien²⁹) ;

²⁹ Source : Loi de Finance 2010 (cet avantage est soumis toutefois à certaines conditions, dont notamment (i) l'acquisition de logement chez un promoteur immobilier, personne physique ou morale, ayant conclu une convention avec l'Etat, (ii) la production d'un acte

- La mobilisation d'une réserve foncière publique de 3 853 hectares située dans 32 villes à travers 10 régions du Royaume destinée principalement à la construction de logements sociaux³⁰ ;
- La mise en place d'un cadre fiscal incitatif à travers des exonérations et autres avantages fiscaux offerts aux promoteurs immobiliers actifs dans la production de logements sociaux³¹ ;
- La réforme des institutions publiques locales et régionales afin de les doter des moyens leur permettant d'opérer le suivi des réalisations en termes de logements sociaux et de lutte contre l'habitat insalubre.

Le marché de l'habitat au Maroc se caractérise toutefois par un déséquilibre entre l'offre et la demande en raison des différentes contraintes entravant son développement. Ainsi, la production de logements demeure insuffisante pour couvrir la demande induite par :

- Le déficit structurel estimé à 840 000 logements³² ;
- Les besoins additionnels découlant de la croissance démographique et l'urbanisation.

Dans ce contexte, le logement social affiche un fort potentiel de croissance soutenu par les mesures incitatives mises en place par l'Etat.

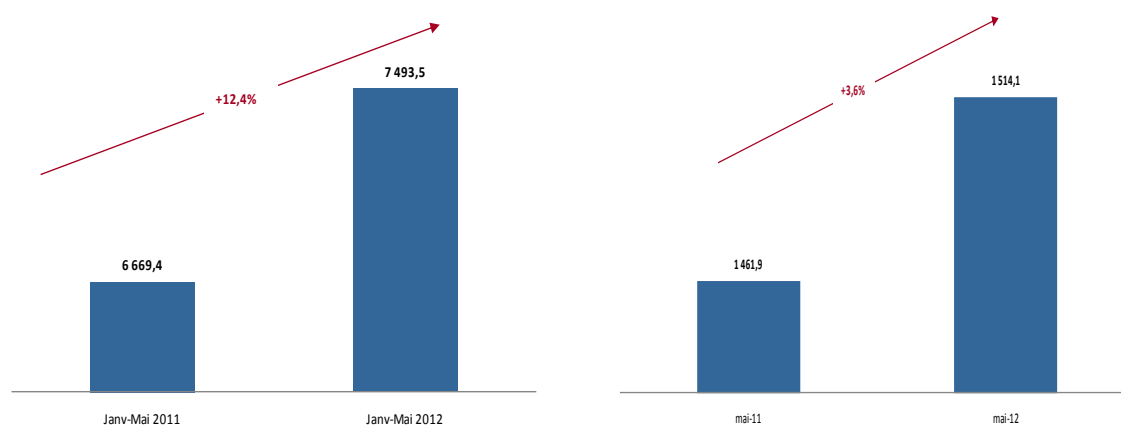
Contraintes du développement du secteur de l'habitat

Face au déficit de logements présenté ci-dessus, le développement d'une offre en logements abondante et diversifiée a été entravée par un ensemble de contraintes telles que :

- La faiblesse de l'offre foncière mobilisable en particulier à l'intérieur des périmètres urbains, entraînant une hausse significative des prix ;
- Un retard dans la promulgation des schémas urbains ;
- Un secteur locatif peu dynamique ;
- Une offre insuffisante par rapport aux besoins des tranches sociales défavorisées.

VI.5. Evolution du marché cimentier au Maroc entre mai 2011 et mai 2012

Figure 12. Evolution des ventes cumulées de ciment entre la période Janv-Mai 2011 et Janv-Mai 2012 et celles de Mai 2011 et Mai 2012 (en Kt)



Source : Association Professionnelle des Cimentiers

A fin mai 2012, la consommation de ciment atteint 7,5 millions de tonnes, en croissance de 12,4% par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette évolution s'explique principalement par (i) la croissance de la production de logements sociaux sur la période et (ii) la réduction des temps d'arrêt de construction au niveau des chantiers immobiliers durant les

notarié, (iii) l'affectation des logements acquis à la résidence principale durant 4 années au moins, (iv) la souscription au profit de l'Etat d'une hypothèque du 1^{er} ou 2^{ème} plan à titre de garantie).

³⁰ Groupe CFG : Recherche Stratégique de Marche – Note sur le semestre boursier 2010.

³¹ Source : Loi de Finance 2010.

³² Source : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

deux premiers mois de l'année 2012 comparativement à la même période de l'année précédente en raison notamment d'une baisse importante de la pluviométrie.

La région ayant enregistré la plus forte hausse étant la région de Tadla Azilal avec une progression des ventes cumulées (du mois de janvier au mois de mai) de 47,5% par rapport à la même période de l'année 2011. Cette évolution est essentiellement liée à l'avancement des travaux de l'autoroute Berrechid-Beni Mellal.

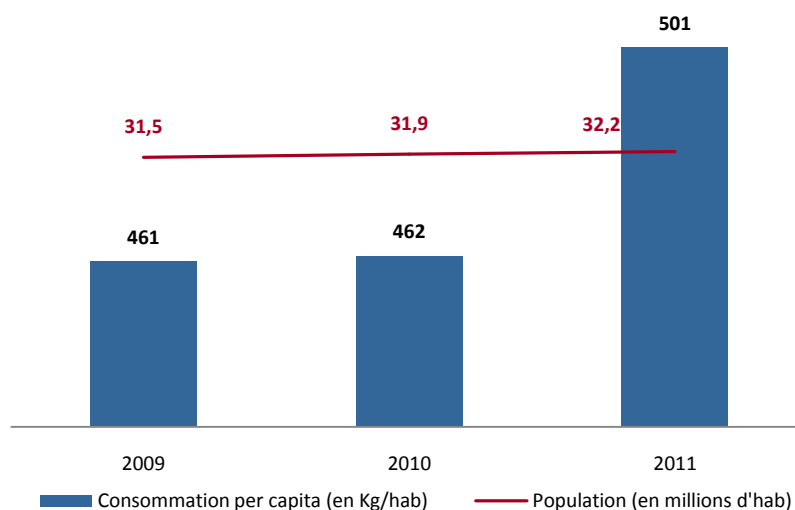
Les régions de Chaouia-Ouadigha et Guelmim Es-Smara témoignent également d'une augmentation importante avec un taux de croissance respectif de 29,6% et de 29,3% entre Janv-Mai 2011 et Janv-Mai 2012.

Par ailleurs, les ventes de ciment réalisées pendant le mois de mai 2012 enregistrent une progression de 3,6% par rapport à mai 2011, soit une hausse de 7,0 points par rapport à la progression enregistrée entre avril 2011 et avril 2012.

VI.6. Consommation *per capita*

Le graphique suivant illustre l'évolution de la consommation *per capita* du ciment ainsi que l'évolution de la population marocaine sur la période 2009-2011 :

Figure 13. Evolution de la consommation *per capita* du ciment sur la période 2009-2011

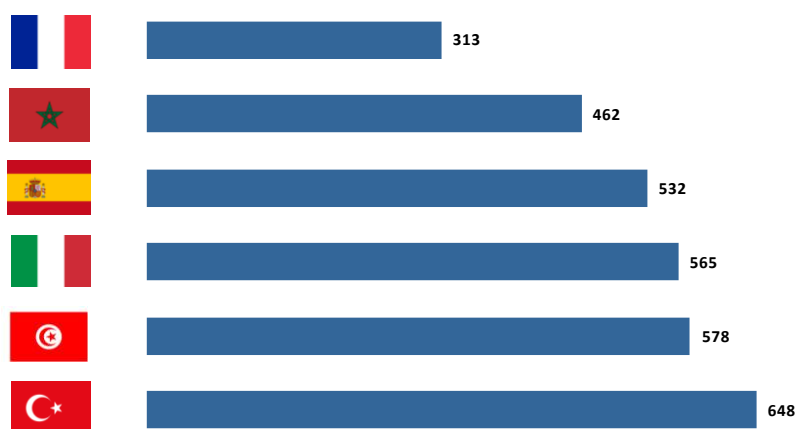


Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Haut Commissariat au Plan

Entre 2009 et 2011, la consommation de ciment *per capita* enregistre une croissance annuelle moyenne de 4,2% pour s'établir à 501 Kg/hab (vs 461 Kg/hab en 2009) pour un accroissement annuel moyen de la population marocaine de 1,1% sur la période étudiée.

Le graphique ci-dessous présente une comparaison entre le Maroc et certains pays du Bassin Méditerranéen, en terme de consommation *per capita* de ciment en 2010 :

Figure 14. Consommation du ciment (Kg /Hab) en 2010



Source : Cembureau et Association Professionnelle des Cimentiers

Au Maroc, la consommation moyenne *per capita* du ciment enregistre l'un des plus faibles niveaux dans le pourtour méditerranéen, avec une consommation de 462 Kg/hab en 2010 contre 648 kg/hab en Turquie et 578 Kg /hab en Tunisie.

Ce benchmark révèle le potentiel de croissance important du secteur cimentier au Maroc, qui devrait s'inscrire dans une phase de développement accru au cours des années à venir pour soutenir (i) le développement du secteur immobilier, notamment dans le segment des logements sociaux et (ii) l'extension des infrastructures publiques, industrielles et touristiques.

VI.7. Répartition géographique du marché cimentier

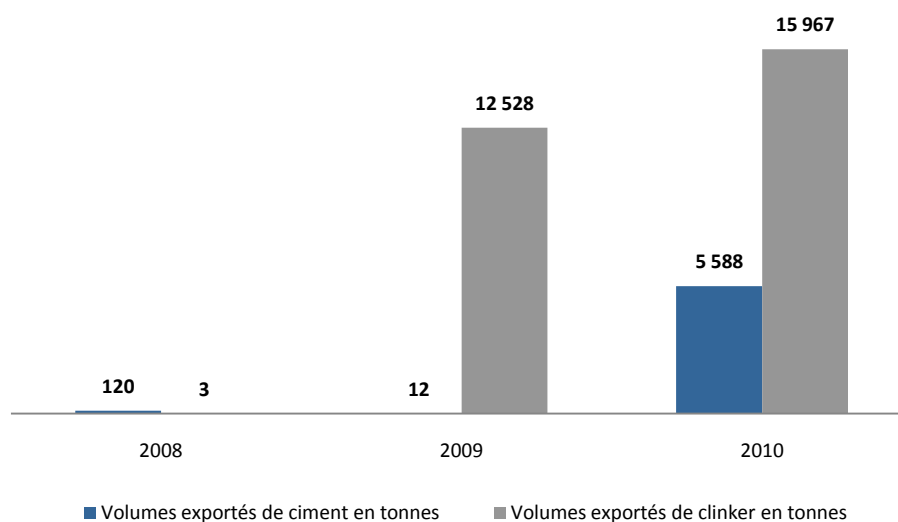
VI.7.1. Segmentation géographique du marché du ciment

Marché de l'export

En raison de l'importance de la demande locale et des coûts de transport élevés, le ciment s'exporte dans des proportions marginales, essentiellement vers les pays voisins.

Le graphe ci-dessous indique l'évolution des exportations de ciment et de clinker sur la période 2008-2010 :

Figure 15. Evolution des exportations du ciment et du clinker entre 2008 et 2010 (en tonnes)



Source : Office des Changes

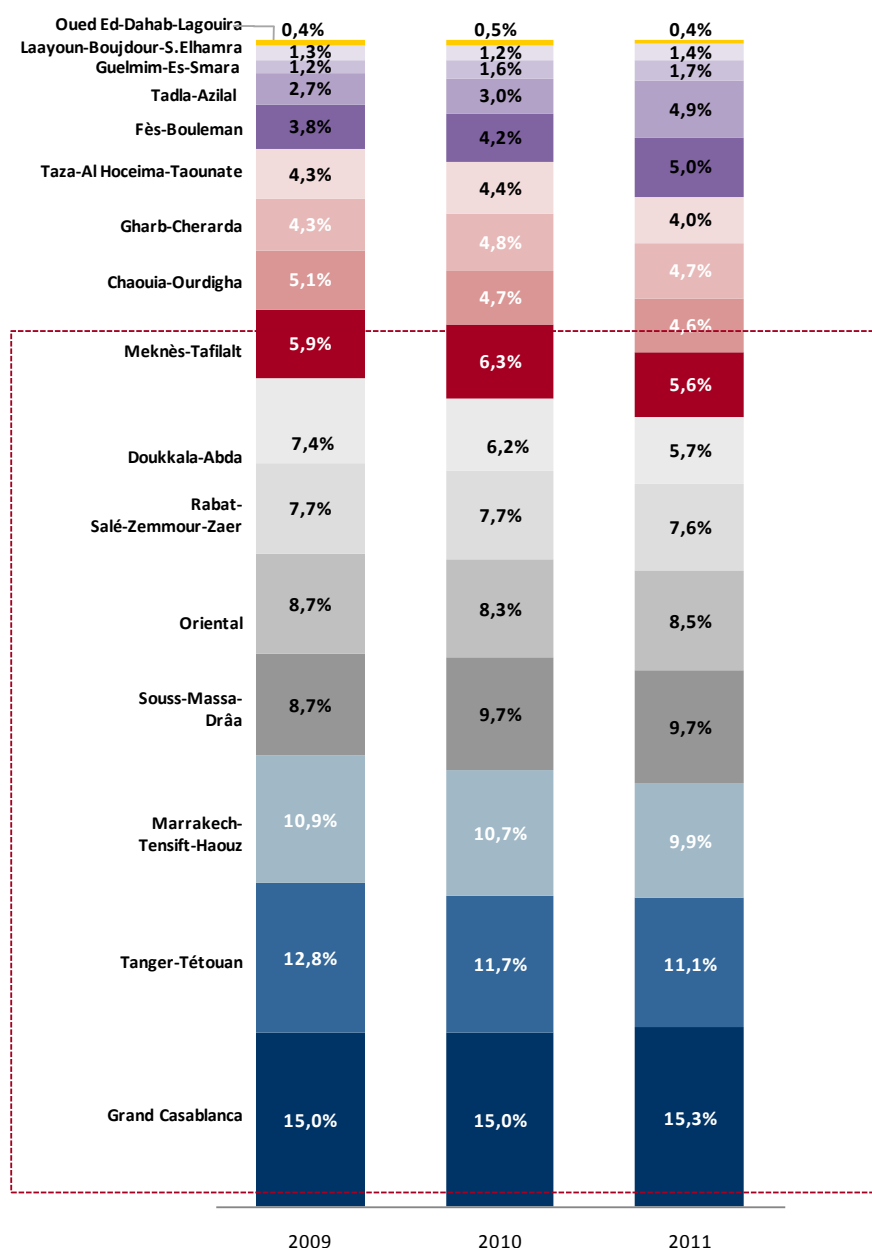
Les exportations de ciment s'accroissent sur la période 2008-2010 pour s'établir à 5 588 tonnes en 2010 (vs 120 tonnes en 2008). Les exportations de clinker affichent quant à elles une progression plus marquée de 3,0 tonnes en 2008 à 15 967 tonnes en 2010.

Lesdites exportations représentent des quantités marginales en comparaison avec la production nationale de ciment. Elles revêtent en effet un caractère exceptionnel pour répondre à des besoins ponctuels.

Marché intérieur

Le graphique ci-après affiche la répartition régionale des quantités vendues de ciment sur la période 2009-2011 :

Figure 16. Répartition des ventes de ciment par région sur la période 2009-2011



Source : Association Professionnelle des Cimentiers

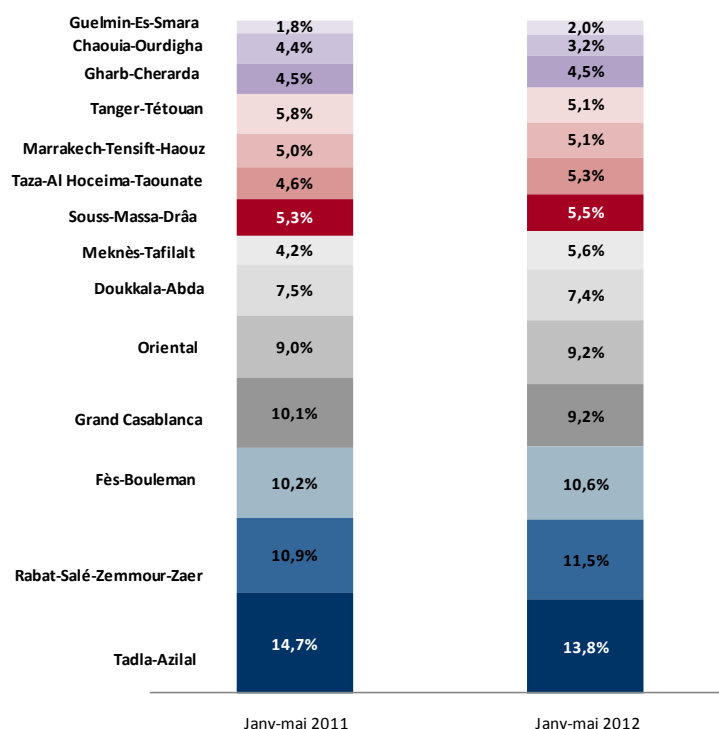
Sur la période 2009-2011, les cimentiers marocains écoulent en moyenne près de 73,2% de leurs ventes auprès de huit principales régions :

- Le Grand Casablanca représente le marché le plus important avec 2 170 Kt écoulées en 2009, 2 179 Kt en 2010 et 2467 Kt en 2011 ;
- La région Tanger – Tétouan, qui consomme 1 855 Kt de ciment en 2009, 1 707 en 2010 et 1 792 en 2011, se retrouve en deuxième position ;
- La région de Marrakech – Tensift - Haouz qui absorbe 1 587 Kt de ciment en 2009, 1 558 Kt en 2010 et 1 596 Kt en 2011 ;
- La région de Souss – Massa – Drâa qui consomme 1 259 Kt de ciment en 2009, 1 414 Kt en 2010 et 1 559 Kt en 2011 ;

- La région de l’Oriental qui réalise un volume de vente de ciment de 1 259 Kt en 2009, 1 213 Kt en 2010 et 1 367 Kt en 2011 ;
- La région de Rabat – Salé – Zemmour – Zaer qui consomme 1 112 Kt de ciment en 2009, 1 119 Kt en 2010 et 1 220 Kt en 2011 ;
- La région de Doukkala-Abda qui absorbe 1 068 Kt de ciment en 2009, 906 Kt en 2010 et 916 en 2011 ;
- La région de Meknès-Tafilalt qui consomme 856 Kt de ciment en 2009, 912 Kt en 2010 et 897 en 2011 ;

Le graphique suivant présente la répartition des ventes cumulées de ciment sur les périodes Janv-mai 2011 et Janv-mai 2012 :

Figure 17. Répartition des ventes de ciment par région sur les périodes janv-mai 2011 et janv-mai 2012



Source : Association Professionnelle des Cimentiers

La structure régionale des ventes de ciment ne connaît pas de changements majeurs entre les périodes Janv – Mai 2011 et Janv – Mai 2012. En effet, les cimentiers marocains réalisent en moyenne 67,3% de leurs ventes auprès des sept principales régions économiques du Royaume, notamment Tadla-Azilal, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Fès-Bouleman, Grand Casablanca, Oriental, Doukkala-Abda et Meknès-Tafilalt.

La région de Tadla-Azilal voit sa part dans la consommation nationale de ciment diminuer de 14,7% à 13,8% entre Janv-Mai 2011 et Janv-Mai 2012 tandis que d’autres régions prennent de l’importance, notamment la région de Meknès-Tafilalt qui représente 5,6% de la consommation nationale entre Janv-Mai 2012 (gagnant ainsi 1,4 points par rapport à Janv-Mai 2011).

Le tableau suivant présente l'évolution des ventes cumulées de ciment entre Janvier 2009 et Mai 2012 par région :

Tableau 28. Evolution des ventes cumulées de ciment par région entre Janvier 2009 et Mai 2012

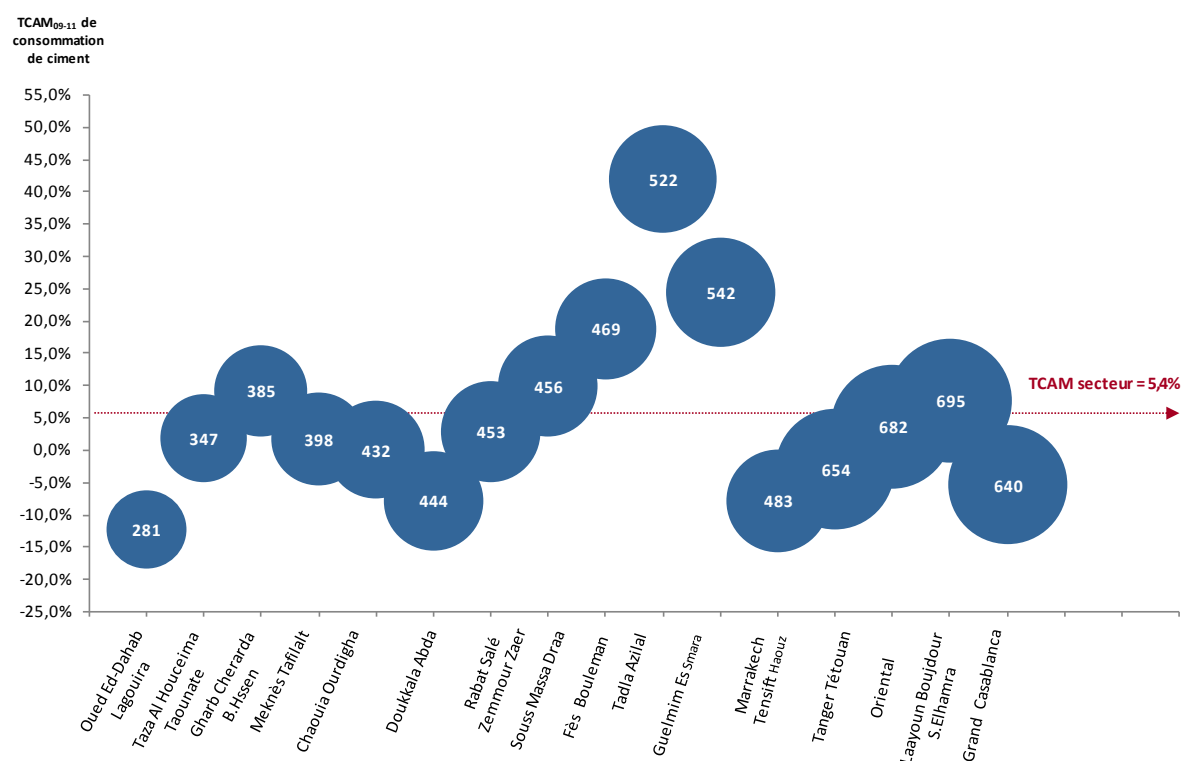
Région (en tonnes)	2009	2010	Var 10/09	janv-mai 2011	2011	Var 11/10	janv- mai 2012	Var janv-mai 12/ janv-mai 11
Oued Ed-Dahab-Lagouira	61 568	72 486	17,7%	25 310	62 584	-13,7%	22 241	-12,1%
Laayoun-Boujdour-S.Elhamra	227 126	178 221	-21,5%	102 750	182 147	2,2%	127 089	23,7%
Guelmim-Es-Smara	282 263	234 305	-17,0%	117 824	176 243	-24,8%	152 365	29,3%
Souss-Massa-Draa	1 558 835	1 413 728	-9,3%	676 051	1 259 126	-10,9%	690 970	2,2%
Gharb-Cherarda-B.Hssen	764 019	699 841	-8,4%	298 958	630 393	-9,9%	335 801	12,3%
Chaouia-Ourdigha	743 274	681 421	-8,3%	305 784	736 054	8,0%	396 358	29,6%
Marrakech-Tensift-Haouz	1 595 811	1 558 465	-2,3%	677 270	1 587 388	1,9%	793 073	17,1%
Oriental	1 367 282	1 213 213	-11,3%	603 522	1 259 038	3,8%	688 480	14,1%
Grand Casablanca	2 467 569	2 179 015	-11,7%	982 899	2 170 738	-0,4%	1 031 860	5,0%
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	1 219 948	1 119 434	-8,2%	501 712	1 112 215	-0,6%	557 281	11,1%
Doukkala-Abda	915 937	906 132	-1,1%	355 048	1 068 538	17,9%	412 335	16,1%
Tadla-Azilal	782 705	434 125	-44,5%	282 561	385 589	-11,2%	416 749	47,5%
Meknès-Tafilalt	897 136	912 296	1,7%	384 251	856 192	-6,1%	382 504	-0,5%
Fès - Bouleman	808 818	614 123	-24,1%	333 422	558 717	-9,0%	384 014	15,2%
Taza-Al Houceima-Taounate	645 220	646 881	0,3%	294 997	618 937	-4,3%	237 752	-19,4%
Tanger-Tétouan	1 792 111	1 707 029	-4,7%	727 084	1 854 984	8,7%	864 667	18,9%
Total	16 129 623	14 570 715	-9,7%	6 669 444	14 518 883	-0,4%	7 493 536	12,4%

Source : Association Professionnelle des Cimentiers

A l'exception des régions de Taza-Al Houceima-Taounate, Oued Ed-Dahab-Lagouira et de Meknès-Tafilalt qui enregistrent un recul respectif de 19,4%, 12,1% et 0,5% des ventes de ciment entre Janv-Mai 2011 et Janv-Mai 2012, toutes les régions susmentionnées consolident leur croissance entre les deux périodes étudiées.

Le graphique suivant fournit une analyse croisée de l'importance relative de chacune des régions mentionnées, en termes de croissance annuelle moyenne de la consommation du ciment sur la période 2009-2011 (axe des ordonnées en pourcentage) et de la consommation *per capita* en 2011 (air des bulles en Kg/Hab).

Figure 18. Panorama régional du secteur cimentier³³



Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Haut Commissariat au Plan

En terme de croissance annuelle de la consommation de ciment, les régions de Tadla-Azilal et Guelmim Es-Smara affichent les performances les plus élevées du secteur, avec des TCAM₀₉₋₁₁ respectifs de 41,9% et 24,3%.

Par ailleurs, bien que la région de Tadla-Azilal présente une consommation inférieure aux plus grandes régions économiques du Maroc, elle présente un potentiel de croissance non négligeable pour les années à venir. Comme en témoigne les taux de croissance affichés par cette région, ce potentiel devrait être notamment soutenu par (i) le lancement en avril 2010 des travaux de construction de l'autoroute Berrechid-Béni Mellal et (ii) le développement de l'auto-construction dans la région.

Les régions du Grand Casablanca et de Laâyoune-Boujdour-S.El Hamra enregistrent quant à elles les niveaux les plus importants en terme de consommation *per capita*, avec des montants respectifs en 2011 de 640 Kg/hab et 695 Kg/hab.

³³ La consommation *per capita* est calculée en divisant la consommation de chaque région par sa population estimée sur la période 2009-2011 par le Haut Commissariat au Plan

VI.8. Importations du marché cimentier national

L'évolution des importations du Maroc de ciment et des matières premières entrants dans sa production se présentent sur la période 2008-2010 comme suit :

Tableau 29. Evolution des importations du Maroc sur la période 2008-2010

Matières importées	2008		2009		2010	
	Poids (en t)	Valeur (en KDh)	Poids (en t)	Valeur (en KDh)	Poids (en t)	Valeur (en KDh)
Ciment Portland	201	486	162	439	14	124
Ciment Portland blanc	81 700	91 296	79 106	89 926	90 525	108 072
Clinker	420 180	348 191	45 918	28 371	323 194	175 954
Clinker blanc	25 621	30 039	22 006	23 964	18 832	22 307
Argile	14 902	19 862	14 670	19 275	17 516	21 145
Calcaire	569	1 196	334	790	24	234
Sable	90 453	57 133	73 763	52 067	74 259	40 703
Total	633 625	548 203	235 958	214 832	524 364	368 539






Source : Office des Changes

Les importations de ciment et des matières entrant dans sa production s'élevèrent à 368,5 MDh en 2010 (vs 548,2 MDh en 2008) pour des quantités atteignant 0,5 millions de tonnes en 2010 (vs 0,6 millions de tonnes en 2008).

VI.9. Intervenants du secteur cimentier au Maroc

VI.9.1. Présentation des intervenants

Les principaux groupes cimentiers présents au Maroc sont le portugais Cimpor, le suisse Holcim, l'italien Italcementi, le français Lafarge et le groupe national Ciments de l'Atlas.

Opérateur	Description	Ventes de Ciment en 2011	Capacité de production	Chiffre d'affaires en 2011	Résultat d'exploitation en 2011	Résultat net 2011	Capitalisation 14/06/2012
	Asment Temara est créée en 1976 par Feu Omar Laraqui, qui cède en 1996 le contrôle de la société au groupe cimentier Portugal CIMPOR. Aujourd'hui, Asment Temara est détenue à hauteur de 54% par le groupe CIMPOR et à hauteur de 46% par la famille Laraqui.	1,2 Mt	1,2 Mt/an	1 106 MDh	364 MDh	213 MDh	N/A
	Créée en 2007, Ciments de l'Atlas est une société détenue par Anas Sefrioui disposant d'une capacité de 3,2 Mt et se positionnant aujourd'hui comme un opérateur cimentier national de référence.	1,5 Mt	3,2 Mt/an	1 214 MDh	400 MDh	196 MDh	N/A
	Leader sur les marchés du Sud du Maroc, Ciments du Maroc est créée en 1951 sous le nom de la Société des Ciments d'Agadir (SCA), et fut pendant 40 ans filiale du groupe Ciments Français avant son rachat par le groupe italien Italcementi.	4,1 Mt	4,3 Mt/an	3 977 MDh	1 258 MDh	983 MDh	12 733 MDh
	Holcim (Maroc) S.A. est créée en 1976, sous le nom de Cimenterie de l'Oriental, qui devient Holcim (Maroc) S.A. après sa privatisation. Holcim (Maroc) S.A. a pu se positionner rapidement parmi les opérateurs cimentiers de référence au Maroc.	3,4 Mt	4,1 Mt/an	3 494 MDh	1 103 MDh	685 MDh	7 260 MDh
	Créée en 1968 par Lafarge France et la société Chaux et Ciments du Maroc, Lafarge Maroc est détenue aujourd'hui à parts égales par le Groupe Lafarge France et la Société Nationale d'Investissement (SNI). A fin 2007, Lafarge Maroc est leader national des matériaux de construction.	6,0 Mt	6,9 Mt/an	5 567 MDh	2 375 MDh	1 664 MDh	25 680 MDh

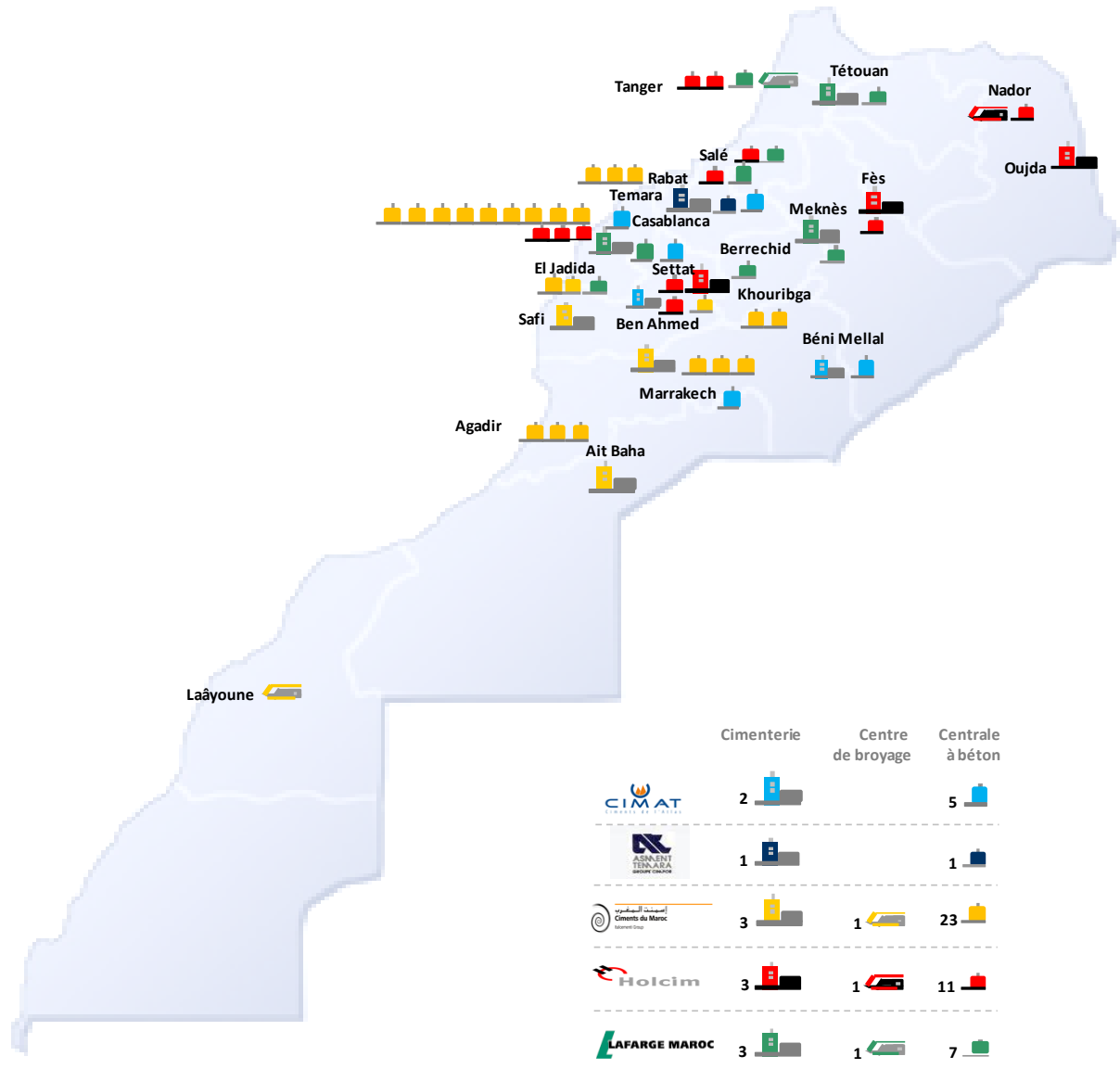
Source : Sites web des sociétés et site de la Bourse de Casablanca et Presse

VI.9.2. Positionnement et parts de marché des intervenants du secteur cimentier

Positionnement global

La carte ci-dessous présente, à fin 2011, l'emplacement des différentes unités de production de ciment, de Béton Prêt à l'Emploi³⁴ et de granulat au Maroc :

Figure 19. Panorama géographique du secteur cimentier marocain



Source : Sites web des sociétés & APC

Le dispositif industriel du secteur cimentier présente une concentration importante au niveau des zones à haute activité BTP, unique client du secteur cimentier.

³⁴ Hors centrales à béton des indépendants.

Le tableau suivant présente le dispositif industriel du secteur cimentier marocain en 2011 :

Tableau 30. Evolution du dispositif industriel du secteur cimentier marocain en 2011

En nombre		2011
Asment Temara	Cimenteries	1
	Centres de broyage	-
	Centrales à béton	1
Ciments de l'Atlas	Cimenteries	2
	Centres de broyage	-
	Centrales à béton	5
Ciments du Maroc	Cimenteries	3
	Centres de broyage	1
	Centrales à béton	23
Holcim (Maroc) S.A.	Cimenteries	3
	Centres de broyage	1
	Centrales à béton	11
Lafarge Maroc	Cimenteries	3
	Centres de broyage	1
	Centrales à béton	7
Totaux secteur	Cimenteries	12
	Centres de broyage	3
	Centrales à béton	47

Source : Sites web des sociétés & APC

En 2011, le secteur cimentier marocain compte 12 cimenteries (vs 10 cimenteries en 2007) suite à la mise en service des deux cimenteries de CIMAT à Ben Ahmed et Béni Mellal, portant la capacité de production totale de 14,9 Mt à fin 2007 à 19,7 Mt en 2011.

Le nombre de centres de broyage passe de 4 en 2007 à 3 en 2011 suite à la fermeture du centre de broyage de Ciment du Maroc à Agadir en mars 2011.

Enfin, le nombre de centrales à béton passe de 32 en 2007 à 47 en 2011 suite au démarrage par (i) Asment Temara de 4 centrales à béton, (ii) CIMAT de 5 centrales à béton, (iii) Ciment Du Maroc de 12 centrales à béton, et Lafarge Maroc d'une centrale à béton. Par ailleurs, Asment Temara a procédé à la fermeture de 3 centrales entre 2007 et 2011.

Parts de marché

Le tableau suivant décline l'évolution des parts de marché des intervenants du secteur sur la période 2009-2011:

Tableau 31. Evolution des parts de marché des intervenants du secteur entre 2009 et 2011

Parts de marché (en %)	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Asment Temara	8,4%	7,3%	7,0%	-1,1 pts	-0,3 pts
CIMAT	0,0%	2,8%	9,5%	2,8 pts	6,8 pts
Ciment du Maroc	25,5%	26,1%	25,4%	0,6 pts	-0,7 pts
Holcim Maroc	25,5%	24,7%	20,8%	-0,8 pts	-3,9 pts
Lafarge Maroc	40,6%	39,1%	37,2%	-1,5 pts	-1,9 pts

Source : Rapport d'activité des cimentiers

Les parts de marché des opérateurs cimentiers marocains évoluent sur la période 2009-2011 principalement en raison de la mise en service par CIMAT des ses cimenteries à Ben Ahmed (en avril 2010) et à Béni Mellal (en juin 2011). A ce titre, la part de marché de CIMAT augmente de 2,8% en 2010 à 9,5% en 2011.

Concernant les parts de marché des autres opérateurs, ces dernières reculent entre 2009 et 2011 de 0,3 points pour Asment Temara, 0,7 points pour Ciment du Maroc, 3,9 points pour Holcim Maroc et 1,9 points pour Lafarge Maroc.

VI.10. Autres caractéristiques du secteur

VI.10.1. Le coût de l'énergie

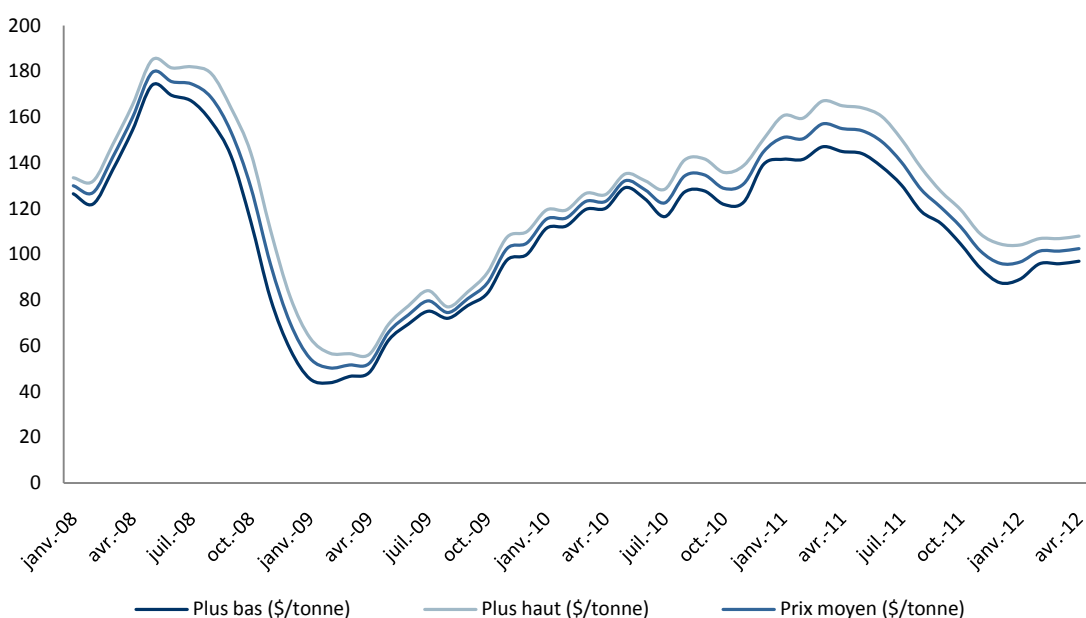
Fortement consommatrice d'énergie, l'industrie du ciment nécessite des approvisionnements en petcoke pour la production du clinker et en électricité pour le broyage du ciment. Cumulés, les coûts de ces deux facteurs représentent un poids important dans les coûts variables de production.

En particulier, la croissance du prix du petcoke, qui induit un renchérissement des coûts de production de ciment, constituent les principaux déterminants du prix du ciment au Maroc. Les opérateurs cimentiers locaux demeurent en effet contraints à chercher à imputer en partie l'effet haussier du coût du petcoke sur les prix de vente du ciment.

Les quantités de petcoke utilisées par les cimentiers marocains sont totalement importées.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du prix du petcoke sur le marché international entre janvier 2008 et avril 2012.

Figure 20. Evolution du prix du petcoke en USD par tonne entre janvier 2008 et avril 2012



Source : CIMAT

Le prix du petcoke, fortement corrélé au prix du pétrole, affiche une évolution cyclique entre janvier 2008 et avril 2012, atteignant ainsi un pic de 185,0 \$/tonne en mai 2008 et un prix plancher de 43,8 \$/tonne en février 2009.

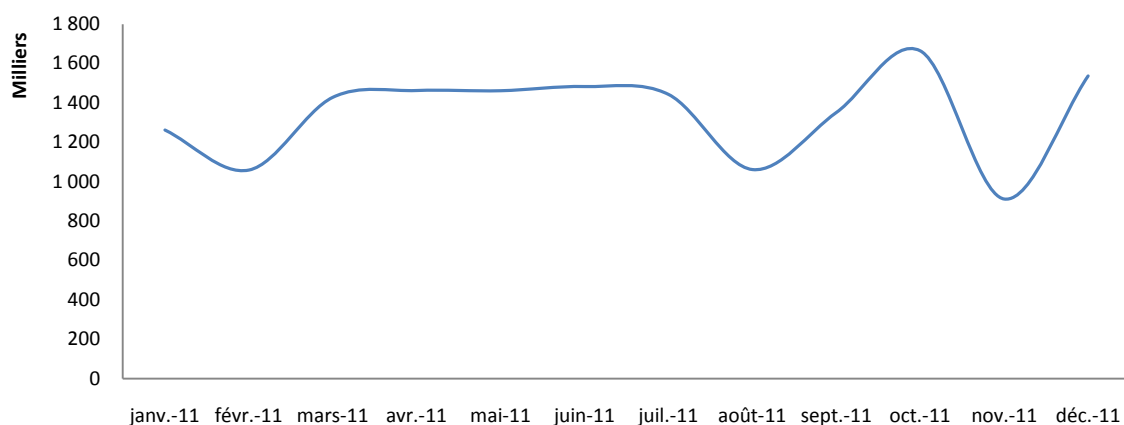
En avril 2012, le prix moyen du petcoke ressort à 102,5 \$/tonne.

Au Maroc, ce prix s'alourdit sous l'effet des droits d'importation et de la Taxe Intérieure sur la Consommation (TIC), qui s'établissent respectivement à 2,5% et 232,9 dirhams par tonne.

VI.10.2. Saisonnalité du secteur cimentier

Le secteur cimentier se caractérise par une saisonnalité de l'activité, essentiellement du fait du ralentissement/reprise des chantiers de construction lors des périodes de congés des ouvriers et des périodes de pluviométrie élevée.

Figure 21. Evolution de la consommation mensuelle de ciment au Maroc en 2011



Source : Association Professionnelle des Cimentiers

En 2011, la consommation de ciment se caractérise par une forte saisonnalité. En effet, après un 1^{er} semestre atteignant des niveaux de consommation élevés par rapport à 2010, le 2^{ème} semestre est marqué par une baisse de la demande en août, coïncidant avec le mois de ramadan, et un recul en novembre sous l'effet d'une pluviométrie élevée en hiver.

VI.10.3. Un secteur capitalistique

Sur la période 2009-2011, les principaux investissements réalisés par les opérateurs cimentiers marocains se présentent comme suit :

Tableau 32. Principaux investissements des intervenants sur la période 2009-2011

Opérateur	Principaux investissements d'extension réalisés sur la période 2009-2011
CIMAT	Ouverture des usines à Béni Mellal et Ben Ahmed Démarrage de quatre centrales à béton en 2011 et une centrale à en 2012 à travers la société BGM
	Mise en service du premier broyeur à ciment de l'usine d'Aït Baha
Ciments du Maroc	Mise en œuvre d'un vaste programme d'entretien et de rénovation des installations de filtration (filtres à manches et électro-filtres) Mise en service de la cimenterie d'Aït Baha, d'une capacité de production de 2,2 millions de tonnes
	Doublement de la capacité du centre de broyage à Laäyoune, en la portant à 500 000 tonnes
Holcim (Maroc) S.A.	Projet de doublement de la capacité de l'usine de Fès Création du premier réseau de distribution des matériaux de construction au Maroc "Batipro Distribution" Lancement du projet de doublement de la capacité de production clinker de la cimenterie de Fès
	Démarrage de la centrale à béton de Dar Bouazza Démarrage de la seconde ligne de cuisson de l'usine de Tétouan, portant sa capacité à 2 millions de tonnes par an
Lafarge Maroc	Mise en service de la 2ème extension du parc éolien, portant sa capacité à 32 MW Construction d'une cimenterie dans la région du Souss Massa Draâ Démarrage de l'usine de chaux à Ben Ahmed Construction d'une centrale à béton à Tit Mellil

Source : Rapports d'activité des opérateurs

VII. Activité du groupe CIMAT

Le groupe CIMAT est un établissement industriel, spécialisé dans la création et l'exploitation d'usines de ciment et de tous matériaux de construction ainsi que la production et la commercialisation de tous liants hydrauliques pouvant être employés dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker, le ciment et les bétons.

Les principales activités du groupe CIMAT se concentrent autour de la production de ciment (à travers la Société CIMAT) et du BPE (à travers la filiale Bétons et Granulats du Maroc).

Ciment

CIMAT exploite deux cimenteries à Ben Ahmed et Béni Mellal d'une capacité de 1,6 millions de tonnes chacune, respectivement mises en service en Avril 2010 et Janvier 2011.

CIMAT propose, au même titre que les opérateurs cimentiers historiques, une gamme de ciment incluant (i) les ciments de type CPJ 35, CPJ 45 et CPJ 55 et (ii) les ciments spéciaux³⁵. En 2011, la Société réalise un chiffre d'affaires de 1 214 MDh pour un volume de vente de 1 539 Kt, induisant une part de marché de 9,5%.

Ses principaux clients incluent notamment les distributeurs (avec 75,7% du volume d'affaires de la Société en 2011) et les entreprises de BTP (12,0%).

Béton prêt à l'emploi

Bétons et Granulats du Maroc (BGM), filiale de CIMAT, est présente sur le marché national à travers quatre centrales à bétons mises en place en 2011 dans les régions (i) de Rabat-Salé, (ii) du Grand-Casablanca, (iii) de Tadla-Azilal et (iv) de Marrakech-Tensift-Al Haouz. En 2012, la société démarre une centrale à béton à Rahma, dans la région du Grand Casablanca.

BGM propose une gamme de bétons prêts à l'emploi répondant aux attentes de ses clients et incluant les bétons normalisés et les bétons spéciaux. BGM se positionne sur toute la chaîne de valeur allant de la livraison au pompage, ainsi qu'à l'assistance technique dans le choix du béton prêt à l'emploi, le dimensionnement et la mise en œuvre.

Il est à préciser que BGM achète du ciment auprès de CIMAT aux conditions de marché afin de produire et commercialiser le BPE qui constitue un des canaux de distribution du ciment. Ainsi, les ventes de ciment réalisées par CIMAT avec BGM représentent 1,9% du chiffre d'affaires de CIMAT en 2011.

³⁵ Ciment à application spécifique, produit sur commande par les opérateurs cimentiers et adapté à des ouvrages à très haute résistance.

VII.1. Description des cycles de production

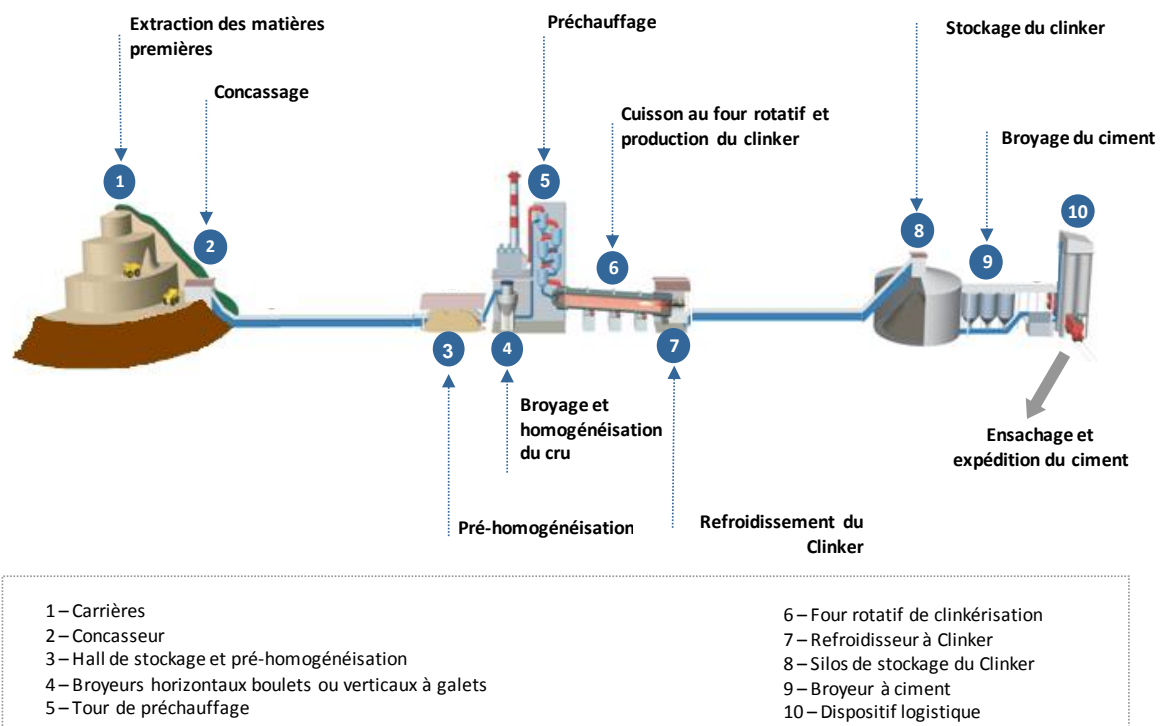
VII.1.1. Procédé de production du ciment

La production du ciment s'opère par CIMAT selon un processus en six étapes :

- Extraction des matières premières ;
- Concassage et pré-homogénéisation des matières crues ;
- Broyage et homogénéisation de la farine crue ;
- Production du clinker ;
- Broyage du ciment ;
- Expédition du ciment.

Le schéma ci-dessous résume le processus de production du ciment par CIMAT :

Figure 22. Processus de fabrication du ciment



Source : CIMAT

Extraction des matières premières

Le ciment est fabriqué à partir de quatre composantes chimiques principales : carbonates de calcium, alumine, silice et oxyde de fer. Ces éléments se trouvent généralement dans la nature sous forme de calcaire de marnes, d'argiles, de schistes, de minerai de fer et de sable.

Constituant la matière première principale, le calcaire est extrait d'une carrière située à proximité de l'usine pour réduire les coûts de transport.

Les argiles, les marnes ou les schistes constituent la matière première secondaire. Celles-ci sont extraites dans des carrières situées dans les environs de l'usine.

Le minerai de fer et le sable, sont des matières de correction utilisées dans des faibles proportions. Ils sont exploités dans des carrières relativement éloignées de l'usine ou livrés par des fournisseurs.

Les matières premières telles que le calcaire, l'argile et le schiste, sont extraites de carrières situées à proximité des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal. Ces carrières, appartenant à CIMAT, se présentent comme suit :

Tableau 33. Caractéristiques des carrières de CIMAT

Emplacement	Type d'exploitation de la carrière	Matière extraite	Durée de vie en années	Durée du permis d'exploitation	Date d'acquisition	Date de début d'exploitation	Redevances d'exploitation (en Dh/m ³ extrait)
Ben Ahmed	Propriété de CIMAT	Calcaire	68	20	2008	2010	4
		Argile	8	10	2009	2011	5
		Schistes	32	5	2010	2010	5
Béni Mellal	Propriété de CIMAT	Calcaire	82	Ouverte	2008	2010	5
		Argile	10	5	2012	2012	5
		Schistes	2	5	2011	2012	5

Source : CIMAT

Concassage et pré-homogénéisation des matières crues

Concassage

Extraites sous forme de blocs de dimension importante, les matières premières issues des carrières sont concassées afin de faciliter leur manutention pour les étapes ultérieures.

Les concasseurs utilisés dans les usines de CIMAT sont des concasseurs à impact (à marteaux) idéalement adaptés aux caractéristiques initiales et finales des matières à concasser.

Les matières premières sont transportées par des engins mécaniques (pelles mécaniques, chenilles, camions bennes, etc.) lors des phases d'extraction et d'alimentation du concasseur, ainsi que pour l'acheminement des ajouts.

Pré-homogénéisation

Les matières premières concassées sont acheminées vers un hall de stockage et de pré-homogénéisation à travers des convoyeurs installés entre la carrière et l'usine. Cette opération permet d'améliorer l'homogénéité de la matière et de réduire les fluctuations du procédé, grâce à des tests et analyses réalisés dans les laboratoires de l'usine.

A l'issue de cette étape, la matière crue obtenue est acheminée vers le dispositif industriel central via des équipements de manutention.

Broyage et homogénéisation de la farine crue

Broyage

La matière crue est constituée d'un mélange des différentes matières premières et de correction dans des proportions qui sont définies suivant les valeurs des modules chimiques du cru.

En général, la matière crue est principalement constituée de calcaire, d'argile, de marne, de schistes et de matières de corrections. Le dosage des différentes composantes est systématisé de manière automatique à l'entrée du broyeur.

Ce mélange est broyé et séché dans un broyeur vertical à galets. Cette opération de broyage permet de réduire la granulométrie du mélange.

Le séchage de la matière crue à l'intérieur du broyeur est assuré par les gaz chauds du four. Ces gaz sont ensuite dépoussiérés dans un filtre à manches puis évacués dans l'atmosphère.

Homogénéisation

A la sortie du broyeur cru, le mélange des matières broyées, appelé farine crue est stocké dans un ou plusieurs silos de stockage et d'homogénéisation.

Dans ces silos, la farine crue est homogénéisée par soufflage d'air sur-pressé. Cette opération permet d'améliorer la régularité des caractéristiques de la farine crue afin d'obtenir ensuite un clinker de qualité régulière.

La farine crue est ensuite acheminée vers un dispositif constitué de fours et de refroidisseurs afin d'entamer la phase de clinkérisation.

Production du clinker

Le clinker est un produit artificiel obtenu par la cuisson de la farine crue dans un four rotatif. La production du clinker se fait en quatre étapes :

- Le séchage et le préchauffage de la farine crue ;
- La décarbonatation partielle de la farine crue ;
- La clinkérisation ;
- Le refroidissement du clinker.

Se refroidissement du c

La farine crue est introduite et dosée au pied de la tour de préchauffage. Par la suite, elle est manutentionnée jusqu'au haut de la tour où elle est introduite au niveau du quatrième ou du cinquième étage.

Dans la tour de préchauffage, la farine crue avance du haut vers le bas et se mélange avec les gaz chauds du four circulant dans le sens inverse. Ce procédé permet de préchauffer la farine crue jusqu'à une température de près 800 °C au pied de la tour et de provoquer la première transformation (décarbonatation partielle) de ses principaux composants chimiques (carbonates, silicates, aluminates, etc.).

Clinkérisation (production du clinker)

La farine crue, qui a été partiellement décarbonatée dans la tour de préchauffage, est introduite dans un four rotatif pour entamer le processus de clinkérisation.

La clinkérisation consiste en la combinaison des principaux composants de la farine crue (carbonates, silicates, aluminates, etc.) sous l'effet de la chaleur du gaz du four (1 400 °C), pour former des minéraux artificiels qui confèrent au clinker ses propriétés hydrauliques. Les proportions de ces minéraux doivent rester dans des limites définies afin d'assurer une bonne qualité du clinker.

Le four rotatif constitue la pièce maîtresse d'une cimenterie. Il est sous forme d'un cylindre en acier reposant sur des stations de roulement, garni intérieurement par des produits réfractaires et animé d'un mouvement rotatif. L'avancement de la matière à l'intérieur du four est assuré par la rotation et la pente du four.

L'énergie thermique, nécessaire pour assurer la cuisson de la farine crue dans le four, est produite par la combustion du petcoke qui est introduit dans le four par une tuyère spéciale.

En sus du petcoke, d'autres combustibles alternatifs peuvent être utilisés en vue de réduire les coûts de l'énergie thermique.

Refroidissement du clinker

A la sortie du four, le clinker est introduit dans un refroidisseur à ballonnets ou à grilles où il est refroidi. Cette opération permet de récupérer la chaleur du clinker en vue de la réutiliser et de faciliter sa manutention jusqu'aux silos de stockage.

Broyage du ciment

Le clinker, le gypse et les ajouts, dont la taille est plus importante que celle du ciment, sont introduits au niveau d'un broyeur horizontal à boulets, dans des proportions prédéfinies pour subir des efforts mécaniques du broyage et produire ainsi le ciment dont la finesse évolue de 2 800 à 4 000 cm²/g.

Le dosage du clinker, du gypse et des ajouts se fait à l'entrée du broyeur par un système de dosage automatique.

Les caractéristiques des différentes lignes de gamme de ciment obtenues sont conformes aux normes marocaines de production du ciment. Cette conformité est assurée grâce à des dosages mesurés et des tests de laboratoire effectués via un échantillonnage automatique et régulier tout au long du processus de production.

Ensachage et expéditions du ciment

Le ciment produit est ensuite stocké dans des silos pour alimenter les ateliers d'ensachage pour les livraisons en sacs, ou les dispositifs de chargement et livraisons en vrac.

Pour les livraisons en sacs, le chargement des camions se fait par des chargeurs automatiques répondant aux normes environnementales.

Les sacs sont en papier kraft ou du papier poreux permettant le seul passage de l'air. Les sacs en Kraft sont perforés pour permettre la sortie d'air lors de leur remplissage en ciment.

Pour les livraisons en vrac, le ciment est chargé directement et mécaniquement à partir des silos de stockage de ciment. La distribution s'opère par des camions appartenant à des sous-traitants.

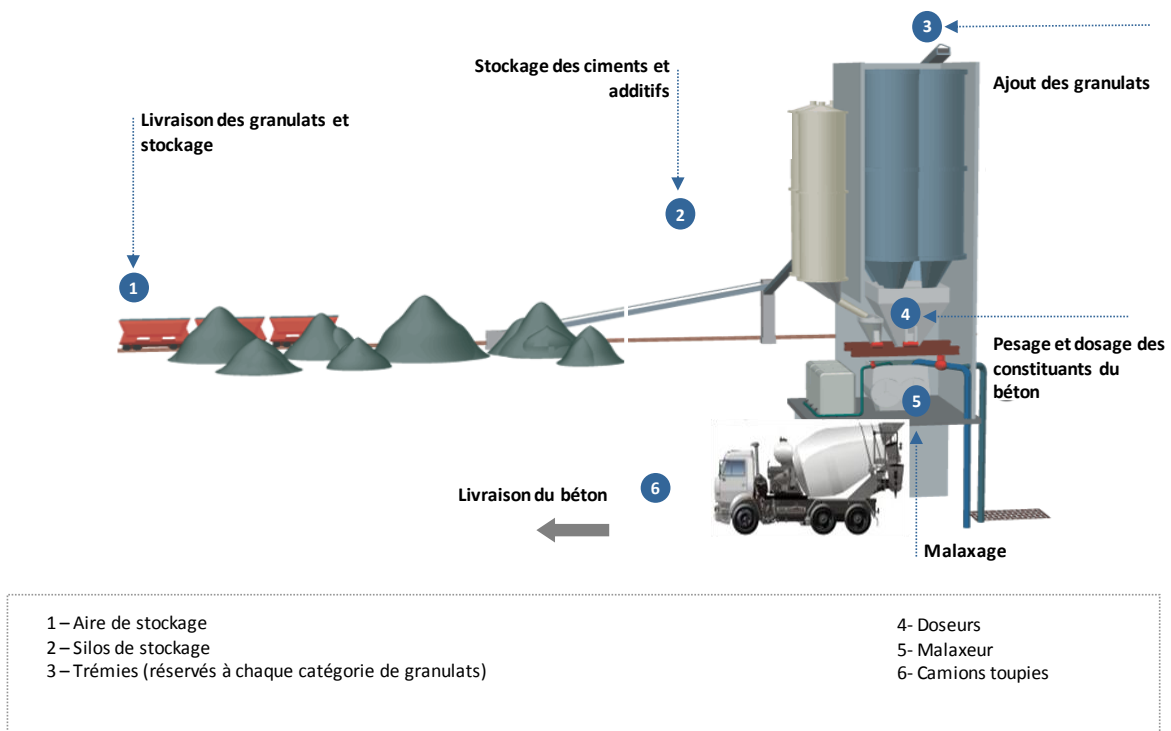
VII.1.2. Procédé de production du béton prêt à l'emploi

Le Béton Prêt à l'Emploi produit par BGM est obtenu par un mélange de granulats, d'eau, d'adjuvants et de ciment. Son procédé de production se décline en 5 phases :

- Sélection des granulats ;
- Livraison et stockage des granulats et du ciment ;
- Dosage des composants ;
- Malaxage ;
- Livraison.

Le schéma ci-dessous résume le processus de production de Béton Prêt à l'Emploi :

Figure 23. Processus de production du béton prêt à l'emploi



Source : CIMAT

Sélection des granulats

Les granulats sont sélectionnés en répondant d'une part à la norme marocaine sur les granulats pour béton (NM-10.1.271) et d'autre part à des épreuves d'études et convenances des bétons conformément aux exigences de la norme marocaine sur le béton (NM-10.1.008) et aux exigences spécifiées par les clients.

Il est à préciser que la société BGM ne détient pas de carrière de sable ou de granulats. Elle s'approvisionne donc directement auprès des fournisseurs.

Le processus d'approvisionnement des matières premières est le suivant : Une fois le besoin identifié, BGM procède à la consultation et la sélection des fournisseurs offrant les meilleures conditions en termes de prix, qualité et service. Après la sélection dudit fournisseur, la société réalise la commande et reçoit les matières commandées. Le transport étant assuré par le fournisseur (achat au rendu).

Livraison et stockage des granulats et des ciments

Suite à la sélection des granulats, la livraison s'effectue dans le cadre d'une procédure formalisée de contrôle et de réception de ces matériaux. Chaque catégorie de granulats est stockée séparément, au niveau d'une aire de stockage, de manière à éviter tout mélange entre granulats ou encore toute contamination par des impuretés (poussières ou autres).

La livraison de ciment s'effectue en parallèle avec la livraison des granulats. Les différents types de ciment réceptionnés sont ensuite stockés dans des silos séparés.

Dosage des composants

A l'aide de balances étalonnées et instrumentées, les centrales à béton procèdent au dosage automatisé à partir d'une salle de contrôle. En effet, toutes les opérations sont commandées et contrôlées par un poste de pilotage.

Malaxage

Une fois les constituants dosés (ciment, granulats, adjuvants et eau), ils sont introduits dans une cuve de malaxage (malaxeur). Cette opération consiste à homogénéiser les constituants par la rotation de palettes en acier. Une durée minimale de malaxage des différents composants est nécessaire pour fabriquer le béton.

Livraison

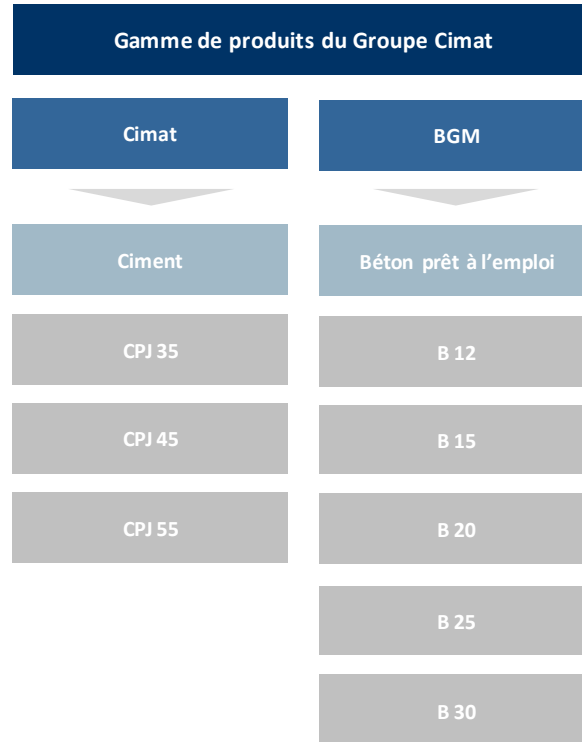
Une fois que le béton est fabriqué, il devient prêt à l'emploi, son transport est assuré par des camions malaxeurs nommés « camions toupies ». D'une capacité variant entre 6 m³ et 10 m³, lesdits camions sont en rotation tout au long du trajet afin de conserver l'homogénéité et la maniabilité du Béton Prêt à l'Emploi jusqu'à sa livraison à pied d'œuvre.

En général, la durée maximale de transport du BPE est de 45 minutes. Cependant, selon les besoins et la longueur de la distance à parcourir, des adjuvants pourraient être ajoutés au mélange afin de ralentir le processus de liaison du BPE.

VII.2. Analyse de l'activité

La gamme de produits du groupe CIMAT se compose d'une variété de produits cimentiers (fabriqués et commercialisés par CIMAT) et de bétons prêts à l'emploi (fabriqués et commercialisés par BGM) et se présente comme suit :

Figure 24. Gamme des produits de CIMAT et de sa filiale BGM



Source : CIMAT

Les types de ciment et de Béton Prêt à l'Emploi produits et commercialisés par le groupe CIMAT répondent aux standards nationaux et internationaux en termes de qualité et de sécurité. Ils sont également conformes aux exigences environnementales en vigueur au Maroc.

VII.2.1. La gamme des ciments de CIMAT

CIMAT commercialise trois principales catégories de ciment : le CPJ 35, le CPJ 45 et le CPJ 55.

Le CPJ 35 et le CPJ 45 représentent les catégories de ciments les plus utilisées, notamment en maçonnerie et dans les travaux publics. Le CPJ 55, quant à lui, présente une résistance élevée et s'utilise principalement dans les travaux en grande masse (barrages, ponts, etc.).

Le tableau suivant présente la gamme des ciments de CIMAT ainsi que leurs applications :

Tableau 34. Gamme des ciments de CIMAT

Type de ciment	Description	Application
CPJ 35	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composition : Ciment Portland avec ajouts conformes à la norme NM 10.1.004, dont la constitution doit contenir un pourcentage minimum en Clinker (65%). Le complément étant constitué d'ajouts (calcaire, cendres collantes et pouzzolane) ; ▪ Principales caractéristiques (garanties par la norme) : Résistance à 28 jours devant être supérieure à 22,5 Mpa ; ▪ Utilisation : le CPJ 35 développe des performances adaptées à une utilisation dans la confection des bétons faiblement sollicités, bétons non armés et tous types de mortiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bétons non armés ; ▪ Maçonnerie : Seul ou en mélange bâtard (chaux et ciment), le CPJ 35 intervient dans les travaux de maçonnerie courante (pose, jointement des blocs, briques, pierres, etc.) ; ▪ Enduits : confection d'enduits extérieurs et intérieurs ; ▪ Carrelage : Réalisation de la couche de forme, la chape de pose et les joints de carrelage.
CPJ 45	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composition : Ciment Portland avec ajouts conformes à la norme NM 10.1.004, dont la composition doit contenir un pourcentage minimum en Clinker de 65%. Le complément étant constitué d'ajouts (calcaire, cendres collantes et pouzzolane) ; ▪ Principales caractéristiques : Résistance de 45 Mpa permettant une liaison au bout de 28 jours ; ▪ Utilisation : Destiné à être utilisé pour les bétons armés courants et les bétons destinés aux travaux en grandes masses. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bétons courants (armés ou non) ; ▪ Bétons prêts à l'emploi ; ▪ Maçonnerie ; ▪ Préfabrication de produits en béton (prémurs, tuyaux, etc.) ; ▪ Travaux de grande masse : barrages, ponts, etc.
CPJ 55	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composition : Ciment conforme à la norme NM 10.1.004, principalement composé de clinker et de calcaire ; ▪ Principales caractéristiques : Résistance élevée permettant une liaison au bout de 2 jours ; ▪ Utilisation : le CPJ 55 est (i) employé dans les bétons armés de hautes qualités et performances et (ii) destiné aux domaines avec de courts délais de décoffrage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bétons courants (armés ou non) ; ▪ Bétons prêts à l'emploi ; ▪ Produits en béton (prémurs, tuyaux, etc.) : le CPJ 55 présente une résistance élevée à jeune âge lui permettant d'être utilisé pour les bétons à décoffrage rapide (préfabrication, béton précontraint, etc.) ; ▪ Travaux de grande masse: barrages, ponts, etc.

Source : CIMAT

Par ailleurs, de part l'objet social de CIMAT, cette dernière pourrait produire et commercialiser des ciments spéciaux. A ce jour, aucune production ni vente de ce type de ciment n'a été réalisée par la Société.

VII.2.2. La gamme des bétons prêts à l'emploi de BGM

Les principales catégories des bétons prêts à l'emploi de BGM sont les suivantes :

Tableau 35. Gamme des bétons prêts à l'emploi de BGM

Type de béton	Description	Application
B12	Béton Prêt à l'Emploi avec une résistance de 12 Mpa permettant une liaison à 28 jours	Béton de propreté
B15	Béton Prêt à l'Emploi avec une résistance de 15 Mpa permettant une liaison à 28 jours	Béton de propreté
B20	Béton Prêt à l'Emploi avec une résistance de 20 Mpa permettant une liaison à 28 jours	Dallage
B25	Béton Prêt à l'Emploi avec une résistance de 25 Mpa permettant une liaison à 28 jours	Fondations, poteaux et dalles (béton de structure)
B30	Béton Prêt à l'Emploi avec une résistance de 30 Mpa permettant une liaison à 28 jours	Ouvrages spéciaux

Source : CIMAT

VII.2.3. Analyse de la production

Le tableau suivant décline l'évolution de la production de clinker, de ciment et Béton Prêt à l'Emploi du groupe CIMAT, sur la période 2009-2011.

Tableau 36. Evolution de la production entre 2009 et 2011

Production	2009	2010	2011
Clinker (en Kt)	-	23	1 097
Ciment (en Kt)	-	413	1 574
CPJ 35	-	124	460
CPJ 45	-	240	918
CPJ 55	-	50	196
Bétons (en Km³)	-	-	81

Source : CIMAT

Production de clinker par CIMAT

En 2010

La production de clinker affiche un volume relativement faible en 2010 s'élevant à 23 Kt (vs une production nulle en 2009), et ce en raison (i) du démarrage du four de Ben Ahmed en décembre 2010 et (ii) de la mise ne service du four de l'usine de Béni Mellal qu'en décembre 2011. A ce titre, la Société a eu recours à un approvisionnement externe en clinker de l'ordre de 327 Kt durant l'année 2010 dans l'attente de la mise en service du four de l'usine en fin d'année.

En 2011

En 2011, la production de clinker par la Société progresse pour atteindre un volume de 1 097 Kt (vs 23 Kt en 2010) suite à la mise en service du four de l'usine de Ben Ahmed en décembre 2010.

Ladite mise en service entraîne un recul des approvisionnements externes en clinker qui atteignent 94 Kt en 2011 (vs 327 Kt en 2010) et servent à répondre partiellement aux besoins de l'usine de Béni Mellal (démarrée en juin 2011).

Production de ciment par CIMAT

Année 2010

La production de ciment atteint un volume de 413 Kt en 2010 suite aux démarrages respectifs des deux broyeurs à ciment en avril et décembre 2010 à l'usine de Ben Ahmed.

Il est à préciser que le ciment produit en 2010 est fabriqué à partir du clinker acheté en externe pour 327 Kt (dans l'attente de la mise en service du four de l'usine de Ben Ahmed).

Année 2011

En 2011, la production de ciment s'accroît considérablement pour atteindre un volume de 1 574 Kt (vs 413 Kt en 2010). Cette évolution s'explique principalement par (i) l'utilisation des capacités de production de l'usine de Ben Ahmed durant toute l'année 2011 et (ii) le démarrage du 1^{er} broyeur de ciment de l'usine de Béni Mellal en juin 2011.

Production du Béton Prêt à l'Emploi par BGM

La production de béton prêt à l'emploi, démarrée en 2011, enregistre un volume de 81 km³ suite à la mise en service de quatre centrales à béton par BGM (à Marrakech, Salé, Bouskoura et Fkih Bensaleh).

VII.2.4. Analyse des ventes (en volumes)

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des quantités de ciment et de béton vendues par le groupe CIMAT entre 2009 et 2011 :

Tableau 37. Evolution des ventes entre la période 2009 et 2011

Volumes de vente	2009	2010	2011
Ciment (en Kt)	-	405	1 539
CPJ 35	-	121	445
CPJ 45	-	235	901
CPJ 55	-	49	193
Bétons (en Km³)	-	-	81

Source : CIMAT

En 2011, CIMAT enregistre un volume d'affaires de 1 539 Kt de ciment et BGM atteint un volume de 81 Km³ de BPE (vs 405 Kt de ciment en 2010).

Segment ciment

La croissance des ventes de ciment est essentiellement corrélée au démarrage des usines de CIMAT et à l'essor de l'activité du Bâtiment et Travaux publics au niveau des régions situées à proximité des unités de production (notamment l'axe Casablanca – Rabat, la région de Tadla-Azilal et les villes de Kénitra, Marrakech, Meknès et Fès), constituant les principales zones d'influence commerciale de CIMAT.

Année 2010

CIMAT réalise un volume d'affaires correspondant à 405 Kt de ciment en 2010 (soit 98,1% de sa production), résultant essentiellement du démarrage respectif des deux broyeurs à ciment en avril et décembre 2010 à l'usine de Ben Ahmed, et basé sur des produits et un service client de qualité (notamment à travers la rapidité de traitement des commandes ceints, l'application de rabais, remises et ristournes, etc.) afin d'attirer et fidéliser ses clients tout en s'alignant sur les prix pratiqués par la concurrence.

Les volumes vendus par CIMAT (soit 405 Kt) se composent à hauteur de 58,0% de ciment de type CPJ 45, et à 29,9% de ciment CPJ 35. La part des ventes du ciment CPJ 55 demeure relativement faible (12,1%) en raison d'une demande relativement plus réduite.

Année 2011

En 2011, CIMAT écoule un volume de 1 539 Kt de ciment (vs 405 Kt en 2010), soit 97,8% de sa production, principalement en raison des facteurs suivants :

- Le démarrage des ventes de ciment à partir de l'usine de Béni Mellal en juin 2011 et l'utilisation des capacités de production de l'usine de Ben Ahmed durant toute l'année 2011 ;
- La hausse de la consommation du ciment au niveau de certaines régions à proximité des usines de CIMAT ;
- Les efforts promotionnels consentis par la Société pour stimuler sa compétitivité face à une concurrence établie (notamment à travers la rapidité de traitement des commandes ceints, l'application de rabais, remises et ristournes, etc.).

Par ailleurs, le mix-produit de CIMAT en 2011 demeure quasi-identique à celui de l'exercice 2010, avec une prépondérance du CPJ 45 (58,5% des volumes vendus par la Société) et du CPJ 35 (28,9% des volumes vendus).

Sur la période 2009-2011, CIMAT n'a réalisé aucune vente de clinker au niveau national ou international. Il convient de préciser, que CIMAT vise en priorité la commercialisation de son ciment au niveau du marché national. Toutefois, en cas de production supérieure aux ventes sur le marché national, CIMAT pourrait écouler son excédent de production de clinker auprès d'opérateurs nationaux ou internationaux (dont, notamment, les centres de broyage implantés ou en cours d'implantation en Afrique par M. Anas Sefrioui) et ce, aux conditions du marché.

Segment Béton Prêt à l'Emploi (BPE)

En 2011, la société BGM réalise un volume de vente de BPE de 81 Km³, et ce suite à la mise en service en 2011 de quatre centrales à béton au niveau de Marrakech, Salé, Bouskoura et Fkih Bensaleh.

Compte tenu du mode de conditionnement du BPE (ne permettant pas son stockage), le volume des ventes de BPE par BGM correspond à son volume de production.

VII.2.5. Répartition des ventes par région

Segment ciment

CIMAT réalise l'intégralité de ses ventes de ciment au niveau du marché marocain. Le tableau ci-dessous présente la régionalisation des ventes de ciment sur la période 2009-2011 :

Tableau 38. Répartition des ventes de ciment par région entre 2009 et 2011

Ventes de ciment	2010		2011	
	En Kt	Part (en %)	En Kt	Part (en %)
Doukala-Aabda	-	0,0%	30	1,9%
Chaouia-Ouardigha	55	13,5%	88	5,7%
Fes-Boulmane	32	7,9%	137	8,9%
Grand Casablanca	64	15,8%	209	13,6%
Marrakech-Tensift-El Haouz	57	14,1%	289	18,8%
Meknes-Tafilalt	30	7,4%	90	5,8%
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	39	9,5%	146	9,5%
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	57	14,1%	273	17,7%
Tanger-Tetouan	27	6,7%	79	5,1%
Tadla-Azilal	27	6,7%	159	10,3%
Souss Massa Daraa	18	4,4%	39	2,5%
Total	405	100,0%	1 539	100,0%

Source : CIMAT

En 2010, CIMAT réalise 67,2% de ses ventes au niveau des cinq régions suivantes :

- La région du Grand Casablanca (avec 15,8% des ventes de ciment en 2010) ;
- La région de Marrakech-Tensift-Haouz (14,0% des ventes) ;

- La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (14,1% des ventes) ;
- La région de Chaouia-Ouardigha (13,5% des ventes) ;
- La région de Gharb-Chrarda-Béni Hssen (9,5% des ventes).

En 2011, la structure régionale des ventes de la Société enregistre quelques changements en raison notamment du démarrage de l'usine de Béni Mellal en juin 2011.

En effet, l'année 2011 marque l'émergence de la région de Tadla-Azilal (région abritant la cimenterie de Béni Mellal) qui concentre 10,3% de ventes de CIMAT (vs 6,7% en 2010). Par ailleurs, certaines régions se situant à proximité des usines de CIMAT ont considérablement augmenté leur contribution dans les ventes de cette dernière notamment :

- La région de Marrakech-Tensift-Haouz (avec 18,8% des ventes vs 14,1% en 2010) ;
- La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (avec 17,7% des ventes vs 14,1% en 2010).

Ainsi, en 2011, CIMAT concentre 69,9% de ses ventes au niveau des cinq régions suivantes (i) Marrakech-Tensift-Haouz (18,8%), (ii) Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (17,7%), (iii) Grand Casablanca (13,6%), (iv) Tadla Azilal (10,3%) et (v) Gharb-Chrarda-Béni Hssen (9,5%).

Segment Béton Prêt à l'Emploi (BPE)

Le tableau ci-dessous présente la régionalisation des ventes de BPE par BGM en 2011 :

Tableau 39. Répartition des ventes de BPE par région en 2011

Ventes de BPE par ville	2011	
	En Km ³	Part (en %)
Grand Casablanca	14	17,6%
Chaouia-Ouardigha	0,1	0,0%
Gharb-Chrarda-Béni Hssen	0	0,0%
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	58	72,2%
Tadla-Azilal	8	10,2%
Total	80,1	100,0%

Source : CIMAT

Le Béton Prêt à l'Emploi ne peut être transporté au-delà d'une distance d'environ 70 Km sans risque d'altérer les spécificités mécaniques et esthétiques requises par les clients. Ainsi, le Béton Prêt à l'Emploi est un produit destiné à être consommé localement.

En 2011, BGM concentre ainsi la quasi-totalité de ses ventes de BPE au niveau des axes Casablanca-Rabat-Salé et Tadla Azilal du fait de leur proximité des centrales à béton exploitées par Bétons et Granulats du Maroc et installées au niveau des chantiers de construction. La structure régionale des ventes se présente comme suit :

- La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer concentre 72,2% des ventes de BPE ;
- La région du Grand Casablanca consolide 17,6% des ventes ;
- La région de Tadla Azilal réalise 10,2% des ventes.

VII.2.6. Evolution du chiffre d'affaires (en valeurs)

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du chiffre d'affaires du groupe CIMAT entre 2009 et 2011 :

Tableau 40. Evolution du chiffre d'affaires sur la période 2009 - 2011

En KDh	2009	2010	2011
Ciment	-	324 143	1 214 122
CPJ 35	-	92 109	329 500
CPJ 45	-	189 585	715 209
CPJ 55	-	42 449	169 413
Bétons	-	-	54 885
Chiffre d'affaires global	-	324 143	1 269 007
Prix moyen de vente de ciment (Dh/tonne)	-	800,4	788,9

Source : CIMAT

Segment ciment

Le chiffre d'affaires de CIMAT, intégralement généré par des marchés privés, évolue sur la période 2010-2011 comme suit :

Année 2010

En 2010, le chiffre d'affaires de CIMAT s'établit à 324,1 MDh en raison de la commercialisation d'un volume de 405 tonnes de ciment, résultant essentiellement du démarrage respectif des deux broyeurs à ciment en avril et décembre 2010 à l'usine de Ben Ahmed.

Année 2011

Malgré la baisse du prix moyen du ciment de 800,4 Dh/t en 2010 à 788,9 Dh/t en 2011, le chiffre d'affaires de CIMAT atteint 1 214,1 MDh en 2011 (vs 324,1 MDh en 2010) principalement en raison de la hausse des volumes commercialisés par CIMAT qui s'établissent à 1 539 tonnes en 2011 (contre 405 tonnes en 2010) et ce, pour les raisons explicitées précédemment.

Par ailleurs, la baisse du prix moyen de ciment sur la période 2010-2011 s'explique notamment par l'entrée de CIMAT dans le secteur cimentier marocain qui induit une augmentation de l'offre et une intensification de la concurrence dans l'ensemble des régions du Maroc.

Segment Béton Prêt à l'Emploi (BPE)

Le chiffre d'affaires de BGM s'établit à 54,8 MDh en 2011 suite à la vente d'un volume de 81 Km³ de BPE, induisant un prix moyen de 677,6 Dh/Km³.

VII.2.7. Politique de prix du Groupe CIMAT

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des prix moyens du groupe CIMAT entre 2009 et 2011 :

Tableau 41. Evolution des prix moyens sur la période 2009 - 2011

	2009	2010	2011
Prix moyen de vente du ciment (en Dh/tonne)	-	800,4	788,9
CPJ 35	-	761,2	740,4
CPJ 45	-	806,7	793,8
CPJ 55	-	866,3	877,8
Prix moyen de vente du BPE (en Dh/Km³)	-	-	677,6

Source : CIMAT

Le prix moyen du ciment recule de 1,4% en 2011 pour s'établir à 788,9 Dh/tonne (vs 800,4 Dh/tonne en 2010). Concernant le BPE, son prix s'élève à 677,6 Dh/Km³ en 2011.

Lesdits prix tiennent compte notamment de l'intensification de la concurrence sur le marché cimentier marocain et de l'effort de CIMAT afin de gagner des parts de marché.

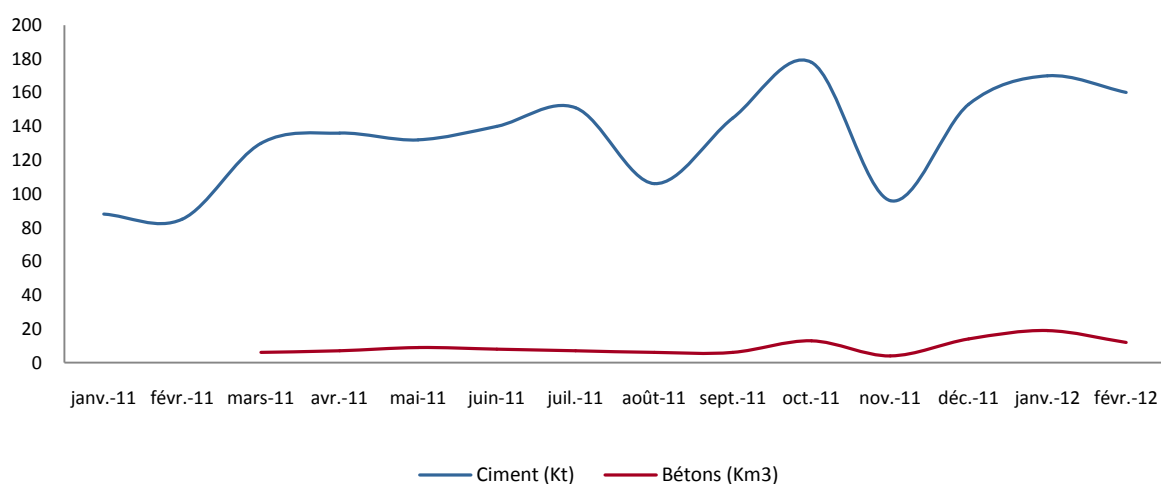
Par ailleurs, suite à l'adoption du projet de loi de finance 2012, la taxe spéciale sur le ciment augmentera de 50% en 2012, pour s'établir à 150 Dh/tonne contre 100 Dh/tonne auparavant. Cette évolution sera répercutée sur les prix des produits cimentiers proposés par CIMAT.

VII.2.8. Saisonnalité de l'activité

Les activités de CIMAT et BGM se caractérisent par une saisonnalité des ventes essentiellement liée au ralentissement des rythmes de construction lors (i) des périodes de congés des ouvriers, (ii) du mois de ramadan et (iii) des périodes de pluviométrie élevée.

La répartition mensuelle des ventes de ciment et de BPE entre Janvier 2011 et Février 2012 se présentent comme suit :

Figure 25. Evolution des ventes mensuelles entre janvier 2011 et février 2012 (en Kt)



Source : CIMAT

Les volumes de vente de ciment et de béton entre janvier 2011 et février 2012 reculent durant les périodes suivantes :

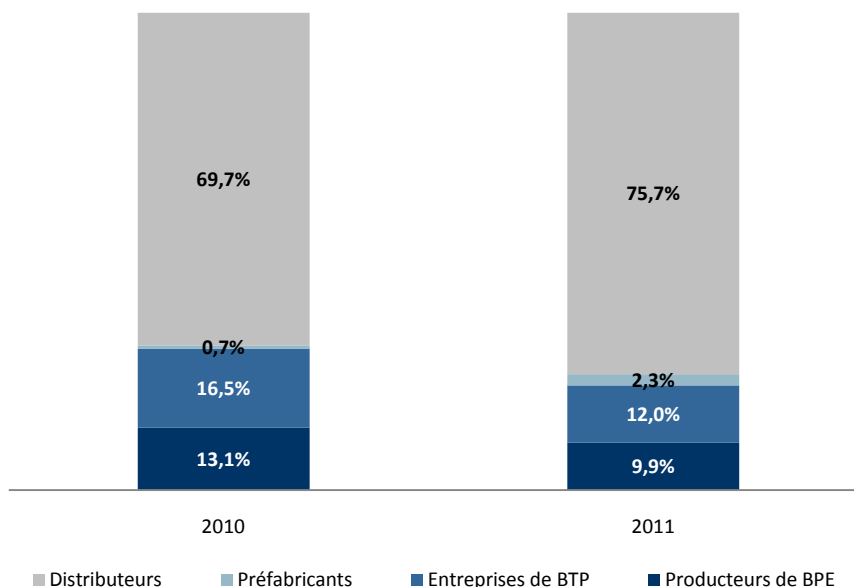
- Le mois d'août (correspondant au mois de ramadan) où ils s'établissent à 106 Kt de ciment et 6 Km³ de béton (vs des ventes mensuelles moyennes respectives durant l'année 2011 de 128 Kt et 8 Km³) ;
- Le mois de novembre correspondant à la fête du Aid El Kebir ;
- Les mois de janvier et février, marqués par une pluviométrie relativement élevée.

VII.2.9. La clientèle du Groupe CIMAT

Clientèle de CIMAT

Le schéma ci-dessous présente la ventilation des ventes de ciment par catégorie de clientèle entre 2010 et 2011 :

Figure 26. Répartition des ventes de ciment par catégorie de client sur la période 2010-2011



Source : CIMAT

En 2011, CIMAT réalise l'essentiel de ses ventes auprès des distributeurs de matériaux de construction. Ces derniers représentent une part de 75,7% des ventes de CIMAT et assurent la vente directe du ciment aux petites et moyennes entreprises de BTP et au segment de l'auto-construction.

La part des distributeurs dans le volume des ventes augmente de 6,0 points entre 2010 et 2011 principalement en raison du dynamisme du secteur de l'auto-construction.

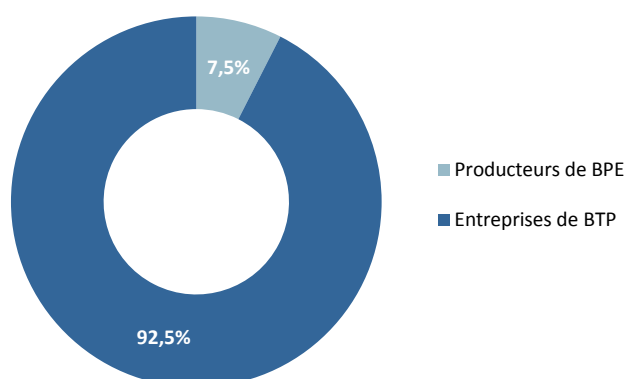
Le reliquat des ventes de ciment s'opère directement auprès (i) des entreprises de BTP (avec 12,0% des ventes en 2011 vs 16,5% en 2010), (ii) des producteurs de Béton Prêt à l'Emploi³⁶ (avec 9,9% des ventes en 2011 vs 13,1% en 2010), et (iii) des entreprises de préfabrication (avec 2,3% des ventes en 2011 vs 0,7% en 2010).

³⁶ Incluant la société BGM.

Clientèle de BGM

Le schéma ci-dessous présente la ventilation des ventes de béton par catégorie de clientèle en 2011:

Figure 27. Répartition des ventes de BPE par catégorie de client en 2011



Source : CIMAT

En 2011, la répartition des ventes de Béton Prêt à l'Emploi se concentre auprès de deux catégories de clientèle majeures qui sont (i) les entreprises de BTP (avec 92,5% des ventes) et (ii) les producteurs de BPE (7,5%).

Les ventes réalisées par BGM aux producteurs de BPE représentent des actions ponctuelles opérées lorsque certains producteurs de BPE sont en sous-capacité ou dont l'outil de production est en arrêt de maintenance.

Il est à préciser que les centrales à béton dont dispose BGM peuvent desservir plusieurs chantiers.

VII.2.10. Principaux clients du groupe CIMAT

Principaux clients de CIMAT

Le tableau ci-dessous présente les dix principaux clients de CIMAT en 2011 :

Tableau 42. Dix principaux clients de CIMAT en 2011

Clients	Part dans le CA Ciment en 2011 (en %)	Délai de règlement (en jours)
1 ^{er} client	7%	60
2 ^{ème} client	5%	45
3 ^{ème} client	4%	7
4 ^{ème} client	3%	7
5 ^{ème} client	3%	7
6 ^{ème} client	3%	15
7 ^{ème} client	2%	7
8 ^{ème} client	2%	7
9 ^{ème} client	2%	7
10 ^{ème} client	2%	15

Source : CIMAT

CIMAT dispose d'une clientèle assez large et relativement peu concentrée. En effet, aucun client ne représente une part dans le chiffre d'affaire supérieure à 7%. Regroupés, les dix principaux clients de CIMAT réalisent 33% du chiffre d'affaires relatif à l'activité ciment.

Les délais de règlement offerts aux clients de CIMAT varient entre 7 jours et 60 jours en 2011.

Principaux clients de BGM

Le tableau ci-dessous présente les dix principaux clients de BGM en 2011 :

Tableau 43. Dix principaux clients de BGM en 2011

Clients	Part dans le CA BPE en 2011 (en %)	Délai de règlement (en jours)
1 ^{er} client	32%	45
2 ^{ème} client	17%	60
3 ^{ème} client	17%	45
4 ^{ème} client	10%	60
5 ^{ème} client	7%	45
6 ^{ème} client	6%	60
7 ^{ème} client	4%	60
8 ^{ème} client	2%	60
9 ^{ème} client	1%	60
10 ^{ème} client	1%	60

Source : CIMAT

En 2011, la configuration de la clientèle du segment béton affiche une structure moins fragmentée (la société étant en phase de démarrage). En effet, les dix principaux clients concentrent 97,0% du chiffre d'affaires de l'activité béton.

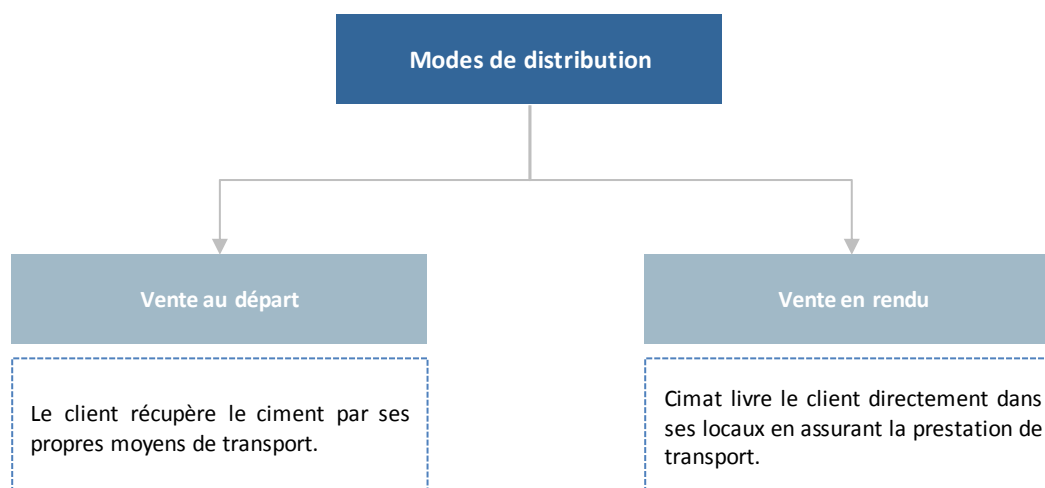
Les délais de règlement offerts aux clients varient entre 45 jours et 60 jours en 2011.

VII.2.11. Politique de distribution

Politique de distribution de CIMAT

Le schéma suivant décline les deux principaux modes de distribution de ciment employés par CIMAT :

Figure 28. Modes de distribution de ciment par CIMAT



Source : CIMAT

En 2011, CIMAT réalise 71% de ses ventes de ciment via le mode de distribution au départ et 29% selon de mode de vente en rendu.

Concernant la vente du ciment en rendu, elle est réalisée via le transport routier à partir des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal vers les principales régions du pays. Ce service est totalement sous-traité par la Société et est refacturé à l'identique par CIMAT à ses clients.

CIMAT vend le ciment en vrac ou en sacs. En 2011, les ventes en vrac représentent 17% du chiffre d'affaires de CIMAT (contre 83% pour les ventes de ciment en sacs) et sont essentiellement destinées aux bétonniers et aux préfabricants. Le ciment en vrac est distribué en rendu.

La distribution représente pour CIMAT un élément clé de sa politique commerciale et vise à (i) assurer une large présence géographique et (ii) garantir un service de vente en rendu conforme aux attentes des clients.

Ainsi, la politique de distribution de CIMAT repose sur les axes suivants :

- La diversification des points de vente à travers un réseau de plateformes permettant d'assurer une proximité vis-à-vis des clients ;
- La disponibilité permanente des produits au niveau des points de vente ;
- La ponctualité et la qualité des services en rendu ;
- Un niveau de service adapté aux exigences des clients.

La ponctualité et la qualité du service en rendu de CIMAT sont assurés à travers :

- Des partenariats contractuels avec des transporteurs sélectionnés selon des critères bien définis (qualification des ressources humaines, moyens techniques et informatiques, normes de sécurité, etc.) ;
- La conformité des moyens techniques aux standards et règlement de qualité et sécurité des appareils de transport du ciment ;
- Une organisation et une mise en place de procédures permettant d'assurer un service de qualité en permanence.

En 2011, CIMAT réalise l'essentiel de ses ventes auprès des distributeurs de matériaux de construction. Ces derniers représentent une part de 75,7% des ventes de CIMAT et assurent la vente directe du ciment aux petites et moyennes entreprises de BTP et au segment de l'auto-construction.

En effet, CIMAT veille à la fidélisation de ses distributeurs à travers le développement de relations stables et régulières avec eux. A ce titre, CIMAT traite avec deux catégories de distributeurs : (i) les distributeurs fidèles à la marque CIMAT et (ii) dans une moindre mesure, les distributeurs multi-cartes.

Ces distributeurs sont sélectionnés par CIMAT sur la base des plusieurs critères déterminants. En effet, le distributeur doit :

- Etre immatriculé au Registre du Commerce ;
- Détenir un identifiant fiscal vérifié et un ou plusieurs comptes bancaires ;
- Disposer d'une ancienneté et d'un historique dans le secteur des matériaux de construction ;
- Justifier d'un portefeuille de clients et d'une zone géographique d'intervention où il bénéficie d'une certaine notoriété auprès des acteurs du secteur ;
- Disposer des moyens nécessaires lui permettant d'assurer la distribution des produits de CIMAT (dépôt, flotte de camions, etc.) ;
- Disposer d'une capacité financière en cohérence avec son niveau d'activité afin d'assurer la pérennité de ses paiements et ses relations commerciales ;
- Avoir un historique, en termes de solvabilité³⁷, incidents de paiement et autres considérations légales, exempt de toute irrégularité pouvant nuire à la notoriété et au patrimoine de CIMAT.

Toutes les ouvertures de compte pour les clients de CIMAT, et notamment les distributeurs, se font sur la base d'un dossier client complet. Elles sont régies par une procédure claire définissant les étapes, les vérifications et les habilitations nécessaires à l'ouverture.

Politique de distribution de BGM

Concernant le transport et le pompage du béton prêt à l'emploi, ces derniers sont sous-traités par BGM à des entreprises spécialisées disposant d'une flotte de camions malaxeurs et de pompes avec mât de distribution.

³⁷ L'historique de solvabilité est examiné par des enquêtes auprès de l'assurance crédit.

Chaque centrale à béton dispose d'un parc fixe dimensionné en fonction des volumes de ventes prévus. En cas de besoin, d'autres camions peuvent être mis rapidement à disposition par les entreprises sous-traitantes, permettant ainsi à BGM une optimisation de sa politique de distribution.

VII.2.12. Politique commerciale et marketing de CIMAT

La politique commerciale et marketing de CIMAT a pour objectif l'atteinte d'une forte position concurrentielle au sein du marché cimentier marocain. Elle s'articule ainsi autour des principaux axes suivants :

- Un positionnement maîtrisé sur le marché ;
- Une politique de distribution efficace (cf Politique de distribution présentée ci-dessus) ;
- Une politique de prix adaptée ;
- Une évaluation continue des performances.

Un positionnement maîtrisé sur le marché

Dans le but d'optimiser son positionnement sur le marché, CIMAT adopte une stratégie basée sur :

- **Une veille continue sur le marché** à travers notamment :
 - Une évaluation globale des tendances du marché de la construction ;
 - Une veille concurrentielle et un benchmark des produits et services des concurrents directs, ainsi que des produits de substitution ;
 - Des enquêtes et des études spécifiques sur les composants de la chaîne de valeur³⁸ du secteur du BTP et les différents segments du marché.
- **Un positionnement assurant une large présence géographique** tout en s'appuyant sur un réseau de plateformes de distribution placées au niveau de certaines grandes villes du pays.
Ainsi, CIMAT ajuste son positionnement régional (i) pour une utilisation efficace de ses capacités de production en fonction de la variation des niveaux de consommation du ciment par les différentes régions et (ii) dans le but de sécuriser son objectif de part de marché nationale.
- **Un positionnement diversifié sur la chaîne de valeur** : CIMAT s'oriente vers un positionnement commercial élargi sur la chaîne de valeur du secteur du BTP, et ce à travers :
 - Une implication dans le BPE par intégration directe ou à travers des partenariats ;
 - Une implication directe dans les chantiers de construction à travers des partenariats avec les entreprises de BTP, visant la proposition de produits et services adaptée à leurs besoins ;
 - Une évolution du modèle de distribution avec la création d'un réseau de distribution multi-produits ;
 - Une implication dans le segment de la préfabrication à travers la création de partenariats en vue de développer et promouvoir de nouveaux produits et/ou applications créant de nouvelles opportunités commerciales pour CIMAT.
- **Un positionnement sur des marchés spécifiques** : Sur le plan opérationnel, le ciblage de segments spécifiques par la Société donne lieu à la conception d'offres appropriées et sert de référentiel de base pour la fixation d'objectifs pour toute l'organisation de CIMAT en termes de produits, volumes, niveau de qualité des produits et niveau de service aux clients. Une synthèse desdits éléments est établie sur une base annuelle et fait partie du plan marketing annuel de la Société.

Une évaluation continue des performances

La performance commerciale de CIMAT se compose de deux principaux aspects :

- Les performances tangibles des ventes, mesurées par les indicateurs quantitatifs suivants :
 - Le chiffre d'affaires ;
 - Les parts de marché ;

³⁸ La chaîne de valeur du secteur du BTP se définit comme étant le système composé des familles des acteurs de l'industrie et les liens existants entre eux pour servir la demande finale.

- Les volumes et le mix produits ;
 - Les prix de vente ;
 - Le crédit client ;
 - Les coûts de distribution et de transport ;
 - Les taux d'utilisation des moyens logistiques.
- Les performances qualitatives (ou intangibles), mesurées selon un référentiel préétabli à travers les indicateurs suivants :
 - Le niveau de satisfaction des clients mesuré par des enquêtes biannuelles ;
 - La qualité de service mesurée selon des indicateurs objectifs tels que le temps d'attente, la ponctualité des livraisons, etc. ;
 - Le niveau de fidélité des clients, mesuré au cas par cas et de façon globale au niveau de la Société.

Les objectifs quantitatifs liés à la performance commerciale de CIMAT se définissent sur le moyen terme à travers le business plan de la Société et sur le court terme à travers des budgets annuels. Le niveau de performance qualitative est défini via les plans marketing annuels.

Une politique de prix adaptée

CIMAT applique un processus de *pricing* structuré focalisé sur une démarche proactive de fixation des prix et de gestion des marges. Les dimensions clés de la politique de prix de la Société s'articule autour de :

- La définition de paramètres conduisant à la détermination de la politique de prix (demande du marché, structure de la distribution, champ d'intervention des concurrents, etc.) ;
- La détermination des prix des différents produits selon le positionnement concurrentiel adopté et les niveaux de marge ciblés ;
- Le contrôle à posteriori de l'application des prix et l'ajustement des déviations.

VII.2.13. Politique d'approvisionnement de CIMAT

Principaux achats

Les approvisionnements de CIMAT se composent essentiellement des catégories suivantes :

- **Les matières premières** : les principales matières premières utilisées par CIMAT comprennent (i) les matières premières extraites des carrières³⁹ de CIMAT (le calcaire, l'argile, et le schiste) et (ii) les matières premières achetées par la Société (le gypse, le minerai de fer et le sable) ;
- **Les consommables** : principalement composés de petcoke, de gasoil, de pièces de maintenance et d'emballages ;
- **Les achats de prestations de service** : Les prestations achetées par CIMAT comprennent l'exploitation des carrières, le chargement des expéditions, le transport sur vente, la maintenance mécanique, le gardiennage, la manutention à l'intérieur des usines, l'entretien de l'atelier Expéditions, etc.

En 2011, la contribution des principaux achats (par nature) dans les approvisionnements totaux de la Société se présente comme suit :

Tableau 44. Achats de CIMAT par nature en 2011

Achats (par nature)	Part dans les approvisionnements en 2011 (en %)
Combustibles	21%
Electricité	17%
Matières premières	13%
Emballage	7%

Source : CIMAT

³⁹ Le coût d'achat de ces matières correspond à leur coût d'extraction des carrières étant donné que les carrières appartiennent à CIMAT.

L’approvisionnement en énergie représente 38% des achats de CIMAT en 2011. En effet, l’industrie du ciment, fortement consommatrice en énergie, utilise d’importantes quantités de combustibles (petcoke et gasoil) et d’électricité dans la cuisson des matières premières servant à la production du clinker.

Par ailleurs, afin d’optimiser son coût d’électricité :

- CIMAT a choisi, au moment de l’élaboration du contrat de construction de ses unités de production, des technologies récentes lui permettant de réaliser des économies d’énergie ;
- Sur le plan opérationnel, la Société met en marche des broyeurs de ciment pendant les heures pleines et les heures creuses, évitant ainsi les heures de pointe qui génèrent un coût supérieur.

En outre, les achats de matières premières et d’emballages représentent respectivement 13% et 7% des approvisionnements de CIMAT en 2011.

Processus d’achat de CIMAT

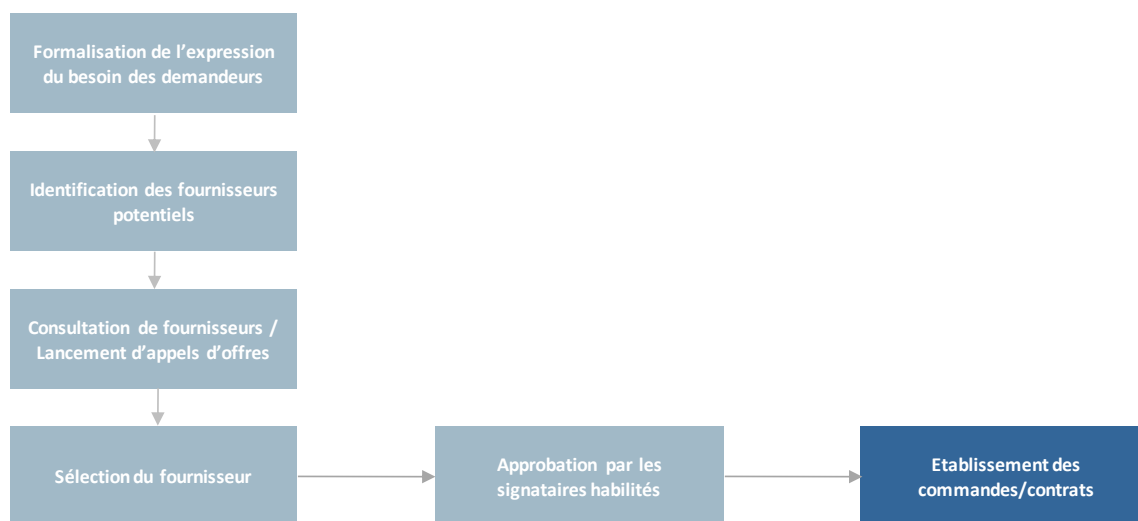
La fonction achat se situe au cœur des enjeux stratégiques de CIMAT et joue un rôle important dans l’optimisation des coûts de cette dernière.

Ainsi, l’objectif de la direction des achats réside dans la conciliation (i) des exigences opérationnelles des centres de production, (ii) de la réduction des coûts, et (iii) du respect des délais d’approvisionnement.

La politique des achats de CIMAT se base également sur (i) le groupement des besoins de plusieurs unités dans le but de réaliser des économies d’échelles et (ii) l’élaboration de contrats de partenariats de longue durée avec les prestataires.

Le processus d’achat de CIMAT se schématise comme suit :

Figure 29. Processus d’approvisionnement de CIMAT



Source : CIMAT

VII.2.14. Principaux fournisseurs de CIMAT

A fin 2011, les dix principaux fournisseurs de CIMAT se présentent comme suit :

Tableau 45. Principaux fournisseurs de CIMAT en 2011

Fournisseurs	Devise	Part dans les approvisionnements en MAD en 2011 (en %)	Termes de paiement
1 ^{er} fournisseur	MAD	17%	15 jours
2 ^{ème} fournisseur	USD	12%	60 jours
3 ^{ème} fournisseur	USD	9%	60 jours
4 ^{ème} fournisseur	MAD	6%	90 jours
5 ^{ème} fournisseur	MAD	4%	90 jours
6 ^{ème} fournisseur	MAD	4%	90 jours
7 ^{ème} fournisseur	MAD	4%	60 jours
8 ^{ème} fournisseur	MAD	3%	60 jours
9 ^{ème} fournisseur	MAD	2%	60 jours
10 ^{ème} Fournisseur	MAD	2%	90 jours

Source : CIMAT

Représentant plus du tiers des approvisionnements d'exploitation de la Société, la facture énergétique constitue la principale dépense de CIMAT. Cette facture se compose (ii) d'électricité et de combustibles.

Il est à préciser que pour les achats en devises (notamment le petcoke), la Société se prémunit contre le risque de change à travers le recours systématique à une couverture à terme et ce, dès la signature d'un contrat d'achat de cargaison de petcoke par CIMAT. Par ailleurs, les achats de petcoke sont effectués au prix spot⁴⁰.

Concernant le mode de paiement des fournisseurs étrangers, ces derniers sont principalement réglés via (i) lettres de crédit (notamment pour les achats de petcoke) avec un délai de 60 jours et (ii) virements bancaires (pour les achats de consommables et autres achats courants de la Société).

En outre, CIMAT bénéficie de délais fournisseurs variant entre 15 et 90 jours.

VIII. Organisation de CIMAT

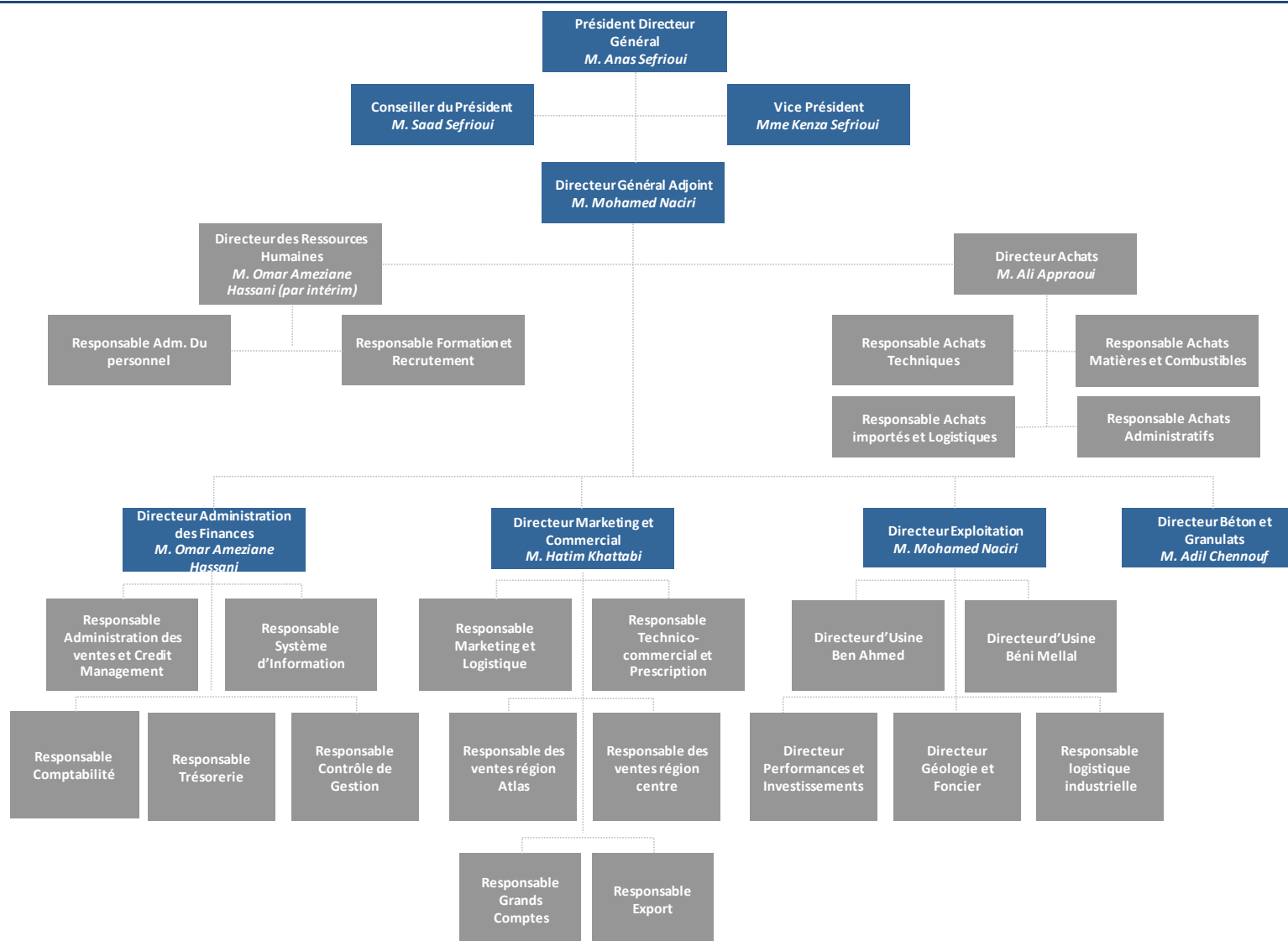
VIII.1. Organigramme fonctionnel de CIMAT

L'organisation de CIMAT repose sur un comité de direction présidé par M. Anas Sefrioui, dont le rôle est de coordonner l'action des différentes directions de la société. Dans un souci d'efficacité fonctionnelle, l'ensemble des processus et des tâches à accomplir sont répartis en différentes catégories associées chacune à une direction.

L'organigramme ci-après présente l'organisation fonctionnelle de CIMAT :

⁴⁰ Prix d'une marchandise ou matière première payée dans un marché au comptant.

Figure 30. Organigramme fonctionnel de CIMAT à fin mai 2012



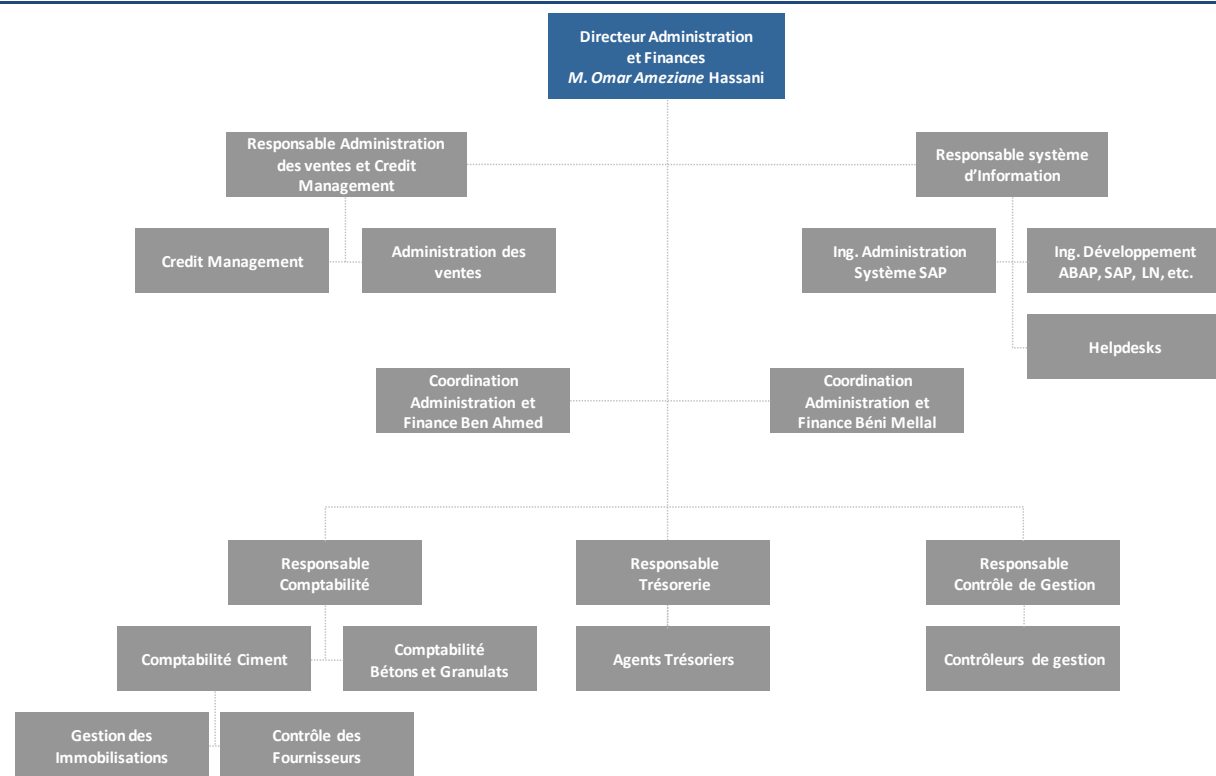
Source : CIMAT

L'organisation de CIMAT est structurée autour de trois principales directions qui sont (i) la Direction d'Exploitation, (ii) la Direction Commerciale et (iii) la Direction Administration et Finance.

VIII.1.1. Direction Administration et Finance

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation fonctionnelle de la Direction Administration et Finance :

Figure 31. Organigramme de la Direction Administration et Finance à fin mai 2012



Source : CIMAT

Dans le cadre des orientations stratégiques de CIMAT, la Direction Administration et Finance (DAF) assiste l'ensemble des directions dans l'établissement de leurs budgets annuels ainsi que l'animation du processus de fixation et de réalisation des objectifs afin d'assurer le développement et l'accroissement de la rentabilité de la Société.

La DAF a pour principales missions de garantir :

- La sincérité des comptes et du patrimoine de CIMAT ;
- Les meilleures conditions de financement des projets de développement ainsi qu'une optimisation de la trésorerie et du patrimoine de la Société ;
- La performance économique de la Société ;
- L'adéquation du système d'information aux besoins de gestion de la Société ;
- La professionnalisation et la motivation des équipes.

L'organisation de cette direction repose sur les fonctions suivantes :

- La fonction « Administration des Ventes et Crédit Management » qui a pour mission de maîtriser les capitaux engagés par la Société auprès de ses clients et d'accélérer les flux de trésorerie. Elle contribue auprès des équipes commerciales à assurer le suivi et le recouvrement des créances ;
- La fonction « Système d'Information » : chargée de définir les systèmes d'information de gestion adaptés aux structures de CIMAT et d'en assurer le fonctionnement ;
- La fonction « Comptabilité » : chargée de la tenue des comptes, de l'enregistrement des opérations et de l'établissement des documents de synthèse qui présentent la situation financière de la Société ;
- La fonction « Contrôle de Gestion » dont la responsabilité est la planification et le contrôle de gestion. Elle

contrôle en permanence les budgets de l'entreprise, élabore la prévision budgétaire et met en place des procédures du contrôle ;

- La fonction « Trésorerie » qui gère la trésorerie et la solvabilité de l'entreprise. Cette entité assure un équilibre entre la rentabilité et la sécurité financières de la Société à travers la gestion (i) des flux et des soldes, (ii) des risques financiers, (iii) de la sécurité et de l'organisation ainsi que (iv) de l'interface entre le volet financier et l'activité industrielle et commerciale de la Société.

VIII.1.2. Direction Exploitation

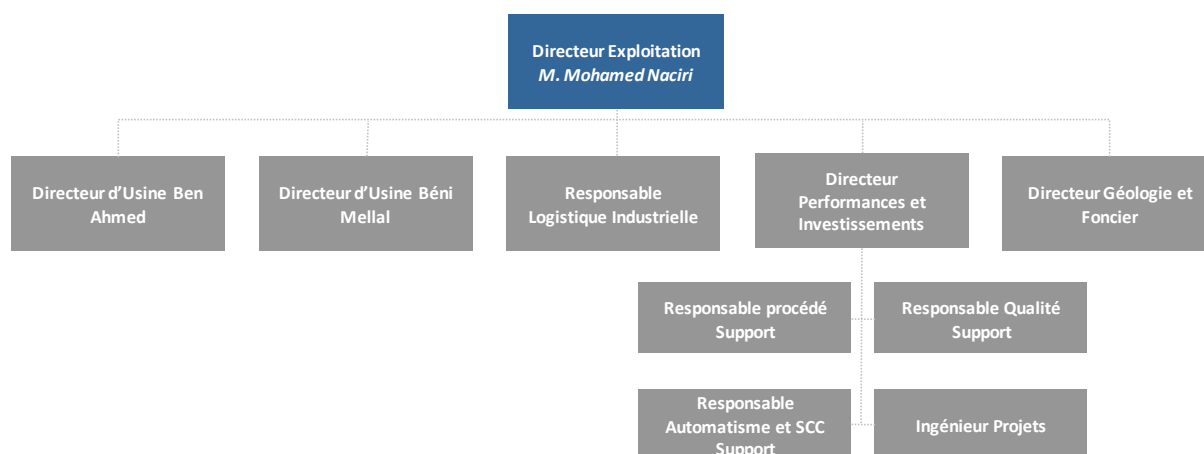
La Direction Exploitation gère l'outil de production de CIMAT en conformité avec les objectifs stratégiques et les budgets fixés par la Direction Générale.

Elle a pour principales missions de :

- Garantir une production conforme (i) aux exigences en termes de qualité, coûts et délais et (ii) aux standards environnementaux en vigueur, tout en veillant à la non saturation de la capacité installée ;
- Respecter les règles de sécurité dans les unités de production afin de préserver les vies et la santé des employés ;
- Assurer le suivi des performances industrielles des usines ainsi qu'une veille technologique permanente ;
- Contribuer à la protection de l'environnement ;
- Harmoniser les outils de gestion des deux usines et s'assurer de la mise à disposition des ressources humaines, matérielles et logistiques ;
- Assurer le maintien et le développement de l'outil industriel et des méthodes de fabrication ;
- Garantir la professionnalisation et la motivation des équipes de la direction.

L'organigramme ci-dessous représente l'organisation fonctionnelle de la Direction Exploitation :

Figure 32. Organigramme de la Direction Exploitation à fin mai 2012



Source : CIMAT

Il est à préciser que la Direction d'Exploitation interagit avec toutes les directions de la Société, notamment en (i) orientant la politique d'achats de CIMAT, (ii) coordonnant avec la Direction Commerciale & Marketing pour tous les aspects liés aux programmes de livraison aux clients, à la qualité des produits vendus, et (iii) traitant avec la Direction Administration & Finances au sujet des aspects liés aux procédures de gestion, à l'établissement des budgets annuels et pluriannuels et au financement des dépenses importantes de la Société.

VIII.1.3. Direction Marketing & Commercial

La Direction Marketing & Commercial de CIMAT a pour objectif d'établir les stratégies produits et marchés, définir les plans de développement à court et moyen terme et assurer leur mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs de développement, de positionnement commercial et de rentabilité de la Société.

L'organigramme ci-dessous représente l'organisation fonctionnelle de la Direction Marketing et Commercial :

Figure 33. Organigramme de la Direction Marketing et Commerciale à fin mai 2012



Source : CIMAT

L'organisation commerciale de CIMAT est structurée en deux niveaux :

- Des organisations de vente en contact direct avec le marché et les clients, en l'occurrence la région du centre, la région Atlas et les grands comptes ;
- Des fonctions support couvrant les différents métiers de la fonction commerciale, notamment le marketing support, l'aspect technico-commercial, la promotion des produits et la logistique commerciale.

L'organisation commerciale fonctionne selon un schéma de processus reprenant l'ensemble des activités liées à la conception et la livraison de la valeur aux clients et relayées par un manuel des procédures.

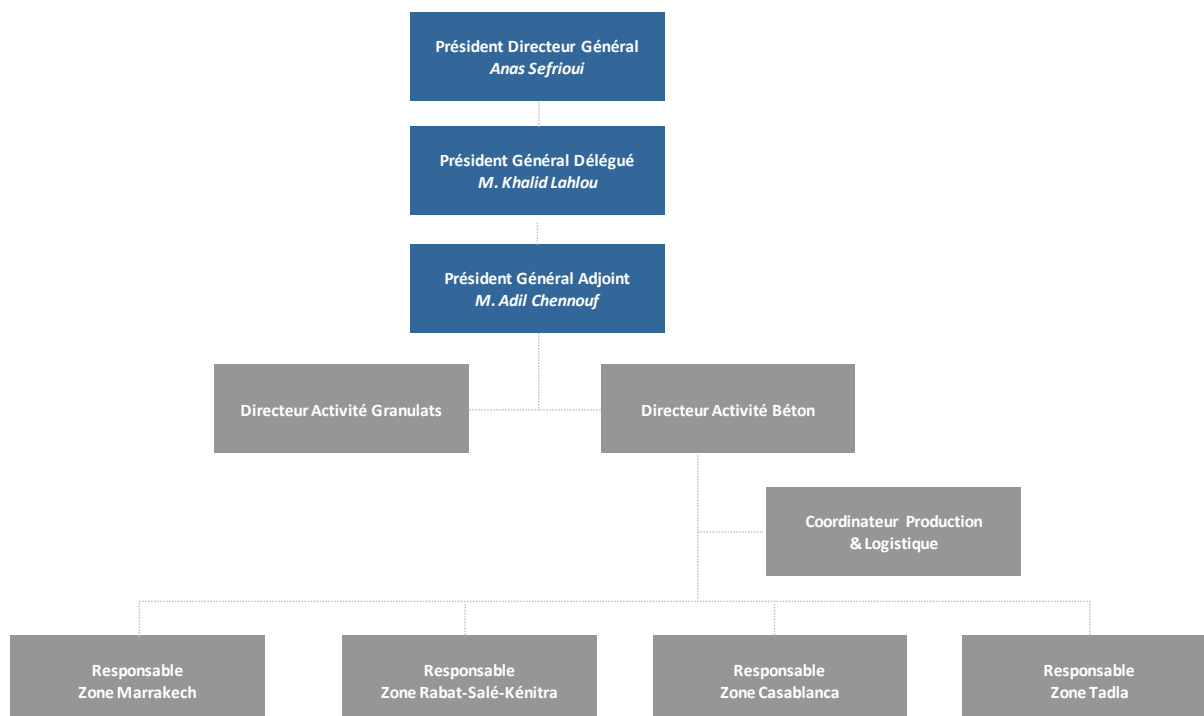
Ainsi, la Direction Marketing & Commercial a pour principales missions de :

- Garantir l'atteinte des objectifs de développement et de rentabilité à moyen et long terme ;
- Traduire les stratégies en objectifs chiffrés afin d'atteindre les volumes et les marges visées ;
- Assurer le meilleur niveau de service ;
- Garantir le recouvrement des créances et superviser la gestion du crédit client ;
- Réaliser le reporting à la Direction Générale ;
- Contribuer à la promotion d'une image de marque conforme à la vision de la Société ;
- Participer à l'optimisation des marges ;
- Veiller à la motivation et la professionnalisation des équipes de la direction.

VIII.2. Présentation de l'organisation de la filiale BGM

L'organisation de Bétons et Granulats du Maroc repose sur un comité de direction présidé par M. Anas Sefrioui. L'organigramme ci-dessous représente l'organisation fonctionnelle de BGM :

Figure 34. Organigramme fonctionnel de BGM à fin mai 2012



Source : CIMAT

L'activité de BGM est gérée par M. Adil Chennouf et comprend l'activité Béton (démarrée en 2011) et l'activité Granulats (en attente de démarrage).

L'activité Béton est organisée autour de quatre zones principales :

- La zone Marrakech : abritant la centrale à béton de Marrakech ;
- La zone Rabat-Salé-Kénitra : abritant la centrale à béton située à Plage des Nations ;
- La zone Casablanca : abritant une centrale à béton à Bouskoura et une centrale à Rahma ;
- La zone Tadla : abritant la centrale à béton située à Fkih Bensaleh.

VIII.3. Moyens humains

VIII.3.1. Evolution de l'effectif

Evolution de l'effectif de CIMAT

L'évolution de l'effectif de la Société sur la période 2009-2011 se présente comme suit :

Tableau 46. Evolution de l'effectif de CIMAT

	2009	2010	Var 09/10	2011	Var 10/11	TCAM ₀₉₋₁₁
Cadres et dirigeants	47	54	14,9%	71	31,5%	22,9%
Taux d'encadrement	46,5%	33,3%	-	29,5%	-	-
Maîtrise et Adjoints techniques	54	108	100,0%	170	57,4%	77,4%
Employés Ouvriers	0	0	-	0	-	-
Effectif global	101	162	60,4%	241	48,8%	54,5%

Source : CIMAT

A fin 2011, CIMAT emploie 241 titulaires (vs 101 personnes en 2009), en augmentation annuelle moyenne de 54,5% sur la période 2009-2011. Cette évolution résulte essentiellement du recrutement de 176 personnes entre 2009 et 2011 suite à la mise en service des usines de Ben Ahmed en 2010 et Béni Mellal en 2011.

La spécificité de l'industrie cimentière se caractérise par une structure du personnel affichant une prédominance de la main d'œuvre ouvrière qualifiée, et proportionnellement moins de cadres et de professions intermédiaires. En effet, le personnel de maîtrise et les adjoints techniques concentrent 70,5% de l'effectif permanent de la Société en 2011 et enregistre une croissance de 57,4% par rapport à 2010.

Ainsi, CIMAT emploie 170 techniciens et ouvriers et 71 cadres et dirigeants en 2011, soit un taux d'encadrement de 29,5%.

Il est à préciser que CIMAT n'a pas eu recours à des intérimaires durant la période 2009-2011.

Evolution de l'effectif de BGM

Concernant la filiale BGM, elle a doublé son effectif entre 2010 et 2011, passant ainsi de 4 à 8 personnes en 2011 (dont 6 ouvriers et 2 cadres dirigeants). Cette évolution est essentiellement liée à l'ouverture de quatre centrales à béton en 2011.

Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des départs et des recrutements enregistrés au sein de CIMAT au cours des trois derniers exercices :

Tableau 47. Evolution du turnover de CIMAT

	2009	2010	2011
Recrutements	79	75	101
Départs (y compris les départs en période d'essai)	4	14	22

Source : CIMAT

Les années 2010 et 2011 affichent la démission de 36 employés et le recrutement de 176 personnes. Ces recrutements entrent dans le cadre de la mise en service des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal.

VIII.3.2. Répartition du personnel par site de production

L'évolution de la répartition du personnel de CIMAT par site de production sur la période 2009-2011 se présente comme suit :

Tableau 48. Evolution de la répartition du personnel par site de production entre 2009 et 2011

	2009	2010	2011
Site de Ben Ahmed	60	77	81
Site de Béni Mellal	13	34	87
Total	73	111	168

Source : CIMAT

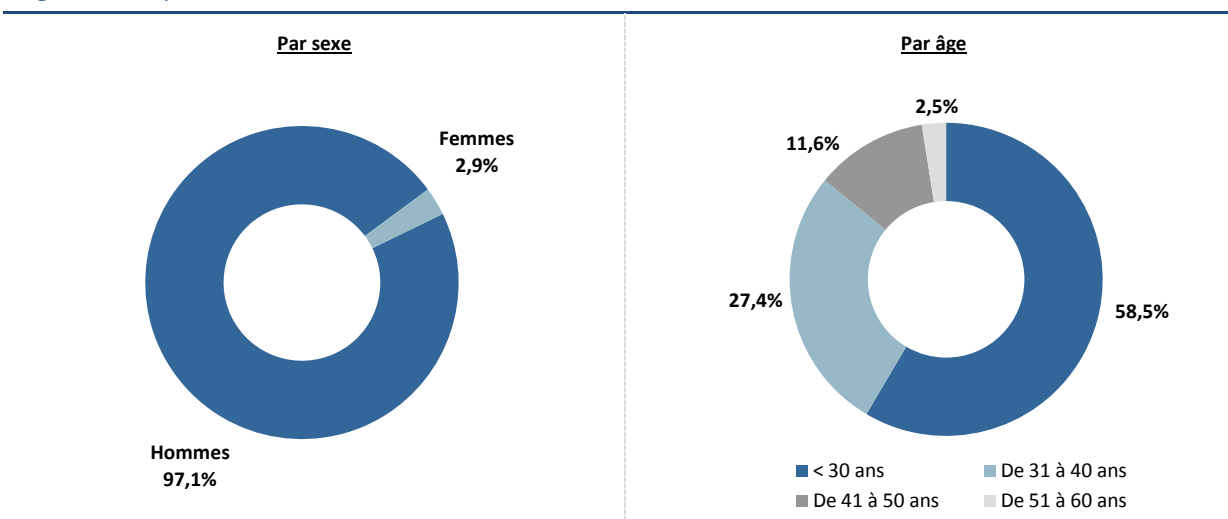
En 2011, les deux sites de production de CIMAT emploient 168 personnes au total dont 81 employés au niveau du site de Ben Ahmed (vs 60 employés en 2009) et 87 employés au niveau du site de Béni Mellal (vs 13 employés en 2009).

Le reliquat du personnel regroupe le personnel du siège et le personnel commercial.

VIII.3.3. Structure de l'effectif

A fin 2011, la structure du personnel de CIMAT par sexe et par tranche d'âge se présente comme suit :

Figure 35. Répartition de l'effectif de CIMAT à fin 2011



Source : CIMAT

En 2011, les femmes représentent 2,9% de l'effectif total de CIMAT.

Par ailleurs, la Société se caractérise par un personnel relativement jeune, où les moins de 40 ans représentent 85,9% des employés en 2011. Les employés âgés entre 41 et 50 représentent 11,6% du personnel de la Société.

VIII.4. Formation

La politique de formation constitue un élément central de la gestion des ressources humaines au sein de CIMAT. Elle demeure un axe majeur de développement de la société en matière de politique sociale.

Le tableau suivant présente les détails des formations dispensées aux employés de CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 49. Détail des formations réalisées sur la période 2009-2011

Indicateur	2009	2010	2011
Nombre de jours de formations réalisées	202	98	66
Nombre de participants	115	44	29
Coûts de formation (KDH)	84	162	641

Source : CIMAT

En 2009, le nombre de jours de formation s'élève à 202 jours auxquels ont participé 115 employés. Ces formations entrent dans le cadre de la préparation du démarrage des deux usines de CIMAT. A ce titre, les principaux thèmes dispensés traitent de (i) la maintenance, (ii) la qualité et sécurité et (iii) la production.

En 2010, CIMAT dispense 98 jours de formation à 44 participants. Les thèmes de formation concernent principalement l'utilisation des applications SAP pour les domaines de (i) la maintenance, (ii) la production, (iii) les achats, et (iv) le contrôle de gestion.

L'année 2011 compte 66 jours de formation pour 29 participants, essentiellement concentrés sur le domaine de la sécurité et des thématiques approfondies au sujet de la production du ciment.

Le coût de la formation s'élève à 641 KDH en 2011 (vs 84 KDH en 2009 et 162 KDH en 2010).

Par ailleurs, la formation dispensée pour BGM durant l'année 2011 concerne le système de commande des centrales à béton de ARCEN⁴¹.

VIII.5. Politique sociale

VIII.5.1. Politique sociale

A travers sa politique sociale, CIMAT contribue à l'amélioration de la qualité de vie de ses employés. Ces derniers bénéficient de la couverture sociale telle que réglementée par le Code du Travail, à savoir :

- La couverture sociale assurée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- L'inscription au régime des retraites de la Caisse Inter Professionnel Marocaine de la Retraite (CIMR) ;
- La cotisation à une mutuelle santé complémentaire ;
- L'adhésion au régime d'Assurance Maladie Obligatoire.
- Le transport du personnel des sites de production de Ben Ahmed et Béni Mellal ;
- La mise à disposition d'une cantine pour l'ensemble du personnel.

En outre, CIMAT situe la motivation et l'implication de ses employés au centre de ses priorités à travers la mise en place d'un climat social adéquat et d'une culture des objectifs partagée à tous les niveaux de l'organisation et présente à travers l'ensemble des comités tenus par les organes de gestion. Cette culture d'entreprise s'inscrit dans une démarche qualité permanente en vue de répondre au mieux aux attentes de la clientèle.

Le personnel de l'usine de Ben Ahmed est représenté par les délégués du personnel conformément au Code du Travail. Le personnel de l'usine de Béni Mellal élira son délégué au cours de l'année 2012. Par ailleurs, le personnel de CIMAT n'est pas syndiqué et aucune grève n'a jamais eu lieu au sein de la Société.

⁴¹ Société portugaise spécialisée dans la production et montage de malaxeurs de béton, centrales de mortiers et autres machines de béton.

VIII.5.2. Politique de rémunération

Les employés de la Société bénéficient d'une rémunération fixe, représentant un salaire de base, augmentée en règle générale annuellement.

En outre, la Société place la motivation et l'implication de ses employés parmi ses priorités à travers la mise en place d'une culture basée sur les objectifs.

VIII.6. Hygiène et sécurité

L'hygiène et la sécurité au travail représente une préoccupation majeure pour CIMAT. En effet, la Direction Générale de la Société s'est engagée dans une politique de sécurité à travers la signature par le Président Directeur Général de la Société d'une lettre d'engagement visant à garantir des conditions de travail convenables et sécurisantes pour l'ensemble du personnel de CIMAT et ses partenaires.

Ainsi, la politique de sécurité a pour objectif :

- L'identification des principaux risques pouvant générer un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- L'amélioration des conditions de travail ;
- L'amélioration continue des performances en santé et sécurité.

En outre, CIMAT a mis en place un plan d'hygiène et de sécurité conformément au code marocain pour la santé et la sécurité des travailleurs au sein des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal. De plus, un comité d'hygiène, de sécurité et d'environnement a été constitué pour sensibiliser le personnel et pour veiller au respect des consignes et procédures.

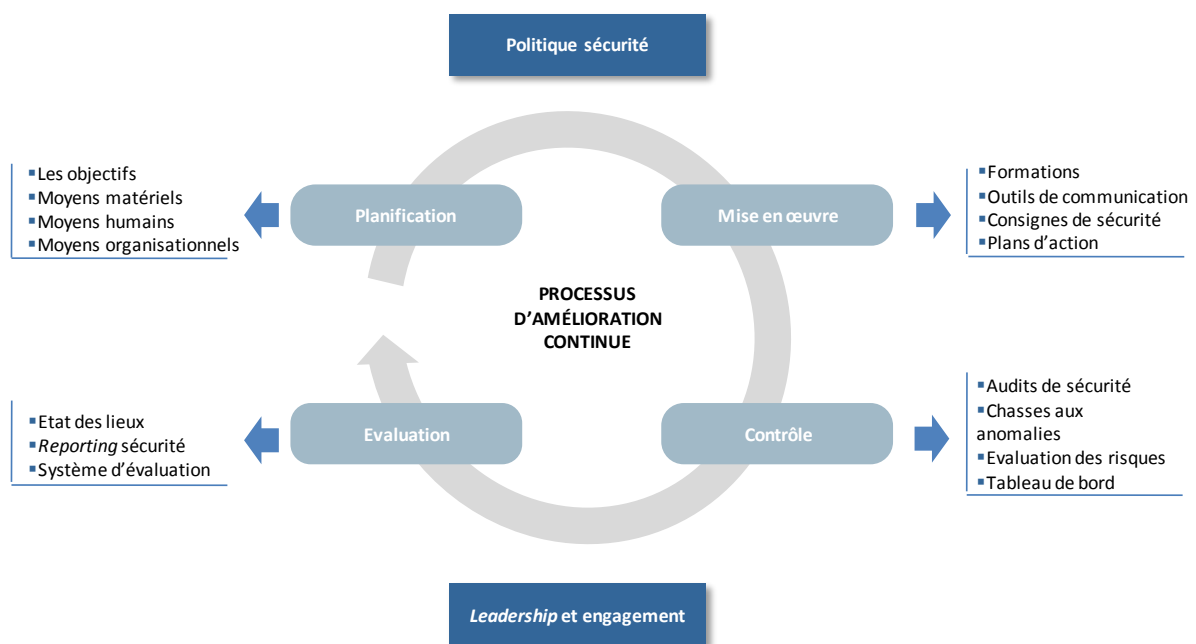
Ce comité a pour mission de maintenir le bien-être des travailleurs au sein des sites de production à travers plusieurs plans d'actions. En effet, d'importantes ressources sont mises à disposition des collaborateurs dans le but d'assurer leur sécurité (notamment par la mise en place d'une infirmerie, un service médical, une ambulance, des conventions avec les cliniques à proximité, un réseau sous terrain anti-incendie, etc.), ainsi que leur hygiène (notamment à travers un restaurant collectif respectant les mesures d'hygiène nécessaires). De plus, un contrôle périodique de l'environnement de travail ainsi que du dossier médical des employés est mis en place.

Les cadres de la société sont également tenus d'assurer une communication interne et une diffusion efficace de l'information nécessaire sur l'hygiène et la sécurité des employés, notamment à travers des affichages, des rapports, des séances de sensibilisations, des formations, des réunions, etc.

En accord avec la politique de sécurité de CIMAT, un système de management de la Santé et Sécurité au Travail (SST) a été instauré par un comité de management de la sécurité. Ce dernier, composé du directeur d'usine, des cadres du site, du responsable Qualité-Sécurité-Environnement (QSE), de l'animateur sécurité et de toute personne pouvant aider à la sécurité, procède mensuellement aux tâches suivantes :

- Audits internes de la sécurité ;
- Programmes de formation sur la sécurité ;
- Réunions de sécurité ;
- Analyse des risques et mise en place d'actions pour les réduire ;
- Définition de consignes et règles de sécurité ;
- Approbation des plans d'actions proposés et définition des outils de communication.

Figure 36. Système de management de la Santé Sécurité au Travail de CIMAT



Source : CIMAT

Par ailleurs, le comité de management de la sécurité réalise un reporting sécurité de l'usine, analyse les accidents et incidents et assure le suivi des mesures correctives et préventives mises en place.

A titre d'exemple, le reporting sécurité des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal se présente comme suit :

Tableau 50. Indicateurs de sécurité des usines de CIMAT en 2011

Indicateurs	Ben Ahmed	Béni Mellal
Incident	1	0
Nombre de soins	348	8
Accident sans arrêt	5	0
Accident avec arrêt	0	0
Nombre de jours d'arrêt	0	0

Source : CIMAT

Depuis le démarrage des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal, aucun accident avec arrêt n'a eu lieu.

En outre, CIMAT requiert de ses collaborateurs, la maîtrise et le respect des règles de base mises en place. Chaque collaborateur se doit de respecter son rôle, ses responsabilités et ses obligations.

Certification Qualité

L'unité de production de Ben Ahmed est certifiée NM⁴² et l'usine de Béni Mellal est en cours de certification. En outre, CIMAT se prépare à un système de certification intégré : Qualité, Sécurité et Environnement (QSE).

Par ailleurs, afin d'assurer la qualité des produits commercialisés, CIMAT a mis en place une série de mesures présentées comme suit :

- Mise en place du laboratoire de contrôle qualité dans chaque usine doté de tous les équipements et appareils de mesures nécessaires pour le suivi de la qualité des matières premières, produits semi-finis et produits finis et ce dans toute la chaîne de production ;
- Mise en place du système de certification NM ;
- Mise en place du manuel de contrôle qualité ;
- Contrôles mensuels auprès de laboratoires externes ;
- Mesure de la fiabilité des résultats des contrôles internes à travers la participation aux essais inter-labo.

VIII.7. Politique environnementale

Depuis sa création, CIMAT s'est engagée dans une politique environnementale basée sur le « développement durable ». En effet, 15% du montant de l'investissement global destiné à la construction des deux cimenteries de CIMAT a été consacré aux mesures et équipements pour la protection de l'environnement.

De plus, CIMAT prévoit de mettre en place un système de management intégré (SMI) visant la certification des cimenteries de Ben Ahmed et Béni Mellal selon les normes ISO 9000, ISO 14001 et SIO 18000 respectivement en 2012 et 2013.

CIMAT s'est également engagée à s'aligner sur les standards de l'industrie cimentière relatifs à la préservation de l'environnement dans ses différentes composantes à savoir l'eau, le sol, les ressources naturelles et le paysage (Cf Partie Secteur d'activité page 78).

Protection de l'air

CIMAT met en place une protection de l'air à travers plusieurs actions, notamment :

- Une réduction des émissions de poussières :

Les deux sites de production de CIMAT sont équipés de filtres à manche garantissant des émissions inférieures à 20 mg/Nm³ (vs. 50 mg/Nm³ prévues par la réglementation marocaine) au niveau de l'exploitation des carrières et des halls de stockage. Les mesures réelles effectuées par le laboratoire public d'études et d'essais ont ainsi révélé des taux d'émissions de CIMAT inférieurs à 3 mg/Nm³.

De plus, l'ensemble des points jugés critiques ont été équipés de dépoussiéreurs spécifiques et les halls de stockage des matières premières et des combustibles ont été entièrement couverts afin d'éviter (i) la dispersion des poussières avec le vent et (ii) les infiltrations susceptibles de contaminer la nappe phréatique.

Enfin, les mesures suivantes ont été mises en place pour l'exploitation des carrières de CIMAT :

- ✓ Equipement des sondeuses avec un système de dépoussiérage ;
- ✓ Arrosage des chemins d'accès et de roulage ;
- ✓ Limitation de la vitesse de circulation des camions ;
- ✓ Installation d'un système de dépoussiérage au niveau du concasseur ;
- ✓ Aménagement d'une aire de nettoyage pour les camions.

⁴² La certification NM des produits est une reconnaissance par le Ministère chargé de l'Industrie qu'un produit (agroalimentaire ou industriel) est fabriqué conformément à des caractéristiques spécifiques préalablement fixées dans les normes qui le régissent. Cette certification gérée conformément au guide international ISO/CEI, se traduit par le droit d'usage de la marque NM, apposée sur le produit certifié.

- Un contrôle des émissions de gaz :

En effet, les matières et combustibles de CIMAT sont rigoureusement analysés et sélectionnés et toute matière contenant des éléments nocifs, susceptibles de générer des émissions dépassant les limites fixées par la législation ou la convention avec l'APC, est systématiquement neutralisée.

Les cheminées des fours des usines sont équipées d'analyseurs mesurant en continu les émissions de gaz (CO, CO₂, NOx, etc.). Par ailleurs, des campagnes de mesure annuelles sont effectuées par un organisme externe agréé afin de contrôler les émissions de gaz et les retombées sur le milieu environnant.

- Une limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

Dès la conception du projet, CIMAT a intégré la réduction des émissions de GES en tant que priorité dans le choix des technologies utilisées. En effet, grâce à ces technologies, la consommation thermique garantie par les ateliers de cuisson de CIMAT est optimisée et s'élève à 3 050 MJ par tonne de clinker produite.

De plus, les moteurs principaux sont tous équipés de variateurs de fréquence et les ventilateurs de procédé sont munis de turbines à haut rendement permettant une réduction substantielle de la consommation électrique spécifique.

Un autre facteur de réduction des émissions de GES consiste à réduire le facteur clinker/ciment, soit la quantité de clinker nécessaire à la production d'une tonne de ciment. A ce titre, CIMAT considère l'utilisation d'ajouts de substitution au clinker comme un axe prioritaire dans sa stratégie de développement. A cet égard, il convient de noter que CIMAT utilise d'ores et déjà de manière régulière, les cendres volantes de la centrale thermique de Mohammedia ainsi que le puzzolane, en substitution à une part non négligeable de clinker.

Par ailleurs, des essais industriels de minéralisation du clinker seront réalisés en 2012. S'ils s'avèrent concluants, ils permettront une production continue de clinker minéralisé, ce qui contribuera à réduire de manière significative la part de clinker dans le ciment et par conséquent les émissions de GES.

Enfin, dans le but d'assurer un reporting conforme aux normes internationales des émissions de GES, CIMAT suit la démarche « Bilan Carbone » développée par l'ADEME⁴³ pour le comptage des émissions de GES.

Protection de l'eau

La protection de l'eau est assurée à travers un procédé de dépoussiérage à filtre commun. Ce procédé présente l'avantage d'éliminer totalement la consommation d'eau pour le refroidissement des gaz du four. De plus, les eaux utilisées dans le procédé de fabrication du ciment sont totalement recyclées. Les résultats affichent ainsi une consommation spécifique optimisée de 31l / tcm.

En outre, CIMAT a procédé à la mise en place d'un système de déviation hors site des eaux pluviales externes et de drainage des eaux de surface du site (eaux pluviales du site et eaux de lavage) afin d'éviter la contamination éventuelle des eaux de surface par des particules ou des tâches d'huile.

De même, la couverture des halls de stockage de l'ensemble des matières est de nature à préserver la nappe phréatique en évitant toute éventuelle infiltration.

⁴³ Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Par ailleurs, une station de traitement (STEP) des eaux sanitaires et des eaux d'extinction d'incendie du site à été mise en place. Les eaux ainsi traitées sont conformes aux normes de rejet définies par la réglementation marocaine et peuvent ainsi être utilisées pour l'arrosage des espaces verts ou des pistes de carrière. Le tableau ci-dessous résume les performances de la STEP de Ben Ahmed :

Tableau 51. Performances de la STEP de Ben Ahmed en 2011

Paramètres	Mesures à la sortie de la STEP	Exigences de la réglementation marocaine
DBO ⁴⁴⁵ (mg O ₂ /l)	43	100
DCO ⁴⁵ (mg O ₂ /l)	4,2	500
MES ⁴⁶ (mg/l)	10,1	50

Source : CIMAT

CIMAT s'est engagée, dans le cadre des études d'impact environnementales de ses deux sites, à mettre en place un plan de surveillance des eaux souterraines, sanitaires et pluviales.

Protection du sol

Dans cette optique, un système interne de gestion des déchets ainsi qu'une décharge contrôlée au niveau de ses deux sites de production ont été mis en place. Tous les déchets du site sont ainsi identifiés de même que leur destination (recyclage, stockage contrôlé ou incinération dans le four). De même, CIMAT a procédé au dallage des sols ainsi qu'à la mise en place d'un système de drainage des eaux de surface.

Préservation des ressources naturelles

Dans le but de préserver les ressources naturelles, une convention a été signée avec le groupe pétrolier Afriquia pour la récupération des huiles usées générées par les stations de services. Le projet devrait aboutir en 2012.

Par ailleurs, CIMAT contribue à la concrétisation d'un projet de valorisation de déchets solides (notamment des déchets municipaux) avec le concours de GIZ⁴⁷, du Ministère de l'Environnement marocain et du constructeur Polysius.

Préservation du paysage

CIMAT procède à la plantation d'écrans végétaux dans l'enceinte de ses usines pour préserver le paysage régional.

La Société accorde une attention particulière aux carrières et procédera à la réhabilitation progressive des carrières exploitées conformément à la réglementation en vigueur en considérant notamment les options usuelles de réaménagement suivantes :

- La remise des terres végétales (le cas échéant) ;
- La plantation d'arbres et de haies, la re-végétation raisonnée par des essences locales et la plantation de gradins.

Il est à noter que pour son site de Béni Mellal, CIMAT a opté pour une exploitation de sa carrière de calcaire lui permettant de préserver le paysage du flanc de la montagne.

⁴⁴ Demande Biochimique en Oxygène : fonction dégradable de la charge polluante des eaux usées.

⁴⁵ Demande Chimique en Oxygène.

⁴⁶ Matières en suspension.

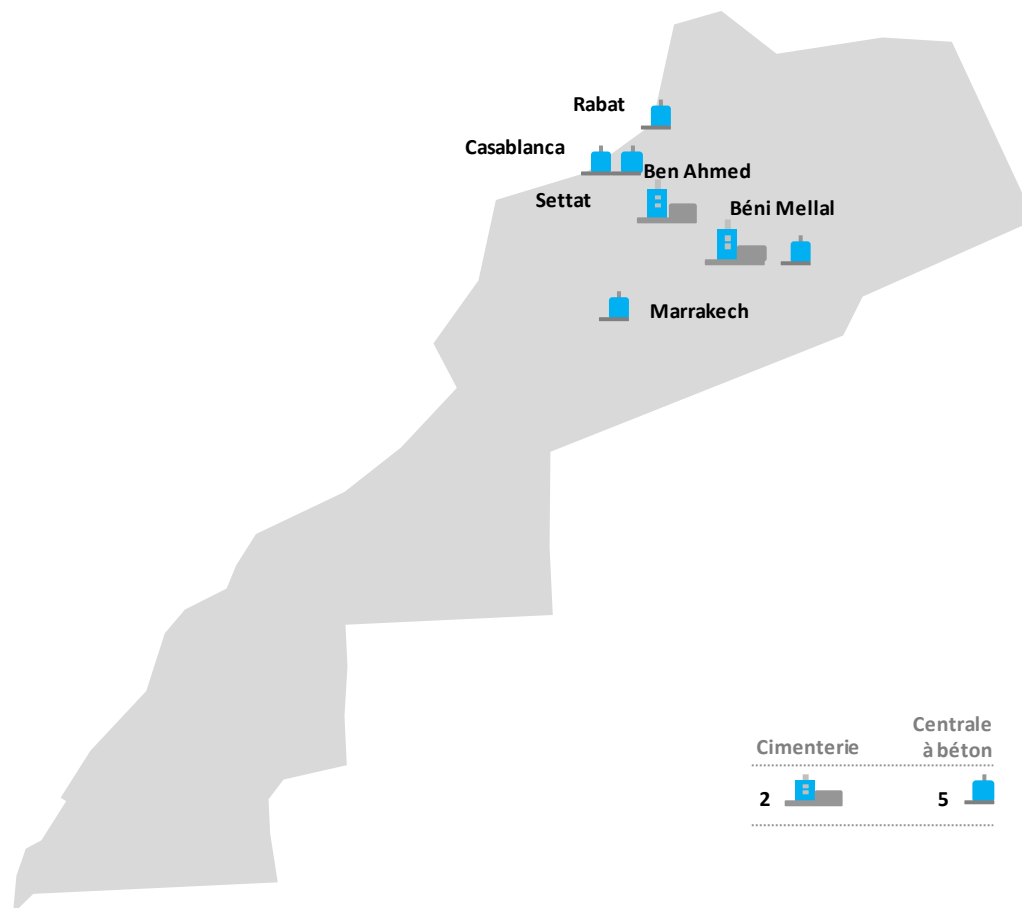
⁴⁷ Société allemande de coopération internationale œuvrant en faveur du développement durable dans le monde entier.

IX. Moyens techniques

IX.1. Dispositif industriel

La carte ci-après présente les principaux sites de production du groupe CIMAT à la date de publication de la note d'information :

Figure 37. Principaux sites de production du groupe CIMAT à la date de publication de la note d'information



Source : CIMAT

IX.1.1. Activité ciment

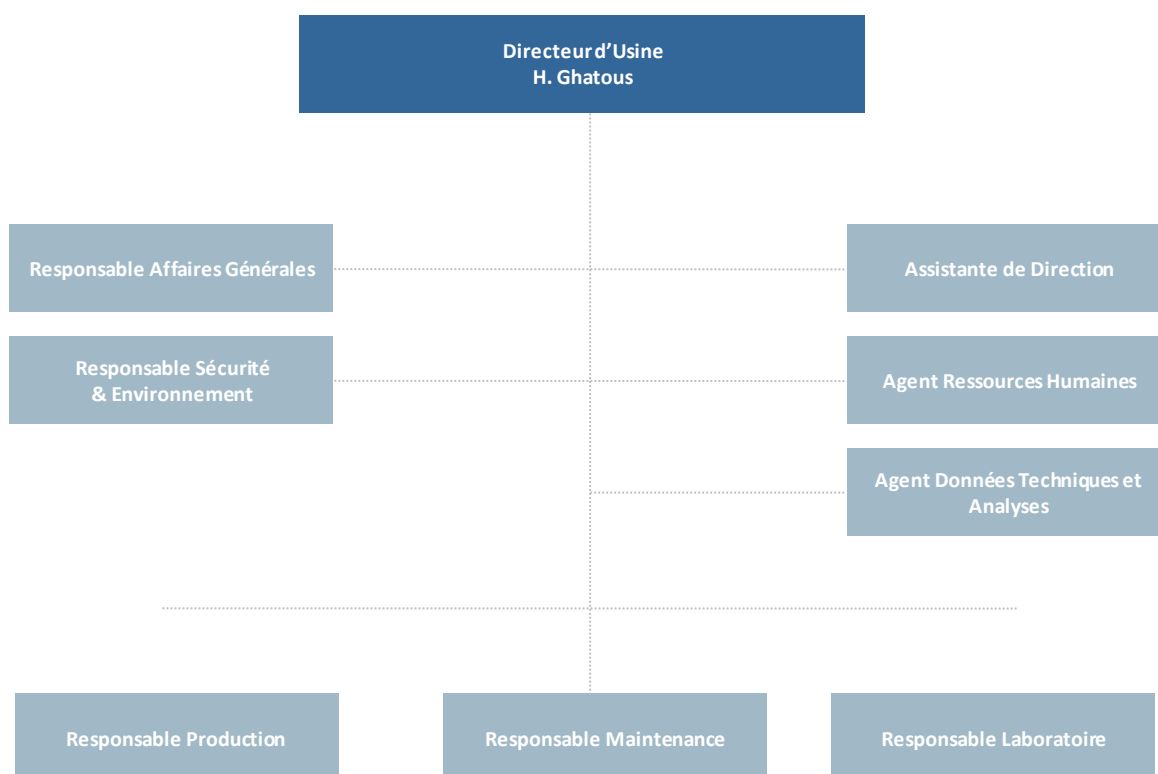
Usine de Ben Ahmed

La cimenterie de Ben Ahmed se situe dans la province de Settat, à 95 Km au sud de la ville de Casablanca. Le choix de la région résulte de sa proximité (i) du marché du Grand Casablanca (qui représente à lui seul 15% de la consommation nationale) et (ii) de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

Mise en service en avril 2010, l'usine de Ben Ahmed assure la production et la commercialisation de différentes qualités de ciment et alimente les marchés à proximité de la région Chaouia-Ouardigha. Elle a débuté la production de clinker en décembre 2010.

L'usine de Ben Ahmed emploie 81 personnes en 2011. Son organigramme se présente comme suit :

Figure 38. Organisation de l'usine de Ben Ahmed à fin mai 2012



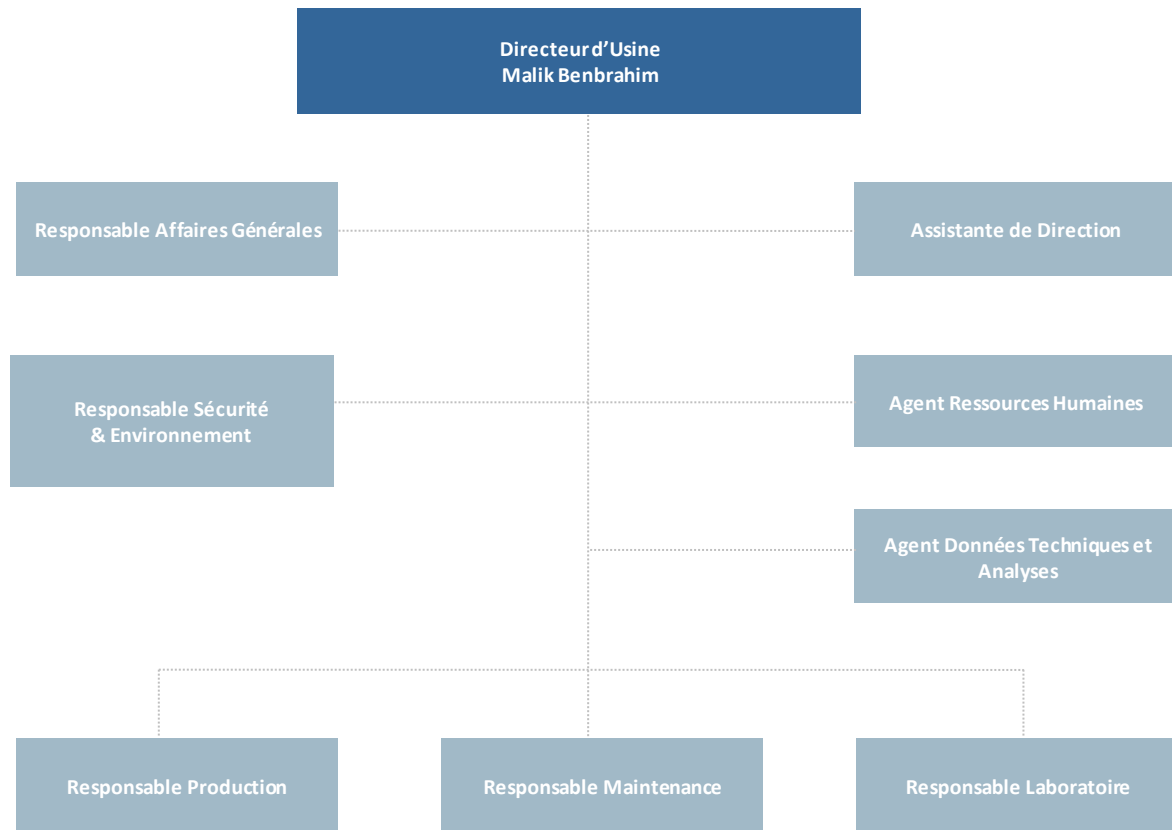
Source : CIMAT

Usine de Béni Mellal

Mise en service en juin 2011, la cimenterie de Béni Mellal se situe au niveau de la région de Tadla Azilal, à 35 Km au nord de la ville de Béni Mellal. Cette usine est destinée à desservir, outre son marché local (Tadla-Azilal), le marché de la région de Marrakech ainsi que la région de Meknès-Tafilalt. L'usine débute sa production de clinker en décembre 2011.

En 2011, l'usine de Béni Mellal emploie un effectif de 87 employés. Son organigramme se présente comme suit :

Figure 39. Organisation de l'usine de Béni Mellal à fin mai 2012



Source : CIMAT

Caractéristiques techniques des deux usines

A ce jour, les caractéristiques techniques des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal se présentent comme suit :

Tableau 52. Fiche technique des usines de CIMAT

Caractéristiques	Usine de Ben Ahmed	Usine de Béni Mellal
Capacité de production Ciment	1 600 000 tonnes/an	1 600 000 tonnes/an
Date 1^{er} Ciment	Avril 2010	Juin 2011
Capacité de production de clinker	1 100 000 tonnes/an	1 100 000 tonnes/an
Date 1^{er} Clinker	Décembre 2010	Décembre 2011
Durée du projet	30 mois	30 mois
Assiette foncière	500 ha	500 ha
Type de procédé	Voie sèche intégrale avec Précalcinateur type AS-CC	Voie sèche intégrale avec Précalcinateur type AS-CC
Ingénieur Conseil	PEG Genève	PEG Genève
Maîtrise d'œuvre	Polysius (semi clé en main)	Polysius (semi clé en main)
Génie civil	SOGEA (Groupe VINCI)	SOGEA (Groupe Vinci)
Montage Mécanique	Buzzichelli Maroc	Delattre Levivier Maroc

Source : CIMAT

Les deux usines présentent des caractéristiques identiques (usines jumelles) et sont dotées de plusieurs ateliers présentant les caractéristiques suivantes :

Atelier Concassage

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers de concassage des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal :

Tableau 53. Présentation des ateliers de concassage

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	A marteaux à deux arbres
Débit	>1 200 t/h
Granulométrie assurée	90% < 80mm
Consommation électrique	< 1,5 KWh/t
Matières premières utilisées	Calcaire Marnes Argile Schiste
Equipements de l'atelier	Deux alimentateurs métalliques

Source : CIMAT

Ateliers de broyage cru

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers de broyage cru :

Tableau 54. Présentation des ateliers de broyage cru

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	Broyeur vertical à 2 pairs de galets
Débit	> 300 t/h
Granulométrie assurée	Refus sur tamis 90µm <12%
Consommation électrique	< 21 KWh/t
Matières premières utilisées	Mélange
	Calcaire HT
	Sable
	Minerai de fer
Equipements de l'atelier	Séparateur 3 ^{ème} génération : Sepol RMR
	Contrôle des vibrations : Système Dalog

Source : CIMAT

Atelier de broyage des combustibles

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers de broyage des combustibles :

Tableau 55. Présentation des ateliers de broyage des combustibles

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	Broyeur horizontal à boulets
Débit	> 21 t/h
Granulométrie assurée	Refus sur tamis 90µm <5%
Consommation électrique	< 67 KWh/t
Divers	Humidité < 1%
Equipements de l'atelier	Séparateur 3 ^{ème} génération : Sepol LMK 170
	Station d'inertage en cas de température élevée ou d'incendie

Source : CIMAT

Atelier de cuisson

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers de cuisson :

Tableau 56. Présentation des ateliers de cuisson

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	Four Rotatif sur 3 appuis
Débit	> 3 600 t/h
Combustibles utilisés	Fuel léger Petcoke
Consommation électrique	< 23 KWh/t
Consommation calorifique	< 730 Kcal/Kg
Durée de vie	20 ans
Equipements de l'atelier	Tour Dopol : double colonne à 5 cyclones Tuyère four : Rotaflam 2 de Pillard Refroidisseur à 2 grilles : Polytrack 3 ^{ème} génération

Source : CIMAT

Le taux d'utilisation moyen des fours des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal sur la période 2010-2011 se présentent comme suit :

Tableau 57. Taux d'utilisation des fours

Taux d'utilisation moyen (en %)	2010	2011
Four - Usine de Ben Ahmed	2,1%	82%
Four - Usine de Béni Mellal	N/A	2,2%

Source : CIMAT

En 2011, les fours de Ben Ahmed et Béni Mellal sont utilisés respectivement à hauteur de 82% et 2,2% en moyenne, du fait de leurs mises en service respectives en décembre 2010 et décembre 2011.

Atelier de broyage du ciment

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers de broyage du ciment :

Tableau 58. Présentation des ateliers de broyage du ciment

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	Broyeur horizontal à boulets avec 2 chambres
Débit	> 125 t/h
Granulométrie assurée	Refus sur tamis 45µm <12%
Consommation électrique	< 42 KWh/t
Divers	Humidité < 1%
Durée de vie	20 ans
Matières premières utilisées	Clinker Calcaire Gypse Ajouts : Cendres Volantes et Pouzzolane
Equipements de l'atelier	Groupe de commande : Combiflex DMG2 22 Flender Blindages : releveur et auto-classant Magoteaux Séparateur 3 ^{ème} génération : Sepol SV 250/0

Source : CIMAT

Le taux d'utilisation moyen des broyeurs de ciment des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal sur la période 2010-2011 se présentent comme suit :

Tableau 59. Taux d'utilisation des broyeurs de ciment

Taux d'utilisation moyen (en %)	2010	2011
Broyeurs de ciment - Usine de Ben Ahmed	81%	94%
Broyeurs de ciment - Usine de Béni Mellal	N/A	86%

Source : CIMAT

Les deux broyeurs de ciment de l'usine de Ben Ahmed atteignent un taux d'utilisation moyen de 81% en 2010 et 94% en 2011 suite à leurs mises en service respectives en avril 2010 et décembre 2010.

Par ailleurs, le 1^{er} broyeur de ciment de l'usine de Béni Mellal est utilisé à hauteur de 86% en 2011 suite à sa mise en service en juin 2011.

Atelier ensachage et expéditions

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers ensachage & expéditions :

Tableau 60. Présentation de l'atelier ensachage & expéditions

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	Ventomatic
Débit	> 2 400 Sacs/h
Consommation électrique	< 7 KWh/t
Equipements de l'atelier	Trois ensacheuses rotatives Deux Caricamat pour le chargement automatique Circuit de chargement manuel

Source : CIMAT

Atelier palettisation

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques de l'atelier palettisation. Ce dernier est installée au sein l'usine de Ben Ahmed uniquement.

Tableau 61. Présentation de l'atelier palettisation

Atelier	Caractéristiques
Type	Ventomatic
Débit	> 3 600 Sacs/h
Equipements de l'atelier	Palettiseur type Polimat C40

Source : CIMAT

La modernité des deux cimenteries et les dernières technologies utilisées leur permettent de respecter des standards nationaux et internationaux pointus, aussi bien en termes de process et d'économie d'énergie, qu'en matière de sécurité et de protection de l'environnement. En effet, les usines disposent notamment de filtres à manches, pré-calcinateurs, halls de stockage couverts, contrôleurs d'émissions de gaz et de poussières, stations d'épuration, système anti-incendie sous terrain couvrant les usines, etc.

Ainsi, pour des soucis de qualité, les usines ont recours à différents systèmes de sécurité et de contrôle à savoir :

Système de contrôle sécurité & environnement

- Système anti-incendie : réseau sous terrain couvrant toute l'usine ;
- Système de dépoussiérage : Emission des poussières inférieures à 20 mg/Nm³ ;
- Analyseurs de gaz et de poussières des cheminées.

Système de contrôle commande « ABB »

- 3 stations opérateurs double écrans permettant la supervision de tous les ateliers de production ;
- 1 poste engineering identique aux autres stations ;
- 2 serveurs « connectivité » ;
- 2 serveurs « Aspect » ;
- 1 système « Knowledge Manager » pour l'établissement des rapports de marche ;
- 3 imprimantes couplées aux différentes stations.

Contrôle qualité Laboratoire « POLAB »

- Analyse CNA : Analyseur en ligne du mélange prévenant du concasseur ;
- Préleveurs automatique des échantillons : Echantillonneur de la farine crue, du clinker et du ciment ;
- Réception et préparation d'échantillons au laboratoire POLAB APM ;
- Système de calculateur POLAB ;
- Spectromètre Laser XRF ;
- Granulométrie : MALVERN Sirocco 2000

IX.1.2. Activité Béton Prêt à l'Emploi

La société Béton et Granulats du Maroc gère 5 centrales à bétons réparties entre les régions de Marrakech-Tensift (Marrakech), Rabat-Salé (Plage des Nations), Grand Casablanca (Bouskoura et Rahma) et Tadra-Azilal (Fkih Bensaleh). Le tableau suivant présente leurs caractéristiques techniques :

Tableau 62. Caractéristiques des centrales à béton de BGM

Centrales de production	Capacité de production (m ³ /mois)	Type	Année de mise en service	Année de fabrication
Marrakech	9 000	Verticale	2008	2008
Plage des Nations	10 000	Verticale	2011	2011
Bouskoura	10 000	Verticale	2011	2011
Fkih Bensaleh	10 000	Verticale	2011	2011
Rahma	10 000	Verticale	2012	2012

Source : CIMAT

IX.2. Politique de développement de CIMAT

Dans le cadre du lancement de son activité cimentière, CIMAT a réalisé des investissements conséquents pour la construction de ses usines. Ainsi, elle a mis en place (i) un programme de développement ciblant une position importante sur le marché et (ii) des usines modernes disposant de matériel de haute technologie.

En 2010, le principal investissement concerne la construction et l'équipement de l'usine de Ben Ahmed (mise en service en Avril 2010), tandis que durant l'année suivante, l'investissement se concentre sur la nouvelle usine située à Béni Mellal. Les deux usines d'une capacité de production de 1,6 millions de tonnes chacune ont nécessité les investissements présentés ci-dessous.

Ainsi, le tableau suivant décline les investissements réalisés par CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 63. Investissements réalisés par CIMAT sur la période 2009-2011

Les investissements réalisés par CIMAT sur la période 2009-2011 atteignent un montant de 4 301,8 MDh et concernent principalement la construction et le développement des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal.

L'évolution desdits investissements sur la période 2009-2011 se présente comme suit :

Tableau 64. Investissements en immobilisations corporelles réalisés par CIMAT entre 2009 et 2011

En KDh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Terrains	56 335	24 636	15 165	-56,3%	-38,4%
Constructions	403 890	527 171	92 103	30,5%	-82,5%
Installations techniques, matériel et outillage	959 334	1 119 726	1 085 167	16,7%	-3,1%
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	3 971	9 128	5 257	ns	-42,4%
Total Investissements corporels	1 423 529	1 680 661	1 197 692	18,1%	-28,7%

Source : CIMAT

Les investissements en immobilisations corporelles de CIMAT sont liés à la construction des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal et l'aménagement du siège de la Société. Ils s'élèvent à 1 423,5 MDh en 2009, 1 680,7 MDh en 2010 et 1 197,7 MDh en 2011.

IX.3. Politique de stockage de CIMAT

CIMAT dispose d'une capacité de stockage permettant la sauvegarde des matières premières utilisées dans le processus de production du ciment et des produits finis. Par ailleurs, CIMAT adopte une politique de stockage lui permettant d'assurer un stock de sécurité pour la plupart des matières utilisées et des produits finis et semi-finis.

Ainsi, la capacité de stockage et le stock de sécurité de CIMAT par matière première et par produit se présentent comme suit :

Tableau 65. Capacité de stockage des matières premières et produits de CIMAT

Matière	Capacité de stockage (en Kt)	Stock Sécurité (En Kt)
Matières premières :		
Schiste	50	25
Mélange	41	20
Sable	10	4
Cendre pyrrhotine	5	2
Calcaire Cru	4	2
Farine	11	5
Petcoke	12	6
Calcaire	5	2
Gypse	10	2
Pouzolane	4	-
Cendre volante	1	-
Produits finis et semi-finis :		
Clinker	45	25
Ciment	40	20

Source : CIMAT

IX.4. Politique de maintenance de l'outil de production de CIMAT

IX.4.1. Description de la politique de maintenance de CIMAT

La politique de maintenance des usines de CIMAT se base sur trois phases principales :

- **Budget et planification** : consiste à établir le budget des investissements, d'exploitation, de la maintenance et de la formation ainsi que la planification de leurs réalisations ;
- **Suivi et réalisation** : consiste à assurer le suivi de l'état des installations et la réalisation des travaux préventifs et curatifs ;
- **Reporting** : consiste à quantifier les performances des services de maintenance et les consolider sous forme de rapports.

La politique de maintenance des cimenteries de CIMAT vise à assurer la bonne marche des équipements afin de répondre aux attentes de la production, notamment à travers :

- La supervision de toutes les interventions mécaniques ;
- La planification des travaux ;
- Le diagnostic de l'état de l'outil industriel ;
- La garantie au moindre coût de la disponibilité des équipements et des installations ;
- La propreté des lieux lors et après les interventions ;
- La signalisation de conditions spécifiques de pilotage des machines ;
- La contribution à l'amélioration des performances de l'outil de production.

Les actions de maintenance sont menées tout en visant le respect des exigences de la sécurité et de l'environnement ainsi que l'optimisation des budgets alloués.

La politique de maintenance de CIMAT repose sur deux catégories d'intervention :

- **Maintenance préventive** : consistant en un ensemble d'interventions programmées avant la panne d'une machine visant la réduction de la probabilité de sa défaillance. Elles peuvent être systématiques ou conditionnelles et concernent essentiellement les arrêts du four qui se tiennent en général deux fois par an ;
- **Maintenance curative** : regroupant un ensemble d'interventions qui remettent en route, après une défaillance, l'outil de production.

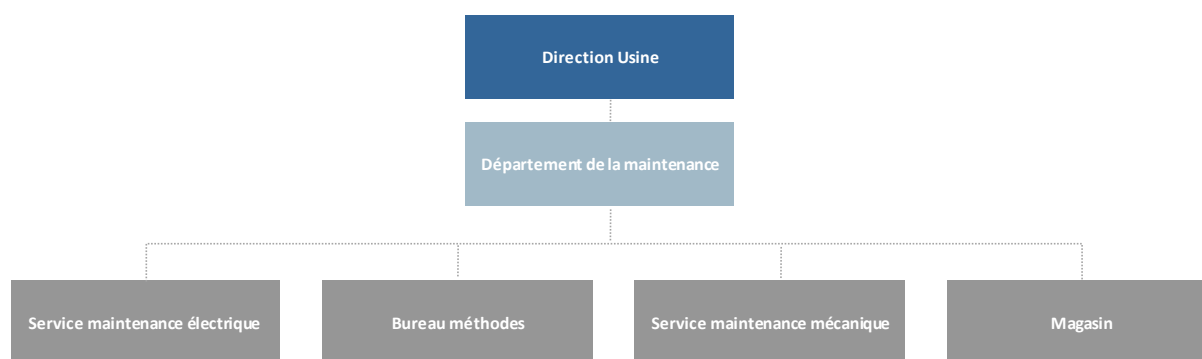
La gestion de la maintenance au sein des unités de production s'opère à travers une gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) qui est mise en place via le logiciel SAP.

IX.4.2. Organisation de la politique de maintenance de CIMAT

La politique de maintenance de CIMAT est assurée par les départements de maintenance au sein des usines.

L'organigramme des départements de maintenance se présente comme suit :

Figure 40. Organisation des départements de maintenance de CIMAT



Source : CIMAT

Le département de la maintenance est organisé autour de trois services principaux (service de maintenance électrique et mécanique et un bureau des méthodes) et supervise le magasin des pièces de rechange.

Service électrique

Ce service remplit les missions suivantes :

- Visite, préparation, planification et réalisation de toutes les interventions sur les équipements électriques, automatiques et informatiques industrielles ;
- Etablissement des besoins en pièces de rechange électriques et automatiques ;
- Etablissement des cahiers des charges pour les travaux de sous-traitance électrique ;
- Etude des modifications à apporter sur les installations électriques ;
- Suivi des contrats de maintenance électrique.

Bureau des méthodes

Ce service remplit les missions suivantes :

- Visite des installations suivant des plans de visite préétablis ;
- Préparation des interventions mécaniques ;
- Etablissement des besoins en pièces de rechange mécaniques ;
- Etablissement des cahiers de charges pour les travaux de sous-traitance mécanique ;
- Etablissement des ordres de travaux ;

- Etude des modifications à apporter sur les installations ;
- Etablissement des plans de réalisation ;
- Suivi des contrats de maintenance mécanique.

Service mécanique

Ce service remplit les missions suivantes :

- Réalisation de toutes les interventions mécaniques ;
- Planification des travaux ;
- Diagnostic de l'état de l'outil industriel ;
- Suivi des travaux de graissage et hydraulique et des circuits air et eau ;
- Assistance des ateliers d'ensachage et expédition.

Magasin des pièces de rechange

Ce service remplit les missions suivantes :

- Gestion des livraisons et réceptions des pièces et matériels ;
- Tenue des stocks ;
- Inventaire systématique du stock.

IX.4.3. Sous-traitance et externalisation

Afin de se concentrer sur son métier de base (à savoir la production de ciment et de clinker) tout en assurant la maîtrise de ses équipements, CIMAT procède à l'externalisation des services de maintenance de son outil de production.

Ainsi, le personnel en charge de la maintenance est optimisé selon le programme d'externalisation et de sous-traitance suivant :

Tableau 66. Externalisation

Externalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions de maintenance des ateliers concasseur, cru, cuisson, charbon et ciment ; ▪ Maintenance des convoyeurs ; ▪ Exploitation et maintenance des ateliers ensachage et expédition ; ▪ Activités de ringardage ; ▪ Nettoyage des ateliers de production.
Contrats d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eclairage et climatiseurs ; ▪ Révision moteurs électriques ; ▪ Jonction des bandes ; ▪ Compresseurs et supresseurs ; ▪ Traitement des eaux industrielles ; ▪ Ponts bascules ; ▪ Analyseurs ; ▪ Variateurs de vitesse ; ▪ Matériel laboratoire ; ▪ Doseurs.

Source : CIMAT

Par ailleurs, d'autres opérations peuvent également être sous-traitées selon le besoin à des entreprises extérieures, sélectionnées en fonction de leur compétence et de leur expérience dans le domaine concerné. Les travaux sont réalisés selon des cahiers de charges précis établis par le bureau des méthodes.

IX.4.4. Cycle et durée des interventions de maintenance de CIMAT

L'outil de production de CIMAT fait l'objet d'interventions de maintenance relatives aux installations suivantes :

Tableau 67. Cycle et durée des interventions de maintenance

Atelier	Cycle d'intervention	Durée d'intervention
Concasseur	Hebdomadaire	8 heures
Broyeur charbon	Semestriel	15 jours
Broyeur Cru	Semestriel	15 jours
Four	Semestriel	15 jours
Broyeur ciment 1	Trimestriel	2 jours
Broyeur ciment 2	Trimestriel	2 jours
Atelier Expédition	Hebdomadaire	8 heures

Source : CIMAT

Les interventions de maintenance dépendent du type d'installation et ont des fréquences hebdomadaires, trimestrielles ou semestrielles. Leur durée varie entre 8 heures et 15 jours.

IX.5. Système d'information

CIMAT utilise le progiciel intégré SAP R/3 pour la majorité de ses fonctions de gestion, à savoir (i) la comptabilité, (ii) la trésorerie, (iii) le Contrôle de Gestion, (iv) les Ventes et Distribution, (v) les Achats et Gestion de Stocks, (vi) la Gestion de la Production et (vii) la Gestion de la Maintenance.

Par ailleurs, la société a recours à d'autres logiciels informatiques tels que le logiciel AGIRH & Gestor Net (gestion des ressources humaines et gestion du temps), ou encore le logiciel SAGE (nécessaire à la gestion commerciale et la comptabilité).

CIMAT utilise l'infrastructure VPN LL (Virtual Private Network) afin de pouvoir connecter les sites des usines ainsi que le réseau du siège. Il s'agit d'un réseau privé construit au sein de l'entreprise et permettant une communication sécurisée entre les différents sites. La communication est assurée par le logiciel de messagerie Lotus Notes.

De plus, CIMAT fait appel à des logiciels de sécurité tels que Antivirus Microtrend et Antispam IMSS & SMTP assurant la protection antivirus des postes informatiques, ainsi que des logiciels d'archivage et de stockage des données, notamment les logiciels ARCserve et TSM. La société dispose d'un *firewall* pour gérer les flux entrants et sortants.

Partie V. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DU GROUPE CIMAT

I. Avertissement

L'analyse financière présentée porte sur :

- Les comptes sociaux de CIMAT à fin 2009 comprenant les retraitements de consolidation permettant ainsi la comparabilité avec les comptes consolidés arrêtés aux 31/12/2010 et 31/12/2011. Ces retraitements portent notamment sur :
 - (i) Le retraitement des contrats de crédit-bail ;
 - (ii) Le retraitement des immobilisations en non valeurs ;
 - (iii) L'élimination des écarts de conversion ainsi que les provisions y afférentes ;
 - (iii) La prise en compte des impôts différés calculés sur les retraitements des non valeurs, des déficits fiscaux reportables et des contrats de crédit-bail ;

Les comptes retraités de CIMAT au 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'une revue limitée par le Commissaire Aux Comptes.

- Les comptes consolidés de CIMAT à fin 2010 comprenant les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 de la Société Bétons et Granulats du Maroc (intégrée globalement) ;
- Les comptes consolidés de CIMAT à fin 2011 comprenant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 de BGM, Real Fly et CIMAT Granulats (intégrées globalement).

Les méthodes comptables retenues pour l'élaboration des comptes consolidés sont présentés en annexes de la Note d'Information.

II. Périmètre de consolidation des trois derniers exercices

La consolidation des comptes du groupe CIMAT est effectuée suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc.

Le tableau suivant présente l'évolution du périmètre de consolidation du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 68. Périmètre de consolidation du groupe CIMAT (2009-2011)

Sociétés	2009			2010			2011		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
CIMAT- Société consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bétons et Granulats du Maroc	-	-	-	51%	51%	IG	51%	51%	IG
CIMAT Granulats	-	-	-	-	-	-	100%	100%	IG
Real Fly	-	-	-	-	-	-	60%	60%	IG

Source : Groupe CIMAT

L'évolution de l'organigramme juridique du groupe CIMAT enregistrées entre 2009 et 2011 concernent :

- La création en décembre 2010 de la société Bétons et Granulats du Maroc (BGM), détenue à hauteur de 51% par CIMAT ;
- L'acquisition par CIMAT en 2011 d'une participation de 60% dans la société Real Fly créée en novembre 2010 ;
- La création en juin 2011 de la société CIMAT Granulats, détenue à hauteur de 100% par CIMAT.

III. Compte de Produits et Charges consolidé

Le tableau suivant reprend les données historiques du Compte de Produits et Charges consolidé du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 69. Compte de Produits et Charges du groupe CIMAT (2009-2011)

En K Dh	2009 ^(*)	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Chiffre d'affaires	-	324 958	1 247 531	100,0%	n/s
Autres produits d'exploitation ⁴⁸	-	108 124	75 066	100,0%	-30,6%
Produits d'exploitation	-	433 082	1 322 597	100,0%	n/s
Achats consommés	482	271 418	582 826	n/s	n/s
Charges de personnel	6 594	57 605	77 744	n/s	35,0%
Autres charges d'exploitation	1 570	62 053	111 357	n/s	79,5%
Impôts et taxes	60	6 775	5 901	n/s	-12,9%
Dotations d'exploitation	815	17 944	143 353	n/s	n/s
Charges d'exploitation	9 520	415 795	921 182	n/s	n/s
Résultat d'exploitation	-9 520	17 287	401 415	ns	ns
Gains de change	-	5 328	586	100,0%	-89,0%
Intérêts et autres produits financiers	12	-	1	-	100,0%
Reprises financières; transferts de charges	-	177 691	96 824	100,0%	-45,5%
Produits financiers	12	183 019	97 411	100,0%	-46,8%
Charges d'intérêts	93	171 083	208 280	100,0%	21,7%
Pertes de change	103	20 180	12 994	n/s	-35,6%
Dotations financières	140	584	862	n/s	47,6%
Charges financières	336	191 847	222 136	n/s	15,8%
Résultat financier	-324	-8 828	-124 725	n/s	n/s
Résultats courants des entreprises intégrées	-9 844	8 459	276 691	n/s	n/s
Produits des cessions d'immobilisations	-	0	128 254	0,0%	100,0%
Autres produits non courants	0	12	389	100,0%	n/s
Produits non courants	0	12	128 643	100,0%	n/s
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	-	0	135 289	0,0%	100,0%
Autres charges non courantes	12	11	26	-8,3%	n/s
Charges non courantes	12	11	135 315	-8,3%	n/s
Résultat non courant	-12	1	-6 673	n/s	n/s
Impôts sur les résultats	1 113	1 204	85 774	8,2%	ns
Résultat net des entreprises intégrées	-10 969	7 256	184 244	n/s	n/s
Quote- part des résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	0	n/a	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0	n/a	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	-10 969	7 256	184 244	n/s	n/s
Intérêts minoritaires	0	-111	6 322	n/s	n/s
Résultat net (part groupe)	-10 969	7 368	177 922	n/s	n/s
Nombre d'action (*1000)	6 000	8 000	8 000	33,3%	-
Résultat par action (MAD/action)	-2	1	22	n/s	n/s

Source : Groupe CIMAT – (*) Comptes sociaux de CIMAT comprenant les retraitements de consolidation et ayant fait l'objet d'une revue limitée du commissaire aux comptes

⁴⁸ Autres produits d'exploitation = Variation de stocks de produits + Reprises d'exploitation; transfert de charges.

III.1. Chiffre d'affaires

La société n'a pas enregistré de chiffre d'affaires durant l'exercice 2009.

Sur la période 2010-2011, le chiffre d'affaires du groupe CIMAT se compose principalement des ventes de ciment et de Béton Prêt à l'Emploi.

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 70. Chiffre d'affaires du groupe CIMAT par segment (2009-2011)

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Chiffre d'affaires - CIMAT	-	324 958	1 191 746	n/s	n/s
Chiffre d'affaires – BGM	-	-	54 885	-	n/s
Chiffre d'affaires - Real Fly	-	-	900	-	n/s
Chiffre d'affaires consolidé	-	324 958	1 247 531	n/s	n/s

Source : Groupe CIMAT

Année 2010

En 2010, le chiffre d'affaires consolidé du groupe CIMAT, s'élevant à 324,9 MDh, est totalement généré par le segment Ciment. Il correspond à la commercialisation d'un volume de 405 Kt de ciment, suite au démarrage des deux broyeurs à ciment respectivement en avril et décembre 2010 de l'usine de Ben Ahmed.

Année 2011

En 2011, le chiffre d'affaires consolidé du groupe CIMAT se constitue à hauteur de 95,5% des ventes de ciment et de 4,4% des ventes de Béton Prêt à l'Emploi et s'établit à 1 247,5 MDh (vs 324,9 MDh en 2010).

Segment ciment

Le chiffre d'affaires généré par le segment Ciment progresse à 1 191,7 MDh en 2011 (vs 324,9 MDh en 2010) principalement en raison de la hausse des volumes commercialisés qui s'établissent à 1 539 Kt en 2011 (contre 405 Kt en 2010) suite (i) à l'utilisation des capacités de production de l'usine de Ben Ahmed durant toute l'année 2011 et (ii) au démarrage du 1^{er} broyeur de ciment de l'usine de Béni Mellal en juin 2011.

Segment Béton Prêt à l'Emploi

En 2011, le chiffre d'affaires du segment BPE s'établit à 54,9 MDh en raison de la vente d'un volume de 81 Km³ de BPE, et ce suite à la mise en service de quatre centrales à béton au niveau de Marrakech, Salé, Bouskoura et Fkih Bensaleh durant la même année.

Chiffre d'affaires de Real Fly

En 2011, le chiffre d'affaires réalisé par Real Fly comprend les heures de vol facturées par ladite société au tiers, s'élevant à 0,9 MDh.

III.2. Production

Le tableau suivant présente l'évolution de la production du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 71. Production du groupe CIMAT (2009-2011)

En KDh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Chiffre d'affaires	-	324 958	1 247 531	100,0%	n/s
Variation de stock de produits	-	16 579	41 923	100,0%	n/s
Production consolidée	-	341 537	1 289 454	n/s	n/s

Source : Groupe CIMAT

Année 2010

La production consolidée du groupe CIMAT s'élève à 341,5 MDh en 2010 et compte :

- Un chiffre d'affaires de 324,9 MDh généré par le segment ciment ;
- Une variation de stocks⁴⁹ de produits s'élevant à 16,6 MDh enregistrée du fait de la constitution par CIMAT d'un stock suite au démarrage du 1^{er} broyeur de ciment de l'usine de Ben Ahmed en avril 2010.

Année 2011

La production consolidée progresse à 1 289,4 MDh en 2011 (vs 341,5 en 2010) et compte :

- Un chiffre d'affaires consolidé de 1 247,5 MDh (vs 324,9 MDh en 2010) généré à hauteur de 95,5% par le segment ciment et à 4,4% par le segment BPE ;
- Une variation de stocks⁵⁰ de produits évoluant à 41,9 MDh (vs 16,6 MDh en 2010) principalement en raison de la constitution par CIMAT d'un stock suite au démarrage du 1^{er} broyeur de ciment de l'usine de Béni Mellal en janvier 2011.

III.3. Marge brute d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge brute d'exploitation sur la période 2009-2011 :

Tableau 72. Marge brute d'exploitation (2009-2011)

En KDh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Production de l'exercice	-	341 537	1 289 454	100,0%	n/s
Achats consommés	482	271 418	582 826	n/s	n/s
Marge brute d'exploitation	-482	70 119	706 628	ns	ns
Marge brute d'exploitation/CA	n/a	21,6%	56,6%	n/s	35,1 pts

Source : Groupe CIMAT

Les achats consommés du groupe CIMAT se composent essentiellement des éléments suivants :

- Les achats et frais d'extraction des matières premières : comprenant le calcaire⁵¹, l'argile, le schiste, le gypse, le minerai de fer, le sable et les matières réfractaires ;
- Les achats de combustibles : principalement composés de petcoke et de gasoil ;
- Le coût de l'énergie électrique ;
- Les charges relatives aux approvisionnements d'appoint en clinker : opérés par CIMAT en 2010 et 2011 pour le démarrage de la production et des ventes de ciment dans l'attente de la mise en service des lignes de clinkérisation ;
- Les achats de pièces de rechange et prestations de maintenance ;

⁴⁹ Stock au 31/12/2010 de 7 790 tonnes de ciment et 49 423 tonnes de clinker.

⁵⁰ Stock constitué de 43 691 tonnes de ciment et 122 525 tonnes de clinker.

⁵¹ Le calcaire est extrait des carrières par des sous-traitants de CIMAT.

- Les achats d’emballages (sacs) ;
- Les achats non stockés de matières et fournitures (eau, carburant, etc.) ;
- Les achats d’études et prestations de services ;
- Les achats d’adjuvants, graviers et sables par BGM (en 2011).

Le détail des achats consommés consolidés sur la période 2009-2011 évolue comme suit :

Tableau 73. Détail des achats consommés consolidés (2009-2011)

En K Dh	2 009	2 010	2 011	Var 09-10	Var 10-11
Achats de matières premières	-	226 536	153 638	ns	-32,2%
Variation des stocks de matières premières (+/-)	-	-2 400	-3 218	ns	34,1%
Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	1	82 036	252 612	ns	ns
Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	-	-80 988	-4 553	ns	-94,4%
Achats non stockés de matières et de fournitures	271	17 344	102 271	ns	ns
Achats de travaux, études et prestations de services	205	28 890	82 077	ns	ns
Achats de matières et de fournitures des exercices antérieurs	6	-	-	-100,0%	ns
Total Achats consommés	482	271 418	582 826	ns	ns

Source : Groupe CIMAT

Année 2009

En 2009, les achats consommés de CIMAT s’établissent à 0,5 MDh et concernent essentiellement les achats de (i) fournitures de bureau (0,3 MDh) et (ii) diverses prestations de service liées à la construction des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal (0,2 MDh).

CIMAT enregistre, par conséquent, une marge brute de -0,5 MDh à fin 2009.

Année 2010

En 2010, la marge brute d’exploitation du groupe CIMAT s’établit à 70,1 MDh, soit un taux de marge brute de 21,6%.

Les achats consommés consolidés évoluent de 0,5 MDh en 2009 à 271,4 MDh en 2010 suite à la mise en service du 1^{er} broyeur de ciment de l’usine de Ben Ahmed en avril 2010.

En 2010, les achats consommés du groupe CIMAT se composent principalement des éléments suivants :

- Achats consommés de clinker : pour un montant de 192,3 MDh destiné à la production du ciment à l’usine de Ben Ahmed à partir d’avril 2010 (dans l’attente de la mise en marche du four en décembre 2010) ;
- Achats consommés de petcoke, gasoil, pièces d’entretien et sacs pour un montant de 1,0 MDh⁵² ;
- Achats d’eau et d’électricité pour un montant de 17,3 MDh ;
- Achats d’études et prestations de services pour un montant de 28,9 MDh.

Année 2011

En 2011, la marge brute du groupe CIMAT s’établit à 706,6 MDh (vs 70,1 MDh en 2010) induisant un taux de marge brute de 56,6%, en hausse de 35,1 points par rapport à 2010.

Cette progression de la marge brute s’explique principalement par :

- La substitution partielle du clinker acheté par le clinker produit suite au démarrage du four de l’usine de Ben Ahmed en décembre 2010 (permettant de réduire le coût de revient du clinker de 50%). En effet, les quantités de clinker achetées évoluent de 327 Kt en 2010 (pour un montant de 208,9 MDh) à 94 Kt en 2011 (pour un montant de 58,5 MDh) ;
- La baisse du prix d’achat du clinker de 2,5% entre 2010 et 2011 soit 623 Dh/tonne en 2011 (vs 639 Dh par tonne en 2010).

⁵² CIMAT a réalisé des achats d’un montant de 82,0 MDh en 2010, stockés à hauteur de 80,9 MDh.

Par ailleurs, les achats consommés consolidés évoluent de 271,4 MDh en 2010 à 582,8 MDh en 2011 suite (i) à l'utilisation des capacités de production de l'usine de Ben Ahmed durant toute l'année 2011 et (ii) au démarrage du 1^{er} broyeur de ciment de l'usine de Béni Mellal en juin 2011.

En 2011, les achats consommés consolidés se composent à hauteur de 96,7% des achats relatifs au segment ciment qui incluent principalement les éléments suivants :

- Achats consommés de (i) clinker pour un montant de 73,3 MDh servant à la production du ciment à partir de l'usine de Béni Mellal dans l'attente de la mise en marche du four en décembre 2011, (ii) gypse (14,4 MDh) et (iii) schiste (9,9 MDh), ainsi que les frais d'extraction du calcaire pour un montant de 17,9 MDh ;
- Achats consommés de (i) petcoke (181,9 MDh), (ii) sacs (40,2 MDh) et (iii) pièces d'entretien (5,8 MDh) ;
- Achats non stockés de matières et de fournitures pour un montant de 102,3 MDh correspondant aux achats d'eau (0,4 MDh) et d'électricité (101,9 MDh) ;
- Achats de prestations de services d'un montant de 79,7 MDh essentiellement constitués de prestations de services, (ii) travaux et études et (iii) frais de manutention.

Les achats consommés du segment BPE regroupent essentiellement les achats de ciment, adjuvants, graviers, sables, combustibles, frais d'électricité et diverses prestations de service par BGM suite au démarrage de son activité en 2011.

III.4. Valeur ajoutée

Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur ajoutée sur la période 2009-2011 :

Tableau 74. Valeur ajoutée (2009-2011)

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Marge brute d'exploitation	-482	70 119	706 628	n/s	n/s
Autres charges externes	1 570	62 053	111 354	n/s	79,4%
Valeur ajoutée	-2 052	8 066	595 274	n/s	n/s
VA/CA	n/s	2,5%	47,7%	n/s	45,2 pts

Source : Groupe CIMAT

Les autres charges externes consolidées se constituent principalement des éléments suivants :

- Les loyers relatifs (i) aux carrières argileuses en 2010⁵³, (ii) au siège social de CIMAT et de BGM, (iii) au matériel de fabrication, transport et maintenance et (iv) à une parcelle de terrain destinée au terminal de stockage de combustibles à Jorf Lasfar ;
- Les frais de maintenance ;
- Les primes payées dans le cadre des polices d'assurances contractées par CIMAT et ses filiales ;
- Le frais de transport et charges de transfert intra-usines ;
- Les frais et commissions bancaires relatifs notamment aux contrats de financement ;
- Diverses charges de structure (honoraires, frais téléphoniques, frais de communication, dons, etc.).

⁵³ Pour un montant de 36 K Dh correspondant à la location provisoire d'une carrière. A partir de 2011, la Société ne loue aucune carrière.

Ainsi, le détail des autres charges externes consolidées sur la période 2009-2011 se présente comme suit :

Tableau 75. Détail des autres charges externes consolidées (2009-2011)

En K Dh	2 009	2 010	2 011	Var 09-10	Var 10-11
Locations et charges locatives	58	3 330	6 637	ns	99,3%
Entretien et répartitions	110	1 088	6 044	ns	ns
Primes d'assurances	30	631	5 381	ns	ns
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	0	148	232	ns	56,7%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	205	6 975	1 207	ns	-82,7%
Transports	913	31 511	64 131	ns	ns
Déplacements, missions et réceptions	213	2 939	5 133	ns	74,7%
Reste du poste des autres charges externes	42	15 432	22 589	ns	46,4%
Total charges externes consolidées	1 570	62 053	111 354	n/s	79,4%

Source : Groupe CIMAT

Année 2009

En 2009, la valeur ajoutée s'établit à -2,1 MDh liée notamment aux charges externes qui s'élèvent à 1,6 MDh⁵⁴. Ces dernières sont principalement constituées de frais généraux non immobilisés.

Année 2010

En 2010, la valeur ajoutée consolidée évolue à 8,1 MDh (vs -2,1 MDh en 2009) suite à la génération d'une marge brute d'exploitation induite par le démarrage de la cimenterie de Ben Ahmed. Le taux de valeur ajoutée ressort ainsi à 2,5% à fin 2010.

Les charges externes consolidées atteignent 62,0 MDh à fin 2010 (vs 1,6 MDh en 2009) et concernent essentiellement le segment Ciment. Ces dernières comprennent notamment les éléments suivants :

- Les charges de location qui s'établissent à 3,3 MDh en 2010 et correspondent principalement à (i) la location du terrain des carrières argileuses d'un montant et d'une parcelle de terrain destinée au terminal de stockage de combustibles à Jorf Lasfar, (ii) la location du siège social de CIMAT, (iii) la location de matériels de fabrication et de maintenance ;
- Les frais de transport : qui s'élèvent à 31,5 MDh en 2010 et comprennent (i) les coûts de transfert des produits finis et semi-finis réalisés entre l'usine de Ben Ahmed et l'usine de Béni Mellal afin de permettre à cette dernière de démarrer la commercialisation du ciment dans l'attente de la mise en service de sa ligne de production (3,4 MDh), (ii) le transport en rendu du ciment⁵⁵ (12,3 MDh), (iii) les frais d'expédition des équipements ayant servi à la construction de l'usine de Ben Ahmed mise en service en avril 2010 (14,9 MDh) et (iv) le transport du personnel (0,8 MDh) ;
- Les frais et commissions bancaires : d'un montant de 13,3 MDh et correspondant aux commissions sur lettres de crédit contractées par CIMAT pour le financement des investissements relatifs aux cimenteries de Ben Ahmed et Béni Mellal ;
- Les honoraires versés en 2010 d'un montant de 6,9 MDh et correspondant au frais de nantissement des matériels des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal (dans le cadre de l'octroi du financement par les banques).

Année 2011

En 2011, la valeur ajoutée consolidée s'établit à 595,3 MDh (vs 8,1 MDh en 2010) sous l'effet de la croissance de la marge brute d'exploitation suite au démarrage (i) de l'usine de CIMAT à Béni Mellal en juin 2011 et (ii) l'utilisation des capacités de production de l'usine de Ben Ahmed durant toute l'année 2011. Le taux de valeur ajoutée induit ressort ainsi à 47,7% en 2011 (vs 2,5 % en 2010), en augmentation de 45,2 points.

⁵⁴ Charges externes retraitées des redevances de crédit-bail.

⁵⁵ Facturé à l'identique aux clients.

Les charges externes du groupe CIMAT, essentiellement générées par la société CIMAT, évoluent en 2011 pour atteindre 111,3 MDh (vs 62,0 MDh en 2010), en ligne avec l'évolution de l'activité du segment ciment. Ces dernières comprennent principalement les éléments suivants :

- Les loyers relatifs aux constructions, matériels de fabrication, d'entretien et de transport. Ces charges progressent à 4,5 MDh⁵⁶ en 2011 (vs 3,3 MDh en 2010) tenant compte d'une année de location entière ;
- Les frais de transport comprenant essentiellement :
 - Le coût de transfert du clinker de l'usine de Ben Ahmed à l'usine de Béni Mellal dans l'attente du démarrage du four de cette dernière (en décembre 2011). Le coût de transfert évolue de 3,4 MDh en 2010 à 17,3 MDh en 2011 suite au démarrage de la ligne de clinkérisation de l'usine de Ben Ahmed en décembre 2010 qui a permis le transfert de clinker durant toute l'année 2011 à l'usine de Béni Mellal lui permettant de produire du ciment après la mise en service de son 1^{er} broyeur en juin 2011 ;
 - Les frais de transport en rendu qui évoluent de 12,3 MDh en 2010 à 36,6 MDh en 2011 sous l'effet de la hausse des volumes de vente sur la période ;
 - Les frais d'expédition des équipements ayant servi à la construction de l'usine de Béni Mellal mise en service en juin 2011 (5,8 MDh) ;
 - Le transport du personnel (0,8 MDh) ;
 - Le transport du BPE aux clients par BGM (4,5 MDh) ;
- Les frais et commissions bancaires d'un montant de 19,3 MDh et correspondant principalement aux commissions afférentes aux lettres de crédit et contrats de financement bancaire contractés dans le cadre de la construction des usines de la société CIMAT ;
- Les frais de maintenance qui progressent à 5,9 MDh en 2011 (contre 1,1 MDh en 2010) suite à la mise en service de l'ensemble de la ligne de production de l'usine de Ben Ahmed et au démarrage partiel de l'usine de Béni Mellal en 2011.

III.5. Excédent brut d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution de l'excédent brut d'exploitation sur la période 2009-2011 :

Tableau 76. Excédent brut d'exploitation (2009-2011)

En KDh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Valeur ajoutée	-2 052	8 066	595 274	n/s	n/s
Impôts et taxes	60	6 775	5 901	n/s	-12,9%
Charges de personnel	6 594	57 605	77 744	n/s	35,0%
Excédent brut d'exploitation consolidé	-8 706	-56 314	511 629	n/s	n/s
EBE/CA	n/s	-17,3%	41,0%	-	-

Source : Groupe CIMAT

Année 2009

L'excédent brut d'exploitation de CIMAT ressort à -8,7 MDh en 2009 et demeure essentiellement affecté par les charges de personnel (6,6 MDh) liées aux recrutements effectués pour le démarrage de l'activité.

Année 2010

En 2010, l'augmentation des charges de personnel, suite aux recrutements opérés par CIMAT et BGM, conjuguée au frais engagés en vue du démarrage de la production et la commercialisation de ciment (charges de structure et charges fiscales), affectent négativement l'excédent brut d'exploitation consolidé qui s'établit à -56,3 MDh en 2010 (vs -8,7 MDh en 2009).

Les impôts et taxes du groupe CIMAT s'élèvent à 6,8 MDh en 2010 et concernent essentiellement les droits d'enregistrement (6,4 MDh) liés aux terrains immatriculés en 2010 par CIMAT.

Les charges de personnel progressent à 57,6 MDh en 2010 (vs 6,6 MDh en 2009) sous l'effet :

⁵⁶ 4,4 MDh pour CIMAT et 0,1 MDh pour BGM.

- Des recrutements effectués par (i) CIMAT pour le démarrage de la cimenterie de Ben Ahmed et ayant porté l'effectif de la Société à 162 personnes (vs 101 personnes à fin 2009) et (ii) BGM (ayant recruté 4 personnes en 2010 pour le démarrage de son activité).
- De l'enregistrement des charges de personnel relatives aux effectifs recrutés pendant l'exercice 2009 durant toute l'année 2010 (la comptabilisation desdites charges ne concernait qu'une partie de l'année en 2009).

Année 2011

L'évolution de l'excédent brut d'exploitation du groupe CIMAT de -56,3 MDh en 2010 à 511,6 MDh en 2011, résulte essentiellement de l'augmentation des volumes de vente et du chiffre d'affaires du segment Ciment suite à (i) la mise en service du 1^{er} broyeur de ciment de l'usine de Béni Mellal en juin 2011 et (ii) l'utilisation des capacités de production de l'usine de Ben Ahmed durant toute l'année 2011.

Les impôts et taxes du groupe CIMAT s'élèvent à 5,9 MDh en 2011 et comprennent essentiellement les taxes sur l'extraction de calcaire et de schiste des carrières de CIMAT.

Les charges de personnel évoluent à 77,7 MDh en 2011 (vs 57,6 MDh en 2010) sous l'effet des recrutements effectués par (i) CIMAT pour le démarrage de la cimenterie de Béni Mellal et ayant porté l'effectif de la Société à 241 personnes (vs 162 personnes à fin 2010) et (ii) BGM (ayant recruté 8 personnes en 2011 pour renforcer le développement des ventes).

Par conséquent, la marge d'EBE consolidée s'établit à 41,0% à fin 2011.

III.6. Résultat d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat d'exploitation sur la période 2009-2011 :

Tableau 77. Résultat d'exploitation (2009-2011)

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Excédent brut d'exploitation	-8 706	-56 314	511 629	n/s	n/s
Autres charges d'exploitation	-	-	3	-	100,0%
Dotations d'exploitation	815	17 944	143 353	100,0%	n/s
Reprises d'exploitation; transfert de charges	-	91 545	33 144	100,0%	-63,8%
Résultat d'exploitation consolidé	-9 520	17 287	401 415	n/s	n/s
REX/CA	n/s	5,3%	32,2%	n/s	26,9 pts

Source : Groupe CIMAT

Année 2009

Le résultat d'exploitation de CIMAT ressort à -9,5 MDh en 2009 et regroupe essentiellement les charges de personnel, les frais de démarrage engagés suite à la constitution de la Société ainsi que les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles acquis ou financés en leasing avant le 31/12/2009 (constituées principalement de licences informatiques, du matériel et mobilier de bureau et de matériel de transport).

Il convient de noter que les dotations aux amortissements présentés au niveau du tableau ci-dessus excluent les amortissements relatifs aux immobilisations en non valeur (reclassées en charges).

Année 2010

En 2010, le résultat d'exploitation du groupe CIMAT s'élève à 17,3 MDh (vs -9,5 MDh en 2009) induisant ainsi une marge opérationnelle de 5,3%.

Les dotations d'exploitation progressent à 17,9 MDh suite à la mise en service d'immobilisations en cours liées à la construction des deux usines de CIMAT d'un montant de 534,8 MDh en 2010.

Par ailleurs, les reprises d'exploitation, transfert de charges, s'établissant à 91,5 MDh en 2010, correspondent aux charges d'exploitation immobilisées par CIMAT durant la période de construction. Ces dernières comprennent (i) des charges de personnel, (ii) les frais d'assistance technique et financière facturés par Douja Promotion Groupe Addoha, (iii) des frais de transit et (iv) des prestations diverses. Lesdites charges sont

comptabilisées dans un premier temps au niveau du CPC (comptes de charges) puis transférées au bilan à travers le poste « Reprises d'exploitation, transfert de charges (compte de produits).

Année 2011

En 2011, le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 401,4 MDh (vs 17,3 MDh en 2010) induisant ainsi une marge opérationnelle de 32,2% (vs 5,3% en 2010).

Cette évolution de la marge s'explique essentiellement par :

- L'augmentation des volumes de vente du segment Ciment suite à la mise en service du 1^{er} broyeur de ciment de l'usine de Béni Mellal en juin 2011 et l'utilisation des capacités de production de l'usine de Ben Ahmed durant toute l'année 2011,
- La croissance de la marge d'EBE à 41,0% en 2011 principalement en raison de la baisse des volumes et du prix du clinker acheté en 2011 destiné au démarrage de la production à l'usine de Béni Mellal dans l'attente de la mise en service de la ligne de clinkérisation.

Les dotations d'exploitation s'élèvent à 143,3 MDh suite à la mise en service d'immobilisations en cours d'un montant de 2 211,5 MDh en 2011.

Enfin, les reprises d'exploitation, transfert de charges atteignent 33,1 MDh en 2011 et correspondent aux charges d'exploitation transférées aux comptes d'immobilisations durant la période de construction. Ces dernières comprennent (i) des charges de personnel, (ii) des frais de transit et (iii) des prestations diverses. Lesdites charges sont comptabilisées dans un premier temps au niveau du CPC (comptes de charges) puis transférées au bilan à travers le poste « Reprises d'exploitation, transfert de charges (compte de produits).

III.7. Résultat financier

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat financier du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 78. Evolution du résultat financier (2009-2011)

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Produits financiers	12	183 019	97 411	100,0%	-46,8%
Charges financières	336	191 847	222 136	n/s	15,8%
Résultat financier consolidé	-324	-8 828	-124 725	n/s	n/s

Source : Groupe CIMAT

Le résultat financier du groupe CIMAT affiche un niveau négatif sur la période étudiée. Il évolue de -0,3 MDh en 2009 à -8,8 MDh en 2010 pour s'établir à -124,7 MDh à fin 2011.

III.7.1. Produits financiers

Le tableau suivant présente les produits financiers du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 79. Evolution des produits financiers (2009-2011)

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Gains de change	-	5 328	586	100,0%	-89,0%
Intérêts et autres produits financiers	12	-	1	-	100,0%
Reprises financières; transferts de charges	-	177 691	96 824	100,0%	-45,5%
Produits financiers	12	183 019	97 411	100,0%	-46,8%

Source : Groupe CIMAT

Les produits financiers du groupe CIMAT portent principalement sur des transferts de charges financières du Compte de Produits et Charges au bilan (immobilisation). Lesdites charges s'établissent à 177,7 MDh en 2010 et 96,8 MDh en 2011 et concernent les intérêts sur les emprunts bancaires destinés au financement des projets de construction des deux usines de CIMAT immobilisés durant la période de construction (à travers un transfert du CPC au bilan par le biais du poste « Reprises financières, Transferts de charges financières).

III.7.2. Charges financières

Le tableau suivant présente les charges financières du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 80. Evolution des charges financières (2009-2011)

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Charges d'intérêts	93	171 083	208 280	100,0%	21,7%
Pertes de change	103	20 180	12 994	n/s	-35,6%
Dotations financières	140	584	862	n/s	47,6%
Charges financières	336	191 847	222 136	n/s	15,8%

Source : Groupe CIMAT

Les charges financières du groupe CIMAT sont principalement constituées des charges d'intérêts payées sur les dettes suivantes :

- La dette bancaire à long terme contractée par CIMAT le 30 décembre 2009 portant sur un montant de 3 000,0 MDh et remboursable par amortissements constants sur 10 ans avec un différé de 3 ans (1^{er} remboursement prévu le 30 juin 2013). Le premier tirage effectué sur cette enveloppe est opéré en 2010 ;
- La dette bancaire à court terme contractée par CIMAT en 2011 portant sur un montant de 501 MDh et qui sera remboursée intégralement avant novembre 2012 ;
- La dette bancaire à long terme contractée par BGM le 12 avril 2011 portant sur un montant de 28,1 MDh et remboursable par amortissements constants sur 5 ans à compter du 1^{er} mars 2012 (en 2011, BGM tire un montant de 17,1 MDh au titre de cet emprunt) ;
- La dette relative au financement de l'avion de Real Fly consolidée à partir de 2011⁵⁷ suite au retraitement du contrat de crédit-bail y afférent ;
- Les contrats de crédit-bail portant sur du matériel du transport, retraités en dettes sur la période 2009-2011.

Le tableau suivant présente le solde de la dette bancaire à long terme de CIMAT :

Tableau 81. Endettement bancaire à long terme de CIMAT

En K Dh	2011
Enveloppe globale	3 000 MMAD
Remboursement	Amortissements constants
Signature du contrat	2009
Durée	10 ans avec période de différé jusqu'au 30 juin 2013
Montant tiré au 31/12/2011	2 739 MMAD
Capital restant dû au 31/12/2011	2 739 MMAD
Charges financières 2011	96,8 MDh

Source : Groupe CIMAT

⁵⁷ Retraitement du contrat de crédit bail de l'avion en dette long terme dans le cadre de la consolidation des comptes du groupe CIMAT.

Le tableau suivant décline les tirages effectués par CIMAT sur la dette bancaire à long terme :

Tableau 82. Tirages effectués par CIMAT sur la dette bancaire à long terme

En K Dh	Dates	2009	2010	2011
1 ^{er} tirage	12/05/2011	-	-	770 000
2 ^{ème} tirage	13/05/2011	-	-	1 430 000
3 ^{ème} tirage	22/12/2011	-	-	539 000
Total		-	-	2 739 000

Source : Groupe CIMAT

Par ailleurs, les charges financières du groupe CIMAT comprennent également les pertes de change constatées par CIMAT sur les achats de petcoke et de clinker en dollar américain (USD). Ces dernières concernent les différences de cours de change entre la date de réception des biens importés et leur date de paiement. Il est à préciser que CIMAT adopte une politique de couverture de change lui permettant de réaliser aussi bien des pertes de change que des gains de change dépendamment de l'évolution des cours de change des matières achetées.

Evolution 2009-2010

Sur la période 2009-2010, les charges financières consolidées augmentent de 0,3 MDh à 191,8 MDh principalement en raison :

- Du tirage par CIMAT d'un montant de 2 197,2 MDh sur l'enveloppe de financement bancaire de 3 000,0 MDh conclue en décembre 2009 et destinée au financement de la construction des cimenteries ;
- De l'augmentation des pertes de change sur la période suite à l'évolution défavorable du cours du dollar et à l'importation de quantités de petcoke et clinker importantes en 2010 pour le démarrage de l'usine de Ben Ahmed.

Il convient de noter qu'en 2009, les charges financières incluent également les intérêts relatifs aux contrats de crédit-bail conclus par CIMAT et portant sur du matériel de transport. Ledit retraitement est opéré sur les comptes sociaux 2009 afin de permettre la comparabilité avec les comptes consolidés établis à partir de 2010.

Evolution 2010-2011

Les charges financières consolidées augmentent de 191,8 MDh en 2010 à 222,1 MDh en 2011 en raison des facteurs suivants :

- La charge d'intérêt inhérente au tirage par CIMAT d'un montant de 541,7 MDh sur l'enveloppe de financement bancaire conclue en décembre 2009 ;
- La conclusion par BGM en 2011 d'un emprunt bancaire à long terme portant sur un montant de 28,1 MDh et destiné au financement des investissements de construction des centrales à béton ;
- Le retraitement d'un contrat de crédit bail relatif à la société Real Fly en dette à long terme (d'un montant de 125 MDh au 31/12/2011) dans le cadre de la consolidation des comptes du groupe CIMAT.

En outre, les charges financières consolidées en 2011 comprennent également des pertes de changes de CIMAT d'un montant de 13,0 MDh (vs 20,1 MDh en 2010) suite à la baisse du cours du dollar sur la période 2010-2011.

III.8. Résultat non courant

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat non courant du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 83. Evolution du résultat non courant (2009-2011)

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Produits non courants	0	12	128 643	100,0%	n/s
Produits des cessions d'immobilisations	-	-	128 254	-	100,0%
Autres produits non courants	0	12	389	100,0%	n/s
Charges non courantes	12	11	135 315	-6,6%	n/s
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	-	-	135 289	-	100,0%
Autres charges non courantes	12	11	26	-8,3%	n/s
Résultat non courant consolidé	-12	1	-6 673	n/s	n/s

Source : Groupe CIMAT

Le résultat non courant du groupe CIMAT s'établit à -12 K Dh en 2009, 1 K Dh en 2010 et -6 673 K Dh à fin 2011.

En 2011, le résultat non courant consolidé comprend essentiellement la moins-value de cession constatée sur l'opération de *Sale & Lease-Back* de l'avion exploité par Real Fly (-7,0 MDh).

III.9. Résultat net

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 84. Résultat net du groupe CIMAT (2009-2011)

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Résultat courant	-9 844	8 459	276 691	n/s	n/s
Résultat non courant	-12	1	-6 673	n/s	n/s
Résultat avant impôts	-9 856	8 460	270 018	n/s	n/s
Impôts sur le résultat	1 113	1 204	85 774	8,2%	n/s
Résultat net de l'ensemble consolidé	-10 969	7 256	184 244	n/s	n/s
Intérêts minoritaires	-	-111	6 322	n/s	n/s
Résultat net (part du groupe)	-10 969	7 368	177 922	n/s	n/s
RN/CA	n/a	2,3%	14,3%	-	+12,0 pts

Source : Groupe CIMAT

Au titre de l'exercice 2011, le résultat net part du groupe s'établit à 177,9 MDh contre -11,0 MDh en 2009 et 7,4 MDh en 2010. Son évolution demeure essentiellement liée à l'augmentation des volumes vendus et du chiffre d'affaires du segment Ciment du fait de la mise en service des cimenteries de Ben Ahmed et Béni Mellal.

La marge nette générée par le groupe CIMAT ressort à 2,3 % en 2010 et 14,3 % en 2011, soit une progression de 12,0 pts.

IV. Analyse bilancielle

Le tableau suivant reprend les principaux indicateurs du bilan consolidé du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 85. Bilan consolidé du groupe CIMAT (2009-2011)

Actif - En KDh	2009(*)	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Ecart d'acquisition	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Immobilisations incorporelles	530	0,0%	11 198	0,2%	11 658	0,2%	n/s	4,1%
Immobilisations corporelles	2 401 103	97,1%	4 065 962	88,7%	5 280 460	87,0%	69,3%	29,9%
Immobilisations financières	7	0,0%	4 746	0,1%	13 563	0,2%	n/s	n/s
Titres mis en équivalence	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	n/s	-
Impôts différés actifs	3 660	0,1%	4 138	0,1%	2 659	0,0%	n/s	-35,7%
Total actif immobilisé	2 405 300	97,3%	4 086 044	89,1%	5 308 341	87,5%	69,9%	29,9%
Stocks et encours	-	0,0%	99 967	2,2%	149 644	2,5%	100,0%	49,7%
Fournisseurs avances et acomptes	-	0,0%	29 872	0,7%	22 872	0,4%	100,0%	-23,4%
Clients et comptes rattachés	-	0,0%	39 440	0,9%	96 697	1,6%	100,0%	n/s
Personnel	11	0,0%	91	0,0%	1 280	0,0%	n/s	n/s
Etats débiteur	65 964	2,7%	206 476	4,5%	180 618	3,0%	n/s	-12,5%
Diverses créances	-	0,0%	10 624	0,2%	6 455	0,1%	n/s	-39,2%
Total actif circulant	65 975	2,7%	386 472	8,4%	457 565	7,5%	485,8%	18,4%
Valeurs mobilières de placement	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Disponibilités	430	0,0%	113 162	2,5%	303 767	5,0%	n/s	n/s
Trésorerie actif	430	0,0%	113 162	2,5%	303 767	5,0%	n/s	ns
Total Actif	2 471 704	100,0%	4 585 677	100,0%	6 069 673	100,0%	85,5%	32,4%
Passif - En KDh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Capitaux propres (part du groupe)	574 718	23,3%	627 562	13,7%	960 601	15,8%	9,2%	53,1%
Capital	600 000	24,3%	650 000	14,2%	800 000	13,2%	8,3%	23,1%
Primes	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Réserves consolidées	-14 313	-0,6%	-29 805	-0,6%	-17 320	-0,3%	n/s	-41,9%
Autres	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	n/s	-
Résultat net (Part du Groupe)	-10 969	-0,4%	7 368	0,2%	177 922	2,9%	n/s	n/s
Intérêts minoritaires	-	0,0%	4 544	0,1%	10 887	0,2%	100,0%	n/s
Réserves des minoritaires	-	0,0%	4 655	0,1%	4 565	0,1%	100,0%	-1,9%
Résultat des minoritaires	-	0,0%	-111	0,0%	6 322	0,1%	n/s	n/s
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	574 718	23,3%	632 106	13,8%	971 488	16,0%	10,0%	53,7%
Provisions pour risques et charges	-	0,0%	133	0,0%	2 282	0,0%	100,0%	ns
Dettes financières	1 007	0,0%	2 198 420	47,9%	2 885 889	47,5%	100,0%	31,3%
Impôts différés passif	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Fournisseurs	378 038	15,3%	230 779	5,0%	300 259	4,9%	-39,0%	30,1%
Clients avances et acomptes	-	0,0%	720	0,0%	3 460	0,1%	100,0%	n/s
Personnel et organismes sociaux	7 270	0,3%	8 098	0,2%	15 194	0,3%	11,4%	87,6%
Etats créditeurs	1 359	0,1%	27 631	0,6%	147 026	2,4%	n/s	n/s
Diverses dettes	83 086	3,4%	913 533	19,9%	1 229 304	20,3%	n/s	34,6%
Autres provisions	-	0,0%	584	0,0%	-	0,0%	n/s	-100,0%
Total passif circulant	469 754	19,0%	1 181 345	25,8%	1 695 243	27,9%	n/s	43,5%
Découverts	1 426 225	57,7%	573 673	12,5%	514 771	8,5%	-59,8%	-10,3%
Total Passif	2 471 704	100,0%	4 585 677	100,0%	6 069 673	100,0%	85,5%	32,4%

Source : Groupe CIMAT – (*) Comptes sociaux de CIMAT comprenant les retraitements de consolidation

IV.1. Actif immobilisé

Le tableau suivant présente la composition de l'actif immobilisé du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 86. Actif immobilisé du groupe CIMAT (2009-2011)

En K Dh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Ecart d'acquisition	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Immobilisations incorporelles	530	0,0%	11 198	0,2%	11 658	0,2%	n/s	4,1%
Immobilisations corporelles	2 401 103	97,1%	4 065 962	88,7%	5 280 460	87,0%	69,3%	29,9%
Immobilisations financières	7	0,0%	4 746	0,1%	13 563	0,2%	n/s	n/s
Titres mis en équivalence	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	n/s	-
Impôts différés actifs	3 660	0,1%	4 138	0,1%	2 659	0,0%	n/s	-35,7%
Actif immobilisé consolidé	2 405 300	97,3%	4 086 044	89,1%	5 308 341	87,5%	69,9%	29,9%

Source : Groupe CIMAT

En 2009, l'actif immobilisé présenté au niveau du tableau ci-dessus tient compte (i) du retraitement des immobilisations en non valeur (reclassées en charges) et (ii) du retraitement des contrats de crédit-bail (immobilisation des véhicules en leasing à la valeur stipulée aux contrats en contrepartie de la constatation d'une dette au passif).

L'actif immobilisé du groupe CIMAT représente un poids relatif de 97,3% du total bilan en 2009. Ce ratio régresse en 2010 et 2011 pour atteindre respectivement 89,1% en 2010 et 87,5% en 2011 sous l'effet d'une progression plus marquée des éléments du bas de bilan qui évoluent au gré de l'accroissement de l'activité de CIMAT et BGM.

IV.1.1. Immobilisations incorporelles

Sur la période 2010-2011, les immobilisations incorporelles du groupe CIMAT représentent un poids relatif du total bilan consolidé de 0,2%. Lesdites immobilisations correspondent principalement aux licences informatiques dont disposent les sociétés CIMAT et BGM et qui concernent principalement le coût d'acquisition et de mise en place du système SAP.

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'accroît corrélativement aux investissements d'acquisition et de mise en place des licences informatiques de CIMAT et BGM.

IV.1.2. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente l'évolution des immobilisations corporelles du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 87. Immobilisations corporelles consolidées (2009-2011)

En KDh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Terrains	-	0,0%	46 023	1,0%	173 972	2,9%	ns	ns
Constructions	-	0,0%	170 632	3,7%	740 581	12,2%	ns	ns
Installations techniques, matériel et outillage	195	0,0%	302 968	6,6%	2 105 509	34,7%	ns	ns
Matériel de transport ⁵⁸	1 108	0,0%	1 377	0,0%	130 337	2,1%	ns	ns
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	3 285	0,1%	5 890	0,1%	8 374	0,1%	79,3%	42,2%
Immobilisations corporelles en cours	2 396 515	97,0%	3 539 071	77,2%	2 121 686	35,0%	47,7%	-40,0%
Immobilisations corporelles consolidées	2 401 103	97,1%	4 065 962	88,7%	5 280 460	86,9%	69,4%	29,9%

Source : Groupe CIMAT

Les immobilisations corporelles du groupe CIMAT évoluent de 2 401,1 MDh en 2009 à 4 065,9 MDh en 2010 et 5 280,5 MDh en 2011. Elles représentent un poids relatif du total bilan consolidé de 86,9% contre 88,7% en 2010 et 97,1% en 2009.

L'évolution des dites immobilisations sur la période étudiée est principalement induite par (i) les investissements engagés par le groupe CIMAT pour la construction des cimenteries de Ben Ahmed et Béni Mellal, des centrales à béton de BGM (au niveau de Marrakech, Salé, Bouskoura et Fkih Bensaleh) ainsi que (ii) le reclassement en immobilisation en 2011 de l'avion exploité en leasing par Real Fly.

Terrains

Le patrimoine foncier du groupe CIMAT se constitue des terrains d'usines et terrains de carrières⁵⁹ de la société CIMAT. Il évolue de 46,0 MDh en 2010 à 173,9 MDh en 2011 et représente un poids relatif du total bilan consolidé de 1,0% en 2010 et 2,9% en 2011.

Le tableau suivant présente la distinction, pour la société CIMAT SA, entre les terrains abritant les usines et les terrains de carrières :

Tableau 88. Terrains de CIMAT SA (comptes sociaux en montants bruts)

En KDh – Valeurs brutes issues des comptes sociaux de CIMAT SA	2009	2010	2011
Terrains des usines	-	-	21 769
Terrains des carrières	-	46 244	154 510
Total	-	46 244	176 279

Source : Groupe CIMAT

Il convient de noter que CIMAT ne loue actuellement aucune carrière. En 2010, elle a eu recours provisoirement à la location de parcelles de carrières.

Constructions et machines

En 2009, les constructions et machines du groupe CIMAT se composent essentiellement d'équipements anti-incendie et de mesure technique (radiomètres) de la société CIMAT.

En 2010, ils se composent de bâtiment, génie civil, équipements et infrastructures industrielles de la cimenterie de Ben Ahmed et du matériel technique du siège social de CIMAT.

⁵⁸ Le matériel de transport inclut les véhicules financés par crédit-bail et immobilisés en contrepartie de la constatation d'une dette au passif.

⁵⁹ Les terrains des carrières sont amortis suite à l'extraction de matières premières (calcaire et schiste).

En 2011, ils se composent principalement de bâtiment, génie civil, équipements et infrastructures industrielles des cimenteries de Ben Ahmed et Béni Mellal, du matériel technique du siège et d'installations et équipements divers (notamment le terminal de stockage de combustibles à Jorf Lasfar).

Les constructions et machines consolidées évoluent de 0,2 MDh en 2009 à 473,6 MDh en 2010 et 2 846,1 MDh en 2011, représentant un poids relatif du total bilan consolidé de 10,3% en 2010 et 46,8% en 2011.

Cette évolution s'explique principalement par :

- La mise en service en 2010 d'équipements et infrastructures industrielles à l'usine de Ben Ahmed ;
- La mise en service en 2011 (i) d'équipements et infrastructures industrielles aux usines de Ben Ahmed et Béni Mellal et (ii) de quatre centrales à béton par BGM au niveau de Marrakech, Salé, Bouskoura et Fkih Bensaleh.

Matériel de transport

Le matériel de transport consolidé évolue de 1,1 MDh en 2009 à 1,4 MDh en 2010 et 130,3 MDh en 2011, représentant un poids relatif du total bilan de 2,1% en 2011 et évoluant au même rythme que le parc de transport du groupe CIMAT (financé par crédit-bail).

A fin 2009, le groupe CIMAT dispose d'un parc de véhicules de fonction exclusivement destiné au segment Ciment. Ledit parc se compose de six véhicules financés par crédit-bail.

En 2010, le parc de matériel de transport progresse à dix véhicules de fonction affectés au segment Ciment. Pour rappel, ledit parc fait l'objet de contrats de crédit-bail et est reclassé en immobilisations.

En 2011, le parc de matériel de transport consolidé regroupe (i) 23 véhicules affectés au segment Ciment ainsi que (ii) l'avion de la société Real Fly reclassé en immobilisation. La progression du poste matériel de transport est due l'évolution du parc de voitures utilitaires et à la consolidation de l'avion exploité par Real Fly.

Matériel et mobilier de bureau

Le matériel et mobilier de bureau évolue de 3,3 MDh en 2009 à 5,9 MDh en 2010 et 8,4 MDh en 2011, représentant un poids relatif du total bilan de 0,1% en 2009 et 0,1% en 2010 et 2011.

Cette évolution s'explique essentiellement par :

- Les acquisitions et aménagements de CIMAT au niveau du siège et des locaux administratifs des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal ;
- La consolidation des actifs de BGM à compter de 2010 ainsi que les investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du démarrage de son activité.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours consolidées s'établissent à 2 121,7 MDh en 2011 (vs 3 539,1 MDh en 2010 et 2 396,5 MDh en 2009).

Les immobilisations en cours correspondent aux investissements engagés par CIMAT principalement et ses filiales (dans une moindre mesure) mais non encore mis en service. Lesdites immobilisations sont reclassées en immobilisations corporelles au fur et à mesure des mises en service des cimenteries et des centrales de BPE.

En 2010, les immobilisations en cours augmentent de 47,7% par rapport à 2009 en raison de l'effet conjugué des éléments suivants :

- Un investissement de 1 677,3 MDh relatif aux travaux de construction de l'usine de Ben Ahmed, de Béni Mellal et du terminal de stockage de Jorf Lasfar ;
- Un transfert d'immobilisations en cours de 534,8 MDh suite à la mise en service du 1^{er} broyeur de ciment de l'usine de Ben Ahmed.

En 2011, les immobilisations en cours diminuent de 40,0% par rapport à 2010 en raison de l'effet conjugué des éléments suivants :

- Un investissement de 783,9 MDh relatif aux travaux de construction de l'usine de Béni Mellal et d'une plateforme de distribution de ciment ;
- Un transfert d'immobilisations en cours de 2 211,5 MDh suite à la mise en service (i) du four et du 2^{ème}

broyeur de ciment de l'usine de Ben Ahmed, (ii) du 1^{er} broyeur de l'usine de Béni Mellal et (iii) du terminal de stockage de Jorf de Lasfar ;

- Un investissement de 25,4 MDh relatif à la société BGM et un transfert d'immobilisations en cours de 15,2 MDh suite à la mise en service des quatre centrales de BGM et du matériel et mobilier de bureau de la société.

IV.1.3. Immobilisations financières

Le tableau suivant présente l'évolution des immobilisations financières du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 89. Immobilisations financières consolidées (2009-2011)

En KDh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Immobilisations financières	7	0,0%	4 746	0,1%	13 563	0,2%	n/s	n/s

Source : Groupe CIMAT

Sur la période 2009-2011, les immobilisations financières concernent les dépôts et cautionnements de CIMAT.

Ces derniers s'établissent à 4,7 MDh en 2010 et représentent les cautions de CIMAT auprès de (i) l'ONE d'un montant de 2,7 MDh et correspondant aux contrats de mise en place de lignes électriques industrielles et (ii) Marsa Maroc d'un montant de 2,0 MDh relatif au terminal de combustibles à Jorf Lasfar.

En 2011, les dépôts et cautionnements consolidés atteignant 13,6 MDh et concernent les cautions de CIMAT mises à la disposition de l'ONE.

IV.2. Actif circulant

Le tableau suivant présente la composition de l'actif circulant du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 90. Actif circulant du groupe CIMAT (2009-2011)

En KDh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Stocks et encours	-	0,0%	99 967	2,2%	149 644	2,5%	100,0%	49,7%
Fournisseurs avances et acomptes	-	0,0%	29 872	0,7%	22 872	0,4%	100,0%	-23,4%
Clients et comptes rattachés	-	0,0%	39 440	0,9%	96 697	1,6%	100,0%	n/s
Personnel	11	0,0%	91	0,0%	1 280	0,0%	n/s	n/s
Etat débiteur	65 964	2,7%	206 476	4,5%	180 618	3,0%	n/s	-12,5%
Diverses créances	-	0,0%	10 624	0,2%	6 455	0,1%	n/s	-39,2%
Actif circulant consolidé	65 975	2,7%	386 472	8,4%	457 565	7,5%	n/s	18,4%

Source : Groupe CIMAT

L'actif circulant du groupe CIMAT représente un poids relatif de 2,7% du total bilan en 2009. Ce ratio progresse à 8,4% en 2010 sous l'effet du démarrage des ventes de ciment en 2010.

En 2011, le ratio baisse de 0,9 points pour atteindre 7,5% en raison d'une croissance de l'actif circulant moins importante que celle du total bilan du groupe CIMAT.

IV.2.1. Stocks

Le tableau suivant présente l'évolution des stocks du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 91. Stocks consolidés (2009-2011)

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Stocks de CIMAT	-	99 967	147 902	100,0%	48,0%
Stocks de BGM	-	-	1 742	-	100,0%
Stocks de Real Fly	-	-	-	-	-
Stocks de Granulats du Maroc	-	-	-	-	-
Stocks et encours consolidés	-	99 967	149 644	100,0%	49,7%

Source : Groupe CIMAT

En 2011, les stocks du groupe CIMAT représentent un poids relatif du total bilan consolidé de 2,5% contre 2,2% en 2010 et s'établissent à 149,6 MDh en 2011 (vs 99,9 MDh en 2010). Ils se constituent des stocks de la société CIMAT à hauteur de 100,0% en moyenne sur la période 2009-2010.

En 2011, les stocks consolidés se composent des stocks des sociétés CIMAT et BGM⁶⁰ à hauteur de 147,9 MDh et 1,7 MDh respectivement et tiennent compte du retraitement de consolidation lié à la marge réalisée par CIMAT sur les ventes de ciment à BGM.

Evolution des stocks de CIMAT

A ce titre, les stocks de CIMAT évoluent sur la période 2009-2011 comme suit :

Tableau 92. Stocks de CIMAT (2009-2011)

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Matières et fournitures consommables	-	66 812	87 631	100,0%	31,2%
Matières premières	-	4 915	16 891	100,0%	n/s
Combustibles	-	55 971	28 166	100,0%	-49,7%
Pièces de rechange	-	5 925	42 574	100,0%	n/s
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	28 657	47 370	100,0%	65,3%
Produits finis	-	4 498	13 462	100,0%	199,3%
Stocks de CIMAT	-	99 967	148 463	100,0%	48,5%
Marge interne ⁶¹	-	-	561	-	100,0%
Stocks de CIMAT retraités	-	99 967	147 902	100,0%	48,0%

Source : CIMAT

Les stocks de CIMAT évoluent de 99,9 MDh en 2010 à 148,5 MDh en 2011, en corrélation avec la croissance des volumes de vente de la Société. Ils se composent essentiellement des éléments suivants :

- Les stocks de matières premières de correction (schiste, gypse, etc.) et de pièces de rechange liées à l'entretien de l'outil de production de CIMAT. Ces derniers progressent au gré de l'évolution de la production de ciment selon les plannings de mise en service des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal ;
- Les stocks de combustibles qui diminuent en 2011 en raison de la consommation de petcoke suite à la mise en marche du four de l'usine de Ben Ahmed en décembre 2010 ;
- Les stocks de produits intermédiaires : correspondant aux stocks de clinker constitués par CIMAT. Ces derniers croissent à 47,4 MDh en 2011 (vs 28,7 MDh en 2010) en raison de la croissance de la production liée à la mise en service du four de l'usine de Ben Ahmed en décembre 2010 ;
- Les stocks de produits finis : représentant les stocks de ciment constitués par la Société et qui atteignent 13,5 MDh en 2011 (vs 4,5 MDh en 2010) sous l'effet de la mise en service du 2^{ème} broyeur de l'usine de Ben

⁶⁰ Les stocks de BGM se composent uniquement de stocks et matières et fournitures consommables.

⁶¹ A titre indicatif, CIMAT n'a pas vendu de ciment à BGM en 2010. Cette dernière n'a en effet pas produit de béton durant ladite année.

Ahmed en décembre 2010 et du 1^{er} broyeur de l'usine de Béni Mellal en juin 2011.

Par ailleurs, les stocks de CIMAT en 2011 tiennent compte de la marge réalisée sur les ventes de ciment à BGM (0,6 MDh). Cette dernière est neutralisée du fait de la consolidation des comptes.

Stocks de BGM en 2011

Le tableau suivant présente la composition des stocks de BGM en 2011 :

Tableau 93. Stocks consolidés (2009-2011)

En KDh	2011
Stocks de matières premières	1 635
Stocks des combustibles	67
Stocks de fournitures de magasins et ateliers	40
Total	1 742

Source : Groupe CIMAT

Au 31 décembre 2011, les stocks de la société BGM sont constitués à hauteur de 93,9% de stocks de matières premières. Le reliquat concerne les stocks de combustibles et de fournitures.

IV.2.2. Clients et comptes rattachés

L'évolution des créances clients et comptes rattachés consolidés sur la période 2009-2011 se présente comme suit :

Tableau 94. Créances clients et comptes rattachés (2009-2011)

En KDh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
CIMAT	-	39 440	68 984	n/a	74,9%
BGM	-	-	31 427	n/a	ns
Real Fly	-	-	2 760	n/a	ns
Créances clients et comptes rattachés bruts	-	39 440	103 170	n/a	ns
Créances intragroupe	-	-	6 473	n/a	ns
Créances clients et comptes rattachés nets	-	39 440	96 697	n/a	ns

Source : CIMAT

En 2011, les créances clients du groupe CIMAT représentent un poids relatif du total bilan consolidé de 1,6% contre 0,9% en 2010. Elles progressent de 39,4 MDh en 2010 à 96,7 MDh en 2011 en raison :

- Du rallongement des délais accordés par CIMAT à ses clients de 13 jours en 2010 à 20 jours en 2011 suite au développement des ventes dans des marchés matures et fortement concurrentiels, notamment à Casablanca et Rabat où les délais réels de paiement⁶² varient entre 30 jours et 60 jours ;
- De la consolidation des créances envers la clientèle de BGM⁶³ et Real Fly à partir de 2011.

En 2011, les créances clients consolidées (hors créances intragroupe) se composent à hauteur de 66,9% des créances de CIMAT, à 30,5% des créances de BGM et à 2,7% des créances de Real Fly.

⁶² Statistique interne de CIMAT représentant un délai moyen calculé sur la base des ventes réelles du dernier mois.

⁶³ La société BGM est consolidée à partir de 2010 mais ne démarre ses opérations commerciales qu'à partir de 2011.

IV.2.3. Autres créances de l'actif circulant

Le tableau suivant présente l'évolution des autres créances de l'actif circulant du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 95. Autres créances de l'actif circulant (2009-2011)

En K Dh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Fournisseurs avances et acomptes	-	0,0%	29 872	0,7%	22 872	0,4%	100,0%	-23,4%
Personnel	11	0,0%	91	0,0%	1 280	0,0%	n/s	n/s
Etat débiteur	65 964	2,7%	206 476	4,5%	180 618	3,0%	n/s	-12,5%
Diverses créances	-	0,0%	10 624	0,2%	6 455	0,1%	n/s	-39,2%
Autres créances consolidées	65 975⁶⁴	2,7%	247 065	5,4%	211 224	3,5%	n/s	-14,5%

Source : Groupe CIMAT

En 2010, les autres créances de l'actif circulant du groupe CIMAT représentent un poids relatif du total bilan consolidé de 5,4% (contre 2,7% en 2009) pour s'établir à 247,1 MDh (vs 65,9 MDh en 2009). Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des créances fiscales de 65,9 MDh en 2009 à 206,5 MDh en 2010 suite à la progression du crédit de la TVA récupérable sur investissements et sur charges.

Ainsi, entre 2009 et 2010, le solde de la TVA récupérable de la société CIMAT progresse de 22,1 MDh à 98,8 MDh sous l'effet de la croissance de la TVA récupérable sur investissements de 16,1 MDh à 47,0 MDh et de l'augmentation de la TVA récupérable sur charges de 6,0 MDh à 51,8 MDh.

En 2010, le solde de la TVA récupérable de BGM s'établit à 6,4 K Dh (relatif à la TVA sur charges).

En 2011, les autres créances consolidées diminuent à 211,2 MDh (vs 247,1 MDh en 2010) principalement en raison de la baisse des créances fiscales de 206,5 MDh en 2010 à 180,6 MDh en 2011. Cette évolution résulte (i) de la hausse du chiffre d'affaires de CIMAT permettant de compenser le crédit de la TVA récupérable par le biais de la TVA facturée due par CIMAT et (ii) du passage du système de déclaration de la TVA trimestrielle à la TVA mensuelle.

Ainsi, entre 2010 et 2011, le solde de la TVA récupérable de la société CIMAT recule de 98,8 MDh à 37,4 MDh sous l'effet de la baisse de la TVA récupérable sur investissements de 47,0 MDh à 5,2 MDh et de la diminution de la TVA récupérable sur charges de 51,8 MDh à 32,2 MDh. Comme indiqué ci-dessus, La croissance du chiffre d'affaires en 2011 permet à la société de réduire l'encours de la TVA récupérable par compensation avec la TVA facturée.

Le solde de la TVA récupérable de la société BGM passe de 6,4 K Dh en 2010 à 10,2 MDh en 2011 sous l'effet de la progression de la TVA récupérable sur investissements à 1,3 MDh et de la TVA récupérables sur charges à 8,9 MDh.

Par ailleurs, les avances et acomptes des fournisseurs baissent de 23,4% entre 2010 et 2011 en raison des déductions opérées sur les acomptes relatifs aux travaux et aux livraisons d'équipements, payés avant 2011 et dont la réalisation et la facturation n'ont été faites qu'en 2011.

Les diverses créances augmentent de 10,6 MDh en 2010 à 6,4 MDh en 2011 et comprennent les créances de CIMAT envers les tiers (hors groupe) dont principalement les créances envers Douja Promotion Groupe Addoha, Ciments de l'Afrique Guinée et Ciments de l'Afrique Côte d'Ivoire.

⁶⁴ Lesdites créances n'incluent pas les écarts de conversion enregistrés au niveau des comptes sociaux 2009 (140 K Dh).

IV.3. Financement permanent

Le tableau ci-dessous présente les éléments composant le financement permanent du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 96. Financement permanent consolidé (2009-2011)

Passif - En Kdh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Capitaux propres (part du groupe)	574 718	23,3%	627 562	13,7%	960 601	15,8%	9,2%	53,1%
Capital	600 000	24,3%	650 000	14,2%	800 000	13,2%	8,3%	23,1%
Primes	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Réserves consolidées	-14 313	-0,6%	-29 805	-0,6%	-17 320	-0,3%	n/s	-41,9%
Autres	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	n/s	-
Résultat net (Part du Groupe)	-10 969	-0,4%	7 368	0,2%	177 922	2,9%	n/s	n/s
Intérêts minoritaires	-	0,0%	4 544	0,1%	10 887	0,2%	100,0%	n/s
Réserves des minoritaires	-	0,0%	4 655	0,1%	4 565	0,1%	100,0%	-1,9%
Résultat des minoritaires	-	0,0%	-111	0,0%	6 322	0,1%	n/s	n/s
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	574 718	23,3%	632 106	13,8%	971 488	16,0%	10,0%	53,7%
Provisions pour risques et charges	-	0,0%	133	0,0%	2 282	0,0%	100,0%	ns
Dettes financières	1 007	0,0%	2 198 420	47,9%	2 885 889	47,5%	100,0%	31,3%
Impôts différés passif	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Financement permanent consolidé	575 725	23,3%	2 830 659	61,7%	3 859 659	63,6%	n/s	36,4%

Source : Groupe CIMAT

Le financement permanent du groupe CIMAT augmente de 575,7 MDh en 2009 à 2 830,6 MDh en 2010 puis 3 859,6 MDh en 2011. Ils représentent sur la période étudiée un poids moyen relatif du total bilan de 49,3%.

Capitaux propres

Entre 2009 et 2010, les capitaux propres (part du groupe) s'accroissent de 9,2%. Ils progressent de 574,7 MDh en 2009 à 627,6 MDh en 2010 (soit 22,2% du financement permanent) principalement sous l'effet des facteurs suivants :

- L'augmentation du capital de CIMAT d'un montant de 200,0 MDh libéré à hauteur de 50,0 MDh en 2010 et portant le capital social à 650,0 MDh ;
- La croissance du résultat net du groupe CIMAT pour s'établir à 7,4 MDh en 2010 contre -11,0 MDh en 2009.

Par ailleurs, la part des capitaux propres du groupe CIMAT dans le financement permanent recule à 22,2% en 2010 sous l'effet de la levée de dettes bancaires destinées au financement des constructions de CIMAT et au démarrage de l'activité de BGM.

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres (part du groupe) progressent de 53,1% pour s'établir à 960,6 MDh (soit 24,9% du financement permanent) suite à :

- La libération en 2011 du reliquat de l'augmentation de capital réalisée par CIMAT en 2010, soit 150 MDh portant le capital social à 800,0 MDh ;
- La croissance de la capacité bénéficiaire du groupe CIMAT qui s'établit à 177,9 MDh en 2011 contre 7,4 MDh en 2010.

Dettes de financement

En 2011, les dettes de financement du groupe CIMAT, s'établissant à 2 885,9 MDh, se composent essentiellement des emprunts bancaires à long terme suivants :

- Un emprunt bancaire conclu par CIMAT en décembre 2009 et destiné au financement de la construction des deux cimenteries du groupe CIMAT ;
- Un emprunt bancaire signé par BGM en avril 2011 et destiné au démarrage de l'activité béton.

Les caractéristiques desdits emprunts se résument dans le tableau suivant :

Tableau 97. Emprunts bancaires à long terme du groupe CIMAT

Ligne de financement	Autorisation maximale	Utilisation à fin 2011	Maturité	Mode de remboursement	Date de signature	Date de 1 ^{er} remboursement	Charges financières 2011
Emprunt bancaire - CIMAT	3 000 000	2 739 000	10 ans avec 3 ans de différé (1 ^{er} remboursement au 30 juin 2013)	Échéance Semestrielle / Amortissements constants	30/12/2009	30/06/2013	96,8 MDh
Emprunt bancaire - BGM	28 130	17 133	6 ans, dont 3 mois de différé	Échéance Trimestrielle / Amortissements constants	12/04/2011	01/03/2012	-

Source : Groupe CIMAT – Chiffres en K Dh

Par ailleurs, les dettes de financement du groupe CIMAT comprennent également la dette induite par les retraitements (i) du contrat de crédit-bail de l'avion porté par la société Real Fly et (ii) des contrats de crédit-bail de CIMAT (véhicules) opérés dans le cadre de la consolidation.

Ainsi, l'évolution des capitaux propres et de l'endettement net du groupe CIMAT se présente comme suit :

Tableau 98. Endettement net du groupe CIMAT

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Dettes financières	1 007	2 198 420	2 885 889	100,0%	31,3%
(+) Trésorerie Passif	1 426 225	573 673	514 771	-59,8%	-10,3%
(-) Trésorerie Actif	430	113 162	303 767	n/s	n/s
(-) Titres et valeurs de placement	-	-	-	-	-
Endettement net hors CCA	1 426 802	2 658 931	3 096 893	86,4%	16,5%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	574 718	632 106	971 488	10,0%	53,7%
Gearing net consolidé hors CCA⁶⁵	71,3%	80,8%	76,1%	9,5 pts	-4,7 pts
Gearing net consolidé incluant CCA⁶⁶	69,6%	63,8%	58,8%	-5,8 pts	-5,0 pts

Source : Groupe CIMAT

Le *gearing* net du groupe CIMAT ressort à 71,0% en 2009, 80,8% en 2010 et 76,1% en 2011, enregistrant ainsi une hausse de 9,8 points en 2009 et un recul de 4,7 points en 2011.

Par ailleurs, le *gearing* net consolidé incluant les comptes courants d'associés ressort à 69,6% en 2009, 63,8% en 2010 et 58,8% en 2011, enregistrant ainsi une baisse de 5,5 points en 2010 et 5,0 points en 2011.

⁶⁵ Endettement net / (Endettement net + Capitaux propres)

⁶⁶ Endettement net / (Endettement net + Capitaux propres + Comptes courants d'actionnaires injectés dans la société CIMAT) – Il convient de signaler qu'en vertu du contrat de financement, les comptes courants injectés dans CIMAT sont bloqués sur la période 2009-2011.

Provisions pour risques et charges

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions pour risques et charges du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 99. Provisions pour risques et charges du groupe CIMAT (2009-2011)

En K Dh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Provisions pour risques et charges	-	0,0%	133	0,0%	2 282	0,0%	100,0%	ns

Source : Groupe CIMAT

Les provisions pour risques et charges du groupe CIMAT s'établissant à 2,2 MDh à fin 2011 et correspondent essentiellement à la provision pour charge de CIMAT liée à la réhabilitation des carrières. Cette provision est calculée mensuellement sur la base des volumes réels extraits chaque mois (1 dirham par tonne extraite).

IV.4. Passif circulant

Les éléments constitutifs du passif circulant du groupe CIMAT pour les exercices 2009, 2010 et 2011 se présentent comme suit :

Tableau 100. Passif circulant du groupe CIMAT (2009-2011)

En K Dh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Fournisseurs	378 038	15,3%	230 779	5,0%	300 259	4,9%	-39,0%	30,1%
Clients avances et acomptes	-	0,0%	720	0,0%	3 460	0,1%	100,0%	n/s
Personnel et organismes sociaux	7 270	0,3%	8 098	0,2%	15 194	0,3%	11,4%	87,6%
Etat crédeur	1 359	0,1%	27 631	0,6%	147 026	2,4%	n/s	n/s
Diverses dettes	83 086	3,4%	913 533	19,9%	1 229 304	20,3%	n/s	34,6%
Autres provisions	-	0,0%	584	0,0%	-	0,0%	n/s	-100,0%
Total passif circulant	469 754	19,0%	1 181 345	25,8%	1 695 243	27,9%	n/s	43,5%

Source : Groupe CIMAT

En 2011, le passif circulant consolidé représente 27,9% du total bilan contre respectivement 25,8% et 19,0% en 2010 et 2009.

Evolution 2009-2010

Le passif circulant consolidé croît entre 2009 et 2010 pour s'établir à 1 181,3 MDh (vs 469,8 MDh en 2009). Cette évolution s'explique principalement par l'effet combiné des facteurs suivants :

- La hausse des dettes fiscales de CIMAT qui s'élèvent à 27,6 MDh en 2010 (vs 1,4 MDh en 2009) et comprennent notamment la taxe sur le ciment (7,9 MDh) et la TVA facturée (13,2 MDh), les droits de douane (2,6 MDh) et l'IS à payer (1,6 MDh) ;
- L'augmentation des dettes diverses qui atteignent 913,5 MDh en 2010 (vs 83,1 MDh en 2009) et se constituent (i) des comptes courants d'actionnaires d'un montant de 874,8 MDh, (ii) des intérêts courus non échus sur l'emprunt bancaire de CIMAT de 38,4 MDh et (iii) d'une provision pour perte de change d'un montant de 0,6 MDh ;
- La baisse de 39,0% des dettes fournisseurs pour s'établir à 230,8 MDh en 2010 (vs 378,0 MDh en 2009) principalement en raison du paiement d'une partie du crédit fournisseurs sur les investissements réalisés par CIMAT et ce, en dépit de l'augmentation des dettes fournisseurs liés à l'exploitation de la Société.

Evolution 2010-2011

Entre 2010 et 2011, le passif circulant consolidé progresse de 43,5% pour s'établir à 1 695,2 MDh (vs 1 181,3 MDh en 2010). Cette évolution s'explique notamment par les facteurs suivants :

- La hausse des dettes fiscales du groupe CIMAT qui s'élèvent à 147,0 MDh en 2011 (vs 27,6 MDh en 2010) principalement en raison de la progression du bénéfice imposable de la société CIMAT et la constatation de la TVA facturée afférente au mois de décembre pour CIMAT, BGM et Real Fly⁶⁷ ;
- L'augmentation des dettes diverses à 1 229,3 MDh en 2011 (vs 913,5 MDh en 2010) sous l'effet de la hausse des comptes courants dans CIMAT à 1 200,8 MDh en 2011 (vs 819,8 MDh en 2010) ;
- La hausse de 30,1% des dettes fournisseurs qui s'élèvent à 300,3 MDh en 2011 (vs 230,8 en 2010) principalement en raison (i) du démarrage de l'exploitation de l'usine de Béni Mellal en juin 2011, (ii) du lancement de l'activité béton et (iii) de la consolidation des dettes fournisseurs de la société Real Fly.

Le tableau suivant présente l'évolution du poste « Diverses dettes » sur la période 2009-2011 :

Tableau 101. Evolution du poste « Diverses dettes » sur la période 2009-2011

En Kdh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
CIMAT	83 086	913 533	1 218 100	ns	33,3%
<i>Dont CCA injectés dans CIMAT</i>	<i>47 394</i>	<i>874 794</i>	<i>1 200 794</i>	<i>ns</i>	<i>37,3%</i>
BGM	-	-	-	na	na
Real Fly	-	-	22 844	na	na
<i>Dont CCA injectés dans Real Fly⁶⁸</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>18 614</i>	<i>ns</i>	<i>37,3%</i>
CIMAT Granulats	-	-	-	na	na
Interco ⁶⁹	-	-	11 640	na	na
Diverses dettes	83 086	913 533	1 229 304	ns	34,6%

Source : Groupe CIMAT

Les diverses dettes consolidées (hors interco) incluent principalement les comptes courants injectés dans CIMAT par M. anas Sefrioui et la société OIP et les comptes courants injectés dans Real Fly par les autres actionnaires (hors CIMAT). Le reliquat est essentiellement constitué des comptes de régularisation.

Le poste « Diverses dettes » évolue sur la période 2009-2011 au gré des variations des soldes de comptes courants injectés dans la société CIMAT et de la consolidation en 2011 des diverses dettes de Real Fly.

⁶⁷ Les déclarations de la TVA facturée se font, en effet, mensuellement. Le solde apparaissant en fin d'année correspond donc principalement aux déclarations du mois de décembre.

⁶⁸ Dont 11 640 de dettes envers la société CIMAT SA correspondant à un compte interco (solde 2011 du compte courant + intérêt y afférents) – Cf. Partie relative aux conventions réglementées.

⁶⁹ Solde des avances en compte courant consenties par CIMAT à Real Fly augmenté de l'intérêt à payer à CIMAT.

Pour rappel, le tableau suivant décline les variations des comptes courants injectés dans la société CIMAT SA :

Tableau 102. Historique des apports en comptes courants d'actionnaires de la société CIMAT – En Kdh

Année	Solde en début de période	Augmentation des CCA	Diminution des CCA		Solde en fin de période
			Remboursement	Augmentation de capital	
2007	-	13 312	-	-	13 312
2008	13 312	404 700	-	-	418 012
2009	418 012	238 782	9 700	599 700	47 394
2010	47 394	877 400	-	50 000	874 794
2011	874 794	476 000 ⁷⁰	-	150 000	1 200 794
Fin mai 2012	1 200 794	-	-	300 000	900 794

Source : CIMAT

Il convient de noter par ailleurs que les comptes courants injectés par M. Anas Sefrioui et OIP dans la société CIMAT SA ne font pas l'objet de rémunération (cf. partie relative aux conventions réglementées).

IV.5. Trésorerie nette

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie nette du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 103. Trésorerie nette du groupe CIMAT (2009-2011)

En Kdh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Trésorerie Actif	430	113 162	303 767	n/s	n/s
Trésorerie Passif	1 426 225	573 673	514 771	-59,8%	-10,3%
Trésorerie nette	-1 425 795	-460 511	-211 004	-67,7%	-54,2%

Source : Groupe CIMAT

La trésorerie nette consolidée affiche un déficit sur la période 2009-2011 pour s'établir à -211,0 MDh (vs -1 425,8 MDh en 2009 et -460,5 MDh en 2010).

En 2011, la trésorerie passif consolidée atteint 514,8 MDh et se compose d'un crédit bancaire à court terme d'un montant de 501,0 MDh levé par CIMAT en 2011 et remboursable avant le 31 octobre 2012. Ledit crédit à court terme (501,0 MDh) comprend un crédit relais de 261 MDh contracté par CIMAT en attendant le tirage de la dernière tranche de la dette bancaire à long terme pour atteindre l'enveloppe de 3 milliards de dirhams.

Il est à préciser que le reliquat de la dette de 3 000,0 MDh non levé à fin 2011 (soit un montant de 261,0 MDh) servira, une fois levé, à rembourser une partie du crédit de 501,0 MDh.

⁷⁰ Comportant un montant de 420 MMAD encaissé de la part de M. Anas Sefrioui et 56 MMAD encaissé de la part d'OIP.

V. Equilibre bilancier

Le tableau suivant présente l'évolution de l'équilibre bilancier consolidé sur la période 2009 - 2011 :

Tableau 104. Evolution de l'équilibre bilancier consolidé sur la période 2009-2011

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Financement permanent (incluant CCA ⁷¹)	623 119	3 705 453	5 060 453	n/s	36,6%
Actif immobilisé	2 405 300	4 086 044	5 308 341	69,9%	29,9%
Fonds de roulement	-1 782 180	-380 591	-247 888	-78,6%	-34,9%
Actif circulant	65 975	386 472	457 565	n/s	18,4%
Passif circulant (hors CCA)	422 360	306 551	494 449	-27,4%	n/s
Besoin en fonds de roulement (hors CCA)	-356 385	79 920	-36 884	n/s	n/s
Trésorerie nette	-1 425 795	-460 511	-211 004	-67,7%	-54,2%

Source : Groupe CIMAT

Fonds de roulement

Le fonds de roulement consolidé est négatif sur la période 2009-2011 atteignant -247,9 MDh en 2011 (vs -1 782,2 MDh en 2009). Cette situation s'explique par les investissements importants réalisés par CIMAT sur la période (construction des cimenteries à Ben Ahmed et Béni Mellal). Lesdits investissements sont essentiellement financés par dettes, fonds propres et apports en comptes courants d'actionnaires.

Cependant, le renforcement du financement permanent consolidé, induit notamment par (i) les levées de dettes réalisées par CIMAT et BGM, (ii) les apports en comptes courants des actionnaires et (iii) la croissance de la capacité bénéficiaire du groupe CIMAT, a permis de résorber partiellement le déficit de fonds de roulement entre 2009 et 2011.

Durant les exercices à venir, les bénéfices générés suite à l'augmentation du volume d'activité (induit par l'investissement réalisé sur la période 2009-2011), alimenteront les capitaux propres du groupe CIMAT et contribueront à rééquilibrer son fonds de roulement.

Besoin en fonds de roulement

Le groupe CIMAT bénéficie d'un besoin en fonds de roulement moyen négatif sur la période 2009-2011, constituant donc une ressource. En effet, la politique mise en place par CIMAT a permis de maintenir des délais de paiement clients réduits (allant de 13 jours en 2010 à 20 jours en 2011) tout en bénéficiant de délais fournisseurs⁷² confortables (allant de 75 jours en 2010 à 67 jours en 2011).

Ainsi, le besoin en fonds de roulement consolidé évolue de -356,4 MDh en 2009 à 79,9 MDh en 2010 et -36,9 MDh en 2011.

Trésorerie nette

La trésorerie nette consolidée évolue de -1 425,8 en 2009 à -460,5 MDh en 2010 et -211,0 MDh en 2011 du fait essentiellement de l'amélioration du fonds de roulement qui s'établit à -247,9 MDh en 2011 (vs -1 782,2 MDh en 2009).

⁷¹ Les avances en comptes courants d'actionnaires injectés dans la société CIMAT.

⁷² Statistique interne de CIMAT.

VI. Indicateurs de rentabilité

L'évolution des ratios de profitabilité consolidés sur la période 2009-2011 se présente comme suit :

Tableau 105. Ratios de profitabilité du groupe CIMAT (2009-2011)

En K Dh	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Return on Equity (ROE) ⁷³	-1,8%	0,5%	8,2%	2,3 pts	7,7 pts
Return on Capital Employed (ROCE) ⁷⁴	-0,5%	0,4%	5,2%	0,9 pts	4,9 pts

Source : Groupe CIMAT

En 2010, la rentabilité des fonds propres s'établit à un niveau relativement faible atteignant 0,5% (vs -1,8% en 2009) en raison du démarrage des ventes de CIMAT en 2010 suite à la mise en service du 1^{er} broyeur de l'usine de Ben Ahmed en avril 2010.

En 2011, la rentabilité des fonds propres s'améliore de 7,7 points par rapport à 2010 pour atteindre 8,2% (vs 0,5% en 2010) principalement en raison de la croissance des volumes de vente de CIMAT sous l'effet (i) du fonctionnement de l'usine de Ben Ahmed durant toute l'année 2011 et (ii) de la mise en service du 1^{er} broyeur de ciment de l'usine de Béni Mellal en juin 2011.

La rentabilité des capitaux employés ressort à un niveau négatif en 2009 (-0,5%) et quasi nul en 2010 (0,4%) avant de croître à 5,2% en 2011 (soit une progression de 4,9 points par rapport à 2010) pour les mêmes raisons citées ci-dessus.

VII. Ratios de liquidité

Les ratios de liquidité du groupe CIMAT évoluent comme suit sur la période 2009-2011 :

Tableau 106. Ratios de liquidité du groupe CIMAT (2009-2011)

En jours	2009	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Créances clients en jours du CA TTC ⁷⁵	-	37	24	-	-36,1%
Dettes fournisseurs en jours de consommation TTC ⁷⁶	-	210	132	-	-37,5%
Rotation des stocks de matières et fournitures consommables (en jours d'achats consommés HT) ⁷⁷	-	75	47	-	-37,7%
Rotation des stocks de produits finis, produits intérimaires et résiduels (en jours de CA HT) ⁷⁸	-	31	15	-	-52,6%

Source : Groupe CIMAT

Avertissement

Les ratios ci-dessus sont calculés sur la base des données comptables et affichent par conséquent des évolutions présentant un caractère peu significatif notamment dans le cas du groupe CIMAT dont la taille de l'activité varie de manière importante sur la période 2009-2011. Sur cette base, il conviendrait d'analyser les statistiques analytiques qui reflètent de manière fidèle l'évolution des ratios de liquidité.

Délais de paiement clients

⁷³ Résultat net part du groupe / (capitaux propres part du groupe + CCA injectés dans la société CIMAT).

⁷⁴ Résultat d'exploitation * (1-IS effectif) / (Actif immobilisé + BFR).

⁷⁵ Clients et comptes rattachés / (chiffres d'affaires TTC) x 365

⁷⁶ Fournisseurs et comptes rattachés / (Achats consommés TTC + Autres charges externes TTC) *365

⁷⁷ (Stocks de matières et fournitures consommables / Achats consommés HT) * 365

⁷⁸ (Stocks de produits finis / Chiffre d'affaires HT) * 365

Les créances clients en jours de chiffre d'affaires TTC reculent de 37 jours en 2010 à 24 jours en 2011, soit une baisse de 36,1%. Cette évolution est principalement due à une progression plus marquée du volume d'affaires que celle de créances constatées à la clôture.

En revanche, les statistiques analytiques affichent une augmentation desdits délais entre 2010 et 2011 sous l'effet du rallongement des délais clients de CIMAT suite au développement de ses ventes dans des marchés matures et fortement concurrentiels où les délais de paiement varient entre 30 jours et 60 jours.

Délais de paiement fournisseurs

Les délais de paiement des fournisseurs du groupe CIMAT reculent de 37,5% entre 2010 et 2011 pour s'établir à 132 jours de consommation TTC (vs 210 jours en 2010) afin de se conformer progressivement aux nouvelles dispositions légales en la matière.

Délais de rotation des stocks

Les délais de rotation des stocks de produits finis (essentiellement le ciment stocké en fin d'exercice) et intermédiaires (principalement le clinker stocké en fin d'exercice) ou résiduels baissent de 52,6% entre 2010 et 2011 en raison d'une rotation plus importante des stocks sous l'effet d'une commercialisation de ciment plus importante en 2011 par rapport à 2010.

Les délais de rotation des matières premières et fournitures consommables reculent de 37,7% entre 2010 et 2011 pour s'établir à 47 jours en 2011 (vs 75 jours en 2010) essentiellement sous l'effet de la consommation du stock de petcoke constitué par CIMAT en 2010 (suite au démarrage du four de l'usine de Ben Ahmed en décembre 2010).

VIII. Analyse du tableau de financement

VIII.1. Tableau des flux de trésorerie consolidés (2009-2011)

Le tableau des flux de trésorerie consolidé relatifs aux exercices 2009, 2010 et 2011 se présente comme suit :

Tableau 107. Tableau des flux de trésorerie consolidés (2009-2011)

En K Dh	2 009	2 010	2 011
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées	-10 969	7 256	184 244
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	1 508	16 798	148 541
<i>Amortissements et provisions</i>	394	17 245	140 027
<i>Variation des impôts différés</i>	1 113	-448	1 479
<i>Plus-values de cession, nettes d'impôt</i>	-	-	7 036
<i>Livraisons à soi-même</i>	-	-	-
<i>Charges à repartir affectées, nettes d'impôt</i>	-	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-9 461	24 054	332 785
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité⁷⁹	3 392	391 085	442 764
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-6 069	415 139	775 549
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	-1 433 402	-1 701 859	-1 369 469
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	-	-	128 254
Incidence des variations de périmètre	-	-	1 000
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 433 402	-1 701 859	-1 240 215
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
Augmentations de capital en numéraire	599 700	59 500	150 100
Augmentations des cautions	-7	-4 739	-8 810
Récupération des cautions	-	-	-8
Emission d'emprunts ⁸⁰	-	2 197 242	2 121 891
Remboursements d'emprunts ⁸¹	-	-	-1 549 000
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	599 693	2 252 003	714 174
Variation de trésorerie	-839 779	965 284	249 507
Trésorerie d'ouverture	-586 016	-1 425 795	-460 511
Trésorerie de clôture	-1 425 795	-460 511	-211 004
Incidence des variations de cours des devises	-	-	-

Source : Groupe CIMAT

⁷⁹ Incluant les comptes courants d'actionnaires.

⁸⁰ Il s'agit notamment (i) des débloquages de crédits relais effectués par diverses banques au profit de CIMAT par anticipation aux tirages réalisés sur le crédit à long terme de 3 Mrds de Dhs et (ii) des tirages effectués par CIMAT sur la dette long terme.

⁸¹ Comprend principalement le remboursement des crédits relais susmentionnés.⁸² Sources : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, Ministère de l'Équipement et du Transport, Ministère du Tourisme et Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Énergie et des Mines.

Flux de trésorerie liés à l'activité

Sur la période 2009-2011, les flux nets de trésorerie liés à l'activité du groupe CIMAT progressent pour s'établir à 775,5 MDh en 2011 (vs 415,1 MDh en 2010 et -6,1 MDh en 2009) du fait de :

- L'amélioration de la marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées en ligne avec l'évolution du volume d'affaires ;
- L'injection de comptes courants par les actionnaires de CIMAT (soit un montant injecté de 877 MDh en 2010 et de 476,0 MDh en 2011).

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Le groupe CIMAT réalise une enveloppe nette d'investissement de 4 375,5 MDh sur la période 2009-2011. Ces investissements concernent principalement (i) la construction des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal et (ii) l'aménagement des centrales à bétons de BGM.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement progressent de 599,7 MDh en 2009 à 2 252,0 MDh en 2010 suite aux premiers tirages effectués sur l'emprunt bancaire contracté par la société CIMAT pour le financement de la construction des cimenteries.

En 2011, CIMAT tire un montant de 541,8 MDh sur l'emprunt bancaire susmentionné et enregistre la libération du reliquat de l'augmentation de capital réalisée en 2010 (soit 150,0 MDh).

Par conséquent, la trésorerie de clôture du groupe CIMAT affiche un déficit sur la période 2009-2011 et ressort à -1 425,8 MDh en 2009, -460,5 MDh en 2010 et -211,1 MDh en 2011

Partie VI. PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

I. Perspectives du marché cimentier marocain

I.1. Un secteur à fort potentiel de croissance⁸²

Fortement corrélée au développement économique et social du pays, l'offre de ciment devrait croître dans les années à venir. Ces prévisions se basent essentiellement sur la poursuite du dynamisme que connaît le secteur du BTP, unique débouché du secteur cimentier.

Les perspectives de développement du secteur du BTP se fondent principalement sur la croissance des segments suivants : (i) l'habitat, (ii) les investissements publics en infrastructure, (iii) l'activité touristique et (iv) l'expansion industrielle, agricole et logistique.

L'habitat

Le segment de l'habitat au Maroc devrait poursuivre son essor afin de :

- Compenser le déficit structurel en matière de logements (estimé à 840 000 logements en 2012). En effet, selon le plan d'action du Ministère de l'Habitat et l'Urbanisme, 170 000 logements par an seront produits sur la période 2012-2016 afin de réduire le déficit à 400 000 logements en 2016 ;
- Répondre à la demande additionnelle de logements sous l'effet de la croissance démographique et de l'accroissement de l'urbanisation.

Dans ce contexte, le secteur de l'habitat et notamment le segment du logement social, affichent un fort potentiel de croissance stimulé par les mesures incitatives mises en place par l'Etat.

Les investissements publics en infrastructures

Les investissements publics en infrastructure ont constitué ces dernières années un véritable moteur de croissance pour le secteur cimentier. Cette tendance se poursuivra durant les années à venir à travers le lancement de projets d'infrastructure d'envergure tels que :

- L'élargissement du réseau ferroviaire, notamment à travers (i) la réalisation de la ligne de Tramway de Casablanca d'une longueur de 30 Km et (ii) la construction d'un réseau de « Lignes à Grande Vitesse » qui s'étendra sur la période 2011-2020 ;
- Le renforcement des capacités portuaires à travers la stratégie mise en place par l'Etat à horizon 2030 consistant en :
 - ✓ La construction du port de plaisance de Tanger ;
 - ✓ La construction d'un nouveau port à Kénitra (Kénitra Atlantique) ;
 - ✓ L'extension du port Jorf Lasfar (notamment les quais charbonniers et phosphatiers) ;
 - ✓ La mise en service d'un port à Safi pour les grands vracs industriels ;
 - ✓ La création d'un port charbonnier à proximité de Tan Tan (dans le cas où l'installation d'une centrale à charbon serait confirmée) ;
 - ✓ L'extension des ports de Tarfaya, Boujdour et Dakhla ;
 - ✓ Le développement du port de Nador West Med ;
 - ✓ La construction du nouveau port de la Province de Oued Eddahab ; etc.
- L'extension du réseau routier : En effet, le Maroc prévoit (i) la construction de 384 Km d'autoroute à horizon 2015 afin de parvenir à un total de 1 800 Km d'autoroute et (ii) l'atteinte, via le Programme National des Routes Rurales, d'un taux d'accessibilité des populations rurales de 80% à horizon 2015. Les projets routiers actuels portent sur :
 - ✓ La construction de l'Autoroute de contournement de Rabat ;
 - ✓ La réalisation de l'Autoroute de Berrechid-Béni Mellal ;
 - ✓ La réalisation de l'Autoroute d'El Jadida-Safi ;
 - ✓ La finalisation de l'élargissement à 2*3 voies de l'autoroute Casablanca – Rabat.

⁸² Sources : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, Ministère de l'Équipement et du Transport, Ministère du Tourisme et Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Énergie et des Mines.

- L'extension des infrastructures sportives ; etc.

L'expansion industrielle, agricole et logistique

Le Pacte National pour l'Emergence Industrielle (PNEI), mis en œuvre par l'Etat en 2009 et allant jusqu'à l'horizon 2015, sera destiné à l'aménagement de 22 Plateformes Industrielles Intégrées (P2I). Ces dernières auront pour objectif l'adéquation des prestations offertes afférentes au secteur industriel, aux besoins des investisseurs potentiels dans ledit secteur.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique sectorielle agricole, l'Etat a mis en place le Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI) visant le soutien de la mutation du secteur de l'irrigation traditionnelle vers l'irrigation localisée, et ce à travers la conversion de 550 000 ha sur une durée de 15 ans pour un investissement global de 37 MMDh. Une partie de cet investissement sera destinée à des aménagements consommateurs de ciment (adaptation et construction de stations de pompage, mise en place de réservoirs, adaptation des réseaux d'irrigation publiques, etc.).

Concernant le secteur de la logistique, le Gouvernement a inscrit le Maroc dans un plan de développement de 70 plateformes logistiques (pour un investissement global de 60 MMDh).

Lesdits plans incluent un composant génie civil et stimuleront par conséquent le potentiel de croissance du secteur du BTP et par un effet d'entraînement celui du secteur cimentier marocain.

Activité touristique

Afin de rattraper le retard enregistré dans la concrétisation des projets du Plan Azur, le Maroc poursuit l'encouragement des investissements touristiques à travers la nouvelle Vision 2020. Cette dernière a pour objectif principal le doublement de la taille du secteur touristique (notamment à travers la création d'une capacité supplémentaire de 200 000 lits), hissant ainsi le Maroc parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales.

1.2. Une extension continue des capacités de production

Afin (i) de répondre à la demande croissante du secteur du BTP (ce dernier affichant une valeur ajoutée en croissance annuelle moyenne de 10,4% sur la période 2008-2010), (ii) d'assurer une couverture géographique étendue à tous les marchés porteurs du Royaume, et (iii) de consolider leur positionnement concurrentiel, les cimentiers marocains prévoient des augmentations de capacité de production à moyen terme à travers des investissements susceptibles de porter la capacité de production annuelle du secteur à près de 23 Mt sur les cinq prochaines années, contre 19,7 Mt en 2012.

Dans ce contexte, le programme d'extension des capacités de production annoncé par les cimentiers se présente comme suit :

Opérateur	Projet d'extension	Budget	Capacité	Date de démarrage des travaux
Ciments du Maroc	Construction d'une cimenterie au Nord entre Tanger et Tétouan	Entre 2,5 et 3 MMDh	1,2 Mt	2012
Lafarge Maroc	Construction d'une nouvelle cimenterie dans la région de Souss Massa Draâ	2,8 MMDh	1,2 Mt	Fin 2014 – Début 2015
Holcim Maroc	Extension de la capacité clinker de l'usine de Fès	1,5 MMDh	Clinker : 0,9 Mt (soit une capacité de ciment additionnelle de 1,2 Mt)	2010

Source : Rapports annuels, Sites Web des opérateurs et articles de presse

II. Orientations stratégiques de CIMAT

CIMAT escompte une croissance de la demande nationale de 10% entre 2011 et 2012^P puis de 5% par an entre 2012^P et 2016^P. La Société cible la consolidation d'une part de marché de 14% sur la période 2012^P-2016^P (contre 9% à fin 2011 et 14% à fin avril 2012).

Afin d'atteindre ces objectifs, CIMAT prévoit de mettre en œuvre les actions stratégiques suivantes :

Une veille continue du marché

La Société met en œuvre une veille stratégique et concurrentielle ciblant (i) les produits et services concurrents et de substitution et (ii) l'ensemble de la chaîne de valeur des principaux secteurs clients.

Un positionnement assurant une large présence géographique

CIMAT cible un positionnement géographique large, et ce en étendant son réseau de distribution à travers la mise en place de plateformes de distribution au niveau des principaux marchés porteurs, tout en préservant la latitude d'ajuster son positionnement régional pour une utilisation efficace des capacités de production (en fonction de la variation des niveaux de consommation du ciment par les différentes régions).

Une optimisation continue des coûts de production

Dans un marché fortement concurrentiel, CIMAT vise une politique d'optimisation de ses coûts de production, notamment à travers :

- L'utilisation de combustibles alternatifs pouvant avoir un double impact sur son activité : à travers notamment (i) la réduction des coûts énergétiques et (ii) l'amélioration des standards environnementaux. La société étudie également les possibilités d'utilisation (i) des déchets valorisés et (ii) des huiles usées⁸³ ;
- La mise en place d'une stratégie d'utilisation d'ajouts de substitution au clinker dans l'objectif de réduire les coûts énergétiques du procédé de clinkérisation (utilisation de cendres volantes et de pouzzolane, réalisation d'essais de minéralisation du clinker, etc.) ;

Un maintien d'une structure RH optimisée

CIMAT vise une optimisation continue de ses effectifs à travers la sous-traitance des activités annexes (maintenance, transport, extraction des matières premières, etc.) et le maintien d'une structure RH flexible lui permettant de se concentrer sur son métier de base.

Un positionnement diversifié sur la chaîne de valeur

CIMAT s'oriente vers un positionnement commercial élargi sur la chaîne de valeur du secteur du BTP, et ce à travers :

- Une implication plus marquée dans le secteur du BPE via le développement de l'activité de BGM qui prévoit la création de nouvelles centrales à bétons ;
- Une implication directe dans les chantiers de construction à travers des partenariats avec les entreprises de BTP, visant le développement de produits et services adaptés à leurs besoins ;
- Une diversification continue du mix-produit à travers notamment un positionnement sur des produits à haute valeur ajoutée pour accompagner la professionnalisation du secteur du BTP (progression de l'utilisation des bétons spéciaux et essor du segment de la préfabrication) ;
- Une implication dans le segment de la préfabrication à travers la création de partenariats en vue de développer et promouvoir de nouvelles applications créant de nouvelles opportunités commerciales pour CIMAT.

⁸³ A ce titre, une convention a été signée par CIMAT avec le groupe pétrolier Afriquia pour la récupération des huiles usées générées par les stations de services.

III. Objectifs de CIMAT

III.1. Objectifs de chiffre d'affaires

En 2012^P, CIMAT prévoit de réaliser un chiffre d'affaires s'établissant à 1 958 MDh en raison des facteurs suivants :

- La disponibilité de l'intégralité des capacités de production des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal à partir de janvier 2012.
- La croissance prévue de la consommation nationale de ciment de 10,0% entre 2011 et 2012^{P84} (vs 10,7% entre 2010 et 2011). A ce titre, la consommation nationale affiche une progression de 14,7% entre Janv-avril 2012 et Janv-avril 2011 sous l'effet d'une faible pluviométrie et du dynamisme du secteur de l'habitat sur la période.

Sur la période 2012^P-2016^P, CIMAT cible une progression moyenne du chiffre d'affaires de 5,1% par an, corrélée à la croissance de la consommation nationale du ciment.

III.2. Objectifs d'EBE

En 2012^P, CIMAT prévoit une hausse de son excédent brut d'exploitation principalement en raison de (i) l'augmentation des volumes vendus par CIMAT suite à l'utilisation des capacités de production des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal durant toute l'année 2012, et (ii) dans une moindre mesure, l'arrêt des approvisionnements externes en clinker suite à la mise en service de l'usine de Béni Mellal en 2011 (le broyeur de ciment en juin 2011 et le four en décembre 2011).

Sur la période 2012^P-2016^P, CIMAT vise une croissance moyenne de son excédent brut d'exploitation de 6,2% par an sous l'effet de (i) la hausse du volume d'affaires et (ii) la dilution des charges de structures sur l'horizon prévisionnel.

III.3. Investissements futurs

Le plan de développement de la Société prévoit un investissement relatif au décaissement du montant résiduel lié à la construction des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal. Ladite dépense d'investissement s'élèvera à 544,6 MDh à fin 2012.

Par ailleurs, CIMAT envisage la réalisation d'un investissement annuel de maintenance de son outil industriel d'un montant de 30 MDh en 2012 et 40 MDh sur la période 2013^P-2014^P.

III.4. Objectifs de *cashflows* d'exploitation⁸⁵

Les *cash flows* d'exploitation prévisionnels générés par CIMAT progressent de -359 MDh en 2011 à 175 MDh en 2012^P principalement en raison de (i) la croissance du volume d'affaires de la Société et (ii) la baisse du montant d'investissement à 579 MDh en 2012 (vs 1 197 MDh en 2011⁸⁶).

Entre 2013^P et 2016^P, les *cash flows* d'exploitation de CIMAT s'établissent en moyenne à 845 MDh essentiellement sous l'effet de la croissance du volume d'affaires de la Société et de la modicité des investissements prévisionnels au cours de la période.

⁸⁴ Estimation de CIMAT.

⁸⁵ *Cash Flow* = Résultat d'exploitation net d'impôt - Investissements nets - Variation de BFR + Dotations d'exploitation.

⁸⁶ Chiffre issu des comptes sociaux 2011 de CIMAT.

Partie VII. FACTEURS DE RISQUES

I. Risques relatifs au secteur de l'immobilier et du BTP

Le secteur cimentier demeure dépendant du niveau d'activité du secteur du BTP qui évolue selon une tendance corrélée au volume de production de logements ainsi qu'à l'importance des projets d'infrastructures publiques, touristiques et industrielles en édification.

L'industrie du ciment reste ainsi sensible à certains facteurs tels que le pouvoir d'achat en général, la croissance démographique et l'urbanisation, les modalités d'endettement offertes aux ménages sur le segment immobilier, ainsi que les politiques publiques en matière de logement et d'extension/renouvellement des infrastructures.

I.1. Le secteur des travaux publics

Le développement du secteur cimentier est directement stimulé par la politique de mise à niveau et d'extension des infrastructures poursuivie ces dernières années par le Maroc.

Toutefois, et en dépit des projections établies par le gouvernement marocain en collaboration avec des organismes spécialisés et qui font état d'une croissance soutenue de ces investissements de mise à niveau, il y a lieu de considérer dans le contexte actuel caractérisé notamment par une pression budgétaire sur les finances publiques le risque de survenance d'un recul de la cadence des investissements publics dans le secteur des infrastructures.

I.2. Le secteur de l'immobilier

En dépit du potentiel de croissance que présente le secteur immobilier, il y a lieu de considérer le risque de survenance d'un recul de la demande en logements sur les segments moyen et haut de gamme sous l'effet (i) d'un accroissement des prix, (ii) d'un éventuel resserrement des conditions d'octroi des crédits par manque de liquidité et (iii) d'une baisse de la demande des marocains résidents à l'étranger.

Il convient de noter, toutefois, que les facteurs risque susmentionnés devraient être appréciés en tenant compte de l'effet stimulant de la politique volontariste menée par les pouvoirs publics pour lutter contre l'habitat insalubre et enrayer le déficit de l'offre à couvrir l'accroissement des besoins domestiques.

Par ailleurs, le secteur de l'immobilier touristique, un des clients principaux du secteur cimentier, demeure soumis à un risque de ralentissement des investissements en infrastructures hôtelières sous l'effet d'un éventuel recul de la demande exprimée par les principaux marchés émetteurs.

I.3. Saisonnalité du secteur du BTP

Le marché du ciment et des matériaux de construction plus généralement demeure affecté par la saisonnalité de l'activité immobilière (due notamment à la pluviométrie). En effet, des périodes marquées par de fortes pluies pourraient affecter le niveau de production dans le secteur de BTP et ralentiraient, par conséquent, les volumes de ventes de ciment et de béton.

II. Risques environnementaux et sécuritaires

II.1. Risques environnementaux

La production du ciment nécessite la combustion des fuels fossiles et entraîne par conséquent l'émission de gaz pouvant être nocifs pour l'environnement. A ce titre, l'évolution des mouvements écologistes combinée à une plus grande mobilisation de l'opinion publique contre les industries émettrices de gaz à effet de serre constitueraient un facteur de risque pour les industriels marocains du ciment.

A cet égard, ayant ratifié le protocole de Kyoto, le Maroc pourrait, au titre de cet engagements vis-à-vis de la communauté internationale, (i) mettre en place un cadre réglementaire plus contraignant visant la limitation des émissions de CO₂ et/ou (ii) ratifier d'autres conventions environnementales internationales.

Sur ces bases, toute évolution de la réglementation du Royaume relative aux émissions des gaz et non connue à la date de publication de la Note d'Information pourrait engendrer des coûts supplémentaires à supporter par la Société (taxes spéciales, investissements supplémentaires, etc.).

Il convient de noter par ailleurs que l'industrie du ciment est soumise à de nombreuses autres réglementations en matière environnementale, sanitaire et sécuritaire concernant notamment le contrôle des décharges des déchets, la protection de l'environnement, la lutte contre la pollution, la certification ISO, la santé et la sécurité des travailleurs, les normes de production, etc.

Tout renforcement, modification et/ou amendement de ces dispositions réglementaires non connus à la date de publication de la Note d'Information pourrait avoir une incidence sur le volume, les modalités et/ou la rentabilité d'exploitation d'une industrie cimentière.

De plus, les usines détenues par la Société produisent ou ont produit des déchets industriels qui ont été évacués selon les lois en vigueur. En cas d'adoption de lois plus restrictives et ayant un effet rétroactif, la Société pourrait supporter de potentielles sanctions matérielles relatives (i) à des investigations ou à des décontaminations de sols, (ii) à des dommages touchant son personnel travaillant sur place, ou (iii) à la contamination des ressources naturelles.

Afin de mieux apprécier les facteurs de risque susmentionnés, il convient de préciser que la Société s'est engagée depuis sa création dans une politique environnementale basée sur le « développement durable ». En effet, 15% du montant de l'investissement global destiné à la construction des deux cimenteries de CIMAT a été consacré aux mesures et équipements pour la protection de l'environnement.

Ainsi, la Société a déployé plusieurs actions se résumant comme suit :

- La réduction des émissions de poussières au niveau des sites de production à 20 mg/Nm³ (vs. 50 mg/Nm³ prévues par la réglementation marocaine)⁸⁷ ;
- L'équipement de l'ensemble des points jugés critiques de dépoussiéreurs spécifiques ;
- La couverture des halls de stockage des matières et combustibles afin d'éviter la dispersion des poussières et les infiltrations polluantes ;
- La mise en œuvre de mesures préventives au niveau des carrières, à savoir (i) l'équipement des sondeuses avec un système de dépoussiérage, (ii) l'arrosage des chemins d'accès et de roulage, (iii) la limitation de la vitesse des véhicules, (iv) l'installation d'un système de dépoussiérage au niveau des concasseurs et (v) l'aménagement d'une aire de nettoyage pour les camions ;
- Une sélection rationalisée des matières et combustibles à travers notamment une analyse permettant d'écarter tout élément nocif susceptible de générer des émissions dépassant les limites fixées par la législation et les conventions sectorielles ;
- La réalisation de campagnes de mesures annuelles par un organisme indépendant et agréé dans l'objectif de contrôler les émissions de gaz et leurs retombés sur le milieu environnant ;

⁸⁷ Les mesures réelles effectuées par le laboratoire public d'études et d'essais LPEE révèlent des taux d'émission inférieurs à 3 mg/Nm³.

- L'intégration de la réduction des gaz à effet de serre dans la politique d'investissement de CIMAT à travers notamment un choix rigoureux des technologies de production au vue des exigences environnementales ;
- La mise en place de technologies spécifiques permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par la fabrication du clinker (variateurs de fréquence, turbines à haut rendement permettant une réduction substantielle de la consommation électrique spécifique, etc.) ;
- Une analyse systématisée et continue des émissions de gaz par les fours ;
- La mise en place d'une stratégie de développement de l'utilisation d'ajouts de substitution au clinker dans l'objectif de réduire les consommations de combustibles (utilisation de cendres volantes et de pouzzolane, réalisation d'essais industriels de minéralisation du clinker, etc.) ;
- La mise en place de la démarche « Bilan Carbone » développée par l'Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour le comptage des émissions du gaz à effet de serre ;
- La mise en place de plusieurs procédés permettant la protection des ressources en eau⁸⁸ : dépoussiérage à filtre commun, recyclage des eaux utilisées dans la production, déviation hors site des eaux externes afin d'éviter leur contamination, protection des nappes phréatiques des infiltrations de matières, mise en place de stations de traitement des eaux sanitaires et des eaux d'extinction, etc. ;
- L'implantation d'une décharge contrôlée de déchets au niveau des sites de production ;
- La plantation de végétaux au niveau des sites de production et la réhabilitation progressive des carrières exploitées par la société ;
- L'adoption d'un schéma d'aménagement de la carrière de Béni Mellal permettant de préserver le paysage du flanc de la montagne ; etc.

II.2. Risques sécuritaires

La production du ciment requiert la réalisation d'opérations industrielles qui induisent un risque d'accidents pour les travailleurs. CIMAT met la sécurité du travail au centre de sa politique sociale et suit un système de vigilance exigeant et maîtrisé, ayant permis de minimiser le nombre d'accidents survenus depuis sa création. CIMAT n'a enregistré en effet aucun accident sans arrêt depuis sa création.

Malgré les mesures préventives mises en œuvre, le risque de survenance d'accidents ne peut être totalement évacué. De plus, les accidents industriels constituent des coûts et des dépenses supplémentaires et peuvent nuire à l'image et la réputation de la Société.

III. Risques concurrentiels

CIMAT opère dans un marché fortement concurrentiel. Ainsi, les prix proposés par la Société demeurent proches de ceux proposés par la concurrence pour les mêmes qualités et au sein de la même région.

Ayant une marge de manœuvre réduite en termes d'augmentation des prix de vente, la Société affiche une rentabilité fortement sensible aux fluctuations des coûts des combustibles et de l'énergie et des conditions économiques en général.

Par ailleurs, les barrières à l'entrée relativement faibles et les perspectives de profit avantageuses qu'offre le secteur, pourraient favoriser l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché.

La multiplication des opérateurs, aussi bien nationaux qu'internationaux, pourrait avoir un double effet sur l'activité de CIMAT :

- Un ralentissement de la croissance des ventes ;
- Un recul des marges commerciales.

Face à ces risques, la Société met en place plusieurs mesures commerciales visant à sécuriser ses parts de marché :

- La diversification régionale et l'amélioration du mix-produit ;

⁸⁸ La consommation spécifique d'eau pour le refroidissement du four s'établit à de 31 l/tonne de ciment, soit un ratio parmi les plus bas de la profession.

- Une veille continue sur le marché et la concurrence ;
- Une implication dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur cimentier ;
- Une amélioration continue de la qualité des produits et des services offerts ;
- Une politique promotionnelle visant la fidélisation de la clientèle.

IV. Risques de production

La rentabilité de la Société demeure fortement dépendante de sa performance industrielle qui reste elle-même liée à la disponibilité entière de la capacité de production. Ainsi, l'interruption de la production en raison d'une panne d'une pièce maîtresse (broyeur, four, etc.), de mouvements sociaux, d'accidents ou en cas de force majeure, peut causer une diminution significative de la productivité de la Société.

Pour permettre l'appréciation du risque de survenance de pannes industrielles, il y a lieu, toutefois, de considérer que la Société adopte une politique de maintenance conforme aux standards internationaux du secteur cimentier. Cette politique se base sur une maintenance préventive et une maintenance curative et permet d'organiser et de fiabiliser les interventions selon un système de gestion et de suivi informatisé.

Il convient de noter par ailleurs que les facteurs de risque susmentionnés sont assurés par des polices d'assurances portant sur (i) les dommages aux biens ainsi que (ii) les pertes d'exploitation conséquentes à ces dommages.

V. Risques liés aux actifs

V.1. Risque de dépréciation d'actifs

L'industrie du ciment est une industrie intensivement capitalistique. Par conséquent, toute évolution de la technologie et des standards et normes de production dans ce secteur pourrait induire un risque de dépréciation des actifs actuels et contraindre les cimentiers à consentir des investissements de mise à niveau pouvant être coûteux.

V.2. Risque lié à l'immatriculation des terrains

Les comptes « Terrains » et « Immobilisations en cours – terrains » comprennent des soldes au 31 décembre 2011 qui s'élèvent respectivement à environ 176,3 MDh et 37,1 MDh. CIMAT a déjà procédé à l'acquisition de 941 ha dont 304 ha ont fait l'objet d'une immatriculation dans le registre de la conservation foncière. Les formalités d'immatriculation du reliquat est en cours pour une superficie de 637 ha dont 409 ha sont en cours d'inscription chez la conservation foncière et 228 ha en cours de préparation pour introduction à la conservation foncière. Enfin, des parcelles totalisant 59 ha sont en cours d'acquisition et les compromis de vente y afférents sont signés.

CIMAT n'a enregistré à ce jour aucune contestation ni contentieux relatifs à l'immatriculation des terrains.

VI. Risque de marché

CIMAT est exposée à des risques de change, ainsi que d'autres risques de marché liés en particulier aux cours de certains combustibles dérivés du pétrole.

VI.1. Risque de Change

CIMAT réalise une partie de ses approvisionnements en monnaies étrangères, en particulier le dollar américain. Ces achats concernent essentiellement le petcoke.

Pour couvrir les éventuels risques de change que pourraient impliquer ces opérations en devises, CIMAT souscrit des contrats de change à terme afin de couvrir toutes les transactions en devises à partir du moment où ces transactions sont identifiées.

VI.2. Risque lié aux coûts énergétiques

La facture énergétique, constituée principalement du petcoke, de l'électricité et du fuel, représente l'un des facteurs de coûts les plus significatifs dans la structure des charges d'une cimenterie. Ainsi, toute variation à la hausse de ces coûts pourrait affecter négativement les marges des cimentiers.

En outre, l'inefficacité des combustibles alternatifs ou le non respect des engagements d'approvisionnement par les fournisseurs pourraient également impacter négativement l'activité des cimentiers.

A ce titre, et de part son activité, CIMAT consomme d'importantes quantités de matières combustibles et demeure ainsi soumise à un risque de variation continue des cours desdites matières ainsi que des coûts de leur transport.

Toutefois, pour permettre l'appréciation de ce risque, il y a lieu de considérer ce qui suit :

- Dans l'optique d'optimiser ses consommations en combustibles, CIMAT développe l'utilisation de combustibles alternatifs. A ce titre, une convention a été signée par CIMAT avec un groupe pétrolier pour la récupération des huiles usées générées par les stations de services ;
- Pour l'optimisation de son coût d'électricité :
 - ✓ CIMAT a choisi, au moment de l'élaboration du contrat de construction de ses unités de production, des technologies récentes lui permettant de réaliser des économies d'énergie ;
 - ✓ Sur le plan opérationnel, la Société met en marche des broyeurs de ciment pendant les heures pleines et les heures creuses, évitant ainsi les heures de pointe qui génèrent un coût supérieur.

VI.3. Risque lié à la disponibilité des matières premières

CIMAT dispose de ses propres réserves de calcaire. Ces carrières représentent une durée de vie de 68 ans pour Ben Ahmed et de 82 ans pour Béni Mellal et ne présentent, par conséquent, pas de risque d'épuisement à moyen terme.

VI.4. Risque de taux d'intérêt

Ciments de l'Atlas est exposée au risque de taux d'intérêt dans le cadre de la présente émission obligataire. En effet, le taux de référence pris en compte dans les tranches A et D de ladite émission correspond à un taux révisable indexé sur le taux plein 52 semaines déterminé sur la base de la courbe secondaire publié par Bank Al Maghrib.

Par conséquent, la variation à la hausse du taux révisable pourrait entraîner des charges financières supplémentaires pour la Société.

Partie VIII. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement de la présente Note d'Information, CIMAT ne connaît pas de faits exceptionnels, ni de litiges susceptibles d'affecter sa situation financière.

Partie IX. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Il n'existe pas de litiges et affaires contentieuses susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de CIMAT.

Partie X. ANNEXES

I. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

I.1. Actif immobilisé

L'actif immobilisé est évalué selon les règles du CGNC pour la valeur à l'entrée et pour les corrections de valeur. Dans ce sens, sont immobilisées les charges financières spécifiques aux projets immobilisés s'étalant sur plus d'un exercice.

Au titre de l'exercice, la société a inclus dans la valeur de ses immobilisations un montant de charges financières de 96 823 690,58 MAD. Ces charges financières sont liées directement à la réalisation des deux usines de la société.

Les amortissements sont calculés suivant les taux d'usage dans le secteur. Les équipements lourds et installations industrielles sont amortis sur 20 ans. Les constructions industrielles sont amorties sur 25 ans.

I.2. Actif circulant (Hors trésorerie)

Selon les règles du CGNC.

Les stocks de la société sont évalués selon le prix moyen pondéré.

Le prix moyen pondéré est calculé après chaque entrée pour les articles achetés. Pour les articles produits en interne, le prix moyen pondéré est calculé chaque fin du mois.

I.3. Financement permanent

Selon les règles du CGNC.

I.4. Passif circulant (hors trésorerie)

Selon les règles du CGNC.

I.5. Trésorerie

Selon les règles du CGNC.

II. Etats de synthèse des comptes sociaux de CIMAT

II.1. Bilans sociaux des trois dernières années

II.1.1. Actif

En KMAD	2009	2010	2011
Immobilisations en non valeur (A)	12 301	12 303	8 445
Frais préliminaires	5 487	5 584	3 644
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 814	6 719	4 801
Immobilisations incorporelles (B)	530	11 198	10 643
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	530	11 198	10 643
Immobilisations corporelles (C)	2 399 995	4 064 585	5 126 497
Terrains	-	46 023	173 972
Constructions	-	170 632	740 581
Installations techniques, matériel et outillage	195	302 968	2 092 566
Matériel de transport	-	-	-
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	3 285	5 890	7 911
Immobilisations corporelles en cours	2 396 515	3 539 071	2 111 467
Immobilisations financières (D)	7	9 591	27 501
Prêts immobilisés	-	-	13 556
Autres créances financières	7	4 746	13 945
Titres de participation	-	4 845	-
Ecart de conversion actif (E)	0	0	0
Total actif immobilisé	2 412 833	4 097 677	5 173 085
Stocks (F)	0	99 967	148 463
Matières et fournitures consommables	-	66 812	87 631
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	28 657	47 370
Produits finis	-	4 498	13 462
Créances de l'actif circulant (G)	65 975	285 914	280 267
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	-	29 872	22 870
Clients et comptes rattachés	-	39 440	68 984
Personnel	11	91	1 280
Etat	65 964	206 470	169 459
Autres débiteurs	-	10 040	15 488
Compte de régularisation actif	-	-	2 187
Titres et valeur de placement (H)	0	0	0
Ecart de conversion-actif (I)	140	584	1 444
(Eléments circulants)			
Total actif circulant	66 115	386 465	430 174
Chèques et valeurs à encaisser	-	26 884	39 241
Banques, T.G & CP	394	76 704	222 384
Caisses, régies d'avances et accréditifs	36	73	59
Trésorerie actif	430	103 662	261 684
Total actif	2 479 377	4 587 804	5 864 943

II.1.2. Passif

En KMAD	2009	2010	2011
Capitaux propres	583 250	635 644	981 658
Capital social ou personnel	600 000	800 000	800 000
moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont versé	-	-150 000	-
Réserve légale	-	-	-
Autres réserves	-	-	-
Report à nouveau	-3 184	-16 750	-14 356
Résultat net de l'exercice	-13 566	2 394	196 014
Dettes de financement (C)	0	2 197 242	2 739 000
Dettes de financement LT	-	2 197 242	-
Autres dettes de financement	-	-	2 739 000
Provisions durables pour risques et charges (E)	0	133	2 282
Provisions pour risques	-	133	-
Provisions pour charges	-	-	2 282
Ecarts de conversion-passif (F)	0	0	0
Total financement permanent	583 250	2 833 019	3 722 940
Dettes du passif circulant (G)	469 750	1 180 521	1 638 984
Fournisseurs et comptes rattachés	378 038	230 658	287 718
Clients créditeurs, avances et acomptes	-	720	3 460
Personnel	4 989	5 674	12 587
Organismes sociaux	2 281	2 311	2 451
Etat	1 356	27 631	114 668
Comptes d'associés	47 394	874 794	1 200 794
Autres créanciers	13	300	300
Comptes de régularisation - passif	35 679	38 433	17 006
Autres provisions pour risques et charges (H)	140	584	1 444
Ecarts de conversion-passif (I) (Eléments circulants)	12	6	576
Total passif circulant	469 903	1 181 112	1 641 004
Crédit de trésorerie	-	-	501 000
Banques (soldes créditeurs)	1 426 225	573 673	-
Trésorerie passif	1 426 225	573 673	501 000
Total passif	2 479 377	4 587 804	5 864 943

II.2. Comptes de produits et charges des trois derniers exercices

En KMAD	2009	2010	2011
Chiffre d'affaires	-	324 958	1 214 301
Variation de stock de produits	-	16 579	42 484
Reprises d'exploitation; transfert de charges	-	91 545	35 585
Produits d'exploitation	0	433 082	1 292 370
Achats consommés de matières et de fournitures	482	271 387	563 744
Autres charges externes	2 082	62 706	105 221
Impôts et taxes	60	6 775	5 884
Charges de personnel	6 594	57 410	74 155
Autres charges d'exploitation	-	-3	4
Dotations d'exploitation	4 093	22 027	143 569
Charges d'exploitation	13 311	420 301	892 576
Résultat d'exploitation	-13 311	12 780	399 794
Gains de change	-	5 329	554
Intérêts et autres produits financiers	-	-	1 641
Reprises financières; transferts de charges	-	177 691	96 824
Produits financiers	0	183 020	99 019
Charges d'intérêts	-	170 992	205 645
Pertes de change	103	20 180	12 983
Dotations financières	140	584	860
Charges financières	243	191 756	219 488
Résultat financier	-243	-8 736	-120 469
Résultat courant	-13 555	4 044	279 325
Produits des cessions d'immobilisations	-	-	3 254
Autres produits non courants	-	12	389
Produits non courants	0	12	3 643
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	-	-	3 282
Autres charges non courantes	12	11	2
Charges non courantes	12	11	3 284
Résultat non courant	-12	1	359
Résultat avant impôt	-13 566	4 046	279 684
Impôts sur les résultats	-	1 651	83 669
Résultat net	-13 566	2 394	196 014

II.3. Tableaux de financement

II.3.1. Tableau de financement de l'exercice 2011

En KMAD			Variation	
	2011	2010	Emplois	Ressources
Financement permanent	3 722 940	2 833 019		889 921
Actif immobilisé	5 173 085	4 097 677	1 075 408	
Fonds de roulement fonctionnel	-1 450 146	-1 264 658	185 488	
Actif circulant	430 174	386 465	43 709	
Passif circulant	1 641 004	1 181 112		459 892
Besoin de financement global	-1 210 829	-794 646		416 183
Trésorerie nette	-239 316	-470 011	230 695	

En MAD	2011		2010	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Autofinancement	-	337 393	0	24 281
Capacité d'autofinancement		337 393		24 281
Distributions de bénéfiques				0
Cessions et réductions d'immobilisations	-	3 254	-	-
Cessions d'immob. incorporelles				
Cessions d'immob. corporelles		3 254		
Cessions d'immob. financières				
Récupération sur créances immobilisées				
Augmentation des capitaux propres et assimilés	-	150 000	-	50 000
Augmentation de capital, Apports		150 000		50 000
Subventions d'investissement				
Augmentation des dettes de financement	-	541 758	-	2 197 242
Nettes de primes de remboursement				
Ressources stables de l'exercice	-	1 032 404	0	2 271 523
Acquisitions et augmentation d'immobilisations	1 217 043	-	1 702 058	-
Acquisition d'immob. incorporelles	1 441		11 813	
Augmentation d'immob. corporelles	1 197 692		1 680 661	
Acquisition d'immob. financières	9 100		4 845	
Augmentation des créances immobilisées	8 810		4 739	
Remboursement des capitaux propres				
Remboursement des dettes de financement				
Emplois en non valeur	849	-	4 540	-
Emplois stables de l'exercice	1 217 892	-	1 706 598	-
Variation en besoin de financement global		416 183		390 858
Variation de la trésorerie	230 695		955 784	
Total général	1 448 588	1 448 588	2 662 382	2 662 382

II.3.2. Tableau de financement de l'exercice 2010

En KMAD	2010	2009	Variation	
			Emplois	Ressources
Fonds de roulement fonctionnel	-1 264 658	-1 829 583		564 925
Financement permanent	2 833 019	583 250	-	2 249 770
Actif immobilisé	4 097 677	2 412 833	1 684 844	-
Besoin de financement global	-794 646	-403 788		390 858
Actif circulant	386 465	66 115	320 350	-
Passif circulant	1 181 112	469 903	-	711 209
Trésorerie nette	-470 011	-1 425 795	955 784	

En KMAD	2010		2009	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Ressources stables de l'exercice	0	2 271 523		590 227
Autofinancement	-	24 281	-9 473	-
Capacité d'autofinancement		24 281	-9 473	
Distributions de bénéfices				
Cessions et réductions d'immobilisations	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles				
Cessions d'immobilisations financières				
Récupération sur créances immobilisées				
Augmentation des capitaux propres et assimilés	-	50 000	-	599 700
Augmentation de capital, Apports		50 000		599 700
Subventions d'investissement				
Augmentation des dettes de financement	-	2 197 242	-	-
Nettes de primes de remboursement				
Emplois stables de l'exercice	1 706 598	0	1 433 409	0
Acquisitions et augmentation d'immobilisations	1 702 058	-	1 423 820	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	11 813	-	283	-
Augmentation d'immobilisations corporelles	1 680 661	-	1 423 529	-
Acquisition d'immobilisations financières	4 845	-	-	-
Augmentation des créances immobilisées	4 739	0	7	-
Remboursement des capitaux propres	-	-	-	-
Remboursement des dettes de financement	-	-	-	-
Emplois en non valeur	4 540	-	9 590	-
Variation en besoin de financement global	0	390 858	0	3 404
Variation de la trésorerie	955 784	0	0	839 779
Total général	2 662 382	2 662 382	1 433 409	1 433 409

II.3.3. Tableau de financement de l'exercice 2009

En KMAD			Variation	
	2009	2008	Emplois	Ressources
Fonds de roulement fonctionnel	-1 829 583	-986 400	843 183	
Financement permanent	583 250	-2 884		586 134
Actif immobilisé	2 412 833	983 516	1 429 317	
Besoin de financement global	-403 788	-400 384		3 404
Actif circulant	66 115	26 734	39 381	
Passif circulant	469 903	427 118		42 785
Trésorerie nette	-1 425 795	-586 016		839 779

En KMAD	2009		2008	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Ressources stables de l'exercice	-	590 227	-	-475
Autofinancement	-9 473	-	-475	-
Capacité d'autofinancement	-9 473		-475	
Distributions de bénéfices				
Cessions et réductions d'immobilisations	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles				
Cessions d'immobilisations financières				
Récupération sur créances immobilisées				
Augmentation des capitaux propres et assimilés	-	599 700	-	-
Augmentation de capital, Apports		599 700		
Subventions d'investissement				
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
Nettes de primes de remboursement				
Emplois stables de l'exercice	1 433 409	0	966 610	0
Acquisitions et augmentation d'immobilisations	1 423 820	-	960 581	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	283		366	
Augmentation d'immobilisations corporelles	1 423 529		960 215	
Acquisition d'immobilisations financières	-			
Augmentation des créances immobilisées	7			
Remboursement des capitaux propres				
Remboursement des dettes de financement				
Emplois en non valeur	9 590	0	6 029	
Variation en besoin de financement global	0	3 404	-	388 209
Variation de la trésorerie	-	839 779	-	578 876
Total général	1 433 409	1 433 409	966 610	966 610

II.3.4. Etats des soldes de gestion des trois derniers exercices

EN MAD	2009	2010	2011
Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	-
Achats revendus de marchandises	-	-	-
Marge brute sur ventes en l'état	0	0	0
Ventes de biens et services produits	-	324 958	1 214 301
Variation de stocks de produits	-	16 579	42 484
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-	-
Production de l'exercice	0	341 537	1 256 785
Achats consommés de matières et fournitures	482	271 387	563 744
Autres charges externes	2 082	62 706	105 221
Consommation de l'exercice	2 565	334 093	668 965
Valeur ajoutée	-2 565	7 444	587 820
Subventions d'exploitation	-	-	-
Impôts et taxes	60	6 775	5 884
Charges de personnel	6 594	57 410	74 155
Excédent brut d'exploitation (E.B.E)	-9 218	-56 740	507 782
Autres produits d'exploitation	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-	-3	4
Reprises d'exploitation: transfert de charges	-	91 545	35 585
Dotations d'exploitation	4 093	22 027	143 569
Résultat d'exploitation	-13 311	12 780	399 794
Résultat financier	-243	-8 736	-120 469
Résultat courant	-13 555	4 044	279 325
Résultat non courant	-12	1	359
Impôts sur les résultats	-	1 651	83 669
Résultat de l'exercice	-13 566	2 394	196 014

II.3.5. Etat des dérogations (A2) au cours des trois derniers exercices

Etat des dérogations (A2) de l'exercice 2011

Nature des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

Etat des dérogations (A2) de l'exercice 2010

Nature des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

Etat des dérogations (A2) de l'exercice 2009

Nature des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

II.3.6. Etat des changements de méthode (A3) au cours des trois derniers exercices

Etat des changements de méthode (A3) de l'exercice 2011

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation		NEANT

Etat des changements de méthode (A3) de l'exercice 2010

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation		NEANT

Etat des changements de méthode (A3) de l'exercice 2009

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation		NEANT

II.3.7. Tableau des immobilisations autres que financières (b2) au cours des trois derniers exercices

Tableau des immobilisations autres que financières (b2) de l'exercice 2011

En MAD	Montant brut début de l'exercice	Augmentation			Diminution			Montant brut de fin d'exercice
		Acquisition	PME/PMI	Virement	Cession	Retrait	Virement	
Immobilisations en non valeur	22 688 706	849 393	-	-	-	2 503 778	-	21 034 321
Frais préliminaires	9 701 700					1 583 778		8 117 922
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12 987 006	849 393				920 000		12 916 399
Primes de remboursement des obligations								-
Immobilisations incorporelles	12 462 356	1 441 484	-	-	-	-	-	13 903 840
Immobilisations en recherche et développement								-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	12 462 356	1 441 484						13 903 840
Fonds commercial								-
Autres immobilisations incorporelles								-
Immobilisations corporelles	4 081 125 546	1 197 691 780	-	2 608 243 794	3 394 857	-	2 608 243 794	5 275 422 469
Terrains	46 243 974			130 034 973				176 278 947
Constructions	175 306 800			596 594 412				771 901 212
Installations techniques, matériel et outillages	313 438 736	10 571 113		1 881 614 409				2 205 624 258
Matériel de transport		3 394 857			3 394 857			-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	7 064 701	3 086 822						10 151 523
Autres immobilisations corporelles								-
Immobilisations corporelles en cours	3 539 071 335	1 180 638 988					2 608 243 794	2 111 466 529

Tableau des immobilisations autres que financières (b2) de l'exercice 2010

En MAD	Montant brut début de l'exercice	Augmentation			Diminution		Montant brut de fin d'exercice
		Acquisition	PME/PMI	Virement	Cession	Retrait	
Immobilisations en non valeur	18 149 035	4 539 671	-	-	-	-	22 688 706
Frais préliminaires	7 664 050	2 037 650					9 701 700
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 484 985	2 502 021					12 987 006
Primes de remboursement des obligations							-
Immobilisations incorporelles	649 081	11 813 275	-	-	-	-	12 462 356
Immobilisations en recherche et développement							-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	649 081	11 813 275					12 462 356
Fonds commercial							-
Autres immobilisations incorporelles							-
Immobilisations corporelles	2 400 464 246	1 680 661 300	-	534 779 074	-	-	4 081 125 546
Terrains				46 243 974			46 243 974
Constructions				175 306 800			175 306 800
Installations techniques, matériel et outillages	200 460	9 975		313 228 301			313 438 736
Matériel de transport							-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	3 748 576	3 316 125					7 064 701
Autres immobilisations corporelles							-
Immobilisations corporelles en cours	2 396 515 210	1 677 335 200				534 779 074	3 539 071 335

Tableau des immobilisations autres que financières (b2) de l'exercice 2009

En MAD	Montant brut début de l'exercice	Augmentation			Diminution		Montant brut de fin d'exercice
		Acquisition	PME/PMI	Virement	Cession	Retrait	
Immobilisations en non valeur	8 559 533	9 589 501	-	-	-	-	18 149 035
Frais préliminaires	1 610 350	6 053 700					7 664 050
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 949 183	3 535 801					10 484 985
Primes de remboursement des obligations							-
Immobilisations incorporelles	365 631	283 450	-	-	-	-	649 081
Immobilisations en recherche et développement							-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	365 631	283 450					649 081
Fonds commercial							-
Autres immobilisations incorporelles							-
Immobilisations corporelles	976 934 983	1 423 529 264	-	-	-	-	2 400 464 246
Terrains							-
Constructions							-
Installations techniques, matériel et outillages	10 860	189 600					200 460
Matériel de transport							-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	1 912 596	1 835 980					3 748 576
Autres immobilisations corporelles							-
Immobilisations corporelles en cours	975 011 527	1 421 503 683					2 396 515 210

II.3.8. Tableau des amortissements (b2 bis) au cours des trois derniers exercices

Tableau des amortissements (b2 bis) de l'exercice 2011

En MAD	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissements fin exercice
Immobilisations en non valeur	10 385 525	4 707 620	2 503 778	12 589 367
Frais préliminaires	4 117 290	1 940 340	1 583 778	4 473 852
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 268 235	2 767 280	920 000	8 115 515
Primes de remboursement des obligations				-
Immobilisations incorporelles	1 264 340	1 996 636	-	3 260 976
Immobilisations en recherche et développement				-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 264 340	1 996 636		3 260 976
Fonds commercial				-
Autres immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles	16 540 670	132 497 915	113 162	148 925 423
Terrains	220 655	2 085 913		2 306 568
Constructions	4 674 848	26 645 114		31 319 962
Installations techniques, matériel et outillages	10 470 409	102 588 053		113 058 462
Matériel de transport		113 162	113 162	-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	1 174 757	1 065 673		2 240 430
Autres immobilisations corporelles				-
Immobilisations corporelles en cours				-

Tableau des amortissements (b2 bis) de l'exercice 2010

En MAD	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissements fin exercice
Immobilisations en non valeur	5 847 784	4 537 741	-	10 385 525
Frais préliminaires	2 176 950	1 940 340		4 117 290
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 670 834	2 597 401		6 268 235
Primes de remboursement des obligations				-
Immobilisations incorporelles	119 390	1 144 950	-	1 264 340
Immobilisations en recherche et développement				-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	119 390	1 144 950		1 264 340
Fonds commercial				-
Autres immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles	469 743	16 070 926	-	16 540 670
Terrains		220 655		220 655
Constructions		4 674 848		4 674 848
Installations techniques, matériel et outillages	5 718	10 464 691		10 470 409
Matériel de transport				-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	464 025	710 732		1 174 757
Autres immobilisations corporelles				-
Immobilisations corporelles en cours				-

Tableau des amortissements (b2 bis) de l'exercice 2009

En MAD	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissements fin exercice
Immobilisations en non valeur	2 217 977	3 629 807	-	5 847 784
Frais préliminaires	644 140	1 532 810		2 176 950
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 573 837	2 096 997		3 670 834
Primes de remboursement des obligations				-
Immobilisations incorporelles	16 521	102 868	-	119 390
Immobilisations en recherche et développement				-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	16 521	102 868		119 390
Fonds commercial				-
Autres immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles	109 448	360 295	-	469 743
Terrains				-
Constructions				-
Installations techniques, matériel et outillages	919	4 799		5 718
Matériel de transport				-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	108 529	355 496		464 025
Autres immobilisations corporelles				-
Immobilisations corporelles en cours				-

II.3.9. Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations (b3) au cours des trois derniers exercices

Tableau des plus ou moins value sur cessions ou retraits d'immobilisations de l'exercice 2011

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissement cumulé	Valeur nette d'amortissements	Produits de cession	Plus-values	Moins-values
31/10/2011	2 341	3 394 857	113 162	3 281 695	3 253 575	-	28 120
31/12/2011	2 112	1 583 778	1 583 778				
31/12/2011	2 128	920 000	920 000				
TOTAL		5 898 634	2 616 939	3 281 695	3 253 575	0	28 120

Tableau des plus ou moins value sur cessions ou retraits d'immobilisations de l'exercice 2010

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissement cumulé	Valeur nette d'amortissements	Produits de cession	Plus-values	Moins-values
NEANT							
TOTAL		-	-	-	-	-	-

Tableau des plus ou moins value sur cessions ou retraits d'immobilisations de l'exercice 2009

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissement cumulé	Valeur nette d'amortissements	Produits de cession	Plus-values	Moins-values
NEANT							
TOTAL		-	-	-	-	-	-

II.3.10. Tableau des titres de participation (b4) sur les trois derniers exercices

Tableau des participations de l'exercice 2011

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
BGM	BETONS	9 500 000	51	4 844 700	4 844 700	31/12/2011	10 960 499	1 687 466	0
CIMAT GRANULATS	GRANULATS	100 000	100	100 000	100 000	31/12/2011	100 000	-	-
REAL FLY	TR.AERIEN	15 000 000	60	9 000 000	9 000 000	31/12/2011	-1 919 990	-16 907 996	0
TOTAL		24 600 000	-	13 944 700	13 944 700				

Tableau des participations de l'exercice 2010

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
Bétons et Granulats du Maroc	BETONS	9 500 000	51	4 844 700	4 844 700	31/12/2010	9 273 033	-226 967	-
TOTAL		9 500 000	-	4 844 700	4 844 700	-	9 273 033	-226 967	-

Tableau des participations de l'exercice 2009

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
NEANT									
TOTAL		-	-	-	-	-	-	-	-

II.3.11. Tableau des provisions (b5) des trois derniers exercices

Tableau des provisions de l'exercice 2011

En MAD	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
Provisions réglementées								
Provisions durables pour risques et charges	133 356	2 148 386						2 281 742
SOUS TOTAL	133 356	2 148 386	-	-	-	-	-	2 281 742
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	139 768	2 217 998						2 357 766
Autres provisions pour risques et charges	584 300		859 735					1 444 035
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL	724 067	2 217 998	859 735		-	-	-	3 801 800
TOTAL	857 423	4 366 384	859 735	-	-	-	-	6 083 542

Tableau des provisions de l'exercice 2010

En MAD	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
Provisions réglementées								
Provisions durables pour risques et charges		133 356						133 356
SOUS TOTAL	-	133 356	-	-	-	-	-	133 356
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)		139 768						139 768
Autres provisions pour risques et charges	140 361		584 300			140 361		584 300
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL	140 361	139 768	584 300		-	140 361	-	724 067
TOTAL	140 361	273 123	584 300	-	-	140 361	-	857 423

Tableau des provisions de l'exercice 2009

En MAD	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
Provisions réglementées								
Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)								
Autres provisions pour risques et charges			140 361					140 361
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL	-	-	140 361		-	-	-	140 361
TOTAL	-	-	140 361		-	-	-	140 361

II.3.12. Tableau des créances (b6) des trois derniers exercices

Tableau des créances de l'exercice 2011

En MAD	Total	Analyse par Échéance			Autre analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
De l'actif immobilisé	13 555 875	10 863 692	2 692 183	-	-	13 555 875	-	-
Prêts immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances financières	13 555 875	10 863 692	2 692 183	-	-	13 555 875	-	-
De l'actif circulant	282 624 587	796 578	281 855 009	-	19 073 453	169 458 597	24 212 742	1 732 672
Fournisseurs débiteurs	22 869 727	-	22 896 727	-	19 073 453	-	-	-
Clients et comptes rattachés	71 341 451	239 320	71 102 131	-	-	-	8 832 668	1 732 672
Personnel	1 279 716	450 133	829 583	-	-	-	-	-
Etat	169 458 597	-	169 458 597	-	-	169 458 597	-	-
Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	15 488 199	107 125	15 381 074	-	-	-	15 380 074	-
Comptes de régularisation actif	2 186 896	-	2 186 896	-	-	-	-	-

Tableau des créances de l'exercice 2010

En MAD	Total	Analyse par Échéance			Autre analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
De l'actif immobilisé	4 746 183	-	4 746 183	-	-	2 746 183	-	-
Prêts immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances financières	4 746 183	-	4 746 183	-	-	2 746 183	-	-
De l'actif circulant	286 053 731	107 679 119	178 374 613	-	-	216 470 123	-	-
Fournisseurs débiteurs	29 872 283	-	29 872 283	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	39 579 847	-	39 579 847	-	-	-	-	-
Personnel	91 491	-	91 491	-	-	-	-	-
Etat	206 470 123	107 679 119	98 791 004	-	-	206 470 123	-	-
Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	10 039 988	-	10 039 988	-	-	10 000 000	-	-
Comptes de régularisation actif	-	-	-	-	-	-	-	-

II.3.13. Tableaux des dettes (b7) sur les trois derniers exercices

Tableau des dettes de l'exercice 2011

En MAD	Analyse par Échéance				Autres analyse			
	Total	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
De Financement	2 739 000 000	2 197 242 063	541 757 937	0	0	0	0	0
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement	2 739 000 000	2 197 242 063	541 757 937					
Du Passif Circulant	1 638 983 823	2 677 538	1 636 306 285	0	78 266 950	117 119 371	1 236 162 869	48 739 519
Fournisseurs	287 717 654	2 660 734	285 056 920		78 266 950		35 369 084	48 739 519
Clients créditeurs	3 460 233		3 460 233					
Personnel	12 586 827	16 804	12 570 023					
Organismes sociaux	2 451 255		2 451 255			2 451 255		
Etat	114 668 115		114 668 115			114 668 115		
Comptes d'associés	1 200 793 786		1 200 793 786				1 200 793 786	
Autres créanciers	300 000		300 000					
Comptes de régularisation passif	17 005 953		17 005 953					

Tableau des dettes de l'exercice 2010

En MAD	Total	Analyse par Échéance			Autres analyse			Montants représentés par des effets
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	
De Financement	2 197 242 063	2 197 242 063	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement	2 197 242 063	2 197 242 063						
Du Passif Circulant	1 180 520 970	-	1 180 520 970	-	13 902 598	29 942 822	875 173 676	19 947 279
Fournisseurs	230 658 094		230 658 094		13 902 598		379 890	19 947 279
Clients créditeurs	719 638		719 638					
Personnel	5 673 991		5 673 991					
Organismes sociaux	2 311 180		2 311 180			2 311 180		
Etat	27 631 462		27 631 462			27 631 642		
Comptes d'associés	874 793 786		874 793 786				874 793 786	
Autres créanciers	300 000		300 000					
Comptes de régularisation passif	38 432 820		38 432 820					

II.3.14. Tableaux des sûretés réelles données ou reçues au cours des trois derniers exercices

Tableau des sûretés réelles données ou reçues (b8) de l'exercice 2011

Titres créditeurs et débiteurs (en MAD)	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
BCP-AWB-SGMB-CIH-CREDIT AGRICOLE	1 183 338 879	Nantissement	RC Casablanca		1 183 338 879
BANQUE POPULAIRE	162 978 042	Nantissement	RC Casablanca		162 978 042
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	402 356 010	Nantissement	RC Casablanca		402 356 010
Sûretés reçues				NEANT	

Tableau des sûretés réelles données ou reçues (b8) de l'exercice 2010

Titres créditeurs et débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données				NEANT	
Sûretés reçues					

II.3.15. Tableaux des engagements financiers reçus ou donnés au cours des trois derniers exercices

Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail (b9) de l'exercice 2011

Engagements donnés (en MAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	155 280 000	
Engagements en matière de pensions, de retraites et obligations similaires		
Autres engagements donnés		
Financement de 40% du projet d'investissement par les actionnaires		
Total	155 280 000	-

Engagements reçus (en MAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	25 082 322	9 654 654
Autres engagements reçus	-	-
Financement de 40% du projet d'investissement par les actionnaires		
Total	25 082 322	9 654 654

Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail (b9) de l'exercice 2010

Engagements donnés (en MAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions, de retraites et obligations similaires		NEANT
Autres engagements donnés		
Financement de 40% du projet d'investissement par les actionnaires		
Total	-	-

Engagements reçus (en MAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	9 654 654	-
Autres engagements reçus	-	-
Financement de 40% du projet d'investissement par les actionnaires		
Total	9 654 654	-

Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail (b9) de l'exercice 2009

Engagements donnés (en MAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions, de retraites et obligations similaires		NEANT
Autres engagements donnés		
Financement de 40% du projet d'investissement par les actionnaires		
Total	-	-

Engagements reçus (en MAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions		
Autres engagements reçus		NEANT
Financement de 40% du projet d'investissement par les actionnaires		
Total	-	-

II.3.16. Tableaux des biens en crédit-bail sur les trois derniers exercices

Tableau des biens en crédit-bail de l'exercice 2011

Rubriques	Date de la 1 ^{ère} échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Valeurs d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat
							A moins d'un an	A plus d'un an	
Voiture (contrat 4175.001)	10/08/2007	48	432 000	5	422 655	72 936	-	-	3 607
Voiture (contrat 4175.002)	15/01/2008	48	303 000	5	262 295	80 451	-	-	2 352
Voiture (contrat 4175.003)	01/01/2008	48	127 645	5	103 206	41 282	-	-	1 191
Voiture (contrat 4175.004)	10/01/2008	48	303 000	5	263 295	80 451	-	-	2 532
Voiture (contrat 4175.005)	01/07/2008	48	303 000	5	212 323	85 329	42 665	-	2 352
Voiture (contrat 4175.006)	05/10/2008	48	303 000	5	191 991	85 329	63 997	-	2 532
Voiture (contrat 32433-CM-0)	09/04/2010	48	195 851	5	41 255	55 007	55 007	73 643	1 632
Voiture (contrat 32430-CM-0)	09/04/2010	48	128 975	5	30 486	44 035	40 647	57 584	1 206
Voiture (contrat 31922-CM-0)	10/03/2010	48	202 265	5	47 486	56 983	56 983	66 480	1 691
Voiture (contrat 31923-CM-0)	10/03/2010	48	202 265	5	47 486	56 983	56 983	66 480	1 691
Voiture 1 (contrat 28623-CM-0)	15/02/2011	14	88 250	5	-	69 339	18 911	-	2 223
Voiture 2 (contrat 28623-CM-0)	15/02/2011	14	88 250	5	-	69 339	18 911	-	2 223
Voiture 3 (contrat 28623-CM-0)	15/02/2011	14	88 250	5	-	69 339	18 911	-	2 223
Voiture (contrat 28988-CM-0)	20/02/2011	17	118 893	5	-	76 931	41 962	-	2 490
Voiture (contrat 28989-CM-0)	20/02/2011	17	98 601	5	-	63 801	34 800	-	2 065
Voiture (contrat 35516-CM-0)	21/01/2011	48	128 575	5	-	40 518	40 518	77 660	1 202
Voiture 1 (contrat 35583-CM-0)	21/01/2011	48	121 824	5	-	38 364	38 364	76 727	1 138
Voiture 2 (contrat 35583-CM-0)	21/01/2011	48	121 824	5	-	38 364	38 364	76 727	1 138
Voiture (contrat 36187-CM-0)	25/03/2011	48	248 403	5	-	52 325	69 767	151 162	2 070
Voiture (contrat 36693-CM-0)	05/04/2011	48	120 512	5	-	28 463	37 950	85 388	1 126
Voiture (contrat 36694-CM-0)	01/04/2011	48	195 520	5	-	41 317	55 090	123 952	1 635
Voiture (contrat 36695-CM-0)	01/04/2011	48	174 025	5	-	36 789	49 053	110 368	1 455
Voiture (contrat 39292-CM-0)	01/11/2011	36	3 253 575	5	-	234 395	1 406 370	2 578 345	32 536
Totaux			7 347 502		1 622 476	797 465	2 185 252	3 544 518	25 230

Tableau des biens en crédit-bail de l'exercice 2010

Rubriques	Date de la 1ère échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Valeurs d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat
							A moins d'un an	A plus d'un an	
Voiture (contrat 4175.001)	10/08/2007	48	495 791	4	297 622	125 033	77 477	-	3 607
Voiture (contrat 4175.002)	15/01/2008	48	351 060	4	175 530	87 765	87 765	-	2 532
Voiture (contrat 4175.003)	01/01/2008	48	137 607	4	68 804	34 402	34 402	-	1 191
Voiture (contrat 4175.004)	10/01/2008	48	351 060	4	175 530	87 765	87 765	-	2 532
Voiture (contrat 4175.005)	01/07/2008	48	341 316	4	127 994	85 329	127 994	42 665	2 532
Voiture (contrat 4175.006)	05/10/2008	48	341 316	4	106 661	85 329	149 326	63 997	2 532
Voiture (contrat 32433-CM-0)	09/04/2010	48	195 851	4	-	41 255	55 007	123 766	1 959
Voiture (contrat 32430-CM-0)	09/04/2010	48	128 975	4	-	30 486	40 647	91 457	1 290
Voiture (contrat 31922-CM-0)	10/03/2010	48	202 265	4	-	47 486	56 983	123 463	2 023
Voiture (contrat 31923-CM-0)	10/03/2010	48	202 265	4	-	47 486	56 983	123 463	2 023
Totaux			2 747 507		952 141	672 336	774 349	568 810	22 218

Tableau des biens en crédit-bail de l'exercice 2009

Rubriques	Date de la 1ère échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Valeurs d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat
							A moins d'un an	A plus d'un an	
Voiture (contrat 4175.001)	10/08/2007	48	495 791	4	172 589	125 033	125 033	77 477	3 607
Voiture (contrat 4175.002)	15/01/2008	48	351 060	4	87 765	87 765	87 765	87 765	2 532
Voiture (contrat 4175.003)	01/01/2008	48	137 607	4	34 402	34 402	34 402	34 402	1 191
Voiture (contrat 4175.004)	10/01/2008	48	351 060	4	87 765	87 765	87 765	87 765	2 532
Voiture (contrat 4175.005)	01/07/2008	48	341 316	4	42 665	85 329	85 329	127 994	2 532
Voiture (contrat 4175.006)	05/10/2008	48	341 316	4	21 332	85 329	85 329	149 326	2 532
Totaux			2 018 151		446 517	505 623	505 623	564 729	14 924

II.3.17. Etat de répartition de capital au cours des trois derniers exercices (C1)

Etat de répartition de capital (c1) de l'exercice 2011

Nom, Prénom ou raison social des principaux associés	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
Anas Sefrioui	13/15 R. Salmane El Farissi CA	5 999 992	5 999 994	100	599 999 400	599 999 400	599 999 400
Mohamed Benzekri	Usine Emballage Sacs, Anza	2	-	100	-	-	-
Noureddine El Ayoubi	6 Av Balafrej, Suissi, Rabat	2	-	100	-	-	-
Kenza Sefrioui	13/15 R. Salmane El Farissi CA	2	2	100	200	200	200
Omnium des Industries et de la Promotion	Km 7, Route de Rabat, Ain Sebaa	2 000 002	2 000 002	100	200 000 200	200 000 200	200 000 200
Aliaa Sefrioui	13/15 R. Salmane El Farissi CA	-	1	100	100	100	100
Malik Sefrioui	13/15 R. Salmane El Farissi CA	-	1	100	100	100	100
TOTAL		8 000 000	8 000 000		800 000 000	800 000 000	800 000 000

Etat de répartition de capital (c1) de l'exercice 2010

Nom, Prénom ou raison social des principaux associés	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
Anas Sefrioui	13/15 R. Salmane El Farissi CA	5 999 992	5 999 992	100	599 999 200	599 999 200	599 999 200
Mohamed Benzekri	Usine Emballage Sacs, Anza	2	2	100	200	200	200
Noureddine El Ayoubi	6 Av Balafrej, Suissi, Rabat	2	2	100	200	200	200
Kenza Sefrioui	13/15 R. Salmane El Farissi CA	2	2	100	200	200	200
Omnium des Industries et de la Promotion	Km 7, Route de Rabat, Ain Sebaa	2	2 000 002	100	200 000 200	50 000 200	50 000 200
TOTAL		6 000 000	8 000 000		800 000 000	650 000 000	650 000 000

Etat de répartition de capital (c1) de l'exercice 2009

Nom, Prénom ou raison sociale des principaux associés	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
Anas Sefrioui	13/15 R. Salmane El Farissi CA	5 999 992	5 999 992	100	599 999 200	599 999 200	599 999 200
Mohamed Benzekri	Usine Emballage Sacs, Anza	2	2	100	200	200	200
Noureddine El Ayoubi	6 Av Balafrej, Suissi, Rabat	2	2	100	200	200	200
Kenza Sefrioui	13/15 R. Salmane El Farissi CA	2	2	100	200	200	200
Omnium des Industries et de la Promotion	Km 7, Route de Rabat, Ain Sebaa	2	2	100	200	200	200
TOTAL		6 000 000	6 000 000		600 000 000	600 000 000	600 000 000

II.3.18. Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours des trois derniers exercices

Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2011

En MAD			
Origine des résultats à affecter	Montant	Affectation des résultats	Montant
Décision de l'AGO du 30/06/2011		Réserve légale	
Report à nouveau	-16 750 372	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	2 394 101	Dividendes	
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	-14 356 271
Autres prélèvements		Report à nouveau	
Total	-14 356 271		-14 356 271

Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2010

En MAD			
Origine des résultats à affecter	Montant	Affectation des résultats	Montant
Décision de l'AGO du 30/06/2011		Réserve légale	
Report à nouveau	-3 183 936	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	-13 566 436	Dividendes	
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	-16 750 372
Autres prélèvements		Report à nouveau	
Total	-16 750 372		-16 750 372

Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2009

En MAD			
Origine des résultats à affecter	Montant	Affectation des résultats	Montant
Décision de l'AGO du 30/06/2011		Réserve légale	
Report à nouveau	-874 259	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	-2 309 677	Dividendes	
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	-3 183 936
Autres prélèvements		Report à nouveau	
Total	-3 183 936		-3 183 936

III. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

III.1. Informations relatives à l'entreprise

La Société Ciments de l'Atlas SA (Groupe CIMAT), dont le siège social est situé à Km 7, Route de Rabat Aïn Sbaa, Casablanca, est une société anonyme immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 166227.

III.2. Référentiel comptable

Les états financiers du Groupe CIMAT au 31 décembre 2011 ont été établis par référence aux règles et principes comptables marocains tels que prescrits par la méthodologie adoptée par le CNC le 15 juillet 1999.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposés ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

III.3. Modalités de consolidation

III.3.1. Méthodes de consolidation

Filiales :

Les filiales sont des sociétés contrôlées par le Groupe CIMAT et sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe CIMAT détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de votes de l'entreprise contrôlée.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

III.3.2. Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les profits latents résultant des transactions intragroupes, sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

III.3.3. Monnaie

Le Dirham est la monnaie de fonctionnement du Groupe. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en Dirham (MAD).

III.3.4. Date et clôture

Les résultats des sociétés consolidées correspondent à une période de 12 mois se terminant le 31 décembre de chaque année, à l'exception des sociétés entrées ou sorties du périmètre en cours d'exercice.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

III.4. Principales méthodes d'évaluation

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Les règles d'évaluation présidant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que celles appliquées pour les comptes annuels individuels et édictées par le Code Général de la Normalisation Comptable (C.G.N.C).

Mode d'amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production). Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de

l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe CIMAT.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée attendue d'utilisation par le Groupe.

Immobilisations incorporelles

Comptes	Taux	Mode
Immobilisations en recherche et développement	NA	NA
Brevets et Marques	15%	L
Fonds Commercial	NA	NA
Autres immobilisations incorporelles	NA	NA

Immobilisations corporelles

Comptes	Taux	Mode
Terrains de carrière	Volume extrait sur la réserve totale	L
Constructions	4%	L
Installations techniques, matériel et outillage	5% à 30%	L
Matériel de transport	20%	L
Matériel et mobilier de bureau	10% à 15%	L
Matériel informatique	10% à 15%	L
Autres immobilisations corporelles	10%	L

Le Groupe vérifie lors de chaque arrêté de compte que les durées d'amortissement retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

Mode d'évaluation

Créances immobilisées

Les créances sont inscrites en comptabilité pour le montant de leur nominal. L'augmentation ou la diminution du montant de la créance pour des raisons contractuelles ou légales constitue un complément ou une réduction de la créance modifiant la valeur d'entrée. La contrepartie constitue une charge ou un produit selon sa nature.

La valeur actuelle d'une créance est en principe égale à sa valeur nominale si le règlement final paraît certain. La valeur d'inventaire des créances immobilisées est déterminée uniquement en fonction des perspectives de recouvrement ; aucune provision n'est constituée pour le seul fait qu'une créance en Dirhams ou en Devises ne porte pas d'intérêt ou ne porte intérêt qu'à un taux fiable.

Titres de participations

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés à leur valeur d'acquisition hors frais d'acquisition, lesquels sont inscrits directement dans les charges de l'exercice. La valeur d'inventaire de ces titres est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la participation, de sa rentabilité, de ses perspectives et des effets de complémentarité technique, commercial ou économique susceptible de résulter de la participation selon le niveau de celle-ci.

Impositions différées

Le calcul des impôts différés est effectué société par société, suivant la méthode du report variable, sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que les différences temporaires existant entre le résultat fiscal et le résultat comptable.

Les déficits fiscaux reportables ainsi que les amortissements différés fiscalement sont retenus pour le calcul des impôts différés actifs si les sociétés concernées sont actuellement dans une situation bénéficiaire ou présentent une forte probabilité de s'y trouver dans un terme relativement court.

Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux et à leur coût de production pour les biens produits par l'entreprise. Les sorties sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les marges sur les stocks sont retraitées pour la partie facturée en interne.

Créances circulantes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

Les perspectives de remboursement sont fondées sur les meilleures appréciations possibles du risque de non recouvrement des créances concernées.

Trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités et l'encours du crédit relais dans le cadre de la convention de financement Crédit Moyen Terme conclue avec un consortium bancaire.

Contrats de Crédit Bail

Les contrats de crédit-bail relatifs aux biens mobiliers sont retraités dans les comptes consolidés. Les biens sont enregistrés en immobilisations à l'actif du bilan à la valeur stipulée au contrat avec, pour contrepartie, l'enregistrement de la dette au passif du bilan.

Les retraitements entraînent les conséquences comptables suivantes :

- Annulation de la charge de crédit-bail : les redevances donnent lieu à l'établissement par la constatation d'une charge financière et le remboursement de la dette.
- Constatation de l'amortissement des immobilisations : les biens donnent lieu à l'établissement d'un plan d'amortissement en fonction duquel sont enregistrées les dotations.

Résultat par action

Le Groupe CIMAT présente un résultat par action. Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

III.5. Périmètre de consolidation

III.5.1. Principes de consolidation

Les sociétés d'importance significative dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Toutefois, dans les cas exceptionnels où ce traitement conduirait à ce que les comptes consolidés ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué des entreprises comprises dans la consolidation, et les cas ne répondant pas aux conditions du premier paragraphe, ces entreprises sont mises en équivalence et une information appropriée est donnée dans l'annexe.

Les sociétés d'importance significative contrôlées conjointement par un nombre limité de partenaires et sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence ; l'influence est présumée lorsque plus de 20% des droits de votes sont détenus.

III.5.2. Méthodes de consolidation

Méthode	Conditions
Intégration globale	Filiale placée sous le contrôle exclusif de la société consolidante
Intégration proportionnelle	Filiale dans laquelle la société consolidante exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs actionnaires principaux
Mise en équivalence	Société dans laquelle la société consolidante exerce une influence notable

III.5.3. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés consolidées ont leur siège social au Maroc.

Société mère : Km 7, Route de Rabat Aïn Sbaa, Casablanca.

Nom	Forme juridique	Adresse	% contrôle	% intérêt	Méthode conso.
Ciments de l'Atlas	SA	KM 7, Route de Rabat Aïn Sbaa, Casablanca	100%	100%	IG
Bétons et Granulats du Maroc	SA	KM 7, Route de Rabat Aïn Sbaa, Casablanca	51%	51%	IG
Real Fly	SARL	KM 7, Route de Rabat Aïn Sbaa, Casablanca	60%	60%	IG
Ciments de l'Atlas Granulats	SA	KM 7, Route de Rabat Aïn Sbaa, Casablanca	100%	100%	IG

Le Groupe CIMAT n'a pas procédé à des changements de méthodes et principes comptables gouvernant l'établissement des comptes consolidés.

III.5.4. Evolution du périmètre au 31 Décembre 2011

Au cours de l'exercice 2011, le périmètre de consolidation a subi un mouvement se rapportant à l'acquisition de 60% du capital de la société Real Fly ainsi qu'à la création de la société Ciments de l'Atlas Granulats.

Sociétés entrées en périmètre	Nature	Capital	Situation nette	Montant de la souscription
Real Fly	Augmentation de Capital	15 000 000	-1 919 990,22	9 000 000
Ciments de l'Atlas Granulats	Constitution	100 000	100 000	100 000

IV. Etats de synthèse des comptes consolidés de CIMAT

IV.1. Bilans consolidés des trois dernières années

IV.1.1. Actif

Actif - En K Dh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Ecart d'acquisition	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Immobilisations incorporelles	530	0,0%	11 198	0,2%	11 658	0,2%	2014,1%	4,1%
Immobilisations corporelles	2 401 103	97,1%	4 065 962	88,7%	5 280 460	87,0%	69,3%	29,9%
Immobilisations financières	7	0,0%	4 746	0,1%	13 563	0,2%	n/s	n/s
Titres mis en équivalence	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	n/s	-
Impôts différés actifs	3 660	0,1%	4 138	0,1%	2 659	0,0%	n/s	-35,7%
Total actif immobilisé	2 405 300	97,3%	4 086 044	89,1%	5 308 341	87,5%	69,9%	29,9%
Stocks et encours	-	0,0%	99 967	2,2%	149 644	2,5%	100,0%	49,7%
Fournisseurs avances et acomptes	-	0,0%	29 872	0,7%	22 872	0,4%	100,0%	-23,4%
Clients et comptes rattachés	-	0,0%	39 440	0,9%	96 697	1,6%	100,0%	n/s
Personnel	11	0,0%	91	0,0%	1 280	0,0%	n/s	n/s
Etats débiteurs	65 964	2,7%	206 476	4,5%	180 618	3,0%	n/s	-12,5%
Diverses créances	-	0,0%	10 624	0,2%	6 455	0,1%	n/s	-39,2%
Total actif circulant	65 975	2,7%	386 472	8,4%	457 565	7,5%	485,8%	18,4%
Valeurs mobilières de placement	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Disponibilités	430	0,0%	113 162	2,5%	303 767	5,0%	n/s	n/s
Trésorerie actif	430	0,0%	113 162	2,5%	303 767	5,0%	n/s	ns
Total Actif	2 471 704	100,0%	4 585 677	100,0%	6 069 673	100,0%	85,5%	32,4%

IV.1.2. Passif

Passif - En KDh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Capitaux propres (part du groupe)	574 718	23,3%	627 562	13,7%	960 601	15,8%	9,2%	53,1%
Capital	600 000	24,3%	650 000	14,2%	800 000	13,2%	8,3%	23,1%
Primes	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Réserves consolidées	-14 313	-0,6%	-29 805	-0,6%	-17 320	-0,3%	n/s	-41,9%
Autres	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	n/s	-
Résultat net (Part du Groupe)	-10 969	-0,4%	7 368	0,2%	177 922	2,9%	n/s	n/s
Intérêts minoritaires	-	0,0%	4 544	0,1%	10 887	0,2%	100,0%	n/s
Réserves des minoritaires	-	0,0%	4 655	0,1%	4 565	0,1%	100,0%	-1,9%
Résultat des minoritaires	-	0,0%	-111	0,0%	6 322	0,1%	n/s	n/s
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	574 718	23,3%	632 106	13,8%	971 488	16,0%	10,0%	53,7%
Provisions pour risques et charges	-	0,0%	133	0,0%	2 282	0,0%	100,0%	ns
Dettes financières	1 007	0,0%	2 198 420	47,9%	2 885 889	47,5%	100,0%	31,3%
Impôts différés passif	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Fournisseurs	378 038	15,3%	230 779	5,0%	300 259	4,9%	-39,0%	30,1%
Clients avances et acomptes	-	0,0%	720	0,0%	3 460	0,1%	100,0%	n/s
Personnel et organismes sociaux	7 270	0,3%	8 098	0,2%	15 194	0,3%	11,4%	87,6%
Etats créditeurs	1 359	0,1%	27 631	0,6%	147 026	2,4%	n/s	n/s
Diverses dettes	83 086	3,4%	913 533	19,9%	1 229 304	20,3%	n/s	34,6%
Autres provisions	-	0,0%	584	0,0%	-	0,0%	n/s	-100,0%
Total passif circulant	469 754	19,0%	1 181 345	25,8%	1 695 243	27,9%	n/s	43,5%
Découverts	1 426 225	57,7%	573 673	12,5%	514 771	8,5%	-59,8%	-10,3%
Total Passif	2 471 704	100,0%	4 585 677	100,0%	6 069 673	100,0%	85,5%	32,4%

IV.1.3. Compte de Produits et Charges

En K Dh	2 009	2 010	2 011	Var 09-10	Var 10-11
Chiffre d'affaires	-	324 958	1 247 531	100,0%	ns
Autres produits d'exploitation	-	108 124	75 066	100,0%	-30,6%
Produits d'exploitation	0	433 082	1 322 597	100,0%	ns
Achats consommés	482	271 418	582 826	ns	ns
Charges de personnel	6 594	57 605	77 744	ns	35,0%
Autres charges d'exploitation	1 570	62 053	111 357	ns	79,5%
Impôts et taxes	60	6 775	5 901	ns	-12,9%
Dotations d'exploitation	815	17 944	143 353	ns	ns
Charges d'exploitation	9 520	415 795	921 182	ns	ns
Résultat d'exploitation	-9 520	17 287	401 415	ns	ns
Gains de change		5 328	586	100,0%	-89,0%
Intérêts et autres produits financiers		-	1	-	100,0%
Reprises financières; transferts de charges		177 691	96 824	100,0%	-45,5%
Produits financiers		183 019	97 411	100,0%	-46,8%
Charges d'intérêts		171 083	208 280	100,0%	21,7%
Pertes de change		20 180	12 994	n/s	-35,6%
Dotations financières		584	862	n/s	47,6%
Charges financières		191 847	222 136	n/s	15,8%
Résultat financier	-324	-8 828	-124 725	ns	ns
Résultats courants des entreprises intégrées	-9 844	8 459	276 691	ns	ns
Produits des cessions d'immobilisations	-	0	128 254	0,0%	100,0%
Autres produits non courants	0	12	389	100,0%	n/s
Produits non courants	0	12	128 643	100,0%	n/s
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	-	0	135 289	0,0%	100,0%
Autres charges non courantes	12	11	26	-8,3%	n/s
Charges non courantes	12	11	135 315	-6,6%	n/s
Résultat non courant	-12	1	-6 673	ns	ns
Impôts sur les résultats	1 113	1 204	85 774	8,2%	ns
Résultat net des entreprises intégrées	-10 969	7 256	184 244	ns	ns
Quote- part des résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	0	n/a	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0	n/a	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	-10 969	7 256	184 244	ns	ns
Intérêts minoritaires	0	-111	6 322	ns	ns
Résultat net (part groupe)	-10 969	7 368	177 922	ns	ns
Nombre d'action (*1000)	6 000	8 000	8 000	33,3%	-
Résultat par action	-2	1	22,2	ns	ns

IV.1.4. Tableau de financement

En K Dh	2 009	2 010	2 011	Var 09-10	Var 10-11
Flux de trésorerie liés à l'activité					
Résultat net des sociétés intégrées	-10 969	7 256	184 244	n/s	n/s
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	1 508	16 798	148 541	n/s	n/s
Amortissements et provisions	394	17 245	140 027	n/s	n/s
Variation des impôts différés	1 113	-448	1 479	n/s	n/s
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-	-	7 036	-	n/s
Livraisons à soi-même	-	-	-	-	-
Charges à répartir affectées, nettes d'impôt	-	-	-	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-9 461	24 054	332 785	n/s	n/s
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 392	391 085	442 764	n/s	13,2%
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-6 069	415 139	775 549	n/s	86,8%
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement					
Acquisition d'immobilisations	-1 433 402	-1 701 859	-1 369 469	18,7%	-19,5%
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	-	-	128 254	-	n/s
Incidence des variations de périmètre	-	-	1 000	-	n/s
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 433 402	-1 701 859	-1 240 215	18,7%	-27,1%
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement					
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-	-	-
Augmentations de capital en numéraire	599 700	59 500	150 100	-90,1%	n/s
Augmentations des cautions	-7	-4 739	-8 810	n/s	85,9%
Récupération des cautions	-	-	-8	-	n/s
Emission d'emprunts	-	2 197 242	2 121 891	-	-3,4%
Remboursements d'emprunts	-	-	-1 549 000	-	n/s
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	599 693	2 252 003	714 174	n/s	-68,3%
Variation de trésorerie	-839 779	965 284	249 507	n/s	-74,2%
Trésorerie d'ouverture	-586 016	-1 425 795	-460 511	n/s	-67,7%
Trésorerie de clôture	-1 425 795	-460 511	-211 004	-67,7%	-54,2%
Incidence des variations de cours des devises	-	-	-	-	-

V. Modèle de bulletin de souscription

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE N° EMISSION D'OBLIGATIONS CIMAT

Destinataire : []

Date : []

Dénomination ou Raison sociale :
N° de compte :
Téléphone :
Code d'identité¹ :
Nom et Prénom signataire :
Siège social :
Adresse (si différente du siège social) :

Nom du teneur de compte :
Dépositaire :
Fax :
Qualité souscripteur² :
Nature de documents exigés :
Fonction :
Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Emetteur	Ciments de l'Atlas	
Nombre d'obligations émises	30 000 titres	
Valeur nominale unitaire	100 000 Dirhams	
Maturité	5 ans pour tranches A, B et C	7 ans pour tranches D, E et F
Date de jouissance	06 juillet 2012	06 juillet 2012
Date d'échéance	06 juillet 2017	06 juillet 2019
Taux facial tranches B, C, E et F	Taux fixe. Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans pour tranches B et C et 7 ans pour tranches E et F, telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al-Maghrib, augmenté d'une prime de risque de 135 pbs pour la maturité 5 ans et 145 pbs pour la maturité 7 ans. Les taux d'intérêt faciaux seront publiés au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales.	
Taux facial tranches A et D	Révisable annuellement Pour la 1ère année, le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux plein monétaire des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire qui sera publiée par Bank Al Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque de 125 pbs pour la maturité 5 ans et 135 pbs pour la maturité 7 ans. Les taux d'intérêt faciaux pour la 1ère année seront publiés au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales. A chaque date de paiement du coupon, le taux de référence 52 semaines monétaire sera déterminé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date de paiement du coupon.	
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D	

Connaissance prise des modalités de souscription figurant dans la note d'information visée par le CDVM et disponible auprès des membres du syndicat de placement, je vous prie de bien vouloir souscrire pour mon compte, à titre irrévocable :

Modalité de la souscription :

Type d'ordre	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F
Nombre de titres demandés						
Montant global (en MAD)						

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations Ciments de l'Atlas à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que, si les souscriptions dépassent le montant de l'émission, nous serons servis proportionnellement à notre demande.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations Ciments de l'Atlas qui nous seront attribués.

Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,05% du montant des souscriptions des tranches B et E uniquement, plafonnée à MAD 10 000 HT. La TVA appliquée est de 10%.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations Ciments de l'Atlas.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur. Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

1 Code d'identité :	Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
2 Qualité du souscripteur	A OPCVM B Compagnies financières C Etablissements de crédit D Entreprises d'assurance et de réassurance E Caisse de Dépôt et de Gestion F Organisme de retraite et de pension